
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07588892 9

HISTOIRE

DU

GOUVERNEMENT

PROVISOIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE RIGNOUX,
RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 29 *bis*.

HISTOIRE

DU

GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

PAR

M. ÉLIAS REGNAULT,

ANCIEN CHEF DU CABINET
DU MINISTRE PROVISOIRE DE L'INTÉRIEUR.

PARIS.

VICTOR LECOU,

10, RUE DU BOULOI.

1850

HISTOIRE

DU

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Physionomie générale du Gouvernement provisoire.

Les haines politiques ont épuisé leurs formules pour accuser le Gouvernement provisoire, pour amoindrir les hommes qui prirent le commandement de la révolution. Il est temps qu'une parole de justice vienne jeter un contre-poids dans la balance de l'opinion publique; la toute-puissante calomnie a fait son œuvre, qu'il soit permis à la vérité de faire la sienne.

Ni les adversaires de la République, ni ses partisans, ne sont aujourd'hui des juges définitifs. Mais on est toujours en droit d'opposer une justification à un réquisitoire, et chacun peut apporter en public les diverses pièces du procès, en

les soumettant hardiment à l'histoire pour éclairer sa décision souveraine.

D'ailleurs, avec la position faite aujourd'hui aux hommes de cette époque, la vérité ne semblera pas manquer de désintéressement. L'ingratitude publique rend notre tâche plus facile, et nous pouvons résolument combattre l'injustice, sans que la défense paraisse suspecte.

Nous représenterons les hommes dans leur physionomie réelle, et non selon les imaginations de la diatribe; nous raconterons les événements dans leur sens véritable, sans avoir besoin de dissimuler les erreurs ou de voiler les fautes; car les intentions furent droites, et les cœurs pleins de bonne volonté.

Que si cependant, par un excès de rigueur, on dédaigne l'intention pour n'interroger que les résultats généraux, les membres du Gouvernement provisoire n'ont guère à trembler devant leur responsabilité. Qu'on les suppose appelés à rendre compte devant un congrès national, voici ce qu'ils pourraient dire :

« Nous avons pris le gouvernement au sein « d'une tempête, nous l'avons tenu au milieu des « écueils, et nous l'avons dirigé sans naufrage, « sans malheur, sans accident. Nous avons vécu « au milieu d'un peuple en armes, et ce peuple « n'a pas brûlé une amorce; nous traversions tous

«les jours des rangs d'affamés, et les affamés «n'ont pas touché à une obole du riche; tous les «jours, des populations d'ouvriers nous deman«daient du travail, et nous ne pouvions qu'invo«quer leur résignation, et les ouvriers se rési«gnaient. Les déguenillés et les souffreteux étaient «maîtres de la grande cité: maîtres absolus, car «les vieilles institutions étaient paralysées et les «nouvelles ne fonctionnaient pas encore, car il «n'y avait ni force ni discipline sociales; maîtres «absolus, et cependant il n'y eut pas un fait de «violence contre les personnes, et la statistique a «démontré que les attentats à la propriété avaient «été moins nombreux qu'aux époques normales. «Exemple inouï dans les fastes de l'histoire! «Exemple à jamais mémorable! Un peuple tout «à coup déchaîné, passant brusquement de l'as«sujettissement à l'émancipation la plus complète, «rencontrant pour premier résultat de son affran«chissement une misère plus grande, n'a pas une «idée de vengeance en face de ses anciens oppres«seurs, pas un jour de colère au milieu de ses «souffrances nouvelles. Maître de tout, il reste «avec rien; gardien des palais, il oublie que sa «mansarde est vide; protecteur des richesses pu«bliques, il ne sait comment il trouvera le pain «du jour. Voilà, citoyens, les miracles accomplis «sous le Gouvernement provisoire. Sans doute, il

«en revient une grande part de gloire à ce peuple «héroïque qui à lui seul a tenu la place de toutes «les institutions d'ordre et de sécurité. D'où vient «cependant qu'aujourd'hui ce même peuple est «accusé, redouté, comprimé par les gouverne-«ments qui s'appellent réguliers? Le mal n'est «pas en lui, puisqu'il a eu le pouvoir sans faire «le mal; mais le bien qui est en lui a besoin «d'encouragements, et lorsque le peuple donne «de nobles exemples, le gouvernement y est «pour quelque chose.

«Assurément les excès, au lendemain d'une ré-«volution, rencontrent aux yeux de l'histoire une «juste indulgence. Eh bien! l'histoire n'a aucun «excès à nous pardonner, et nous avons traversé «trois mois d'un gouvernement orageux et mal «assis, sans qu'il ait été répandu à Paris une seule «goutte de sang, soit par la violence, soit par la «loi. Fouillez maintenant les annales monarchi-«ques, et montrez-nous une époque où le meurtre «ait eu d'aussi longs chômages.»

Oui, voilà l'éternel titre de gloire de ce gouvernement, dût-on même lui contester tous les autres! Trois mois de révolution sans un sacrifice sanglant! Trois mois de paix n'ont jamais été si purs.

Comment se fait-il pourtant que le Gouvernement provisoire, si violemment attaqué par ses

ennemis, ait été si mollement défendu par ses amis? Bien plus, comment les républicains mêlent-ils leurs reproches aux accusations des adversaires? Cela s'explique assez facilement. Les uns ont accusé le Gouvernement provisoire d'avoir tout désorganisé, les autres d'avoir tout laissé debout. Le mécontentement des premiers se comprend. Pour les séides de M. Guizot, pour les satisfaits de M. Duchâtel, l'expulsion de MM. Guizot et Duchâtel était un malheur public; les partisans de Louis-Philippe étaient bien en droit de regretter la monarchie, les peureux de tous les régimes pouvaient bien trembler au moindre changement. Pour ceux-là, chaque mouvement du Gouvernement provisoire, chaque effort pour sortir des traditions du passé, étaient un désordre et un méfait. Ennemis avoués, ils ne pouvaient trouver rien de bien. Aussi leur jugement doit-il être sans poids; le Gouvernement provisoire peut se dispenser à leur égard de toute justification.

Mais ce dédain n'est plus permis devant les républicains, qui, associés aux luttes et au triom phe, en espéraient d'autres fruits et de plus utiles résultats. En voyant toutes les institutions monarchiques debout après la chute de la monarchie, les vieux abus vivants, les vieilles passions déchaînées, les hommes du passé restés ou rappelés aux affaires, parlant au nom de la répu-

blique le langage qui leur servait à protéger la royauté, accusant le présent et comprimant l'avenir, les républicains ont bien le droit de demander comment ils retrouvent encore devant eux ces insolents vaincus parés des dépouilles de la victoire; ils ont le droit d'interroger le Gouvernement provisoire, pour savoir si ce n'est pas de ses flancs que sont sorties ces étranges résurrections. Nous ne le contestons pas, le Gouvernement provisoire a manqué de logique, et dans les gouvernements, le défaut de logique conduit à de nouveaux bouleversements. Nous devons ajouter que ce fût la faute moins des hommes que des circonstances. Chacun des hommes voulut autre chose que ce qu'il fit; mais le temps était si plein d'orages, les moments si rapides, les questions si complexes, que chacun était entraîné hors de sa sphère d'action par les nécessités du jour, et dépensait en actes de courage, en luttes personnelles et en fines combinaisons, tous les trésors d'intelligence et d'énergie que demandait l'application hardie et non interrompue d'un système général.

Nous le répétons, les circonstances dominèrent les hommes. Il y eut chez ceux-ci une excessive timidité dans les applications d'ensemble, une hardiesse héroïque dans les détails, de continuels compromis dans les combinaisons politiques, une

indomptable résolution dans les dangers personnels; un désir immense de faire aimer la république, des mesures incomplètes pour la faire respecter; courage, activité, désintéressement, toutes les qualités privées qui recommandent l'individu, et avec cela des tergiversations, des incertitudes, des ménagements, signes de faiblesse chez l'homme d'État.

Notre récit, dans son ensemble et ses détails, fera mieux comprendre ce double caractère de force et de faiblesse, de conviction et de doute, d'honnêteté profonde et d'équivoque apparente. Cependant, pour mieux éclairer les faits, nous avons besoin de commencer par quelques explications générales.

Ce qui préoccupait par-dessus tout les chefs républicains appelés subitement au gouvernement, c'était d'effacer les souvenirs de sang et de spoliation fatalement attachés à la première république. Ces souvenirs avaient été contre eux l'éternel argument; et il faut le dire, cet argument avait tant d'empire, qu'il avait pu être répété pendant cinquante ans sans s'affaiblir. Pour un immense nombre de citoyens, le mot de république était invinciblement associé à ceux d'échafaud, de banqueroute, d'illégalités de toute nature. Les républicains de 1848 avaient à cœur de convaincre immédiatement de mensonge l'argument qui les

avait si longtemps rendus impossibles, et leur plus grand orgueil au premier moment était d'inaugurer une république pacifique, pure de tout excès, modèle de modération, gage de protection pour tous. C'était le premier élan d'une pensée généreuse et d'une saine politique; tous s'y associèrent.

Mais l'application rigoureuse de ce principe voulait qu'on rentrât immédiatement dans la légalité pour dissiper toutes les alarmes, pour rassurer tous les intérêts. C'était continuer, avec le roi de moins, toutes les institutions monarchiques; c'était un contre-sens, une folie. Il y avait donc à faire immédiatement des sacrifices à la révolution. Mais lesquels et dans quelle étendue? Cette question provoqua les premières dissidences; elle les continua pendant toute la durée du Gouvernement provisoire.

Deux partis, se dissimulant d'abord, ouvertement tranchés ensuite, se formèrent au sein du conseil: MM. Marrast, Arago, Marie et Garnier-Pagès, d'un côté; MM. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc et Albert, de l'autre. M. Crémieux flottait incertain entre les deux extrêmes; M. Lamartine était tantôt séduit par les hardiesses de M. Ledru-Rollin, tantôt effrayé de son esprit d'aventure. Dupont (de l'Eure), vieillard intègre et impartial, modérait les vivacités et tempérait les colères.

L'importance intellectuelle et littéraire de M. Marrast avait fait donner au parti qu'il défendait le nom du journal dont il avait si longtemps été le chef audacieux; on l'appelait dans le public le parti du *National.* En raison des mêmes analogies, le parti présidé par M. Ledru-Rollin s'appelait le parti de *la Réforme.*

M. Marrast et ses amis, M. Ledru-Rollin et les siens, étaient également dévoués de cœur et de conviction à la République; mais les premiers pensaient la fortifier en modérant l'esprit révolutionnaire, les autres en le développant. M. Marrast voulait amortir les résistances; M. Ledru-Rollin, les dompter. M. Marrast, soucieux d'éteindre les hostilités, offrait des gages aux timides; M. Ledru-Rollin, préoccupé des dangers, demandait des garanties pour les audacieux.

M. Marrast, plus conciliant, voulait attirer à la république les chefs de l'ancienne opposition dynastique, afin qu'ils servissent d'exemple et d'encouragement, espérant d'ailleurs suppléer à la conviction par la reconnaissance.

M. Ledru-Rollin, plus logicien, voulait les tenir à l'écart, comptant peu sur la reconnaissance des hommes de parti, se défiant des conversions subites, redoutant la force des habitudes, la puissance des traditions, et rendant peut-être à

la constance des opinions plus d'hommages qu'elle n'en mérite.

Dans les emplois publics, M. Marrast voulait ne déplacer que les hommes signalés, autant par bienveillance pour les individus, que pour ne pas compromettre, dans un soudain bouleversement, les traditions administratives.

M. Ledru-Rollin considérait ces traditions comme mauvaises, et voulait tout renouveler. La proscription de quelques hommes semblait plutôt une affaire de rancune qu'une mesure de politique. Épurer l'administration dans son ensemble, en refaire toutes les parties, en étouffer le vieil esprit émané de l'Empire et de la Restauration, lui paraissait le complément nécessaire de la révolution. Les réformes de détail avaient quelque chose de personnel qui blessait les consciences, d'insuffisant qui refroidissait les ardeurs; réformer en masse était plus digne et plus sûr. Peu touché d'ailleurs des cris de la routine, M. Ledru-Rollin redoutait beaucoup moins un trouble momentané dans les services, que l'influence d'hommes hostiles aux tendances nouvelles, et la perpétuité de systèmes en désaccord avec le nouveau gouvernement.

Pour tout ce qui concernait les institutions civiles, l'instruction publique, la magistrature,

les offices judiciaires, les finances, M. Marrast en sentait les abus aussi vivement que M. Ledru-Rollin; comme lui il aurait bien voulu y porter de profondes modifications, mais ils différaient sur la question de temps et de convenance. M. Ledru-Rollin, persuadé que les premiers moments d'une révolution sont propices aux grands changements, voulait tout détruire à la fois et tout renouveler. C'était la logique d'un gouvernement révolutionnaire, c'était appuyer la république naissante sur des institutions émanées d'elle. Ses collègues se refusaient à compromettre en un jour une foule d'intérêts privés, de droits acquis, d'existences qui ne pouvaient se refaire; ils voulaient accorder beaucoup au temps et ménager les transitions. C'était la logique d'un gouvernement régulier, et le Gouvernement provisoire ne l'était pas. C'était d'ailleurs laisser intactes toutes les forces hostiles entre les mains d'hommes qui ne devaient avoir aucune reconnaissance pour les ménagements, qui devaient conserver tous les ressentiments d'une terreur mal apaisée.

Cependant, tout en prêchant l'innovation, M. Ledru-Rollin ne s'arrêtait à rien de précis. Trop exclusivement livré aux souvenirs de la Convention, il s'attachait à des formules qui ne répondaient plus aux faits; violent dans les mots

et acommodant dans les choses : double inconvénient ! il irritait sans effrayer.

Les époques d'ailleurs étaient tellement dissemblables, que des similitudes de langage formaient autant de contre-sens. En 93, la somme des violences était proportionnée à la somme des résistances; en 1848, il n'y eut pas de résistance, la violence était impossible. En 93, les paroles étaient d'accord avec les actes; en 1848, les actes étant inoffensifs, les paroles ne devaient pas être menaçantes.

Chacun des deux partis, en outre, différait sur la nature et l'étendue de sa mission. M. Marrast et ses amis, ne se considérant que comme un pouvoir temporaire, ne voulaient faire dans les institutions importantes que les changements obligés, laissant le soin de l'avenir à la nation convoquée dans ses représentants; ils craignaient d'engager leur responsabilité au delà du provisoire.

M. Ledru-Rollin engageait sa responsabilité tout entière. Il prenait du pouvoir tout ce qu'il en pouvait prendre, persuadé que la dictature est le plus puissant moyen de rénovation. On devait, selon lui, jeter hardiment tous les fondements de l'avenir, ne laisser aux représentants que le soin de régulariser et de coordonner, et mettre en face de l'assemblée la République ar-

mée de toutes ses forces, avec des droits acquis et des conquêtes indisputables. Il savait que ce qui est fait se défait difficilement, que ce qui est à faire est difficilement accueilli. Il savait que, dans les réunions délibérantes, les intérêts, les abus, les préjugés, ont de puissants échos; si tout n'est fait d'avance, tout est remis en question. La véritable politique consistait donc à brusquer les choses, à refaire toutes les institutions, et à modifier la société dans son ensemble, de manière qu'elle ne pût être attaquée dans une de ses parties sans un ébranlement général, au lieu de se présenter avec quelques débris de réforme, faciles à déplacer sans secousse, et ramenant par leur déplacement toutes choses à leur ancien état.

Ces dissidences entre les deux partis du Gouvernement provisoire n'étaient au fond qu'une différence de méthode; mais la méthode passait aussitôt dans les faits, et les faits étaient en perpétuelle contradiction. La double tendance du gouvernement se manifestait en toute occasion, et, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, chacun exagérait son système, dans la crainte de l'affaiblir. S'il s'agissait de quelques concessions à faire à l'esprit de modération, M. Ledru-Rollin croyait la République compromise par trop de mollesse; s'il s'agissait de quelque innovation,

ses collègues la croyaient compromise par un excès d'audace. On se paralysait mutuellement dans les deux voies qu'il faut nécessairement suivre pour recueillir les fruits de tout changement : une sage conciliation et une heureuse hardiesse. Avec ses idées de renversement, M. Ledru-Rollin n'obtenait aucune amélioration ; à force de chercher l'ordre au dehors, le parti modéré produisait le désordre au sein du gouvernement. Les choses en étaient venues à ce point, que le temps se passait en mutuelles conspirations. On était condamné de part et d'autre à l'inertie.

Pour sortir de cette impuissance, il ne restait qu'une seule issue : un des deux partis devait brusquement expulser l'autre, s'emparer du pouvoir, et lui donner l'unité de direction qui manquait. Mais ici se présentaient de nouveaux dangers : le parti des républicains modérés était appuyé non-seulement par les hommes de tempérament pacifique, mais aussi par les ennemis de toute innovation, qui s'attachaient à lui comme à un premier point d'arrêt, et lui donnaient leurs préférences parce qu'ils le redoutaient moins ; il fallait pour triompher accepter leur concours, il fallait partager avec eux le prix de la victoire. C'était livrer la République à la réaction. M. Marrast et ses amis aimaient mieux succomber que vaincre à de pareilles conditions.

De son côté, M. Ledru-Rollin trouvait pour point d'appui non-seulement les plus hardis parmi les républicains, mais aussi les plus exaltés parmi les meneurs des clubs; non-seulement les hommes de progrès et d'énergie, mais aussi les hommes d'anarchie et de désordre. Déchaîner ces éléments tumultueux, c'était provoquer un mouvement dont il ne serait plus maître, livrer la République à des mains sanglantes, et la faire périr dans ses propres excès. M. Ledru-Rollin reculait devant cette terrible alternative.

Ainsi, des deux côtés, on était retenu par la crainte d'auxiliaires extrêmes qui pouvaient déshonorer la victoire; de fatales alliances pesaient sur les deux camps, et chaque armée avait une arrière-garde qui paralysait ses mouvements.

Ainsi se trouve expliquée la marche incertaine du Gouvernement provisoire, son apparente impuissance et sa trop facile abnégation. On peut sans doute reprocher aux hommes le défaut d'énergie; de quelque côté qu'on se place, on peut regretter des malentendus qui ont affaibli les premiers pas de la République. Mais dans tous les cas, ce n'est pas aux ennemis à s'en plaindre, et il ne leur appartient guère de signaler les membres du Gouvernement provisoire comme des hommes de désordre et de violence, quand cha-

cun d'eux s'est enchaîné pour éviter le désordre, sacrifiant son influence personnelle à ses scrupules, et craignant de faire mieux pour ne pas aller au delà du bien.

CHAPITRE II.

Les Banquets.

Depuis huit ans, l'opposition dynastique se débattait vainement contre le ministère inébranlable de MM. Guizot et Duchâtel. De si longs efforts, dans une lutte de personnes plutôt que de principes, avaient fini par lasser les cœurs et décourager les rivalités. M. Thiers se réfugiait dans les travaux historiques; M. Odilon Barrot, dans une pompeuse bouderie, et les ambitieux à la suite, dans de stériles clameurs, qui n'étaient ni assez vives pour inquiéter le pouvoir, ni assez sérieuses pour remuer le pays. Le parti républicain, obligé par la loi de dissimuler son nom, mais se laissant facilement deviner sous le nom transparent de parti radical, conservait seul d'énergiques ardeurs, malgré tous les obstacles amoncelés devant lui. En minorité dans le corps électoral, à peine représenté à la Chambre, il puisait sa vigueur dans le talent et l'audace de ses journalistes et de ses écrivains, dans la fougue de quelques meneurs. dans le tempérament géné-

ral de la nation poussée au mécontentement, et dans les sourdes protestations des masses déshéritées qu'agitaient les doctrines du socialisme.

Aux premiers rangs de l'opposition dynastique, figurait un ancien disciple de M. Guizot, devenu son plus ardent adversaire. Esprit remuant et passionné, longtemps défenseur acerbe des lois de compression, M. Duvergier de Hauranne avait suivi les pas du maître jusqu'aux jours de la coalition parlementaire de 1839. Mais quand vinrent les déceptions, sa conscience se révolta; un honnête dépit le jeta vers la gauche; chaque discussion l'éloigna davantage du foyer ministériel, jusqu'à ce que de vote en vote et d'arguments en arguments, il fût parvenu aux dernières limites qu'on pouvait atteindre sans franchir la ligne dynastique. Impatient et agressif, il gourmandait les tiédeurs des vétérans de l'opposition, fervent comme un tard venu, implacable comme un dissident.

Après une foule de stériles joutes pour désarçonner le chef de la doctrine, il venait de tenter un dernier effort parlementaire dans une proposition de réforme électorale, et battu, comme de coutume, par une majorité compacte, il s'était pris à désespérer du parlement. Mais où trouver une autre puissance pour abattre un ministère détesté? M. Duvergier de Hauranne n'était pas

homme à chercher en dehors de la légalité. Comment n'être pas vaincu, en restant dans les limites? comment vaincre sans en sortir?

Ses études sur la politique anglaise lui vinrent en aide, et il se prit à imaginer des banquets agiteurs, où toutes les nuances de l'opposition, déposant de vieilles rancunes, uniraient leurs efforts contre l'ennemi commun.

Le moyen était parfaitement en rapport avec ses goûts et sa tactique. Admirateur des institutions anglaises, il se passionnait volontiers pour ces agitations dans l'ordre, pour ces turbulences légales qui triomphent périodiquement à Londres des résistances parlementaires. En France, le peuple n'avait jamais fait entendre sa voix que dans les émeutes; il serait beau de la provoquer dans des enceintes pacifiques, d'élever une tribune aux harangues dans chacune des principales villes, de vaincre le parlement immobile par des parlements nomades, et d'accomplir sans secousse une révolution morale par le retentissement de protestations collectives et d'innombrables pétitions. Telle était la poésie politique dont se berçait M. Duvergier de Hauranne. Il oubliait que ce qui fait le danger de ces mouvements, c'est moins l'entraînement des peuples, que la résistance des gouvernements. En Angleterre, le gouvernement sait habi

lement céder à la pression extérieure ; en France, les gouvernements ne reculent pas, ils tombent. M. Duvergier de Hauranne se fiait à la sagesse des réunions; il n'avait pas compté sur les folies du ministère.

Tout plein de son idée, il la communiqua à MM. Odilon Barrot et Gustave de Beaumont, qui l'adoptèrent comme lui. Mais pour remuer les populations, pour donner l'impulsion aux esprits, le retentissement aux discours, et le mouvement à l'idée, il fallait plus d'activité et d'audace qu'il ne s'en rencontrait dans les rangs de l'opposition dynastique. Il fallait contracter alliance avec les radicaux, seuls capables de provoquer l'agitation, de l'entretenir et de la généraliser. M. Duvergier de Hauranne fit des ouvertures à M. Edmond Adam, rédacteur du *National.* Mais *le National* ne pouvait s'engager aveuglément avec des hommes politiques longtemps ennemis; M. Edmond Adam les mit en rapport avec M. Pagnerre, éditeur de presque tous les écrits républicains.

M. Pagnerre réunissait chez lui le comité central des électeurs de l'opposition de la Seine, établi en permanence pour diriger les opérations électorales, surveiller les listes, et donner son concours aux réclamations de tous les citoyens. Le comité, saisi de la proposition du banquet, l'accueillit avec ardeur. Par ses relations anté-

rieures, il formait un centre de correspondance avec les départements : les dynastiques furent ravis d'avoir un instrument tout prêt à fonctionner; les radicaux, d'être les intermédiaires obligés d'un grand mouvement ; ils en devinrent par le fait les principaux directeurs. Une campagne extra-parlementaire fut résolue par toute la France, durant l'intervalle des sessions. On prit pour mot d'ordre la réforme électorale, sans en préciser les limites, afin de ne pas effaroucher les timides, de ne pas décourager les impatients.

Nous devons dire cependant qu'il n'y eut de part et d'autre aucune surprise. Les radicaux disaient à MM. Odilon Barrot et Duvergier de Hauranne : « Aujourd'hui notre but unique est « de vous faire arriver au pouvoir, et pour cela « nous nous maintiendrons dans le cercle légal; « mais une fois obtenues les réformes qui s'ac- « cordent avec votre triomphe, nous nous réser- « vons de demander au delà. Nous ne transigeons « avec aucun de nos principes ; nous faisons seu- « lement trêve à quelques exigences qui seraient « aujourd'hui inopportunes, mais que nous nous « promettons de faire valoir plus tard. Notre al- « liance doit cesser avec votre victoire : alors vous « nous retrouverez en face de vous. ».

Le pacte fut conclu en ces termes, et accepté sans restriction.

Le premier banquet eut lieu, comme on sait, au Château-Rouge, le 9 juillet 1847.

Les députés de l'opposition dynastique s'y trouvaient en grand nombre, formant avec les journalistes, les écrivains et les électeurs de Paris, une masse imposante de mille convives. M. Dufaure avait refusé par écrit. M. Thiers blâmait avec quelques intimes, mais avec quelques autres il était approbateur; seulement il voulait s'abstenir. « Ma « présence, avait-il dit confidentiellement, pour- « rait être une gêne pour les orateurs; sinon leurs « discours pourraient être une gêne pour moi. » M. Ledru-Rollin motiva son refus par écrit : n'ayant pas pris communication des toasts, il craignait de sanctionner par sa présence quelques formules trop dynastiques.

Au surplus, le banquet n'eut pas d'abord tout le retentissement qu'on en attendait. Les conservateurs du parlement l'accueillirent avec dédain; les ministres, avec indifférence. Dans la presse, *le Constitutionnel* et *le Siècle* en firent le plus de bruit; c'était l'affaire de leurs amis. *Le National* enregistra avec froideur; *la Réforme* se prononça vivement contre la coalition des banquets, sous prétexte que les radicaux se mettaient à la remorque des dynastiques; les *Débats* soutenaient, avec bien plus de raison, que les dynastiques se mettaient à la remorque des radicaux.

Tout ce mouvement allait peut-être manquer son effet, sans une imprudente susceptibilité du *Journal des débats*. On avait omis, au Château-Rouge, de porter le toast au Roi. Personne n'en avait parlé dans les préliminaires du banquet : les radicaux, pour éviter une occasion de rupture ; les dynastiques, par oubli ou indifférence. Le public lui-même ne s'en serait guère préoccupé, si les *Débats* n'eussent signalé avec colère ce péché d'omission. C'était introduire dans la coalition un élément de discorde ; mais c'était donner aux omissions qui suivirent une signification plus précise, parce qu'elles étaient visiblement préméditées.

On sait quelle fut l'issue des banquets. Mais une révolution ne saurait avoir pour cause d'aussi vaines agitations. Les banquets ne furent qu'une occasion que le ministère aurait pu faire tomber en n'y prenant pas garde, et qui se serait représentée sous une autre forme. En effet, on ne saurait croire combien l'agitation des banquets fut superficielle et factice ; il faudrait pour cela consulter les correspondances du comité central. On y verrait quelles difficultés présentaient l'organisation des banquets de province, la coalition de voisins habitués à se combattre, les susceptibilités locales à ménager, et le tempérament de l'endroit à mesurer. Ce qui attirait surtout au banquet les électeurs des campagnes,

c'était la présence annoncée d'un député de renom, et M. Odilon Barrot remplissant alors les journaux de ses harangues, chaque ville le demandait, l'exigeait à son tour; chaque correspondant écrivait au comité qu'il n'y avait pas à songer au banquet, si l'on n'envoyait M. Odilon Barrot. Mais M. Odilon Barrot ne pouvait être partout à la fois; le comité offrait d'autres noms accueillis ou rejetés par le comité local, qui souvent les marchandait au poids et à la qualité.

La division s'était aussi introduite dans les banquets. Les écrivains de *la Réforme*, qui d'abord s'étaient abstenus, avaient enfin pris leur part aux manifestations publiques; mais impatients et exclusifs, ils ne faisaient aucune concession, même dans les formes, à l'opposition dynastique, et parlaient un langage qui effrayait la bourgeoisie. Le comité central de Paris craignait que l'éclat de ces démonstrations ne lui fît perdre les alliances encore nécessaires de la garde nationale et de l'opposition parlementaire. A Dijon et à Châlons, les banquets avaient été franchement républicains; à Limoges, s'était élevée la voix du socialisme; à Lille, une éclatante rupture entre MM. Ledru-Rollin et Odilon Barrot avait divisé les esprits. Le mouvement n'avait plus d'ensemble; mais il pénétrait dans les masses et réveillait les ardeurs révolutionnaires.

Quoiqu'il en soit, après six mois de bruit, de convocations, de correspondances et de harangues, le nombre total des convives dans tous les banquets réunis n'atteignait pas le chiffre de 17,000, y compris Paris et Rouen, qui figuraient pour 2,000 (1).

Toutefois, si les banquets ne produisirent qu'une agitation factice, ce n'est pas qu'on fût indifférent à la réforme; mais l'agitation sérieuse ne vient que des partis actifs, et les partis actifs voulaient plus qu'une réforme imaginée par M. Duvergier de Hauranne.

A la fin de l'année, ce moyen était tellement usé, que le comité central ne voulut d'abord prendre aucune part à la formation du banquet projeté dans le 12e arrondissement de Paris. Mais la résistance du ministère apportait un aliment à l'agitation expirante; le comité profita résolument de cette faute et remit en mouvement tous ses moyens d'action.

---

(1) L'auteur était secrétaire du comité central, chargé de toute la correspondance. Il peut garantir l'exactitude de ces détails.

CHAPITRE III.

Banquet du 12e arrondissement.

Nous n'avons pas à raconter l'histoire de la révolution de Février ; mais comme, parmi les événements qui la précédèrent, le rôle le plus actif appartient à beaucoup d'hommes qui se montrent aujourd'hui malveillants pour la République, nous devons leur faire hommage du bien qu'ils ont accompli, sans même nous souvenir qu'ils l'ont regretté plus tard.

Les ovations des banquets avaient rendu à l'opposition dynastique une force et une autorité qui depuis longtemps lui faisaient défaut, et les rivaux politiques de MM. Guizot et Duchâtel, retrempés au contact des populations, ne renonçaient plus à l'espérance. Le ministère, de son côté, ne voyait plus sans émotion les succès inattendus d'adversaires tant de fois terrassés, et c'était avec une certaine impatience qu'il attendait l'ouverture de la session parlementaire pour se ménager une éclatante revanche. Il faut lui rendre cette justice, qu'il n'y mit ni réticences

ni détours. Un insolent défi, une provocation directe sortait des termes de l'adresse. En signalant des *passions ennemies ou aveugles*, on frappait sans équivoque sur les chefs de l'opposition. Mais outre l'insulte personnelle, qui eût été une mauvaise matière à discussion, les paroles du ministère portaient atteinte à un droit consacré par la Charte, réservé même par les fameuses lois de septembre, le droit de réunion. L'opposition amena résolument la question sur ce terrain.

Jamais session ne s'ouvrit sous de plus graves préoccupations. Les discordes intestines de la Suisse, où l'on avait vu le cabinet français complice des jésuites du Sonderbund, des insurrections en Sicile et à Naples, des fermentations en Italie, dans le Piémont, dans l'Allemagne, et pardessus tout les mouvements intérieurs qui depuis six mois agitaient la France, promettaient aux débats parlementaires une vivacité et peut-être des résultats inaccoutumés. Les radicaux ne se faisaient guère illusion sur le vote définitif; mais ils voyaient avec certaines espérances l'opposition dynastique s'engager, pour le droit de réunion, dans une résistance qui devait passer facilement de l'idée aux faits.

L'opposition aussi se sentait plus puissante; elle n'était plus seule devant la majorité, mais

elle se présentait escortée de la foule des citoyens qui l'avaient saluée de leurs applaudissements, qui la suivaient de leurs vœux. Une dernière lutte pouvait être décisive. Le ministère ne la désirait pas moins vivement, pour venger, par un blâme orgueilleux, les triomphes des festins. Une autre circonstance moins connue précipitait le ministère dans la lutte à outrance: de secrets dissentiments travaillaient le cabinet. M. Duchâtel, fatigué des allures de M. Guizot, aspirait à le remplacer dans la présidence du conseil; si la crise parlementaire devenait trop vive, l'impopularité de son collègue en faisait une victime désignée. De son côté, M. Guizot, instruit des prétentions du ministre de l'intérieur, espérait l'écraser par un de ces triomphes oratoires qui l'avaient fait plus d'une fois sortir de positions plus difficiles. A bon droit, pouvait-on dire alors que la passion les aveuglait tous, députés et ministres.

Quoique M. Thiers ne se fût pas associé aux banquets, il se fit audacieux et agressif. Dans la séance du 2 février, il prononça ces paroles remarquables, trop tôt oubliées par lui : « Je ne suis pas radical... Mais si la révolution devait passer des mains modérées aux mains ardentes, je n'abandonnerais jamais cette cause sacrée de la révolution.» Puis, dans la séance du 10, il fit

entendre ces mots, qui devaient justifier l'insurrection : « Mon droit est écrit dans la Charte, il m'appartient; il est aussi sacré que celui de la royauté. »

Lorsque vint le paragraphe qui concernait spécialement les banquets, M. Duvergier de Hauranne annonça ouvertement sa ferme intention de résister à l'arbitraire. « Appuyé, dit-il, sur le « droit comme sur les faits, je déclare hautement « que je suis prêt à m'associer à tout acte écla-« tant de résistance légale, ne fût-ce que pour « constater si, un demi-siècle après notre grande « révolution, les libertés des citoyens peuvent « être confisquées par un arrêté de police. — *Et « nous aussi*, s'écrient les membres de l'opposi-« tion, *tous, tous*. — Obéir à la loi, résister à « l'arbitraire, c'est le double devoir des peuples « libres. Nous prouverons que nous saurons les « pratiquer tous deux. »

C'était reporter la lutte hors du parlement : les radicaux furent pleins d'espérance; M. Duvergier de Hauranne et ses amis étaient engagés.

Les résistances du ministère prenaient aussi un caractère plus décidé. « Le gouvernement, s'écria M. Duchâtel, ne cédera pas. — Vous parlez comme Charles X, cria M. Crémieux; il y a du sang dans vos paroles. »

La discussion dégénérait en cris de colère;

MM. Hébert et Odilon Barrot échangeaient de furieuses apostrophes : « Vous allez plus loin, dit ce dernier, que Polignac et Peyronnet. » C'était avertir la population de ce qui lui restait à faire.

Enfin l'irritation devenait si vive, les émotions du dehors répondaient avec tant de bruit à celles du dedans, que les esprits sages parmi les conservateurs en furent épouvantés; ils voulurent essayer une transaction. M. Desmousseaux de Givré, longtemps attaché à la phalange ministérielle, séparé depuis peu de M. Guizot, proposa d'amender le paragraphe en supprimant les mots *ennemies et aveugles*.

C'était une manière si facile de tout apaiser, que la majorité se trouva ébranlée. Au moment du vote, la première épreuve fut déclarée douteuse; mais le scrutin de division donna au ministère une majorité de 43 voix.

Les radicaux se félicitèrent d'une décision qui permettait de continuer la lutte. L'expression de leurs sentiments se trouve parfaitement résumée dans le passage suivant du *National* :

« Oui, nous avons craint que, sous l'impression des discours si remarquables prononcés par MM. de Lamartine, Rémusat et Dufaure, cette majorité si compacte ne laissât pénétrer dans son opacité quelques rayons de bon sens, quelque

chaleur d'indépendance, et que les liens de discipline qui la garrottent ne fussent relâchés et presque dénoués par la main si puissante de la vérité et de la raison. Depuis le commencement de ces débats, les ministres ont été si durement aplatis, les centres eux-mêmes si ébranlés, que chaque nouveau coup de marteau lancé du haut de la tribune lézardait les murs et sapait la maison. Nous redoutions qu'un dernier effort n'achevât la démolition et ne fît la ruine; et lorsque, dans cette assemblée composée de plus de 480 membres, le président, ayant mis aux voix l'amendement de M. Desmousseaux de Givré, où l'existence du ministère était en cause, a dit : L'ÉPREUVE EST DOUTEUSE! nous avons eu une sorte d'éblouissement, notre sang a reflué jusqu'à notre cœur, un cri involontaire est parti de notre poitrine suffoquée : *Ils nous échappent!*.....

«Par bonheur, le scrutin est venu nous rassurer.»

Le lendemain, *le National* rappelait à l'opposition dynastique ses engagements et l'entraînait sur un autre terrain.

«On a repoussé l'amendement, on a voté l'adresse, et c'est tout ce qu'il nous faut! La question nouée là doit se dénouer ailleurs. C'est à l'opposition à comprendre tout ce que le pays attend, et à mériter par sa conduite la confiance

qu'elle peut gagner ou perdre pour toujours.

«La lutte de la parole doit passer dans les actes; il faut que l'arbitraire rencontre en face le droit et le courage, que les bons citoyens nous promettent de prêter un ferme concours à tous ceux qui souhaitent que ces débats ne demeurent point stériles. Nous sommes arrivés à un de ces moments où défendre la liberté de sa patrie, c'est défendre son honneur. Paris, qui a fait la révolution de Juillet pour résister à des ordonnances royales, ne laissera pas confisquer ses droits par un arrêté de police. Quand la force est hors la loi, elle n'est plus que de la violence, et la violence a toujours porté malheur à ceux qui l'ont employée.»

L'opposition dynastique, mise en demeure, ne pouvait plus reculer; ses alliés l'entraînaient et aussi ses propres passions. Elle décida, dans une réunion extra-parlementaire, qu'un banquet aurait lieu et que les députés vaincus à la Chambre constateraient par leur présence le droit de réunion.

Les radicaux avaient conseillé aux députés de l'opposition de faire appel au pays par une démission collective, de continuer devant la nation l'instruction de ce procès perdu devant la majorité.

«Que l'opposition, disaient-ils, s'éloigne de cette Chambre, où elle ne pourra pas mettre sur le banc

des accusés un ministère que la nation a déjà condamné.

« A quoi pourraient servir désormais des discussions sans résultat ? à quoi pourraient aboutir des débats agités que la majorité vient écraser par un vote ?

« Que l'opposition écoute enfin ces clameurs unanimes qui lui crient d'interroger cette France, qui ne demande qu'à lui répondre. On espère étouffer l'agitation : qu'on lui donne le grand air de Paris, l'espace de tout le territoire ! On veut empêcher une réunion : qu'il y en ait cent, qu'il y en ait mille ! Que chaque ville du territoire pratique ce droit de réunion si insolemment dénié ; que Paris, dont la police étouffe aujourd'hui la voix, la retrouve, la fasse vibrer, la rende terrible dans les assemblées préparatoires convoquées sur onze points différents ; que chaque arrondissement ait sa tribune le jour, le soir ; on saura l'opinion de Paris et de la France ; on verra si la force brutale est tout, on verra si le peuple s'abandonne ; on verra si la capitale entend livrer à l'audace de l'homme de Gand les droits, la liberté, les idées, les doctrines, l'honneur, les dernières espérances de la révolution de Juillet » (1).

(1) *National*.

Ce conseil ouvrait aux opposants dynastiques une voie plus digne, un terrain de lutte plus vaste que l'enceinte étouffée du Palais-Bourbon. Ils n'osèrent s'y aventurer : la véritable raison, c'est que quelques-uns redoutaient de n'être pas réélus. Dans une lutte toute personnelle, les préoccupations personnelles passaient avant tout.

Les radicaux durent se contenter du projet de banquet. Déjà ils avaient fort à faire pour maintenir compacte la phalange de leurs alliés ébranlés. Le prodigieux mouvement des esprits éloignait les timides et faisait réfléchir les plus audacieux. Cent quatre-vingt-cinq députés avaient voté pour l'amendement Desmousseaux de Givré ; quatre-vingt-quatorze seulement avaient signé l'acte d'adhésion au banquet, et encore la plupart n'y avaient consenti que sous la condition expresse que M. Ledru-Rollin en serait exclu. Une petite fraction de quinze opposants, dirigés par M. Billault, avait résolu de s'abstenir.

De son côté, le ministère commençait à s'inquiéter. L'attitude de la population parisienne, les mécontentements de la garde nationale, l'énergique exaltation des radicaux, les engagements de l'opposition compromise, donnaient au mouvement un caractère des plus menaçants ; et malgré de formidables apprêts militaires, on regrettait de s'être tant avancé. M. Duchâtel fit faire des

ouvertures aux chefs de l'opposition. Renonçant aux mesures de violence, il consentait à laisser faire le banquet, pourvu qu'on y admît paisiblement un commissaire de police, qui dresserait procès-verbal ; en suite de quoi, la question du droit de réunion serait portée devant les tribunaux. Les plénipotentiaires de M. Duchâtel étaient MM. Vitet et de Morny ; ceux de l'opposition dynastique, MM. Duvergier de Hauranne et Malleville.

Ce compromis était trop dans le tempérament des opposants dynastiques pour être rejeté ; la plupart d'entre eux, déjà embarrassés de leur rôle, furent heureux de trouver une solution aux difficultés qu'ils avaient créées. Tant de bruit, tant de mouvement allait aboutir à une intervention fictive de la police ; le droit de réunion consacré par la Charte allait être livré à l'interprétation complaisante des tribunaux ordinaires. Les radicaux virent en frémissant que tous leurs efforts allaient être stériles ; ils résolurent de rendre toute transaction impossible. Jusque-là ils n'avaient été que les auxiliaires de l'opposition dynastique ; ils se déterminèrent à prendre l'initiative.

M. Marrast avait été chargé de rédiger un programme d'ordre pour régler les points de réunion et les mouvements des convives du banquet.

Au lieu d'un programme, il rédigea un appel au peuple, fit une convocation régulière de la garde nationale, indiquant à chaque légion sa place, invitant les écoles à se réunir au cortége. C'était un véritable manifeste de gouvernement, un audacieux défi jeté au pouvoir. Envoyé à tous les journaux de l'opposition, il fut inséré sans contrôle, et le 21 février au matin, tout Paris lisait avec étonnement cette proclamation émanée d'un gouvernement inédit. Les dynastiques prirent l'alarme; ils sentaient que la direction du mouvement leur échappait. Le ministère, indigné de cette usurpation de pouvoirs, ne voulut plus de transaction. La loi sur les attroupements fut affichée, la volonté d'empêcher le banquet hautement manifestée, les troupes appelées de toutes parts à Paris. Les députés de l'opposition s'effrayèrent, et résolurent entre eux de renoncer au banquet. M. Duvergier de Hauranne cependant, MM. Lamartine et d'Aragon, voulurent persister; nous ne parlons pas des députés radicaux, bien décidés à poursuivre la lutte.

A la nouvelle de la défection des dynastiques, les esprits s'agitent : on court chez M. Barrot, on obtient une nouvelle réunion chez lui. Elle eut lieu le 21, à neuf heures du soir.

Il s'y trouvait, outre les députés principalement engagés dans la lutte, des journalistes, des

délégués du 12e arrondissement, des électeurs du comité central. Après une chaleureuse allocution de M. d'Aragon, dans laquelle il se déclarait décidé à se rendre au banquet, non plus comme député, puisque ses collègues se retiraient, mais comme particulier, M. Odilon Barrot prit la parole. «Messieurs, dit-il, les députés de «l'opposition étaient résolus, ils le sont encore, «à résister à l'arbitraire ministériel, mais par les «voies légales, par les moyens pacifiques. Aujour«d'hui le ministère a recours aux mesures de «violence; il prépare, il recherche peut-être une «lutte sanglante. Lui en offrir l'occasion serait «presque devenir ses complices. Si les émotions «du peuple, si la juste indignation des citoyens, «doivent amener une collision, que la responsa«bilité en retombe tout entière sur les conseillers «de la couronne; nous aurons jusqu'au bout dé«fendu le droit, mais par des moyens de droit. «Dès que la violence commence, nous nous abs«tenons; si le sang coule, nous ne voulons pas «en charger nos consciences.»

M. Marrast se leva pour répondre. «Messieurs, «dit-il, nous comprenons l'horreur que doit in«spirer à tout citoyen l'effusion du sang. Mais «quoi que fassent aujourd'hui les députés de «l'opposition, ils ne peuvent fuir la responsabi«lité d'une position qu'ils ont eux-même faite.

« Quoi! depuis six mois, vous agitez les esprits, « vous promenez l'indignation de ville en ville, « de hameau en hameau, et lorsque toute la « France est soulevée par vos harangues, quand « Paris se remue frémissant sous votre souffle, « vous prétendez n'être pour rien dans les événe- « ments de demain! Vous voulez rejeter sur le « ministère la responsabilité des émotions que « vous avez créées! Qui donc a convoqué le peu- « ple pour demain sur la place publique, si ce « n'est vous et nous? Qui a fait appel à la garde « nationale, aux écoles, à tous les citoyens, si ce « n'est vous et nous? Croyez-vous qu'ils vont s'ar- « rêter, parce que vous resterez dans vos de- « meures? D'abord, ils ne le sauront pas : il est « impossible qu'ils soient prévenus à temps; et « quand ils le seraient, ils ne voudraient plus « reculer lâchement au dernier moment. Il est « trop tard pour les avertir, il est trop tard pour « vous abstenir. Votre absence ne ferait qu'ajouter « à l'indignation publique et enflammer des pas- « sions qui sommeillent encore; elle serait de plus « un encouragement au ministère pour tout oser. « En voyant les députés mêlés aux citoyens, le « gouvernement ajournera ses projets de vio- « lence; en présence de la multitude abandonnée « par vous, il se croira tout permis. Vous redou- « tez la guerre civile? eh bien! votre présence

« seule peut l'empêcher, votre absence doit la « provoquer ; et plus vous fuirez la responsabi« lité, plus elle retombera lourdement sur vous. »

Les paroles de M. Marrast furent vivement appuyées par les délégués du 12e arrondissement. Mais c'était se heurter contre un parti pris. Les députés tâchèrent de calmer l'effervescence en s'engageant à déposer devant la Chambre l'acte d'accusation du ministère. Vain refuge de la faiblesse, qui donnait pour juge aux ministres la majorité qui venait de les absoudre !

Les citoyens qui sortaient de chez M. Odilon Barrot se rejoignirent à onze heures dans les bureaux du *Siècle*. La réunion était beaucoup plus nombreuse, elle fut beaucoup plus animée. On savait que l'ordre venait d'être donné dans toutes les légions de battre le rappel le lendemain matin ; on voulait décider ce qui serait fait. Quelques-uns demandaient que les gardes nationaux restassent chez eux, pour ne pas avoir l'air de donner leur concours au gouvernement ; d'autres, en plus grand nombre, soutenaient qu'il fallait se rendre en armes à l'appel, pour que la garde nationale appuyât par sa présence et par des démonstrations significatives la manifestation populaire. L'avis de ces derniers prévalut. Mais le gouvernement, averti presque aussitôt, profita des heures de nuit qui restaient encore

pour donner contre-ordre dans toutes les légions. La garde nationale ne fut pas convoquée ; la troupe restait seule en face des citoyens.

Ce qu'avaient prévu les radicaux se réalisa, même au delà de leurs espérances. Le peuple, convoqué par la presse, excité par les discours de l'opposition, ignorant la retraite des députés, se leva tout entier ; les ateliers chômèrent comme en un jour de fête ; chacun se dirigeait vers la barrière de l'Étoile, lieu projeté du banquet. De tous les faubourgs, débouchaient des masses compactes d'hommes en blouse, les uns calmes et recueillis, les autres empressés et bruyants ; mais il n'y avait dans ce concours rien de désordonné, rien de tumultueux. La foule des citoyens se mêla bientôt à leurs rangs ; tout Paris fut sur pied ; en même temps, les troupes se montraient dans les différents quartiers.

La place de la Concorde était la principale station de la cavalerie ; c'est autour de ce point que s'amoncelaient les plus épaisses colonnes de la foule. Depuis la Madeleine jusqu'à la barrière de l'Étoile, les flots de la population s'agitaient en sens divers, les uns sans but, sans projet arrêté, les autres attendant les députés qui ne devaient pas venir, les chefs politiques comptant sur les incidents inattendus pour en faire une occasion. Des cris de *Vive la réforme! à bas*

le ministère! s'élançaient de tous les groupes.

Pendant ce temps, une force militaire imposante occupait les abords de la Chambre, dont les portes avaient été un instant forcées par une foule nombreuse venue de la rive gauche.

Vers midi, la cavalerie se mit en mouvement pour faire évacuer les Champs-Élysées; et comme il arrive toujours en ces occasions, les plus faibles furent les premières victimes : des femmes et des vieillards furent renversés par les chevaux. Déjà l'irritation courait dans les rangs de la foule, il se faisait des résistances partielles. Sur le Cours-la-Reine, des pierres furent lancées contre une troupe qui chargeait dans les avenues; entre la rue de Ponthieu et le bâtiment du Cirque, un poste isolé fut enlevé et incendié; le ministère de la marine fut un instant envahi.

Dans les autres quartiers de la capitale, l'agitation devenait plus vive. Des barricades s'élevaient à l'extrémité de la rue Saint-Honoré, dans la rue Maubuée, dans la rue Transnonain; des groupes nombreux parcouraient les rues, chantant *la Marseillaise* et criant *Vive la réforme!* La boutique de l'armurier Lepage, située rue de Richelieu, était enfoncée et pillée, ainsi que les magasins d'un autre armurier, sur le quai de la Mégisserie; des rassemblements considérables se formaient au Marais.

Dans les rues Tiquetonne, Bourg-l'Abbé, et Grénetat, des engagements sanglants avaient eu lieu.

Sur les boulevards, se presse une foule immense, mais sans désordre. De fortes patrouilles d'infanterie de ligne parcourent silencieusement les trottoirs, souvent enveloppées par les citoyens, et semblant plutôt protéger que menacer. Devant l'hôtel des affaires étrangères, la troupe a une autre attitude; la garde municipale à pied et à cheval en éloigne brusquement les promeneurs.

Les jeunes gens des écoles, au nombre de près de trois mille, s'étaient rendus au lieu fixé pour la réunion des députés; leur exaspération avait été très-vive en apprenant que le banquet n'avait pas lieu. Cependant ils étaient retournés paisiblement dans le quartier latin, lorsque sur la place du Panthéon, leur nombre étant considérablement réduit, ils furent assaillis et maltraités par la garde municipale.

Sur la place de la Bastille, d'autres jeunes gens, qui chantaient *la Marseillaise* devant la colonne de Juillet, furent attaqués par une bande d'agents de police, qui les frappèrent à coups de canne et de bâtons ferrés.

Ces divers incidents se racontaient dans les groupes, et grossissaient en circulant. La capitale était dans un état de fermentation générale,

sans cependant qu'aucune explosion sérieuse vînt avertir le gouvernement.

Durant cette journée, l'acte d'accusation du ministère avait été déposé par M. Odilon Barrot; il n'y figurait que cinquante-trois signatures. L'opposition dynastique s'affaiblissait d'heure en heure.

Déjà, dans la matinée, elle avait pu voir combien son rôle était amoindri, en lisant dans les journaux la protestation suivante :

« Les membres du comité électoral de l'opposi-
« tion du 2e arrondissement, informés que MM. les
« députés de l'opposition ont résolu de ne pas se
« rendre au banquet du 12e arrondissement, ont
« décidé, à l'unanimité, que le 2e arrondissement
« exprime, par son organe, son étonnement de la
« décision prise, sans qu'elle soit accompagnée
« de la démission des députés de l'opposition, et
« invite MM. les députés à déposer sans retard
« leur démission, seule mesure capable de donner,
« en ce moment, une satisfaction à l'opinion pu-
« blique. »

Que faisaient cependant à la Chambre les députés si opiniâtres à conserver leurs siéges? Sans doute ils y restaient pour intervenir dans ces luttes désolantes qui avaient lieu à quelques pas de leur tribune; sans doute ils allaient, par d'énergiques interpellations, demander compte au

ministère des troubles qui ensanglantaient la capitale. Non; pas une voix ne s'éleva, pas un mot ne fut dit pour la défense de ce peuple appelé dans la rue par l'opposition, et payant de son sang sa trop facile confiance. La Chambre discuta tranquillement un projet relatif à la banque de Bordeaux.

Le 23 au matin, le rappel, battu dans tous les arrondissements, avertit enfin les citoyens armés que le pouvoir recourait à leur intervention. Mais cet acte tardif cachait encore un piége : si les gardes nationaux se présentaient en nombre, on avait résolu, dans les conciliabules ministériels, de signaler leur empressement comme une marque de confiance envers le gouvernement; s'ils ne répondaient pas à l'appel, ils dégageaient la responsabilité du ministère pour le sang qui allait être versé.

Ils y répondirent et en grand nombre; mais comprenant tout aussitôt la tactique ministérielle, ils se hâtèrent de la déjouer. Dans la plupart des légions, furent signées des déclarations conformes à la déclaration suivante, émanée de la 4e.

« Nous soussignés, appartenant tous à la garde « nationale, déclarons que, au milieu des trou- « bles de la capitable, le rappel étant battu et « réclamant notre réunion, nous, protecteurs de

« l'ordre, nous allons nous rendre partout où nous « serons dirigés, pour empêcher ou arrêter l'ef- « fusion du sang ; mais, en même temps, protec- « teurs de la liberté, nous déclarons que notre « réunion n'a aucunement pour objet d'approuver « la politique ministérielle au dedans ou au dehors, « ni de donner un appui quelconque à un ministère « que nous blâmons, au contraire, avec toute « l'énergie de bons citoyens.

« Nous ne délibérons pas sous les armes, nous « faisons connaître notre pensée avant de nous « rendre à notre poste. »

Paris, le 23 février 1848.

Les mêmes sentiments éclatent de toutes parts, dans tous les rangs. On se rassemble aux cris de *vive la réforme;* c'est au cri de *vive la réforme* qu'on dissipe les groupes, qu'on arrête les collisions. Les colonels qui, dévoués au pouvoir, veulent arrêter ces élans, sont désavoués et forcés de s'éloigner. Ils courent tout effarés à l'état-major et au château annoncer que la garde nationale s'associe à l'insurrection. Bientôt les rapports alarmants se succèdent. La 3[e] légion a déclaré à son colonel qu'elle ne déposerait les armes qu'après le renvoi du ministère ; la 4[e] légion a envoyé une députation à la Chambre ; la 6[e] chante *la Marseillaise* sur la place de la Bastille ; des

gardes nationaux de la 7e ont donné leurs armes aux insurgés; un bataillon de la 3e a croisé la baïonnette contre la garde municipale; enfin, à deux heures, les colonels des douze légions de Paris, presque tous conservateurs, envoient une députation au Roi pour l'avertir qu'il leur est impossible de répondre désormais de la tranquillité de la capitale, si le gouvernement ne se décide pas à faire de promptes et significatives concessions. Dès lors, le ministère comprit qu'il fallait céder : la garde nationale mettait à néant ses victoires parlementaires. La population parisienne, abandonnée par l'opposition dynastique, se vengeait en triomphant. M. Molé fut chargé de composer un nouveau ministère.

Cependant, outre cette résistance énergique, mais toute pacifique, de la garde nationale, il se faisait dans différents quartiers des mouvements d'une autre nature.

En dépit de nombreux échecs, malgré la dispersion ou l'emprisonnement de leurs chefs les plus fameux, les sociétés secrètes n'avaient pas cessé de préparer dans l'ombre des moyens de renversement. Affaiblies, mais non découragées, décimées, mais non domptées, elles avaient traversé les années les plus prospères de Louis-Philippe, épiant toujours l'occasion de porter de nouveaux coups à un pouvoir détesté, et suivant

avec anxiété tous les incidents de la vie politique, afin de s'en emparer à l'heure et au moment voulus. Républicains de l'école conventionnelle, plus exaltés qu'éclairés, les chefs n'étaient pas hommes à reculer devant les moyens, et les plus expéditifs étaient pour eux les meilleurs. D'abord ils avaient regardé avec dédain l'agitation légale des banquets conduits par la bourgeoisie et les parlementaires; mais lorsque les émotions devinrent un peu vives, surtout lorsqu'ils virent les députés de l'opposition faire un imprudent appel à la population parisienne, ils se dirent que le moment était propice pour tenter un coup de main, et prirent la ferme résolution de ne pas laisser arrêter le mouvement au gré des dynastiques.

Depuis longtemps en communication avec les écrivains de *la Réforme*, ils avaient eu de nombreuses conférences sur leurs espérances prochaines, et il avait été décidé, d'un commun accord, que le banquet du 12e arrondissement serait l'occasion d'une prise d'armes, et qu'on ne se contenterait pas d'un demi-succès. Aussi avaient-ils profité des premières commotions du 22 pour construire à la hâte quelques barricades dans les quartiers populeux, et bientôt rejoints par des ouvriers qui leur étaient affiliés et par ces jeunes volontaires de toutes les émeutes qui se rencontrent en si grand nombre à Paris, ils occupaient

quelques positions importantes dans les environs du Temple, de la Halle et de l'Hôtel de Ville. Renforcés dans la nuit et dans la matinée du 23, ils faisaient rayonner les barricades dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, Mouffetard et Saint-Antoine, soutenaient contre la troupe des engagements sérieux dans la rue Rambuteau, dans la rue du Temple, et s'avançaient de proche en proche vers l'Hôtel de Ville. Leur fusillade donnait un caractère plus solennel aux réclamations de la garde nationale, tandis que l'agitation pacifique de la garde nationale paralysait les troupes sur les lieux du combat. Les uns fortifiaient l'insurrection par les émotions de la guerre civile, les autres la développaient par une intervention morale. Ainsi deux éléments de nature bien diverse agissaient d'accord; deux politiques différentes marchaient ensemble sans s'être concertées, mais nécessaires l'une à l'autre. Sans les collisions sanglantes, l'intervention de la garde nationale n'eût été ni utile ni efficace; sans l'intervention de la garde nationale, les combattants des barricades eussent difficilement résisté à des troupes fortement organisées.

Mais les premiers succès signalèrent promptement les différents caractères de l'insurrection. Dans les 1er, 2e et 10e arrondissements, centres des pouvoirs administratifs et de la garde natio-

nale opulente, l'annonce du changement de ministère fit arrêter le mouvement, et quoique le nom de M. Molé ne présageât pas une modification très-profonde dans la politique royale, on se tint en suspens, sans abandonner la partie, mais sans poursuivre les avantages. Dans les quartiers populeux, au contraire, dans les 6e, 8e, 11e et 12e arrondissements, la nouvelle d'une première concession redoubla les ardeurs et multiplia les combats. Les meneurs ne s'embarrassaient guère d'un changement de ministère, leurs coups portaient plus haut. De nouvelles barricades s'élevèrent, de nouveaux combattants accoururent; la fusillade recommença plus vive, ralentie seulement du côté des soldats, auxquels on venait d'apprendre que tout était fini, et qui voyaient tout recommencer.

La nuit déjà venue présentait en ce moment de singuliers contrastes. Depuis le faubourg Poissonnière jusqu'à la Madeleine, toutes les maisons des boulevards étaient illuminées de haut en bas, en signe de réjouissance pour la chute du ministère. Des deux côtés, se pressait une foule de promeneurs; sur la chaussée, se croisaient des bandes joyeuses, chantant des airs patriotiques, agitant des drapeaux et secouant des torches enflammées. Tout respirait le contentement et la joie du triomphe. Mais plus loin, dans cet immense carré

formé par les rues Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple, et prolongeant ses masses sombres depuis le boulevard jusqu'à la rivière, les combattants des barricades poursuivaient leur œuvre de démolition, s'environnaient d'une épaisse obscurité en coupant les conduites de gaz, et soulevaient à chaque pas de formidables retranchements. De toutes les rues adjacentes, étroites, peuplées et misérables, sortaient d'étranges rumeurs, des cliquetis d'armes, des roulements de pavés, des coups de feu, auxquels se mêla bientôt la voix vibrante du tocsin, protestations terribles contre les joies des quartiers officiels.

Ces joies, au reste, étaient troublées d'une manière bien cruelle, et les illuminations éclairaient un épouvantable drame qui reste encore enveloppé de mystère. Une de ces bandes populaires qui parcourait la chaussée des boulevards s'était arrêtée devant l'hôtel des affaires étrangères; un bataillon de ligne en défendait les abords. Des cris de *vive la réforme! à bas Guizot!* éclatent de toutes parts, lorsqu'au milieu du tumulte, un coup de feu part on ne sait d'où ni comment. Les soldats se croient attaqués, abaissent leurs fusils : une décharge à bout portant sème la mort dans les profondeurs du groupe; les survivants se dispersent avec des cris d'effroi et de fureur. Cinquante-deux cadavres jonchent le

pavé, et parmi eux des femmes et des enfants!

La consternation des soldats égalait celle du peuple; aucun d'eux ne savait quel ordre ou quel démon les avait poussés. Ils versaient des larmes, et leurs officiers atterrés partageaient leur douleur.

Mais qui pourrait décrire la rapide commotion qui parcourut tout Paris à la nouvelle de ce sinistre carnage! Le récit ne suffisait pas aux passions. On promena dans Paris le spectacle des cadavres. Amoncelées dans des charrettes, les victimes encore chaudes sont traînées à travers les rues, escortées de colonnes furieuses qui appellent la vengeance, éclairées par des torches qui jettent leurs teintes livides sur la pyramide sanglante.

Le cortége lugubre est conduit d'abord devant les bureaux du *National*. Du haut des fenêtres, d'énergiques allocutions répondent aux cris du peuple et promettent réparation. La même scène se renouvelle aux bureaux de *la Réforme*, avec les mêmes imprécations. Les charrettes s'enfoncent ensuite dans les quartiers des barricades, où elles apportent de nouvelles excitations. L'ardeur guerrière se change en paroxysmes de rage.

Quelques hommes ont attribué la révolution à ce triste épisode. Il y aida sans doute comme une excitation nouvelle, et surtout comme un em-

barras de plus pour le ministère qui se formait. Mais une révolution ne sort pas d'un accident; et s'il éveilla quelques colères dans les rangs de la garde nationale, il n'ajouta rien aux déterminations des hommes qui voulaient renverser le trône.

Les républicains tacticiens comprirent que leur cause se fortifiait de toute l'horreur du massacre, ils comprirent qu'à ce moment le trône chancelait.

M. Molé sans doute eut la même pensée, car depuis cette terrible exécution il ne reparut pas au château. Après l'avoir vainement attendu jusqu'au milieu de la nuit, le Roi fit appeler M. Thiers; il venait, de concert avec M. Guizot, de confier le commandement militaire de Paris au maréchal Bugeaud.

M. Thiers consentit à se charger du ministère; mais dès les premières lueurs du matin, il s'aperçut à son tour que la situation le débordait de toutes parts. Paris, à son réveil, avait appris que les forces militaires étaient livrées au maréchal Bugeaud, et aussitôt l'indignation s'était emparée de tous les esprits. Ce nom impopulaire semblait une bravade, un outrage, un défi jeté à toute idée de conciliation. La garde nationale elle-même témoignait hautement sa colère; nous citerons un exemple entre mille.

Aux premières heures de la matinée, M. le général Bedeau, faisant une tournée, s'arrêtait devant un bataillon de la 3[e] légion. Le commandant, M. Degousée, lui exprima aussitôt, en termes énergiques, la douloureuse surprise de la garde nationale à la nomination du maréchal Bugeaud. M. Bedeau cherchant à le calmer : « Général, s'écria M. Degousée, dites au maréchal de ne pas se présenter devant notre bataillon ; s'il l'ose, je le fais fusiller aux yeux de son état-major, et je fais clouer sa tête au coin de la rue Transnonain. » Le général Bedeau, stupéfait, ne put que déplorer cette nouvelle faute du gouvernement.

Peu après M. Bugeaud était révoqué, et M. Thiers, pliant sous le fardeau, renonçait à son ministère de quelques heures, qui passait aux mains de M. Odilon Barrot.

CHAPITRE IV.

24 Février.

L'opposition dynastique triomphait enfin dans la personne de M. Odilon Barrot. Elle tenait le pouvoir. Qu'allait-elle en faire? Elle ne l'avait pas souhaité si plein de périls. Mais l'épreuve elle-même pouvait tenter de grands cœurs; et si les dynastiques parvenaient à conjurer les tempêtes soulevées par eux, ils se montraient dignes de la victoire, et leur ambition trouvait sa justification dans leur mérite.

Cependant, au lieu de saisir fortement l'autorité, au lieu de prendre des mesures promptes et décisives pour arrêter l'insurrection et raffermir la royauté ébranlée, M. Odilon Barrot perd des heures précieuses à parcourir les rues à cheval ou en calèche, à promener dans les carrefours sa grandeur nouvelle. Au lieu de l'environner de leurs conseils, de le fortifier de leur appui, de lui donner l'impulsion qui lui manque, les autres amis de la couronne s'isolent dans leur découragement, cherchent des expédients, demandent

des conseils aux républicains. A neuf heures du matin, un publiciste, ami de M. Thiers, se présente chez M. Marrast. «Que faut-il faire?» demanda-t-il de la part de l'ex-ministre. Nous donnerons la réponse de M. Marrast dans son énergique trivialité: «L'abdication immédiate, dit-il, la régence à l'instant, ou dans une heure nous faisons sauter toute la baraque.»

Ces paroles contenaient l'appréciation vraie de la situation du moment. La victoire matérielle était loin d'être décidée, et M. Marrast n'était pas homme à tout exiger pour tout compromettre. Personne n'a plus que lui l'esprit d'à-propos, personne n'a plus que lui le génie des circonstances.

Moins tacticiens et plus aventureux, les républicains de *la Réforme* étaient résolus d'en finir avec les derniers fragments de la dynastie. Quelques-uns de leurs rédacteurs étaient aux barricades, tous étaient en communication constante avec les chefs des combattants.

Cependant l'insurrection armée, tout en se grossissant, n'avait obtenu aucun résultat décisif. Nul poste important, nul centre d'administration n'avait été entamé. La fusillade avait été un puissant appui pour les mécontentements de la garde nationale. Mais déjà dans tous les rangs de cette troupe, on parlait de la régence, et pour

la garde nationale, une pareille concession était une victoire complète; elle n'eût pas même voulu aller au delà. Il se pouvait donc que les troupes, refluant des quartiers pacifiés, se portassent d'ensemble au centre de l'insurrection armée, pour l'écraser dans son foyer. Fort heureusement les chefs nouveaux de l'autorité songèrent d'abord à vider la question à la Chambre, espérant y puiser la force morale qui depuis deux jours faisait défaut au pouvoir. Leur espérance était partagée par un grand nombre de citoyens qui trouvaient qu'on était allé assez loin. Les républicains, au contraire, et surtout ceux qui étaient décidés à tout risquer pour abolir la monarchie, ne voyaient pas sans inquiétude la solution des questions décisives confiée à la Chambre des députés. La majorité devait nécessairement rendre à la monarchie tout ce qu'elle pouvait se dispenser de sacrifier. La révolution allait aboutir à un avortement. Il fallait prendre des mesures.

Dans une conférence matinale entre M. Caussidière et M. Ledru-Rollin, il fut convenu que le premier réunirait autour de lui les sections armées des sociétés secrètes, marcherait sur la Chambre, entraînant sur sa route tous les insurgés qu'il rencontrerait, ferait irruption dans la salle au milieu de la séance, et accomplirait hardiment un dix-huit brumaire populaire.

Mais lorsque la séance s'ouvrit, les événements avaient rapidement marché.

Après la retraite successive de MM. Molé et Thiers, les députés de l'opposition dynastique étaient accourus aux Tuileries, M. Duvergier de Hauranne un des premiers. Le danger les y appelait, et peut-être de secrets remords. Ils ne pouvaient se dissimuler qu'ils avaient été les premiers moteurs de ce profond ébranlement, et que leurs querelles d'amour-propre engendraient une révolution. Mais que pouvaient-ils en ce moment ? Ils apportaient au château leurs propres consternations, leurs naïves incertitudes. Repoussés par le mouvement qu'ils avaient provoqué, abandonnés par la foule qu'ils avaient soulevée, ils tendaient une main impuissante à la royauté qu'ils avaient compromise. Leur présence ne pouvait plus être qu'une dernière et inutile protestation de dévouement ou de repentir.

Le Roi recevait leurs hommages, appelait leurs conseils, demandait leurs ressources : ils n'en avaient pas. Aucun ne lui parlait encore de s'immoler par une abdication, plusieurs y songeaient. Louis-Philippe, encore plein d'illusions, s'imaginait que le nom de M. Odilon Barrot allait éteindre les dernières étincelles de l'insurrection.

Cependant les bruits extérieurs envoyaient de formidables avertissements. Les coups de feu re-

doublaient et approchaient; le poste du Château-d'Eau, sur la place du Palais-Royal, luttait contre les assauts populaires. Là fusillade, à si petite distance, se prolongeait en échos sous les voûtes du palais. M. E. de Girardin pénètre dans le cabinet du Roi, et prononce résolument le mot qui était dans le cœur de plusieurs assistants : Abdication.

Le roi veut discuter. M. de Girardin le presse, secondé par le duc de Montpensier et par les députés impatients d'amener une solution. Louis-Philippe, vaincu, donne son consentement. M. de Girardin se hâte d'aller publier cette nouvelle dans les rues.

Cependant l'abdication n'était pas définitive. Louis-Philippe, à regret, s'apprêtait à la régulariser, lorsque le maréchal Bugeaud s'élance dans le salon et proteste, en termes énergiques, contre cet acte de faiblesse. «On n'abdique pas, «s'écrie-t-il, sous le feu de l'insurrection. Il faut «vaincre d'abord, abdiquer ensuite; si l'on est «vaincu, il faut tomber roi.»

Heureux de trouver un homme qui réponde à sa pensée, le Roi se lève, saisit les mains du maréchal et lui parle avec effusion. Puis, interrogeant du regard les autres conseillers qui l'environnent, il cherche au milieu d'eux un nouvel appui. Tous les yeux se baissent ou se détour-

nent consternés. Pour les députés de l'opposition dynastique, le Roi n'était plus qu'un embarras. Les plus hardis reprennent leurs instances, les autres se joignent à eux; tous le supplient, le pressent, l'obsèdent; le duc de Montpensier l'assiége de gestes impétueux. Louis-Philippe se rend encore une fois, et signe son arrêt définitif.

Déjà les insurgés s'étaient emparés du Palais-Royal, déjà le peuple victorieux débouchait sur la place du Carrousel; il fallait se hâter de fuir le château.

Le Roi sortit du palais par la porte du milieu, située au-dessous de l'horloge (1). Sa suite se composait d'une vingtaine de personnes, toutes vêtues de noir. Cette espèce de cortége funèbre descendit lentement les huit marches de granit qui sont au bas du pavillon de l'horloge. Le Roi et la Reine ouvraient la marche; derrière eux, la duchesse de Nemours et ses enfants, et le duc de Montpensier.

Un quart d'heure avant, on avait fait entrer dans le jardin, par la grille du bord de l'eau, le 1er escadron de la garde nationale à cheval. Cet escadron, composé de cinquante hommes, placé dans le carré formé par le château et les

(1) Beaucoup de ces détails sont en désaccord avec le récit de M. Lamartine; nous les tenons d'un témoin oculaire qui accompagna le roi jusqu'à Saint-Cloud.

grilles des parterres, ouvrit ses rangs au moment où la famille royale parut. «Messieurs, s'écria le commandant, le Roi se confie en vous.» Aussitôt le Roi et sa famille se trouvèrent entourés par les cavaliers. La plupart l'accompagnèrent jusqu'à Saint-Cloud; quelques-uns, au nombre de quinze environ, se détachèrent successivement sur le quai de Passy, à mesure qu'ils se trouvaient dans la direction de leur domicile.

En traversant le jardin, le Roi semblait marcher péniblement, appuyé d'un côté sur une canne, de l'autre sur le bras de la reine. Celle-ci portait la tête haute, montrant sans affectation un courage égal aux émotions du moment.

A la grille de la place de la Concorde, stationnaient trois voitures de service, appelées à la hâte. Un petit coupé bleu, attelé d'un cheval noir, reçut le Roi, la Reine et les deux enfants. Le duc de Montpensier et la duchesse de Nemours montèrent dans un coupé vert attelé d'un cheval blanc. La troisième voiture était un cabriolet à deux roues : nous ne saurions dire quelles personnes y montèrent; mais une dame de la suite, enveloppée d'un manteau de velours noir, était assise sur le siége de derrière.

Au départ, un escadron de cuirassiers se joignit aux gardes nationaux, et l'on prit rapidement la route de Saint-Cloud.

A la descente de voiture, sous le péristyle du château de Saint-Cloud, le Roi remercia de la main son escorte; son abattement était extrême. La Reine conservait son expression élevée, l'œil animé, mais humide des larmes qu'elle avait laissé tomber en route; elle s'avança à deux reprises sur le perron, témoignant par ses paroles et ses gestes toute sa reconnaissance.

Telle avait été la fin de cette royauté qui eut une insurrection pour berceau et pour tombe.

Dans cet état de choses, les dynastiques étaient naturellement disposés à faire de larges concessions; les républicains avaient le droit de se montrer exigeants. La régence, qui le matin semblait aux premiers une mesure extrême, était devenue leur dernière ancre de salut; pour les seconds, ce n'était plus qu'une concession forcée et presqu'une défaite après la victoire.

Dans les premiers moments de la délibération, l'urgence des circonstances, la présence de la duchesse d'Orléans et de ses enfants, les regrets de l'opposition dynastique, tout semblait se réunir pour assurer le succès de la régence. La régence de la duchesse d'Orléans fut en effet, sur la demande de M. Dupin, proclamée par le président de la Chambre, lorsque M. Marie, prenant la parole, demanda la formation d'un gouvernement provisoire. M. Crémieux l'appuya; M. de La Roche-

jaquelein fit entendre ces paroles, qui étaient dans le sentiment de tous : « Messieurs, vous n'êtes plus rien. » M. Odilon Barrot défendit avec énergie la régence. Le temps s'écoulait sans résultats au milieu d'une confusion générale. Déjà un assez grand nombre de personnes étrangères à la Chambre y avaient pénétré, apostrophant les députés, assises au milieu d'eux et engageant des conversations avec les tribunes. On y remarquait entre autres MM. Emmanuel Arago, Hetzel et Peauger. Mais M. Ledru-Rollin ne voyait pas apparaître ceux qu'il attendait ; il demande la parole, et, dans un discours qu'il prolonge à dessein, il combat la régence et conteste la compétence de la Chambre. Debout, au pied de la tribune, M. Berryer criait à l'orateur : « Concluez, concluez donc. » Il se gardait bien de conclure ; il ne voulait que gagner du temps. Enfin, voyant M. Lamartine s'avancer vers la tribune, il lui cède la parole après avoir renouvelé la demande d'un gouvernement provisoire. M. Lamartine soutenait la même thèse, lorsqu'au milieu de son discours les portes extérieures sont enfoncées, de violentes clameurs retentissent, des flots d'hommes armés se précipitent dans l'enceinte et envahissent les tribunes : c'étaient les sections dirigées sur la Chambre par Caussidière. Alors la confusion est portée à son comble. Le président et une foule de députés s'enfuient, des

amis dévoués entraînent la duchesse d'Orléans et ses enfants. Les députés qui veulent achever le mouvement restent, conférant avec des citoyens qui écrivent la liste de proposition des membres du gouvernement provisoire. Mais le plus difficile était de faire proclamer les noms au milieu du tumulte. Un citoyen, porteur d'une liste, s'adresse à M. Crémieux, dont on lui avait signalé la voix stridente, et le prie de monter à la tribune pour en faire lecture. M. Crémieux regarde la liste, et répond : « Je ne puis pas, mon nom n'y est pas. » Le même citoyen court à M. Lamartine, et lui fait la même demande; M. Lamartine regarde à son tour, et répond : « Je ne puis pas, mon nom y est. » Cependant les listes circulent de main en main; on les copie sur tous les bancs, et l'on en fait passer un exemplaire à M. Dupont (de l'Eure), qu'on avait porté à la présidence, et qui parvient à la proclamer au milieu d'un silence souvent interrompu. Cette fois, le nom de M. Crémieux était sur la liste.

Sur ces entrefaites, M. Léon Maleville, désigné par M. Odilon Barrot au ministère de l'intérieur, se rendait rue de Grenelle pour prendre possession de son portefeuille.

Il venait de s'installer dans le cabinet, lorsque se présenta un huissier de service. — Monsieur, dit-il, M. le ministre voudrait vous en-

tretenir. — M. le ministre, quel ministre ? — M. le comte Duchâtel. — Duchâtel ! Il est donc ici ? — Oui, monsieur. — Eh bien, dites-lui que je suis à ses ordres.

M. Duchâtel entra presqu'aussitôt. — Ah ça ! s'écrie M. Maleville, vous êtes donc fou ! — Comment ! — Comment, vous êtes encore ici ! — Mais, mais, j'attendais mon successeur pour l'installer. — Votre successeur ! Il sera bientôt ici. Votre successeur, c'est le peuple armé qui accourt à grands cris. Allez-vous en donc bien vite, malheureux ; quittez cet hôtel, quittez Paris, quittez la France, si vous le pouvez.

Au même instant, madame Duchâtel entra avec précipitation. « Ah ! mon Dieu ! s'écrie-t-elle, tout est perdu ! Pagnerre est dans les faubourgs ! — Eh ! mon Dieu, Madame, s'écrie M. Maleville impatienté, il s'agit bien de Pagnerre. Plût au ciel que vous tombiez entre les mains de Pagnerre ; mais il y en a d'autres qui sont moins tendres. — Il a raison, ma bonne amie, disait M. Duchâtel, Pagnerre n'est pas ce que tu penses. — Pour Dieu, allez-vous en, répétait M. Maleville, allez-vous en. Et les poussant devant lui, il les fit sortir par la porte du jardin qui communique avec le ministère du commerce. M. de Salvandy, averti aussitôt, fit sa retraite avec son collègue de l'intérieur. Cinq minutes après, la foule armée envahissait

le ministère. On n'y commit aucun dégât; des sentinelles en blouse furent placées aux portes, et le peuple se retira.

M. Maleville respirait à peine, lorsqu'arrive M. Garnier-Pagès, suivi bientôt de M. Odilon Barrot. Celui-ci ne désespérait pas encore, et venait faire servir le télégraphe à l'annonce de la régence et de sa nomination à la présidence du conseil. MM. Garnier-Pagès et Maleville se dirigent ensemble vers l'Hôtel de Ville.

L'Hôtel de Ville, occupé depuis midi par la multitude armée, présentait l'aspect d'une Babel immense, où tous les sons de la voix humaine se heurtaient confondus; clameurs, imprécations, cris de joie, rugissements, éclats de rire, chants de triomphe, élans d'enthousiasme, menaçantes apostrophes, attendrissements inarticulés: c'était quelque chose de naïf comme le délire d'un enfant, de terrible comme la frénésie d'un géant. Aux portes, sur les escaliers, dans les corridors, à toutes les issues, s'engouffraient des tourbillons humains, étincelant d'armes diverses, s'agitant dans un effroyable tumulte, et s'enchaînant par une masse continue aux groupes qui encombraient la Grève et toutes les rues adjacentes. Cependant, au plus profond du désordre, on voyait certains hommes se faisant obéir et rétablissant quelque discipline : c'étaient les sectionnaires des sociétés

secrètes et quelques chefs improvisés aux barricades, faisant plier à l'autorité les hommes d'aventure qui sortent toujours des pavés de l'insurrection. A chaque instant, des bandes d'ouvriers avec ou sans armes venaient grossir les rangs de cette étrange armée. La révolution appartenait en ce moment à la force populaire.

C'était ce qu'avait prévu M. Ledru-Rollin, et lorsque, pour pénétrer à l'Hôtel de Ville, il traversait les rangs pressés du peuple, il se sentit tout d'abord en mesure de demander à ses collègues l'établissement de la république, et même de l'imposer. Déjà il avait un auxiliaire à la préfecture de police; M. Caussidière s'y était établi avec une troupe d'affidés.

Cependant, aux mêmes heures où se proclamait un gouvernement dans l'enceinte du palais législatif, d'autres nominations se faisaient au nom de la victoire populaire. Dans les bureaux du *National* et de *la Réforme*, des hommes politiques, des combattants armés, les uns accourus des barricades, les autres de l'Hôtel de Ville et des Tuileries, formaient des listes, discutaient des noms, et distribuaient le pouvoir. A la Chambre, on n'avait choisi que des hommes parlementaires; la presse avait tant fait pour le triomphe de la révolution, qu'elle méritait bien d'y être représentée, et le peuple voulait avoir sa

part d'action dans le choix des gouvernants.

Le résultat de ces délibérations combinées dans les bureaux des deux journaux fut la nomination, comme membres du Gouvernement provisoire, de MM. Marrast, Flocon et Louis Blanc; plus tard, on leur adjoignit M. Albert, ouvrier. Ainsi deux éléments se rencontraient dans le gouvernement, résultats de deux élections différentes : l'élection populaire et l'élection parlementaire. Quelques noms, comme ceux de MM. Ledru-Rollin et Lamartine, avaient été proclamés à la fois dans les différentes réunions.

Déjà les élus du peuple, MM. Marrast, Flocon et Louis Blanc, étaient installés à l'Hôtel de Ville, quand s'y présentèrent les membres nommés au palais législatif. Ceux-ci cherchaient au milieu du tumulte une salle où ils pussent commencer un travail régulier, lorsqu'ils furent avertis que déjà un gouvernement fonctionnait à côté d'eux. Les uns et les autres parvinrent enfin à se rejoindre : il s'échangea quelques explications auxquelles M. Garnier-Pagès mit fin, en disant : ces messieurs seront les sécretaires du gouvernement. MM. Marast, Flocon et Louis Blanc, avaient autre chose à faire, en un pareil moment, qu'à soulever des discussions d'attributions; ils acceptèrent en silence une position secondaire. Mais deux jours après, de nombreuses réclamations s'élevèrent de la part

de ceux qui les avaient élus, et ils figurèrent bientôt au même rang et au même titre que leurs collègues.

Lorsqu'enfin le conseil put se réunir au complet, la première question soulevée fut celle de la forme de gouvernement. A l'exception de MM. Lamartine et Crémieux, tous les membres du gouvernement étaient des républicains de vieille date. Mais M. Lamartine, avec sa rapide intelligence des choses, sentait que la république seule était possible, et M. Crémieux, avec son esprit sceptique, faisait bon marché de la monarchie. Tous étaient d'accord sur l'idée; quelques-uns seulement étaient arrêtés par des scrupules de légalité.

Avaient-ils bien le droit, au moment même où ils proclamaient la souveraineté de la nation, d'imposer à la nation un gouvernement qui ne serait pas son œuvre, de faire entre eux, dans le secret du conseil, le plus éclatant acte de souveraineté? N'était-ce pas une usurpation de pouvoirs? ne serait-ce pas même une cause d'affaiblissement pour la république, que de la voir éclore du cerveau de quelques hommes, au lieu de sortir publiquement du suffrage général? N'était-ce pas fournir un éternel prétexte aux protestations, un éternel argument à la mauvaise volonté? «La proclamation de la république, di-

saient-ils, est quelque chose de trop solennel pour la décision de sept hommes réunis par les hasards de la tempête. Elle ne doit avoir rien de suspect, rien de contestable, rien de subreptice. Le gouvernement de tous ne doit avoir d'autre base que la volonté de tous. A ces conditions, la république ne pourra jamais être appelée par ses ennemis ni un accident, ni une manœuvre, ni une contrainte. — Abstenons-nous donc, continuaient-ils, et hâtons-nous de convoquer la nation ».

Telles étaient les questions posées par quelques-uns. Les autres leur répondirent :

« Il est dans la vie des peuples des moments su- « prêmes où les questions de légalité doivent faire « silence, où la légalité même n'existe pas : c'est « lorsque le passé tombe en ruines, et que l'ave- « nir n'est pas encore debout ; moments de rapide « transition, où les hommes ont le droit de tout « oser. Et si vous contestez le droit, nous dirons « que c'est un devoir. Oui, c'est notre devoir « de nous prononcer sur l'heure, sans fuir une « responsabilité qui nous est imposée, quoi que « nous fassions. Un gouvernement peut être pro- « visoire, parce qu'il ne s'agit que de placer ou « remplacer quelques hommes; mais une nation « ne peut rester dans le provisoire. Il ne saurait « dépendre de nos faiblesses d'ajourner l'état civil

« d'un grand peuple, de mettre sous le séquestre « tout un pays, en attendant qu'il sache ce qu'il « est. Mais que disons-nous? il est déjà ce qu'il « doit être, et il ne dépend plus de nous qu'il soit « autre chose. Sans doute il n'appartient pas à « sept hommes de fonder la république; mais elle « est fondée sans vous, elle existe pendant que « vous délibérez sur son existence. La république, « c'est votre présence ici; la république, c'est « cette assemblée du peuple en armes, qui la pro- « clame déjà par ses cris de triomphe; la répu- « blique, c'est la fuite de la régente, la dissolution « des Chambres, la chute de tous les pouvoirs « publics, et par-dessus tout, l'impossibilité de « toute autre chose. Votre responsabilité n'a donc « rien de pesant, car vous ne faites que consacrer « ce qui est. Hommes de gouvernement, vous don- « nez une formule aux choses, vous ne les créez « pas. Si le jour de la république n'était pas venu, « vous ne pourriez pas plus l'établir, que vous ne « pourriez l'empêcher aujourd'hui, que son heure « a sonné.

« Quant aux ennemis de la république, ils ne « manqueront jamais de prétextes, et malgré votre « réserve, ils vous attaqueront aussi violemment « que nous, à cause de notre audace. Mais, quoi « qu'ils disent, le 24 février sera toujours la date « de l'inauguration de la république; elle a pour

« sa sanction une loi providentielle, la loi de l'in-
« surrection victorieuse. »

La discussion se prolongeait avec une égale opiniâtreté de part et d'autre, lorsque les portes de la salle du conseil furent violemment ébranlées. Le peuple, qui du dehors ne cessait de crier *vive la République!* demande à prendre communication du premier acte adopté par le Gouvernement provisoire. Aussitôt M. Louis Blanc s'avance, entouré de plusieurs élèves de l'École polytechnique, se dirige vers la place de Grève, et debout sur une table placée au bas des marches de l'Hôtel de Ville, il annonce que le Gouvernement provisoire veut la république. A ce mot, les applaudissements éclatent en une immense clameur de joie.

Cependant, malgré cette promesse, faite avant une solution définitive, la première proclamation du Gouvernement provisoire ne se prononçait pas sur cette grave question; mais dans la nuit la discussion fut reprise, et le lendemain matin on put lire sur tous les murs la proclamation suivante :

« Le Gouvernement provisoire déclare que le
« gouvernement actuel de la France est le gouver-
« nement républicain, et que la nation sera ap-
« pelée immédiatement à ratifier par son vote la
« résolution du Gouvernement provisoire et du
« peuple de Paris. »

La clause de ratification avait été introduite par les uns pour satisfaire leurs scrupules, et consentie par les autres parce qu'elle n'empêchait pas à leurs yeux l'avenir d'être irrévocablement engagé.

Dans la distribution des portefeuilles, M. Ledru-Rollin s'imposa plutôt qu'il ne fut choisi comme ministre de l'intérieur; M. Crémieux s'insinua au ministère de la justice, M. Lamartine eut les affaires étrangères, M. Arago la marine, M. Marie les travaux publics, M. Goudchaux les finances, M. Carnot l'instruction publique, M. Bethmont l'agriculture et le commerce; le ministère de la guerre fut confié au général Bedeau, et sur son refus, au général Subervic.

Pendant que l'on prenait rapidement toutes ces mesures, il se passait dans la salle voisine un incident que nous devons raconter, comme un témoignage des singulières bonhomics du peuple parisien, même au sein des plus graves tumultes.

Nous avons laissé MM. Garnier-Pagès et Maleville se dirigeant vers l'Hôtel de Ville; ils y arrivèrent un peu avant la chute du jour. Déjà il y avait quelque apparence de régularité : des sentinelles aux portes, une consigne, un mot d'ordre. A l'entrée de l'édifice ils sont arrêtés. « On ne passe pas. — Je suis Garnier-Pagès. — Et celui-là? — Maleville, mon ami, excellent patriote. — Passez, citoyens. »

Après l'entrée, la marche devient plus difficile; l'escalier, les corridors, les vestibules, sont encombrés d'hommes en blouses, échevelés, barbus, armés de toutes façons, figures peu récréatives pour M. Maleville, ami de l'élégance et des belles manières. Assez mal à l'aise, et regrettant déjà de s'être engagé dans ce gouffre, il entre, non sans peine, à la suite de M. Garnier-Pagès, dans la pièce destinée aux séances du conseil municipal.

Il la trouve remplie des mêmes hommes, criant, gesticulant, vociférant tous à la fois, debout sur les chaises, les tables et les appuis des fenêtres. Quelques-uns reconnaissent M. Garnier-Pagès, le saluent avec enthousiasme, et les cris redoublés de *vive Garnier-Pagès!* retentissent dans la salle. Lorsque le bruit fut un peu apaisé, M. Garnier-Pagès prit la parole, célébra les vertus du peuple, faisant en même temps appel à sa générosité. Mais ses discours se perdaient au milieu des clameurs; toutes les voix demandaient la république. M. Garnier-Pagès n'avait pas mission pour se prononcer, M. Maleville n'en avait nul souci. Ce dernier parvient enfin à prendre la parole, et dit aux assistants qu'avant de se préoccuper de la forme du gouvernement, ils doivent préalablement organiser la mairie, instituer une autorité municipale. — Oui, oui, répondent toutes les voix, un maire, un maire, Garnier-Pagès. — Et

aussitôt M. Garnier-Pagès, d'une commune voix, est proclamé maire de Paris. Soudain d'autres s'écrient : Maleville, adjoint. — Bravo, répète la foule. Vive Maleville! Maleville adjoint, Maleville adjoint! — Mais ce dangereux honneur séduisait peu M. Maleville. Il n'entrait pas dans ses vues, d'ailleurs, de consacrer la victoire populaire par une acceptation. « Je demande la parole, » s'écrie-t-il. Son verbe élevé, sa haute taille, ses épaules carrées, font impression. On l'écoute. Il croise les bras, et s'écrie de sa plus grosse voix : « Il faut « avouer que vous êtes de fameux étourdis. Com-« ment! vous voulez me nommer adjoint, et vous « ne me connaissez pas! Vous ne savez ni ce que je « suis, ni ce que je pense. » (Si, si, vous êtes l'ami de Garnier-Pagès, vous êtes un bon patriote; vive Maleville!) « D'ailleurs, vous ne savez pas si je « veux accepter. » (Oui, oui, vous accepterez ; vive Maleville !) « Eh bien, non, je n'accepte pas ; je ne « veux pas être adjoint. » (Nous le voulons, nous ; nous le voulons.) Et en même temps, il est entouré, pressé, soulevé, et on lui crie de toutes parts : Vive notre adjoint! vive Maleville! Après quelques instants de lutte, il parvient enfin à se dégager. « Voulez-vous bien m'entendre, voulez-« vous m'écouter ? » — et un formidable jurement donne une nouvelle autorité à sa parole. — « Je « vous dis que vous ne me connaissez pas. » (Si, si ;

vive Maleville !) « Mais je puis avoir souvent voté « avec des hommes que vous considérez comme « des ennemis. Tenez, voilà M. Recurt (et il dési- « gnait ce citoyen, qui était présent) ; il a toujours « été des vôtres. Prenez-le pour adjoint ; il en est « digne à tous égards. » Et en effet, sur la proposition de M. Maleville, M. Recurt fut aussitôt proclamé.

Cependant M. Maleville se trouvait peu à l'aise dans ce centre d'insurrection, où l'avait jeté une démarche irréfléchie. Déjà quelques assistants, moins indulgents que la masse populaire, l'apostrophaient avec menaces ; il était même gardé à vue par des hommes qui semblaient obéir à une consigne. De temps à autre, il se rapprochait de la porte, à petits pas ; mais chaque fois, lorsqu'il croyait toucher au but, des bras vigoureux le saisissaient doucement et le ramenaient au milieu de la salle. Pendant deux ou trois heures, M. Maleville resta ainsi enfermé dans des murailles vivantes, serré, pressé, coudoyé, essoufflé, témoin d'une effrayante exaltation qu'il était loin de partager. Enfin vint à passer quelqu'un de sa connaissance, qui paraissait avoir sa liberté de circulation. M. Maleville l'appelle et le supplie tout bas de le délivrer. « Citoyens, s'écrie le nouveau venu, je vais remplir une mission du gouvernement ; j'ai besoin d'un homme de confiance.

Le citoyen Maleville va m'accompagner. — Place, disent aussitôt les hommes en blouse, place pour une mission du gouvernement. » Et M. Maleville put enfin quitter sa prison. Les corridors et les escaliers furent difficiles à franchir, à la sortie comme à l'entrée, et M. Maleville ne commença à respirer que lorsque, sur le quai, il sentit la fraîcheur de la rivière. Heureux d'avoir abdiqué, satisfait de n'être plus rien ; il se rendit précipitamment au ministère de l'intérieur.

CHAPITRE V.

Adhésions au Gouvernement provisoire.

On a dit et répété que l'établissement de la République fut une surprise, un indigne escamotage (c'est le mot consacré), une oppression de quelques hommes imposant le joug de leur volonté à la volonté de tous. C'est assurément faire bon marché de la dignité du pays, que de le montrer courbant la tête sous la main de quelques tribuns; c'est donner à ces tribuns des proportions bien gigantesques, que de les représenter enchaînant la pensée de la France et la poussant dans une voie qu'elle ne voulait pas suivre. Non, ils ne méritèrent pas cette réputation d'audace; non, la nation ne doit pas subir cette accusation d'impuissance et d'abaissement. Où vit-on, dans ces premiers jours, le signe de la contrainte? De quelle région, de quel réduit obscur partit une protestation, une plainte, un murmure? S'il y eut tant d'opprimés, ne pouvait-il s'élever de leur sein quelque voix courageuse? Si tout le pays

était trompé, ne se rencontrait-il pas un homme, un seul, pour le détromper ? Assurément les fondateurs de la République furent en droit de croire leur œuvre bien faite ; car pas un accent, pas un souffle ne leur apportait un avertissement contraire.

Et en effet, quoi qu'on dise, la République ne fut pas acceptée comme un joug, elle fut saluée comme une délivrance. De tous les départements, de tous les arrondissements, de toutes les communes, partit une acclamation unanime, un seul cri de joie, un témoignage général d'espérance. Ce n'étaient pas seulement les autorités officielles, fonctionnaires de tous grades, généraux de toutes armes, administrateurs de tout rang, faisant offre de services et promesses de dévouement : c'étaient des populations entières manifestant leur enthousiasme par leurs chants, leurs processions, leurs députations à Paris, leurs adresses au gouvernement, leurs souscriptions pécuniaires. Jamais les impôts ne furent plus promptement, plus volontiers payés que dans les premiers jours de la République. Chacun voulait faciliter l'avénement de l'ère nouvelle.

Telle fut la véritable expression du sentiment public : la physionomie générale du pays fut rayonnante d'espérance et d'enthousiasme. Si d'autres pensées existaient au fond de quelques

cœurs, elles demeuraient obscures et muettes, sans qu'un seul regret courageux vînt consoler les pouvoirs tombés, sans qu'une seule protestation osât prendre acte de la prétendue surprise dont on devait plus tard faire une accusation.

Le silence même, cette protestation du faible, ne vint pas inquiéter le Gouvernement provisoire. Des maréchaux qui avaient bien le droit de se taire, des généraux qui seraient passés inaperçus, des fonctionnaires de grades inférieurs, des dynastiques de toutes nuances, coururent se mettre en évidence par des adhésions multipliées.

M. Duvergier de Hauranne se présenta plusieurs fois à l'Hôtel de Ville, promettant son concours sincère à la République; M. Odilon Barrot envoya son adhésion écrite; des pairs de France allèrent faire hommage au Gouvernement provisoire.

Dès le 27 février, le maréchal Bugeaud adressait la lettre suivante au ministre de la guerre.

« Monsieur le Ministre,

« Les événements qui viennent de s'accomplir, le besoin d'union générale pour assurer l'ordre à l'intérieur et l'indépendance à l'extérieur, me font un devoir de mettre mon épée au service du gouvernement qui vient d'être institué.

« J'ai toujours considéré comme le plus saint des devoirs la défense du territoire de la patrie.

« Je vous prie de m'accuser réception de cette déclaration, et de recevoir l'assurance de ma haute considération.

« Duc d'Isly. »

Le maréchal ne se contenta pas de cette dépêche officielle et un peu réservée; il envoya successivement à M. Lamartine plusieurs lettres faites pour être communiquées, et contenant l'expression du dévouement le plus absolu à la cause de la République.

Une lettre de M. le général Changarnier, qui vint quelques jours plus tard, était ainsi conçue :

« Monsieur le Ministre,

« Je prie le gouvernement républicain d'utiliser mon dévouement à la France.

« Je sollicite le commandement de la frontière la plus menacée. L'habitude de manier les troupes, la confiance qu'elles m'accordent, une expérience éclairée par des études sérieuses, l'amour passionné de la gloire, la volonté et l'habitude de vaincre, me permettront sans doute de remplir

avec succès tous les devoirs qui pourront m'être imposés.

« Dans ce que j'ose dire de moi, ne cherchez pas l'expression d'une vanité puérile, mais l'expression du désir ardent de dévouer toutes mes facultés au service de la patrie.

« CHANGARNIER. »

Une autre lettre avait fixé l'attention publique; elle s'adressait en ces termes aux membres du Gouvernement provisoire :

« Messieurs,

« Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la République, qu'on vient de proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du Gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments.

« Napoléon-Louis BONAPARTE. »

L'étude des hommes du passé offrait un certain intérêt; c'était une espèce d'archéologie politique. Les curieux se préoccupaient de l'attitude de M. Thiers. Aux premières ouvertures qui lui furent faites sur son adhésion à la République, il répondit aussitôt : « J'y adhère complétement. « La monarchie est finie, bien finie. Ces gens-là se « sont jetés tête baissée dans l'abîme, ils n'en « sortiront plus. » On lui parla d'une adhésion écrite. « A quoi bon? répliqua-t-il; mon adhésion « est complète et sans réserve. J'enverrai, si l'on « veut, au gouvernement une parole officielle. « Qu'on ne craigne aucun obstacle de ma part. « Mon rôle est terminé, je dis adieu à la politique; « je vais me retrancher dans mes livres et dans « mes travaux littéraires. Mes vœux sont pour le « bonheur de la France; mais je ne veux plus « suivre les événements qu'en spectateur, étranger « aux luttes et à l'ambition. »

Le lendemain, M. Merruau, rédacteur en chef du *Constitutionnel,* introduit à l'Hôtel de Ville, auprès de MM. Lamartine et Marrast, apportait l'adhésion officielle de M. Thiers au gouvernement de la République.

Ils étaient bien humbles en ce temps-là les hommes qui depuis prodiguèrent l'insulte au Gouvernement provisoire ; ils saluaient bien bas

cette République qu'aujourd'hui ils appellent une surprise.

Dans les premiers jours de mars, M. Frédéric Lacroix, qui depuis fut directeur des affaires civiles en Algérie, se trouvait chez M. de Lamoricière. Un personnage survint, qui épuisa toutes les formules de dévouement envers la République. «Et moi aussi, s'écriait-il, je suis un vieux républicain de 93, et mes sentiments intimes n'ont jamais varié.» Puis il accompagnait ses protestations d'épithètes peu respectueuses pour le monarque déchu. M. Lacroix regardait avec étonnement cet officier, qu'il n'avait jamais vu figurer dans le personnel républicain; il attendit son départ pour demander à M. de Lamoricière le nom de cet enthousiaste. C'était un général, quelques jours auparavant aide de camp de Louis-Philippe!

Dès le 24 février, M. Affre, archevêque de Paris, publiait un mandement commençant par ces mots:

«En présence du grand événement dont la capitale vient d'être le théâtre, notre premier mouvement a été de pleurer sur le sort des victimes que la mort a frappées d'une manière si imprévue. Nous les pleurons tous, parce qu'ils sont nos frères; nous les pleurons parce que nous avons appris une fois de plus tout ce qu'il y a, dans le cœur du peuple de Paris, de désintéressement,

de respect pour la propriété, et de sentiments généreux.»

Le dimanche suivant, le père Lacordaire, faisant allusion à des hommes du peuple qui avaient porté à Saint-Roch le Christ de la chapelle des Tuileries, s'écriait du haut de la chaire de Notre-Dame :

«Vous démontrer Dieu! mais vous auriez droit de m'appeler parricide et sacrilége! Si j'osais entreprendre de vous démontrer Dieu, mais les portes de cette cathédrale s'ouvriraient d'elles-mêmes et vous montreraient ce peuple superbe en sa colère portant Dieu jusqu'à son autel, au milieu du respect et des adorations!»

L'Univers, à son tour, journal religieux, publiait cette significative déclaration :

«Dieu parle par la voix des événements. La révolution de 1848 est une notification de la Providence. A la facilité avec laquelle ces grandes choses s'accomplissent, et lorsque l'on considère combien, au fond, la volonté des hommes y a peu contribué, il faut reconnaître que les temps étaient venus. Ce ne sont pas les conspirations qui peuvent de la sorte bouleverser de fond en comble, et en si peu de temps, les sociétés humaines. Une conspiration qui réussit allume instantanément la guerre civile; le principe politique, attaqué et renversé par surprise, cherche immé-

diatement à se défendre. Qui songe aujourd'hui, en France, à défendre la monarchie? qui peut y songer? La France croyait encore être monarchique, et elle était déjà républicaine. Elle s'en étonnait hier, elle n'en est point surprise aujourd'hui. Revenue d'un premier mouvement de trouble, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement, à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement acceptées.

« La monarchie succombe sous le poids de ses fautes. Personne n'a autant qu'elle-même travaillé à sa ruine. Immorale avec Louis XIV, scandaleuse avec Louis XV, despotique avec Napoléon, inintelligente jusqu'à 1830, astucieuse, pour ne rien dire de plus, jusqu'en 1848, elle a vu successivement décroître le nombre et l'énergie de ceux qui la croyaient encore nécessaire.

« Elle n'a plus aujourd'hui de partisans.......

« Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français.

« Parmi les principes sociaux qui viennent de triompher et qui vont se formuler en institutions, quels sont ceux que l'Église repousse? quels sont ceux que sa voix n'ait pas fait retentir depuis dix-huit siècles à l'oreille des peuples et des rois? Nous n'en voyons aucun. »

Outre les empressements de soumission, il y

avait encore les élans des révolutionnaires de fraîche date, croyant témoigner leur dévouement par des exagérations. M. Garnier-Pagès, ayant remplacé M. Goudchaux au ministère des finances, s'occupa tout aussitôt de la fondation des comptoirs nationaux d'escompte. Une convocation fut faite à cet effet, le 12 mars, dans le cabinet du ministre. Avec MM. Marrast et Pagnerre, furent appelés MM. Achille Fould, Legentil, Léon Faucher et Émile Péreire. Dès les premières communications sur la situation des finances, les innovations les plus hardies, les remèdes les plus héroïques, furent proposés par les hommes qui n'avaient pas appartenu à l'opinion républicaine. Ils s'écriaient de concert qu'il fallait sortir des vieilles routines, changer l'assiette de l'impôt, créer des banques populaires, et porter la hache dans le vieux mécanisme financier. Les républicains présents furent contraints de modérer ces appétits de réforme.

On n'a pas oublié les révélations apportées à la tribune par M. Ledru-Rollin, sur les avis officieux d'un banquier, aujourd'hui réactionnaire, qui l'excitait à imposer une contribution forcée sur les plus riches capitalistes, dont il s'offrait à fournir la liste.

Le 2 mars, M. Crémieux se rendit au Palais de Justice et se montra dans les différentes salles

de tribunaux. A la cour d'appel, M. le premier président Séguier commença ses félicitations par les phrases suivantes :

« La cour d'appel, que rehausse en ce moment votre assistance, monsieur le ministre, a été instituée, il y a près d'un demi-siècle, par la République française. Le magistrat qui a l'avantage de vous adresser la parole a vu passer de sa place cinq gouvernements. Une sixième ère ramène la république; que pour cette fois elle se constitue sagement, solidement, qu'elle devienne l'émule de sa sœur florissante au delà de l'Océan ! »

A la Cour de cassation, M. le procureur général Dupin, en réponse au discours du ministre, salua en ces termes l'avénement du gouvernement républicain :

« Le gouvernement qui s'annonce sera le gouvernement du pays par le pays ; ce sera le gouvernement de la chose publique, c'est-à-dire du droit de tous, de l'intérêt général prévalant partout sur les injustes prétentions de l'égoïsme individuel ; le gouvernement de la probité punissant la corruption, réprouvant la vénalité, poursuivant les malversations, et faisant respecter les personnes et les propriétés ; enfin le gouvernement de la liberté entourée de solides garanties, pour la mettre à l'abri de toutes usurpations. »

On ne pouvait faire par contraste une plus vive critique du gouvernement tombé.

Le lendemain, 3 mars, la Cour de cassation tout entière se rendit à l'Hôtel de Ville. Nous donnerons quelques extraits du discours adressé aux membres du Gouvernement provisoire par M. le premier président Portalis :

« Citoyens,

« Investi, au nom du peuple, de la plus haute des magistratures politiques, le Gouvernement provisoire de la République est désormais le centre autour duquel doivent se grouper toutes les volontés et toutes les forces.

. . . .

« Aussi, il y a déjà plusieurs jours, la Cour de cassation a-t-elle sollicité, par mon organe, l'honneur de venir vous assurer de son loyal concours...

« Citoyens, votre mission est grande et difficile ; vous veillez au maintien de l'ordre et à l'action régulière de toutes les libertés, dans ce moment solennel où le peuple, exerçant la plénitude de ses droits, va, par ses représentants, se donner une constitution politique...

« Vous serez au niveau de la grandeur de votre mission ; nous avons foi en votre sagesse, en votre patriotisme, en votre fermeté. Ce que vous

avez fait jusqu'ici nous répond de ce que vous ferez. La nation vous secondera. »

Assurément, après de si solennels hommages, le Gouvernement provisoire pouvait bien se flatter qu'on ne trouverait rien de subreptice dans son origine, rien d'illégitime dans sa domination.

Après une réplique grave et digne de M. Marie, les membres de la Cour de cassation poussèrent des cris éclatants de *vive la République!* M. Dupin les dominait tous de la voix et du geste.

Cette solennité eut pourtant quelque chose de triste pour les cœurs des républicains au pouvoir. Si ces manifestations étaient sincères, c'était un affligeant témoignage de la versatilité des opinions humaines; si elles ne l'étaient pas, c'était un spectacle plus douloureux encore de voir des vieillards se parjurer à la fin de leur carrière, et courber leurs cheveux blancs devant un symbole que tout bas ils maudissaient.

Les empressements de M. Dupin ne lui furent pas favorables. On eût pardonné quelque réserve au conseiller intime, à l'ami de Louis-Philippe; on prit en pitié son enthousiasme. Il fut décidé, en conseil du gouvernement, qu'il serait destitué, et remplacé par M. Duvergier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, jurisconsulte savant et consciencieux. Plusieurs jours se passèrent cependant sans que le ministre de la justice exé-

cutât l'arrêté du gouvernement. Ses collègues se plaignant de ses lenteurs, M. Crémieux répondit : « Je ne puis pas révoquer M. Dupin : c'est lui qui doit dresser la liste d'épuration pour la Cour de cassation. » Ces paroles feraient présumer que les doctrines de M. Dupin sur l'inamovibilité ont leurs heures d'exception.

Un seul magistrat fit preuve d'un courageux désintéressement. En voyant destituer quelques-uns de ses collègues, M. Madier de Montjau, conseiller à la Cour de cassation, envoya au ministre sa démission, en protestant contre les atteintes portées à l'inamovibilité de la magistrature. Sans être tenu d'adopter ses principes sur l'inamovibilité dans un gouvernement qui a pour base l'élection, on est en droit de rendre hommage à une fermeté qui fut exceptionnelle.

Une lettre de M. d'Haubersaert ne manquait pas non plus d'une certaine dignité ; mais elle témoignait aussi combien était grande, pour le Gouvernement provisoire, la déférence de tous. Envoyant sa démission de conseiller d'État, il croyait, disait-il, après les nombreuses preuves de dévouement données par lui à la monarchie, ne pouvoir conserver ses fonctions sous la République. Il suppliait le Gouvernement de ne pas voir dans sa démarche la pensée d'une protestation ; ajoutant que si elle devait être ainsi in-

terprétée, il était prêt à retirer sa démission.

M. de Saint-Aignan, collègue de M d'Haubersaert, écrivait en même temps que lui dans les mêmes termes.

Au surplus, les adhésions devenaient si multipliées, que le Gouvernement en était littéralement accablé. A toutes les séances du conseil, chacun des membres communiquait des monceaux de lettres de félicitations et de dévouement, lorsqu'un jour M. Ledru-Rollin s'écria : « Laissons là, « Messieurs, toutes ces protestations; elles se « multiplieront autant que vous le voudrez. Mais « que peuvent-elles signifier de la part d'hom« mes toujours prêts à de nouveaux serments ? » Depuis ce moment, en effet, le Gouvernement ne s'occupa plus de ces vains empressements.

Aux tristes démonstrations de la peur, nous devons ajouter les mensongères déclamations des ambitieux cherchant à se faire bien venir des électeurs. Quoique ces pratiques appartiennent à une date postérieure, elles rentrent dans le sujet de ce chapitre.

M Denjoy, candidat de la Gironde, publiait, le 4 avril, la proclamation suivante :

« La République, depuis longtemps, m'était apparue aux extrémités de l'horizon. La grandeur de son avénement est le présage de ses destinées.

« Oui, tout ce que Dieu m'a donné d'intelligence,

de courage, d'amour passionné et sans bornes pour cette grande patrie, je le lui prodiguerai avec transport.

« La liberté, l'égalité, la fraternité, qu'il légua au monde pour s'y développer dans le cours des siècles, je travaillerai, pour ma part, à les réaliser de jour en jour...

« Association équitable et progressive des ouvriers et des maîtres ;

« Gratuité de l'instruction à tous ses degrés, depuis l'asile jusqu'à l'école professionnelle ;

« Le travail, la rétribution, la retraite, assurés à tous par l'État, et devenant un dogme que suive immédiatement l'application ;

« Diminution immédiate des 575 millions du budget de la guerre, pour enrichir d'année en année le budget de la paix ;

« Respect à tous les peuples, sympathie publique, avouée, aux nationalités opprimées ; intervention pacifique, autant que possible, mais opiniâtre, en leur faveur :

« Voilà ce que je veux, ce que je promets de pratiquer. »

M. de Montalembert écrivait aux électeurs du Doubs :

« Dans l'ordre politique, je n'ai eu qu'un seul drapeau, la liberté en tout et pour tous...

« J'ai réclamé la liberté d'enseignement, la

liberté d'association, comme la base et la garantie de toutes les autres libertés. J'ai peut-être à me reprocher d'avoir partagé non pas l'indifférence, mais l'ignorance de la plupart des hommes politiques sur plusieurs des questions sociales et économiques qui occupent aujourd'hui une si grande et si juste place dans les préoccupations du pays.

« Si la vie politique m'était ouverte par le suffrage de mes concitoyens, je travaillerais de bonne foi et sans la moindre arrière-pensée à fonder la constitution de la République. Persuadé que les gouvernements ne succombent en France avec une si déplorable rapidité que par défaut de sincérité et par complaisance des passions exclusives, je m'efforcerais par-dessus tout de donner au gouvernement républicain la première des conditions de toute grandeur, la durée. Mais, quoi qu'il m'arrive, ni mes convictions ni mes allures ne changeront. »

Citons maintenant quelques passages d'une lettre de M. de Falloux, à l'époque où chacun admirait la République.

Parlant des membres du Gouvernement provisoire :

« Je m'honorerai toujours, dit-il, des relations qui m'ont rapproché d'eux à la Chambre. »

Puis il ajoutait :

« Les puissances étrangères, comme on disait jadis, sont les impuissances étrangères. Tout ce que leur attaque a entraîné de violence, de passions, en 92 et en 93, ne peut plus se reproduire. Le mouvement actuel, d'ici à six mois, enveloppera soixante millions d'hommes... Nous sommes séparés de toute agression par un boulevard de trois cents lieues, par un rempart de peuples qui tournent vers nous leurs cœurs et non leurs armes.

« Je ne puis, du reste, terminer ce griffonnage sans consigner ici, ce qui n'étonnera que ceux de nos amis éloignés du théâtre des événements, mon *admiration* (je souligne ce mot) pour le peuple de Paris. Sa bravoure a été quelque chose d'héroïque, ses instincts d'une générosité, d'une délicatesse qui surpasse celle de beaucoup de corps politiques qui ont dominé la France depuis soixante ans. On peut dire que les combattants, les armes à la main, dans la double ivresse du danger et du triomphe, ont donné tous les exemples sur lesquels n'ont plus qu'à se régler aujourd'hui tous les hommes de sang-froid. Ils ont donné à leur victoire un caractère sacré : unissons-nous à eux pour que rien désormais ne le dénature ou ne l'égare. »

Écoutons ensuite un socialiste de cette époque; il se nomme M. Léon Faucher.

Voici ce qu'il écrivait en avril 1848 :

« L'État a qualité pour mettre les instruments de travail à la portée du plus grand nombre, en développant les institutions de crédit par un bon système de banque et par la réforme hypothécaire. Il peut favoriser l'élévation des classes laborieuses par l'éducation et les institutions des caisses d'épargne ; il peut limiter l'expansion des classes supérieures, en les appelant à supporter une plus grande part des charges publiques. L'impôt est le véritable levier au moyen duquel on agit sur la répartition de la richesse. La réforme urgente aujourd'hui, la réforme populaire, est celle qui portera sur l'assiette de l'impôt.

« Notre système actuel comporte des exceptions fâcheuses, comme les taxes sur les boissons, l'impôt sur le sel, les octrois, et les droits de douanes établis sur les denrées alimentaires. Il présente aussi certaines lacunes que rempliraient un droit plus élevé sur les successions collatérales, des taxes de luxe, et, dans une limite raisonnable, par exemple celle de la contribution mobilière, l'impôt progressif. Voilà ce que pourrait être un programme pratique d'améliorations. En dehors, il n'y a que déceptions et chimères. »

Plusieurs de ces citations ont été reproduites déjà dans les feuilles périodiques ; mais l'on ne saurait trop rappeler à la mémoire des citoyens

les fausses promesses de l'ambition et les programmes menteurs qui préparent l'apostasie.

Si cependant nous avons donné le récit d'hommages hypocrites et de tristes palinodies, c'est moins pour le facile avantage de prendre acte des faiblesses humaines, que pour constater l'assentiment unanime que rencontra la république. D'autres adhésions plus sincères représentaient plus fidèlement l'opinion publique; parmi de nombreux exemples, nous citerons les paroles d'un littérateur éminent, qui n'avait pas attendu la révolution pour saluer l'esprit de liberté, et qui depuis est resté fidèle à ses convictions.

Le 3 mars, la Faculté des lettres avait repris ses cours. M. Géruzez, professeur d'éloquence française, débute par un éclatant hommage à la révolution qui venait de s'accomplir.

« Ce que nous voyons, dit-il, est révolution et révélation tout ensemble. Il est vrai de dire qu'un voile est tombé en même temps que la royauté, qu'un fantôme s'est évanoui. Ce fantôme, c'était l'idée perfidement mensongère qui attachait l'épouvante au nom désormais impérissable de la république. Donc plus de voile, plus d'impostures, plus de fantôme. De là tant d'illuminations soudaines; de là tant d'âmes divinement surprises, s'écriant comme la Pauline de notre grand Corneille :

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée.

. . . .

« Ainsi les révolutions sont d'origine divine; elles sont impersonnelles, elles doivent se montrer dignes de la cause qui les a produites, fidèles au principe dont elles sont la forme visible.

« La nôtre, qui vient de s'accomplir au profit du genre humain, a eu pour instrument le peuple armé de la force invincible de Dieu. Ne l'oublions jamais. Pour n'avoir rien à craindre de Dieu, il faut que tout le monde se courbe devant Dieu; pour n'avoir rien à craindre du peuple, il faut que tout le monde soit peuple. Là est la vérité, là est le salut.

« Plus de lâches regrets! plus d'espérances chimériques! Nous n'avons pas fait le terrain sur lequel nous marchons, mais il faut y marcher ou périr.

« Lorsque, dans les convulsions de la nature, le feu souterrain a soulevé une montagne, ou que, par un jeu opposé de sa force, il a englouti, pour faire place à une plaine, quelqu'un de ces pics formidables qui se dressaient si fièrement, la main, la débile main de l'homme essayerait-elle de repousser la montagne dans le sein de la terre, ou de relever la plaine? Non; l'homme reçoit son

séjour tout fait des mains de la nature ; il le cultive, il le féconde, il l'embellit. Et nous, après cette crise sublime, après cette magnifique irruption du volcan populaire, après ce merveilleux enfantement, au pied du cratère, et sous les tressaillements d'un sol généreux, irons-nous blasphémer contre l'arrêt de la Providence ? Non, mille fois non ; car cette lave qui fume encore, c'est la vie même, mais la vie tout entière de la nation, qui va s'organiser selon sa nature propre, avec toutes les conditions de la durée, de la force, de la beauté et de la grandeur. »

Voilà dans quel langage se manifestaient les sentiments de l'Université, jadis fille aînée des rois. Ces paroles, qui tombaient du haut de la chaire en majestueuses métaphores, étaient l'écho fidèle de la grande voix du dehors, adoucie par les harmonies de la littérature. Le professeur s'inspirait des retentissements de la joie populaire ; il était éloquent parce qu'il était vrai, et les applaudissements frénétiques de ses jeunes auditeurs lui témoignaient qu'il avait fait vibrer les cordes sympathiques de la nation.

Le dimanche 27 février, la république était publiquement inaugurée, par les membres du gouvernement, sur la place de la Bastille, en présence de toute la population parisienne. Jamais solennité ne fut plus remarquable par l'élan des ci-

toyens, par les rayonnements d'une commune joie. Ce n'était pas une de ces fêtes officielles qui ne parlent qu'aux yeux, sans rien dire à la pensée; c'était la commotion spontanée d'un peuple se sentant revivre, les tressaillements d'un légitime orgueil, les enivrements d'une glorieuse victoire, toutes les joies de l'émancipation, avec les sentiments affectueux de la concorde, la population entière ne formant qu'un seul cœur, une seule âme.

Le 4 mars, à la célébration des funérailles, la même unanimité se manifestait, les mêmes sympathies, les mêmes entraînements, fortifiés encore par la présence des représentants de la démocratie européenne. Des députations de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Pologne, s'étaient jointes au cortége, comme pour cimenter l'union fraternelle des peuples.

« C'est aux étrangers, dit *le National*, qui assistaient à cette cérémonie, que nous voudrions confier le soin d'en rendre compte; c'est à nos ennemis d'hier que nous nous en rapporterions volontiers pour rendre le sentiment général. Nous, l'on peut accuser nos préventions, suspecter notre impartialité. Interrogez donc les hommes qui niaient, il y a huit jours, la sagesse du peuple, et qu'ils répondent. Ils vous diront que jamais plus grand, plus noble, plus sublime spectacle

n'a été offert au monde. Ils vous raconteront toutes les classes de la population confondues en une seule famille, ouvriers, magistrats, armée, écoles et gardes nationaux; ils vous répéteront ces cris d'enthousiasme proclamant la république, ces bravos unanimes saluant les chants immortels qui conduisirent nos pères aux combats.»

Le Gouvernement provisoire eût voulu multiplier les fêtes populaires. Les magnificences des arts réunis ne peuvent que développer les sentiments de bienveillance et de dignité, et ces immenses concours, qui font de toute une population une seule famille, encouragent l'accord, et réunissent plus facilement dans le péril les citoyens qui ont eu la solidarité du bonheur.

De graves préoccupations arrêtèrent bien des projets à l'étude; mais quelquefois, même des commotions civiles sortirent les splendeurs d'une fête. C'est ainsi que la journée du 16 avril produisit les solennités du 24.

Nous pourrions, pour terminer ce chapitre, rappeler le cri d'admiration qui de tous les coins de l'Europe salua l'avénement de la République; le généreux enthousiasme de l'Angleterre, les félicitations du *Times* lui-même, l'organe des tories; l'allégresse de la Suisse et de l'Allemagne, le glorieux réveil de l'Italie, les espérances agitées des peuplades du Rhin, et pour compléter

le tableau, la stupeur respectueuse des monarques absolus. Mais il nous suffit d'avoir retracé dans toute sa vérité la pensée commune de la France, et cette pensée fut un assentiment complet, une joyeuse complicité. S'il y eut des regrets, ils se turent; s'il y eut des opposants, ils se cachèrent; et si les hommes qui fondèrent la République avaient fait violence au pays, assurément ils eussent été les premiers abusés, car ils ne rencontrèrent partout que félicitations et applaudissements.

CHAPITRE VI.

Clémence du Gouvernement provisoire.

Si quelque chose pouvait étonner lorsqu'on entreprend de démasquer la calomnie, ce serait d'entendre accuser de violence la république de 1848. Jamais victoire ne fut plus indulgente; jamais révolution ne fut plus exempte de haine, moins occupée de vengeances; la réserve alla jusqu'à la timidité, la mansuétude jusqu'à l'imprudence. De tous les ministres contre lesquels hurlait, quelques heures auparavant, la fureur populaire, pas un seul ne fut recherché; et même, lorsque quelques-uns d'entre eux, imprudents ou trahis, laissèrent deviner leur retraite, on ferma les yeux. La victoire était trop belle pour avoir besoin de la condamnation d'un ennemi vaincu.

Louis-Philippe était à peine sorti des Tuileries, que les ressentiments de dix-huit années firent silence; ni le peuple ni le gouvernement ne s'occupèrent de lui : pendant près de huit jours, on ne sut pas ce qu'il était devenu, et, chose plus étrange, on ne chercha pas à le savoir. La seule

crainte du gouvernement était qu'un zèle maladroit n'opposât des obstacles au départ du fugitif.

La prévoyance à cet égard fut tellement indulgente, que M. Marrast fut chargé d'aller à la recherche du monarque fugitif, pour l'escorter et présider à son embarquement. Mais ce rôle lui répugnait : il ne se souciait pas de renouveler la triste mission de M. Odilon Barrot à Cherbourg, et il résolut de ne se mettre en route que si, par une arrestation imprévue, Louis-Philippe courait quelque danger. Dans ce cas, MM. Ferdinand de Lasteyrie et Oscar Lafayette étaient choisis pour accompagner M. Marrast. Pour le moment, celui-ci se contenta d'envoyer des agents au Havre, avec ordre de surveiller et de faciliter l'embarquement.

L'indifférence publique était d'ailleurs la plus cruelle leçon de cette adversité soudaine, et c'était un des plus singuliers phénomènes de la Révolution que cette fuite qui se faisait avec si peu de bruit. La République ne châtiait la Monarchie que par le dédain et l'oubli.

Le duc de Nemours resta deux jours à Paris, dans une maison située près du Luxembourg ; le gouvernement le savait, et n'en prenait souci.

La duchesse de Montpensier fut recueillie pendant vingt-quatre heures chez M. Jules de Las-

teyrie, et traversa la France sans être inquiétée. Le duc de Chartres, frère du comte de Paris, resta malade chez M. de Mornay. La duchesse d'Orléans séjourna quelques jours dans les environs de Paris. Le gouvernement ne prit aucun ombrage de ces divers témoignages de fidélité.

Le 27 février, on informa le gouvernement que la duchesse d'Orléans était arrêtée à Mantes. Plus tard, l'erreur fut reconnue; mais on croyait encore la nouvelle fondée. M. Jules de Lasteyrie accourut à l'Hôtel de Ville pour obtenir un ordre d'élargissement. Tous les membres du gouvernement y consentirent, un seul excepté : c'était M. Lamartine. Le peuple seul, disait-il, a le droit de prononcer. Aux instances de M. de Lasteyrie, il répondit : « Le salut du pays repose sur ma popularité, je ne veux pas la risquer. » Ce fut M. Albert qui, par une chaleureuse intervention, décida M. Lamartine à se relâcher de ses rigueurs.

Et cependant le gouvernement était averti que déjà l'on cherchait à se servir du nom et de la présence de la princesse. Des conseillers politiques lui disaient de ne pas s'éloigner, d'attendre une occasion qui ne tarderait pas. La République, ajoutaient-ils, ne peut durer ; il faut se tenir à portée de remplacer les intrus. Tels étaient les propos qui se tenaient à la table même de M. de Mornay, et qui, rapportés presque aussitôt au

gouvernement, ne le faisaient pas départir de sa confiante générosité.

• M. Lamartine cependant s'impatientait de ce voisinage. Il avait été l'ardent défenseur de la duchesse, lors de la discussion de la loi sur la régence; il craignait que ce souvenir ne le fît soupçonner de connivences nouvelles. Une singulière confidence, d'ailleurs, augmentait ses ombrages. M. de Kisseleff, chargé d'affaires de Russie, disait à M. Lamartine : « Je ne doute pas « que le Czar ne reconnaisse sans hésiter la Répu-« blique; il n'entre pas dans sa pensée de contester « les droits du peuple français. Vous n'avez donc « rien à redouter de ce côté; mais je vous conseille « de prendre garde à la duchesse d'Orléans, elle « est ambitieuse et implacable. » M. Lamartine proposait de mettre en arrestation la princesse, et d'attendre les circonstances pour la garder ou la relâcher. Ses collègues refusèrent.

D'autres instances non moins curieuses étaient adressées à divers membres du gouvernement. On savait que Louis-Philippe était encore sur le territoire, et, chose honteuse à redire, c'étaient des royalistes qui en étaient le plus effrayés. Les uns, heureux et surpris de se voir si tranquilles sous un gouvernement révolutionnaire, tremblaient qu'une imprudente tentative du Roi ne vînt troubler leur sécurité personnelle; d'autres, conser-

vant encore pour la régence de secrètes espérances, craignaient qu'une entreprise désespérée ne vînt réveiller les fureurs populaires et compromettre à tout jamais la race d'Orléans. Les uns et les autres accouraient auprès des membres du gouvernement, gourmandant leur trop facile confiance, et les excitant à délivrer au plus tôt le territoire d'un hôte incommode. Les républicains avaient besoin de rassurer ces étranges monarchistes.

Le gouvernement avait oublié les ministres tombés; ce fut la cour royale qui, évoquant l'affaire, les mit en accusation. Pour se conformer aux antécédents, le parquet délivra les mandats. Le gouvernement laissa faire les gens de procédure, sans les encourager; la population ne s'en serait pas occupée, si les mandats n'avaient été signés par un des juges de Louis-Philippe, M. Perrot de Chézelles.

Mais ce n'était là qu'une modération passive, une tolérance qui pouvait être passagère, dépendant plutôt des hommes que des principes. Le gouvernement voulut se faire gloire d'une générosité plus hardie, fondée sur les doctrines nouvelles de la fraternité, et placée par la loi au-dessus des volontés individuelles. La peine de mort, ce châtiment irremédiable qui, en matière ordinaire, ne pourrait rigoureusement se justi-

fier que par la supposition de l'infaillibilité judiciaire, est au moins, dans ce cas, une satisfaction offerte à la morale outragée, l'expiation d'un sacrifice humain par un sacrifice nouveau, la seule peine proportionnée à la grandeur du crime. Mais en matière politique, la peine de mort est l'expiation d'une défaite, un sacrifice à la vengeance, souvent l'oppression d'une idée qui plus tard fera le bonheur du monde, presque toujours une atteinte à la morale, et bien des fois la gloire de la victime. L'injustice de ce remède extrême, bien plus, son inefficacité, apparaissent surtout dans les pays agités par les révolutions, où les partis, tour à tour victorieux et vaincus, adorent ce qui fut brisé, brisent ce qui fut adoré, et les souvenirs sanglants de 93 pesaient, comme un regret, sur les révolutionnaires de 1848. Les cœurs étaient donc disposés d'avance à effacer la loi de sang, lorsque M. Lamartine en fit la proposition le 25 février. Aucune objection ne fut faite contre le principe de l'abolition, mais il s'en fit sur l'opportunité. La question fut ajournée.

Cependant, le lendemain matin, un article de journal tomba sous les yeux de M. Louis Blanc, dans lequel on faisait aboutir la République au gouvernement du bourreau. C'était la vieille arme de la calomnie, mais non encore usée; il fallait la briser dans ses mains. Dans la journée même

du 26, M. Louis Blanc rappela la proposition de M. Lamartine, la développa avec chaleur, et n'eut pas de peine à obtenir une décision immédiate. D'une commune voix, la peine de mort fut abolie.

Le texte du décret mérite d'être rapporté :

« Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus ;

« Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine ;

« Considérant que, dans les mémorables journées où nous sommes, le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple ;

« Déclare :

« Que, dans sa pensée, la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale.

« Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du peuple, il y

aurait, à ses yeux, un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper. »

Ce dernier paragraphe était encore une précaution généreuse, une parole de protection. On savait les ministres et le Roi lui-même errants d'asile en asile; un hasard pouvait les livrer à des mains passionnées. Le gouvernement appelait d'avance sur eux les clémences de la loi nouvelle, désarmait les vengeances, et couvrait les proscrits d'un manteau tutélaire.

Nous savons par les enseignements de l'histoire, nous savons par les leçons toutes récentes de Pesth et de Milan, ce qu'il faut attendre de la clémence des monarchies. Leurs victoires, écrites en lettres de sang, ont plus fait de victimes après le combat que durant la lutte. Leurs généraux triomphants se sont convertis en bourreaux, vengeant leurs défaites passées par des meurtres à domicile, et promenant le gibet sur toutes les provinces reconquises. Qu'est devenue cependant la vertueuse indignation des prétendus amis de l'ordre, si prompts à maudire les excès imaginaires de la Révolution? Devant les cruautés monarchiques, leurs foudres sont muettes. Quelles eussent été leurs clameurs si la République avait produit des Haynau ou des Radetski!

Le décret du 26 février était la plus belle inauguration de la république nouvelle, une rupture

solennelle avec les traditions violentes, une réponse éloquente à de mensongères accusations. La République enfant avait ensanglanté ses langes; la République adulte pouvait marcher dans la pureté et la sérénité de la jeunesse, et tandis que ses imprudents ennemis s'obstinaient à lui imposer une solidarité qui devait la rendre terrible, elle s'en dégageait avec calme, mettait sa force dans le droit, prête à vivre au milieu des passions qu'allait déchaîner son indulgence.

Ils ne se dissimulaient pas, en effet, ces tribuns tant accusés, que la peur tenait prosterné plus d'un ennemi, que la réputation même de violence qu'on leur avait faite étouffait les ressentiments et paralysait la haine. En apaisant les terreurs, ils se désarmaient eux-mêmes, ils éloignaient du front de leurs ennemis l'épée de Damoclès; mais aussi arboraient-ils dignement la bannière républicaine et faisaient-ils de la fraternité un symbole véridique.

Le Gouvernement provisoire se montrait tellement soucieux d'écarter tout ce qui pouvait alarmer les esprits, que même dans une question en elle-même assez indifférente, il affronta les plus sérieux dangers pour calmer les susceptibilités.

Les combattants des sociétés secrètes avaient, durant la lutte, arboré le drapeau rouge au sommet des barricades; les masses populaires l'a-

vaient adopté après la victoire; les socialistes, puissance nouvelle, voulaient un emblème nouveau. En voyant flotter sur les édifices publics le drapeau tricolore qui avait abrité leurs adversaires pendant le combat, les hommes du peuple se sentaient troublés dans leur logique. Les uns étaient fiers du drapeau qui les avait fait vaincre, les autres voyaient dans les trois couleurs un dernier emblème de la monarchie. Tous, à leur insu, étaient excités par d'ambitieux mécontents qui n'avaient pas fait leur part dans la révolution, et par des politiques exagérés qui trouvaient les hommes du Gouvernement provisoire trop modérés et leurs intentions trop pacifiques.

Dans la matinée du 25 février, la place de Grève était occupée par une foule immense d'hommes armés. Les uns y avaient passé la nuit, d'autres y venaient d'arriver de tous les points de la capitale. Tout à coup, comme à un signal donné, les coups de fusil partent en l'air, se répètent sur toute la place, et font un roulement continu pendant plusieurs minutes; quelques balles labourent la façade de l'Hôtel de Ville, et d'immenses clameurs se mêlent au bruit de la fusillade. «Le drapeau rouge, criait-on de toutes parts, le drapeau rouge!» Bientôt une bande des plus exaltés se précipite dans l'édifice et vient sommer le Gouvernement. M. Lamartine se présente, et, dans

une chaleureuse allocution, rappelle les citoyens à la modération et les renvoie subjugués. De nouvelles bandes reviennent à la charge; les autres membres du gouvernement, successivement arrivés, partagent avec leur collègue les efforts et les périls de la journée, mais c'est à M. Lamartine que reviennent les plus terribles luttes et les plus étonnants triomphes. Les partisans du drapeau rouge furent vaincus à force d'héroïsme et d'éloquence.

Cependant, pour empêcher le renouvellement de ces tentatives, il fallait une décision officielle. Le conseil en délibéra. M. Louis Blanc fut le seul à défendre l'emblème nouveau. Il nous en a donné lui-même les motifs (1); nous ne pouvons mieux faire que de les transcrire:

«Lorsqu'en 1789 le drapeau tricolore fut adopté, la royauté vivait encore, et ce n'était pas elle que paraissait menacer le point noir qui déjà montait à l'horizon. Il est vrai que d'assez graves dissentiments s'étaient élevés entre la bourgeoisie et la cour; mais Louis XVI était venu de Versailles faire sa paix avec Paris, et c'était justement pour donner un emblème à cette réconciliation solennellement opérée à l'Hôtel de Ville,

(1) *Pages de la révolution de Février,* p. 42 et 43.

qu'aux couleurs rouge et bleu, qui étaient celles du tiers-état parisien, on avait joint le blanc, qui représentait la royauté. Telle fut l'origine du drapeau tricolore. Le drapeau tricolore exprimait donc l'idée d'un compromis, il portait la trace des préjugés monarchiques, il rappelait que dans la nation il y a autre chose que la nation.

« Après la révolution de Février, il n'y avait plus de roi : pourquoi aurait-on conservé la couleur de la royauté ? On ne reconnaissait plus qu'une seule souveraineté, celle du peuple : pourquoi se serait-on attaché à l'emblème d'une souveraineté multiple ? Sur les débris de toutes les castes anciennes, allait s'élever l'imposante famille française : pourquoi un drapeau qui, par la diversité des couleurs, semblait faire revivre la différence des classes ? On demanda le drapeau rouge, comme l'étendard de l'unité. »

Les arguments de M. Louis Blanc ne changèrent aucune conviction. Le drapeau tricolore avait été le signe de la grande révolution, le guide des éclatantes victoires de la démocratie française contre les rois. Pour faire répudier de pareils titres, il fallait d'autres raisons que des distinctions subtiles sur l'unité; car l'unité peut aussi bien exister dans la diversité des couleurs que dans l'uniformité : indépendante des signes extérieurs, il suffit qu'elle vive dans les esprits.

D'ailleurs, ajoutait-on, pourquoi, sans nécessité, jeter le trouble dans certaines âmes? A tort ou à raison, beaucoup de citoyens regardent le drapeau rouge comme l'emblème des passions démagogiques. Pourquoi blesser les timides par un acte qui n'ajoute aucune force à la révolution?

Ces raisons prévalurent; le drapeau tricolore fut conservé. Cependant, comme transaction, il fut décidé que les membres du gouvernement et les autres autorités porteraient la rosette rouge, laquelle serait placée aussi à la hampe du drapeau.

Ce n'est pas la faute du gouvernement provisoire si, plus tard, les ennemis de la révolution ont donné au drapeau rouge une importance qu'il n'eut pas d'abord. En faisant du titre de *rouge* une injure, ils en ont fait un nom de parti. Grâce à eux, aujourd'hui le drapeau rouge a une signification réelle.

CHAPITRE VII.

Commission du Luxembourg.

Outre les deux écoles républicaines qui luttaient au sein du gouvernement, et que nous avons personnifiées dans les noms de MM. Ledru-Rollin et Marrast, un élément nouveau, introduit pour la première fois dans les affaires publiques, le socialisme, venait ajouter aux dissidences et aux complications. Ce mot, encore aujourd'hui mal défini, était la formule de toutes les plaintes, le mot de ralliement de toutes les victimes d'une mauvaise organisation sociale, des prolétaires du travail, des parias de l'industrie, des déshérités de toutes les classes; et comme tout principe a son abus, aux véritables misères et aux souffrances imméritées se joignaient les oisifs et les incapables.

Comme théorie, le socialisme se fond en des nuances diverses et compte des apôtres peu d'accord entre eux sur les moyens de rénovation; mais leur langage, différent dans la forme, n'est

au fond que la traduction variée d'un même cri, le cri du besoin.

Lorsque vint la révolution, les socialistes avaient pour principal chef politique M. Louis Blanc, qui s'était fait une renommée populaire par son *Histoire de dix ans* et surtout par un écrit sur l'*Organisation du travail*, qui contenait une juste critique des maux de la société, plutôt qu'une solution satisfaisante aux difficultés. Pour les hommes d'étude et d'application, ses théories semblaient éminemment contestables; mais pour les infortunés, elles annonçaient un remède au mal, et comme tous les malades qui ont longtemps souffert, ils croyaient sur parole et tenaient compte des bonnes intentions. On parlait aux travailleurs des misères de la concurrence; aux salariés, des tyrannies du capital; ils devaient naturellement répondre par des acclamations, et chacun, traduisant à sa manière cette formule *organisation du travail*, y trouvait ce qu'il désirait, c'est-à-dire la fin de ses maux et sa part de bien-être. Naïves espérances! bien légitimes sans doute, qui donnaient aux prédicateurs socialistes une force d'autant plus grande, que le gouvernement royal et le pouvoir parlementaire ne prenaient aucun souci des protestations nouvelles, et n'avaient que de superbes dédains pour des doctrines qui n'avaient pas encore pris rang dans la politique.

Même parmi les républicains, le socialisme avait, à cette époque, une assez faible influence, et malgré sa remuante activité, M. Louis Blanc n'aurait peut-être pas été porté sur la liste du Gouvernement provisoire, si l'on avait consulté ses collègues plutôt que la sympathie des masses.

Aussi M. Louis Blanc fut-il, dès les premiers jours, un embarras pour les deux fractions du gouvernement. M. Marrast, avec son désir de conquérir la bourgeoisie; M. Garnier-Pagès, avec ses traditions de bourse et de finances; M. Marie, avec ses traditions de palais, frémissaient des désordres que pouvaient amener les exigences de la nouvelle école. Quant à M. Lamartine, il avouait naïvement qu'il ne comprenait rien au socialisme. M. Ledru-Rollin, dont l'idéal politique se résumait dans les souvenirs de la Convention, dégagés des faits sanglants, avait peu de sympathies pour des doctrines sans antécédents, quoique son esprit novateur n'en craignît pas les hardiesses. Prenant à gloire, d'ailleurs, de compléter l'œuvre de la grande révolution, il s'impatientait de rencontrer une complication que ses précurseurs n'avaient pas connue.

Seul entre ces deux éléments qui le repoussaient, M. Louis Blanc eût été infailliblement annulé, malgré les appuis du dehors, s'il ne s'était rencontré entre lui et M. Ledru-Rollin quelques

similitudes, non point de doctrine, mais de méthode. Dans un gouvernement composé de deux partis, dont l'un voulait des modifications graduelles, l'autre de brusques changements, M. Louis Blanc devait nécessairement se joindre à celui qui voulait innover : ses réformes eussent peut-être été plus profondes que celles de M. Ledru-Rollin ; mais M. Ledru-Rollin allait bien au delà de ses antagonistes. La place de M. Louis Blanc était donc à côté de M. Ledru-Rollin, et il obtenait en retour son appui, souvent marchandé, il est vrai, mais quelquefois efficace.

M. Louis Blanc ne manquait ni d'audace ni d'initiative. Ses collègues ne marchaient guère d'eux-mêmes dans la voie ouverte par lui, il les y entraînait par une habile complicité avec la foule. Le 25 février, un de ces rassemblements armés, comme il s'en présentait d'heure en heure, vient gronder aux portes de l'Hôtel de Ville ; un ouvrier pénètre avec fracas dans la salle du conseil, et faisant retentir sur le parquet la crosse de son fusil, demande la reconnaissance du droit au travail. La matière était grave et demandait assurément de mûres délibérations ; la réponse fut presque improvisée. M. Louis Blanc, retiré dans l'embrasure d'une fenêtre, rédigea le décret suivant, qu'il présenta à la signature de ses collègues :

« Le Gouvernement provisoire de la République
« française s'engage à garantir l'existence de l'ou-
« vrier par le travail.

« Il s'engage à garantir du travail à tous les
« citoyens.

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer
« entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail.

« Le Gouvernement provisoire rend aux ou-
« vriers, auxquels il appartient, le million qui va
« échoir de la liste civile. »

Les deux premiers paragraphes de ce décret ouvraient un monde nouveau de devoirs au gouvernement, de droits aux citoyens. C'était un engagement solennel, immense, mais inapplicable sans une profonde modification dans les institutions sociales. M. Louis Blanc ne se le dissimulait pas, mais il se promettait bien de ne pas rester dans l'abstraction ; il avait obtenu la reconnaissance du droit, il espérait en dégager le fait.

Le 28 février, au matin, M. Louis Blanc, avant l'heure du conseil, appela à une conférence, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, MM. Flocon, Marrast et Albert. Là, entrant aussitôt en matière, il leur fit remarquer que seuls, parmi les membres du Gouvernement provisoire, ils n'avaient la direction d'aucun ministère, d'aucune administration. Les hommes sortis du parlement et acclamés par la Chambre étaient tous pourvus, tandis que

ceux de la presse, portés au pouvoir par la voix populaire, n'avaient aucune fonction régulière. Ils se trouvaient ainsi dans une position inégale qui les amoindrissait et compromettait leur influence. Quant à lui, il aimerait mieux donner sa démission, que de subir plus longtemps cette infériorité ; mais cette mesure extrême n'était pas nécessaire. Les besoins nouveaux du peuple, les idées nouvelles du socialisme, exigeaient la création de nouvelles formes administratives. Les travailleurs demandaient qu'un ministère fût créé pour représenter leurs droits et leurs intérêts ; il s'appellerait ministère du progrès : M. Louis Blanc en aurait la direction. Un ministère de la bienfaisance publique serait confié à M. Flocon ; un ministère des beaux-arts, à M. Marrast. Pour M. Albert, il se contenterait de seconder M. Louis Blanc dans son ministère du progrès.

Cette ouverture fut assez froidement accueillie par MM. Marrast et Flocon. Ils ne voyaient pas l'utilité des ministères qui leur étaient proposés ; quant au ministère du progrès, ils n'en comprenaient ni l'importance ni la signification bien précise. On se sépara sans rien conclure.

Le même jour, pendant la séance du conseil, les rumeurs de la multitude vinrent interrompre les délibérations. La place de Grève se couvrit d'hommes armés ; de nombreuses bannières flot-

taient dans les airs. On y lisait : *Ministère du progrès*, *Organisation du travail.* Bientôt une députation, admise au sein du conseil, réclama énergiquement la création d'un nouveau ministère, intitulé *ministère du progrès,* dont la mission serait de réaliser les engagements du 25 février.

Dans la délibération qui suivit, M. Louis Blanc insista vivement pour l'adoption de la mesure proposée. Selon lui, la révolution avait un sens social; que tardait-on à le définir? Le décret du 25 ne pouvait rester une lettre morte, un programme illusoire. Le gouvernement était engagé; il fallait réaliser ses engagements. Une déclaration des droits toute nouvelle imposait de nouveaux devoirs, et pour l'accomplissement de ces nouveaux devoirs il fallait donner à l'administration des forces nouvelles.

C'était logique. Mais les autres membres du gouvernement comprenaient déjà qu'ils avaient promis plus qu'ils ne pouvaient ou qu'ils n'osaient tenir. Une circonstance d'ailleurs ôtait de l'autorité à la parole de M. Louis Blanc. Derrière l'orateur du peuple, on voyait trop facilement le candidat au ministère nouveau. Il devenait l'homme obligé de la circonstance, le metteur en œuvre de l'administration improvisée. Les soupçons d'ambition personnelle traversèrent facile-

ment les esprits; chacun eut crainte de livrer un instrument inconnu à des mains trop entreprenantes. Et puis, qu'était-ce qu'un ministère du progrès? Le mot, en lui-même, ne disait rien; car tout ministère tend au progrès, sans quoi il manque à sa mission. Le progrès lui-même n'est que le développement de faits de diverses natures. En dehors de ces faits, le progrès n'est qu'une abstraction, et l'on ne saurait créer un ministère pour une abstraction; car l'administration proprement dite se meut dans le domaine des faits, chargée de régler, de diriger, de coordonner des faits, et de donner aux idées une forme matérielle. Que s'il ne s'agissait que de discipliner ou de développer le travail, on avait déjà le ministère de l'agriculture et du commerce, auquel revenait cette tâche, et qui n'avait besoin peut-être que d'un surcroît d'attributions pour satisfaire à de justes doléances.

Ces arguments furent soutenus avec chaleur par M. Lamartine, et accueillis avec une faveur marquée par la majorité du conseil. M. Louis Blanc, vaincu, mais non persuadé, donna sa démission. C'était une résolution extrême, d'où pouvaient sortir des collisions sanglantes; c'était un aveu public de discorde, un déplorable déchirement du gouvernement républicain. Tous cependant tenaient à rester unis, et s'ils ne pouvaient l'être, ils

convinrent de le paraître. Ils supplièrent M. Louis Blanc de retirer sa démission ; celui-ci la maintint avec opiniâtreté.

Il fut alors proposé, comme transaction, de nommer une commission dont M. Louis Blanc prendrait la présidence, et qui, en attendant l'Assemblée nationale, serait chargée de discuter et d'élaborer les questions sociales. C'était offrir au socialisme un pacte solennel, donner au prolétariat un parlement spécial, à son chef une vaste tribune. M. Louis Blanc refusa, parce qu'il ne voyait ni moyens d'application ni ressources pour agir. Ses collègues le pressèrent de nouveau. M. Arago insista en des termes pleins de bienveillance, suppliant, au nom de ses cheveux blancs, son jeune collègue de ne pas exposer, par sa retraite, la capitale à un bouleversement et le gouvernement à une division funeste, offrant même de siéger dans la commission en qualité de vice-président. M. Louis Blanc se rendit enfin à ses exhortations.

Le décret du gouvernement portait :

« Une commission permanente, qui s'appellera « *Commission du gouvernement pour les travail-* « *leurs*, va être nommée, avec mission expresse et « spéciale de s'occuper de leur sort.

« Pour montrer quelle importance le Gouver- « nent provisoire attache à la solution de ce grand

« problème, il nomme président de la *commission « du gouvernement pour les travailleurs* un de ses « membres, M. Louis Blanc, et pour vice-prési- « dent, un autre de ses membres, M. Albert, ou- « vrier.

« Des ouvriers seront appelés à faire partie de « la commission.

« Le siége de la commission sera au palais du « Luxembourg. »

Ce décret fut accueilli avec stupeur dans le monde officiel des anciens jours. L'opposition dynastique, qui avait vu en silence la république lui passer par-dessus la tête, frémit de colère à l'inauguration du socialisme. Les assises populaires tenues dans l'enceinte de la Chambre des pairs ! L'esprit d'aventure introduit dans le palais conservateur ! Les saintes questions du monopole et de l'oppression discutées par les victimes ! Le vieux corps social livré à une dissection publique ! C'était plus qu'il n'en fallait pour donner du cœur à la haine et de l'audace à l'intrigue. Les calomnies commencèrent.

On a fait grand bruit de cette concession du Gouvernement provisoire, et c'est le premier chapitre des accusations ; même des républicains sincères y ont vu une faute. Nous leur devons quelques explications.

Qu'on blâme ou qu'on approuve les doctrines

comprises sous le nom de socialisme, on est obligé de reconnaître qu'elles existent. Qu'on déplore ou qu'on loue ce mouvement inquiet des esprits qui, dans ses vagues aspirations, appelle autre chose que ce qui est, on ne saurait faire que ce mouvement ne se produise pas. Lorsqu'un élément nouveau s'introduit au milieu des éléments sociaux, si on lui fait place, il s'équilibre avec les autres; si on le comprime, il éclate. C'est ce que comprirent les hommes du Gouvernement provisoire en admettant dans leur sein M. Louis Blanc, représentant d'idées dont la plupart d'entre eux n'avaient nul souci. Ils agirent en hommes politiques, ne voulant pas laisser en dehors de leur influence les masses ignorantes, mais vivaces et généreuses, aigries par la souffrance, mais faciles à contenter.

D'un autre côté, il est évident qu'un élément nouveau est une cause de désordre, parce que les intérêts en possession, les droits acquis, ne voulant pas se déplacer d'eux-mêmes, il devient nécessaire de leur faire violence. Il appartient donc au gouvernement d'intervenir, de modérer les exigences de l'élément nouveau en lui faisant accueil, et d'affaiblir les résistances des éléments anciens en leur commandant des sacrifices; car ils ne peuvent plus conserver leur position qu'en la faisant plus petite. C'est une justice de famille,

c'est une justice de gouvernement; c'est de l'habileté politique.

En instituant la commission du Luxembourg, le Gouvernement provisoire fut donc juste et habile; il ouvrait un asile à l'avenir, il maintenait le présent; il n'avait contre lui que les adorateurs du passé, ennemis irréconciliables qu'il ne devait jamais satisfaire, même en les ménageant au delà de la prudence.

Enfermé dans le cercle du conseil, M. Louis Blanc n'aurait pas trouvé un aliment à son activité. Dominé par l'idée qui était en lui, il l'aurait jetée à travers les délibérations, troublant la marche des affaires par des questions non résolues, et semant l'incertitude dans la pratique journalière : il n'y aurait pas eu place pour ses expansions surabondantes. Dans la vaste tribune, au contraire, que lui ouvrait le Luxembourg, la théorie se trouvait à l'aise; rien n'arrêtait les élans, ni les nécessités du jour, ni les ménagements d'une transition, ni les connaissances acquises qui font souvent tort aux conceptions nouvelles. Les formules qui auraient pu semer le trouble dans les conseils de l'Hôtel de Ville pouvaient s'énoncer hardiment dans les séances du Luxembourg. Au lieu d'irriter, elles contenaient; au lieu de dissoudre, elles unissaient. A l'Hôtel de Ville, M. Louis Blanc n'eût été qu'un tribun

du peuple, apportant sans cesse des doléances et des menaces. Au Luxembourg, il était un délégué du gouvernement, apaisant les émotions, communiquant au peuple les bonnes pensées du pouvoir, et obtenant par la confiance une résignation que n'eût pas imposée la force.

Et n'est-ce rien, d'ailleurs, que d'avoir changé en corps délibérant une population armée en guerre, d'avoir transformé en discours pacifiques les cris de l'émeute, en paisibles espérances les angoisses de l'estomac ? Quel autre peuple a-t-on vu oublier ses misères pour écouter des thèses philosophiques, et tromper sa faim par une pâture intellectuelle ? Quel autre gouvernement aurait osé se livrer lui-même comme matière à discussion, affronter l'esprit d'examen et la subtilité des paradoxes ? Quel plus grand signe de sa force, de sa moralité, quelle plus haute conscience de son droit, que cet appel à un concile populaire chargé d'élaborer les articles du dogme nouveau ? Quel autre temps a trouvé aux guerres civiles une pareille solution ? Et n'est-ce pas un magnifique spectacle que de voir la jacquerie moderne remplacer le pillage et l'incendie par de calmes délibérations, et les lois de la force par les discussions du droit ?

On prétend arguer des maux produits par ces discussions ! D'abord ces maux sont contesta-

bles, ensuite on oublie les services réels qu'elles ont rendus. Combien de querelles violentes soulevées entre les maîtres et les patrons ont été toutes ou presque toutes apaisées par l'intervention pacifique du Luxembourg : association des ouvriers mécaniciens de l'atelier Derosne et Cail qui met fin à un chômage désastreux ; conciliation des ouvriers boulangers avec leurs patrons ; règlement entre les ouvriers en papiers peints et les chefs d'industrie, entre les entrepreneurs de pavé et les ouvriers paveurs, entre les débardeurs et les marchands de bois, entre les entrepreneurs de voitures et les cochers, entre les maîtres maréchaux et les ouvriers, entre les scieurs de pierre et les entrepreneurs de maçonnerie, etc. Voilà quels furent les résultats pacifiques obtenus par la commission du Luxembourg. L'accord, au lieu de la guerre civile ; d'heureuses transactions, au lieu des désastres de la coalition ; le maintien des travaux dans un grand nombre d'industries, au lieu de ruineux chômages partout.

On s'effrayait de cette tribune offerte aux passions des socialistes, et l'on ne voyait pas que beaucoup de ces passions étaient légitimes, et qu'en leur donnant une voix on leur ôtait le glaive. Aurait-on mieux aimé le peuple armé dans la rue que discourant au Luxembourg ? Au-

rait-on préféré l'oppression de l'émeute à la liberté de la parole, les émotions de la guerre civile aux agitations de la tribune? En vérité, il y a folie encore plus qu'injustice dans les reproches et les accusations. Le socialisme, en faisant apparition dans le monde politique par un acte de paix et de libre examen, s'adressait au sentiment et non à la force matérielle, et en même temps le Gouvernement provisoire démontrait que la liberté la plus illimitée de la parole, loin d'être un péril, pouvait être une sauvegarde.

CHAPITRE VIII.

M. Lamartine.

La plus grande gloire dans les premiers jours de la Révolution appartient incontestablement à M. Lamartine. C'est lui qui, sans autres auxiliaires que le courage et le génie de l'éloquence, a fait sortir l'ordre d'un épouvantable chaos. Seul contre des flots armés, il les apaise de la voix et du geste; au centre de la force populaire, il la dompte par ses accents; dans un cercle de baïonnettes menaçantes, il émousse les armes avec des mots harmonieux, renouvelant, heure par heure, tous les miracles d'Orphée. En l'absence de toute autorité, il gouverne par l'autorité de la parole; à la foule mugissante, il jette les effusions de son cœur; aux passions déchaînées, il impose des leçons de morale. Excitées par des meneurs cachés, travaillées par ces agents de désordre qui se rencontrent à toutes les époques de révolution, les masses se précipitaient furieuses dans les salles de l'Hôtel de Ville, forçant les portes, renversant les sentinelles, poussant des cris de

mort, et mettant en question le gouvernement lui-même; lorsqu'aux plus violents paroxysmes de la rage séditieuse, M. Lamartine se présentait, non pas humble et suppliant, mais impérieux et superbe, dominant de sa voix le cliquetis des armes, les rugissements de la colère, faisant tomber par son regard le fusil braqué sur sa poitrine, la hache suspendue sur sa tête, versant des flots d'éloquence sur la multitude subjuguée, et tantôt par d'énergiques reproches, tantôt par les séductions d'un langage incomparable, changeant les colères en attendrissements et les imprécations en pleurs; la foule se retirait repentante et fascinée. Mais une autre troupe, qui n'avait pas entendu les accents magiques, accourait à son tour avec les mêmes menaces et les mêmes fureurs; le puissant magnétiseur reparaissait encore et la courbait devant lui, frémissante et soumise, sans que les plus exaltés pussent échapper au charme d'une parole qui puisait de nouvelles vigueurs dans de nouveaux dangers. Les journées des 25 et 26 février, y compris la nuit, se passèrent dans cette lutte continuelle d'un seul homme contre tous, du courage contre la passion, de la force intellectuelle contre la force brutale. On ne sait comment le corps put y suffire; mais le plus prodigieux fut cette merveilleuse fécondité d'esprit qui se multipliait avec les périls,

qui, au sortir d'un triomphe éclatant, passait à un nouvel assaut, pour triompher encore, et sans faiblir un instant, épuisait les efforts de cent mille agresseurs. Pour qui n'a pas assisté personnellement à ces drames sublimes, à ces subites métamorphoses, à ces prodigieux apaisements du lion populaire, il est impossible de comprendre ce qu'il y a de force dans l'intelligence, de majesté dans le génie. Ce sont là les beaux, les grands jours de M. Lamartine; ils lui méritent une éternelle reconnaissance, une constante admiration. De pareilles heures suffisent à immortaliser un homme.

Mais quand le tribun n'est plus au forum, quand le grand prêtre descend du trépied pour se mêler aux difficultés de la vie politique, il s'efface et s'amoindrit. M. Lamartine, dans les luttes de la place publique, fut héroïque et sublime; M. Lamartine, dans les luttes intérieures du Gouvernement provisoire, fut faible et équivoque. Avec M. Marrast, il accusait les intempérances révolutionnaires de M. Ledru-Rollin; avec M. Ledru-Rollin, il déplorait la mollesse de M. Marrast. Chacun avait une bonne parole de lui, et pour tout projet il laissait une espérance. Il flattait la garde nationale et caressait Blanqui, ménageait Sobrier et amorçait Caussidière. Placé au centre des conflits, il se plaisait dans cette

attitude intermédiaire qui donne le pouvoir de faire pencher la balance, heureux d'ailleurs de calmer les orages, de se présenter en pondérateur et en pacificateur, et toujours avec assez de réserve pour que chacun espérât trouver en lui un auxiliaire du lendemain.

Avec les hommes de la monarchie, M. Lamartine aimait à se faire magnanime et tolérant. Ce qui le séduisait le plus dans le pouvoir, c'était la faculté de pardonner, d'être généreux, et de faire montre de beaux sentiments. Moins jaloux de fonder l'avenir que de conquérir le passé à force de désintéressement et d'abnégation, il transformait la politique en une espèce de chevalerie plus poétique que sensée, permise quand on ne sacrifie que ses propres intérêts, blâmable lorsqu'on fait largesse des intérêts publics.

Mais où M. Lamartine brillait de tout l'éclat, de toute la noblesse du talent, c'était aux réceptions officielles des envoyés diplomatiques. Lorsque les représentants des cours étrangères étaient introduits dans les splendides salons de l'Hôtel de Ville, devant tous les membres réunis du gouvernement républicain, M. Lamartine, habituellement chargé de répondre aux discours d'apparat, trouvait toujours une attitude et un langage dignes de la grande nation qui parlait par sa voix. Sa taille élancée, mais un peu grêle, semblait

prendre une ampleur olympienne; son front rayonnait d'enthousiasme et de fierté; son geste, sobre et mesuré, mais toujours majestueux, se développait en parfaite harmonie avec ses paroles cadencées. Jamais grand peuple n'eut un plus magnifique maître des cérémonies; jamais, dans leur mission auprès des têtes couronnées, les agents de la diplomatie n'avaient rencontré une plus haute expression de dignité personnelle. Ils se retiraient charmés et subjugués, s'étonnant de voir ces hommes d'un gouvernement improvisé représenter si bien la force et la puissance, tempérées par la plus exquise observation des convenances.

Ministre des affaires étrangères, M. Lamartine se heurta aux difficultés, dès qu'il se vit en face de la politique active. Il avait à parler à l'Europe monarchique au nom de la France républicaine, aux peuples dans l'attente, aux rois dans la terreur. Depuis cinquante ans, deux principes irréconciliables luttaient en Europe, sur les champs de bataille, dans les assemblées, dans la presse. Des chances diverses, des trêves momentanées, les apaisaient de temps à autre, sans jamais les pacifier. L'un, le principe démocratique, venait de triompher en France; l'autre, le principe monarchique, était humilié par les événements de Paris. Auquel fallait-il offrir l'alliance? La logique vou-

lait que ce fût au premier. Mais la logique, c'était la guerre, et le Gouvernement provisoire ne désirait pas en affronter les hasards. M. Lamartine, d'accord avec la majorité du conseil, voulut ménager les deux principes et s'allier avec les contraires, en donnant aux peuples assez d'espérance pour les faire patienter, aux rois assez de gages pour les rassurer.

M. Lamartine déploya tous les artifices de son beau langage, et le manifeste suivant parut au *Moniteur*, à la date du 4 mars.

MANIFESTE A L'EUROPE.

« Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens; comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

« La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est république. La République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national; elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués, comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est conve-

nable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

« La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique, et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents; les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté, à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie, à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

« La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle; revenir, après un demi-siècle, au principe de

1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

«Si la situation de la République française en 1792 expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

«En 1792, la nation n'était pas une; deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs priviléges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté! Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie, par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi; l'égalité devant la loi a tout nivelé; la fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen, en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

«En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en

jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avénement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des monarchiens et des Girondins ; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

«En 1792, le peuple n'était pas l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui ; il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses nouveaux besoins de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

«En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes, ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout,

par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

« Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la république était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les États, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

« Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté! La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les

ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute; mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

«Ne vous y trompez pas néanmoins: ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances, comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe. Elles ont un plus noble objet: faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité, enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

«La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci: Heureuse la France si on lui déclare la guerre, si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans

le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

« D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

« Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

« Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

« Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

« Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées, en Europe ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets

de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis, si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures, si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

« La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté en dedans; elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins; elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde; c'est

briller de sa place sur l'horizon des peuples, pour les devancer et les guider à la fois.

« Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée; nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe, par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition; la République n'a point de népotisme. Elle n'hérite point des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon.

« Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République; tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée, que vous aurez à représenter.

« La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, égalité, fraternité!* Elle a donné le lendemain,

par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre;* si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

« LAMARTINE. »

Ce document, attendu avec impatience, apporta dans toutes les chancelleries un immense soulagement. L'Europe monarchique respirait. La France s'engageait au repos. Quelques réserves, il est vrai, étaient faites pour des cas éloignés; mais la menace était dans l'avenir, l'impunité dans le présent. Le manifeste, d'ailleurs, ne permettait-il pas aux rois d'user de l'absolutisme, pourvu que ce fût en famille? Ils gagnaient ainsi du temps, et le temps leur apportait l'espérance. La République française les laissait se refaire; ils la saluèrent de leurs compliments, bien décidés à lui demander compte plus tard des épouvantes qu'elle leur avait causées.

Il y avait d'ailleurs dans le manifeste, en dépit d'habiles ménagements, matière à nourrir les ressentiments secrets. Avec ce système d'équilibre entre deux principes contraires, il était difficile de ne pas blesser l'un ou l'autre, ou plutôt tous les deux; car il est dans la nature humaine de tenir compte plus des offenses que des concessions. Or, le manifeste de M. Lamartine était à la fois un appel à l'amitié des rois, et une invitation à l'insurrection des peuples.

Aux rois il disait : Nous ne vous troublerons pas sur vos trônes; et aux peuples : Vous avez toutes nos sympathies; aux rois : Nous reconnaissons vos titres, mais c'est à vous de les défendre; aux peuples : Nous reconnaissons vos droits, mais c'est à vous de les faire valoir; aux rois : Si vous avez des querelles, nous ne nous en mêlerons pas, mais en cas de défaite, si vous appelez des secours extérieurs, nous nous y opposerons; aux peuples : Si vous êtes battus, ne comptez pas sur nous, mais si vous êtes vainqueurs, nous vous soutiendrons contre l'agresseur étranger. Transaction équivoque entre deux principes inconciliables, également blessés par ce qu'on leur donne et par ce qu'on leur ôte. Les rois reconnus comme un fait pouvaient-ils se féliciter quand les peuples étaient reconnus comme un principe? Et les peuples, glorifiés dans leurs droits, pouvaient-ils se

contenter d'une sympathie abstraite qui les laissait courbés sous la puissance du fait? On essayait d'un pacte commun avec l'oppresseur et l'opprimé; on tendait la même main à l'Autriche et à l'Italie, à la Russie et à la Pologne, à l'Angleterre et à l'Irlande. On endormait les rois pour laisser réveiller les peuples, on caressait les peuples pour laisser manœuvrer les rois; et l'on se rendait également suspect et aux peuples et aux rois. Sans doute il y avait d'immenses dangers à prendre un parti décisif. Mais quel principe n'a pas ses dangers? Quel principe s'est fortifié en reculant? On ne peut être conservateur ou révolutionnaire à demi. Les dangers sont nés avec la naissance de la République; pour raffermir la République, le mieux est de les braver; car ils grossiront à mesure qu'on les fuira, et la lutte européenne, qui attend l'avenir, n'en sera que plus terrible pour avoir été retardée.

M. Lamartine, accablé de félicitations, crut avoir fait un tour de force, et prit les remercîments des diplomates étrangers pour des hommages rendus à la République; ce n'etait que l'empressement de la peur ravie d'échapper au danger.

Et pourtant ces transactions, que blâmait la logique de la démocratie, sont demeurées des actes de vigueur en comparaison de ce qui devait

se manifester plus tard. Les hommes du Gouvernement provisoire ont beaucoup fait, trop fait peut-être pour la paix ; mais jamais ils n'auraient subi les hontes qui vinrent ensuite ; jamais, avec eux, une armée française, complice des Autrichiens, ne serait allée combattre l'indépendance italienne ; jamais, avec eux, la France n'eût regardé en silence les vaillants fils de la Hongrie succomber sous le glaive de l'intervention moscovite. Il y eut des fautes, sans doute, sous le Gouvernement provisoire, mais pas une seule lâcheté ; et si l'on veut à toute force refuser quelque grandeur aux hommes d'alors, on n'a qu'à les mesurer avec ceux qu'on a vus depuis.

Et en effet, dans ces jours tant accusés, l'Europe monarchique se montrait pleine de respects pour le gouvernement français. L'Angleterre, prenant pour interprète le duc de Wellington, assurait le ministre des affaires étrangères de son désir de maintenir de bonnes relations avec la France. Vienne et Berlin se montraient humbles ; le Bourbon de Naples cherchait à se faire oublier, et Charles-Albert se déclarait le champion de la liberté italienne. Le czar lui-même s'était d'abord courbé en silence devant l'imposante attitude du peuple français ; après un premier manifeste qui ressemblait à une menace, il se hâta de publier un correctif et presqu'un désaveu.

«Ce serait se méprendre étrangement, disait la seconde circulaire du czar, que de chercher à y découvrir (dans le premier manifeste) quelque chose d'inquiétant pour la paix. Rien ne serait plus loin de la pensée du gouvernement impérial...

«A la nouvelle des événements qui ont amené la proclamation de la République en France, on nous a supposé gratuitement des vues d'agression...

«Pas plus en Allemagne qu'en France, la Russie ne veut s'ingérer dans les changements qui ont eu lieu ou qui pourraient survenir encore dans la nature des gouvernements...

«.... Elle se maintiendra dans une stricte neutralité, spectatrice des événements, inoffensive mais vigilante; en un mot, elle n'attaquera point, si elle n'est pas elle-même attaquée...»

Sans doute, de même que les autres souverains, l'empereur Nicolas dissimulait sa pensée et se réservait pour une occasion. Mais sous le Gouvernement provisoire, il ne jugeait pas l'occasion bonne. C'est un hommage que, plus tard, il n'a pas rendu à d'autres.

CHAPITRE IX.

M. Ledru-Rollin.

Dans la journée du 24 février, le ministère de l'intérieur avait été le plus troublé, le plus livré aux vicissitudes. Plusieurs pouvoirs y avaient passé en quelques heures, plusieurs grandeurs éphémères étaient venues s'y installer et s'y briser. D'abord M. Odilon Barrot, livrant au télégraphe l'annonce de son triomphe ; puis M. Maleville, ministre à la minute, vivant le temps nécessaire pour faire la conduite à M. Duchâtel, et s'en aller à la suite ; puis encore M. Odilon Barrot, attachant de nouvelles missions aux ailes du télégraphe. Il semblait avoir peine à quitter le cabinet ministériel, où dix-huit ans d'opposition ne le faisaient pénétrer que pour en sortir aussitôt. Assis dans l'attitude de la méditation, la tête renversée en arrière, on eût dit qu'il cherchait l'énigme des événements et les pensées de l'avenir, trahissant par de soudaines exclamations les incertitudes de son esprit. : «Singulier peuple, s'écriait-il,

« que le peuple français! On ne sait jamais ce « qu'il veut. Aux Anglais, on tâte le pouls, et l'on « connaît leur tempérament; pour les Français, « pas de diagnostic possible! » Jusqu'à cinq heures, M. Odilon Barrot demeura dans cet état demi-rêveur, demi-contemplatif. Alors vint le rejoindre M. Maleville, échappé, comme nous l'avons vu, aux agitations de l'Hôtel de Ville. En route, il avait recueilli de vagues rumeurs sur la présence de la duchesse d'Orléans aux Invalides, et une colonne du peuple, lui avait-on dit, était partie de la place de Grève pour s'emparer de sa personne. M. Odilon Barrot, alarmé de ces nouvelles, courut aux Invalides, accompagné de M. Ferdinand de Lasteyrie, et tous deux firent évader la duchesse. M. Maleville s'était de nouveau installé au ministère.

Cependant, durant toute la journée, le ministère de l'intérieur avait été envahi par des affairés de circonstance, faisant montre de zèle et cherchant une occasion de se produire. Ils étaient sur les pas de chaque ministre de passage, empressés et officieux. Le matin, M. Andryane, ancien compagnon de Silvio Pellico, était aux ordres de la réunion Thiers-Barrot, et dépêché vers M. Maleville pour l'amener aux conférences. Dans l'après-midi, il était rue de Grenelle, auprès de M. Odilon Barrot, et envoyé vers lui, à l'Hôtel de Ville, pour aller

aux informations. Le soir, il revenait vers M. Maleville, avec le titre de sous-secrétaire d'État à l'intérieur. Dans la confusion qui régnait à l'Hôtel de Ville, cette nomination avait été consentie sans consulter M. Ledru-Rollin, déjà pourtant ministre.

M. Maleville céda de nouveau la place ; il était dix heures du soir (1).

Ce fut le 25, dans la matinée, que M. Ledru-Rollin prit possession du ministère. La cour était encombrée de curieux et déjà de solliciteurs; les employés y erraient dans l'attente; tout était confusion, bruit et incertitude. A l'apparition de M. Ledru-Rollin, un des employés s'écria : «Enfin, voici l'ordre.»

Et en effet, l'administration reprit aussitôt quelque régularité; les travaux recommencèrent,

---

(1) Plusieurs publications rapportent une lettre de M. Garnier-Pagès, qui aurait été écrite vers le soir à M. Maleville, et commençant par ces mots : *Les fous que vous savez viennent de proclamer la république.*

Nous avons cru devoir à cet égard consulter M. Garnier-Pagès lui-même ; il n'a pas hésité à donner à cette lettre le plus éclatant démenti. Un billet fut, il est vrai, envoyé par lui, non à M. Maleville, mais à M. Odilon Barrot. Il ne contenait que les mots suivants : «N'envoyez pas la duchesse d'Orléans et le comte «de Paris à l'Hôtel de Ville, ils y seraient massacrés.»

M. Garnier-Pagès ajoute que dans la discussion qui eut lieu le soir sur l'établissement immédiat de la république, il insista des plus vivement en faveur de la mesure, s'écriant : «Si l'on ne «proclame pas la république, je me retire à l'instant.»

et ce vaste centre de toutes les fonctions intérieures rentra dans son mouvement accoutumé.

En prenant sous sa direction le ministère de l'intérieur, M. Ledru-Rollin ne s'était pas dissimulé la pesanteur de sa tâche : mais c'était une position d'où pouvaient dépendre les destinées de la République. Avec son ardent désir de donner un prompt développement aux institutions nouvelles, de souffler le feu sacré au cœur des départements, il se jugeait propre au rôle qu'il avait choisi, et prit hardiment place au centre des traditions les plus rétrogrades et des passions les plus hostiles. Audacieux par tempérament et novateur par goût, il ne s'effrayait de l'obstacle ni de la mauvaise volonté, et pour la mission qu'il acceptait il n'avait pas besoin d'apprentissage, ou plutôt son apprentissage s'était fait dans les luttes de la tribune et de la presse. En matière purement administrative, l'expérience a son prix; en matière politique, c'est la routine qui s'appelle expérience, et M. Ledru-Rollin savait que c'était à la routine qu'il aurait affaire, bien décidé du reste à n'en pas tenir compte. Prompt au travail et vif à concevoir, nul ne saisit avec plus de facilité les différentes faces d'une question, même la première fois qu'elle s'offre à lui : sa puissance d'assimilation à cet égard tient du prodige. Lorsqu'une thèse nouvelle se présente à la discus-

sion, il lui suffit de provoquer quelques arguments d'un ami, pour qu'à la suite d'une conversation rapide, il monte à la tribune plein de son sujet, faisant jaillir la lumière d'une question à laquelle il songeait à peine la veille. Il n'agissait pas autrement, lorsqu'il exerçait à la Cour de cassation, ne consultant ses dossiers que le matin de la plaidoirie, souvent pendant le trajet de sa demeure au palais, et développant cependant ses causes avec une lucidité de pensée et une netteté d'expression qui en faisaient un des avocats les plus distingués de la cour suprême.

Cette facilité d'élocution est un précieux avantage dans les moments irréguliers où la vie se passe pour ainsi dire en public. Chaque jour, à chaque heure, des députations se présentaient au ministère de l'intérieur, les unes apportant des félicitations, les autres des plaintes. Aux unes et aux autres, M. Ledru-Rollin se présentait toujours prêt à répondre, tantôt par d'affectueux élans, tantôt par d'habiles justifications ou de paternelles réprimandes. Sans avoir l'éclat et l'ampleur de M. Lamartine, M. Ledru-Rollin entre plus profondément au cœur des masses, et avec plus de concision va plus droit au but; avec moins de poésie, il a plus de chaleur. Ses qualités oratoires, déjà remarquées sous la monarchie, se sont incontestablement développées avec les événements.

A l'exception de M. Dufaure, c'est le seul orateur parlementaire qui ait grandi depuis la Révolution.

Dès son arrivée au ministère, M. Ledru-Rollin se vit entouré de complaisants. Parmi les plus assidus, était M. Évariste Bavoux. Éconduit peu de jours après, il ne pardonna pas le dédain qu'on faisait de ses services, et devint un des plus furieux modérés.

M. Andryane fut écarté à son tour, après avoir commis un acte qui faillit le faire mettre en arrestation : de son autorité privée, il avait signé l'élargissement de M. Teste, condamné pour concussion.

M. Ledru-Rollin s'adjoignit pour secrétaire général M. Jules Favre.

Orateur abondant, rhéteur consommé, M. Jules Favre s'était depuis longtemps associé aux luttes de la démocratie. Défenseur constant des libertés de la presse, il avait accru sa renommée même en perdant beaucoup de causes, car les procès politiques étant plutôt des combats que des jugements, une condamnation qui dépend de la passion du juge n'ôte rien à la gloire de l'avocat.

Peu soucieux de se mêler aux affaires administratives, M. Jules Favre n'accepta qu'avec peine les fonctions importantes où l'appelait spontanément l'amitié de M. Ledru-Rollin. Homme

d'expansion et de sentiment, accoutumé à la vie ouverte et aux luttes extérieures, il se sentait peu fait pour le travail silencieux et concentré des bureaux. Et en effet, comme administrateur, M. Jules Favre est timide et sans initiative, observateur des traditions et scrupuleux gardien de la légalité. En temps ordinaire, c'eût été un mérite; mais dans un moment où le pouvoir nouveau ne devenait légal que par le mépris de l'ancienne légalité, c'était offenser la logique révolutionnaire que de chercher ses règles dans les archives monarchiques. M. Jules Favre était plus souvent jurisconsulte qu'homme politique ; et pour ceux qui l'ont connu dans la vie administrative, ce n'est pas une des moindres singularités de notre époque que de le voir signalé comme un type d'anarchiste; il est plus juste de dire qu'au ministère de l'intérieur, il se jetait dans un excès opposé. Ses adversaires, il est vrai, lui reprochent les circulaires; nous en parlerons plus tard; pour le moment, il nous suffit de rappeler que les circulaires étaient l'œuvre du ministre. M. Jules Favre n'était que l'instrument; nous ajouterons même que la première impression de M. Ledru-Rollin fut de trouver les circulaires un peu pâles, et la plume de son secrétaire général trop émoussée. Personne ne fut plus étonné que lui du retentissement de ces pièces officielles.

Si, comme homme politique, M. Jules Favre ne mérite pas la réputation d'audace inconsidérée qu'on lui a faite, comme homme privé, il mérite moins encore les accusations répandues sur son caractère personnel. A cet égard, on doit l'avouer, le vocabulaire des injures a été d'une richesse exemplaire; les épithètes de serpent, de chacal, figurent dans les couleurs de son portrait; on a parlé de son fiel, de sa langue acérée, du venin de ses lèvres; on lui a même reproché, comme un signe de méchanceté, la pâleur de ses joues. Eh bien! M. Jules Favre est, dans ses rapports de tous les jours, de toutes les heures, le plus doux, le plus inoffensif des hommes. Jamais assurément les employés du ministère de l'intérieur n'avaient rencontré un chef plus conciliant, plus rempli d'égards et de bienveillantes condescendances; jamais les chefs de service n'eurent à se louer de formes plus délicates dans le commandement. Pendant toute la durée de ses fonctions, M. Jules Favre n'a pas heurté un collègue, un employé, un visiteur, ou même un solliciteur. Certes, un caractère acrimonieux eût été bien adroit de se maîtriser si longtemps.

Au surplus, le respect de M. Jules Favre pour la légalité, à côté d'un ministre qui en faisait très-bon marché, démontre l'esprit de tolérance personnelle qui régnait chez tous deux. M. Ledru-

Rollin se distingue en effet par une facilité de caractère et des abandons intimes qui contrastent singulièrement avec les emportements du tribun populaire. Après les longues fatigues de la journée, alors que s'interrompait le travail, et ce n'était jamais avant minuit, souvent plus tard, quelques amis choisis se rendaient dans un petit salon contigu au cabinet du ministre, et là M. Ledru-Rollin aimait à venir se distraire des pensées politiques, en se mêlant à des conversations animées qui faisaient oublier les soucis du jour. Les arts, la littérature et la malice française, retrouvaient là leurs interprètes et leurs discoureurs. M. Landrin s'y distinguait par d'inépuisables saillies; M. Étienne Arago, par la verve bruyante des méridionaux; M. Jeanron, esprit cultivé, extérieur inculte, plein de finesse avec des prétentions à la naïveté, passait d'un propos facétieux à une savante dissertation sur l'art, et revenait par un incident inattendu aux gaies paroles. Chez lui, le comique a toujours un masque sérieux, et le sévère prend quelquefois des allures plaisantes. Il était le plus assidu à ces réunions intimes; minuit sonnant, on le voyait arriver. M. Jules Favre s'y rencontrait aussi, silencieux dans sa gaîté, plus pensif que parleur. Près de lui, M. Carteret, esprit fin, ayant acquis dans le journalisme plus de variété de connais-

sances et plus de convictions politiques que n'en donne habituellement le barreau.

Mme George Sand s'y montrait quelquefois, moins cependant pour prendre part aux causeries que pour avoir l'occasion de recommander au ministre quelques prolétaires auxquels elle prenait intérêt. Sobre de paroles et réservée de manières, elle semblait vouloir s'effacer. Le grand écrivain faisait le rôle de solliciteur avec une modestie qui ne rappelait en rien l'artiste. De son côté, dans ces cordiales réunions, M. Ledru-Rollin semblait cacher son portefeuille; il n'était plus ministre : tous les assistants étaient camarades.

Qui croirait néanmoins que ces heures de délassements aient été le texte de fables exagérées? On a parlé des orgies nocturnes du ministère de l'intérieur, des flots de champagne qui coulaient au milieu des bacchantes. Le fait vrai, c'est que jamais, dans aucune soirée, il ne parut d'autre boisson que la liqueur innocente de la tribune parlementaire, l'eau sucrée. Quant aux bacchantes, elles restaient à l'état de métaphore, faisant assez bonne figure dans les colonnes des pamphlets.

Deux fois M. Ledru-Rollin reçut en audience Mlle Rachel. Amateur éclairé du talent, artiste lui-même, et ne méprisant dans ses discours aucune des ressources de la déclamation, il se plaisait à

interroger la célèbre tragédienne sur les finesses d'un art qui est l'enveloppe extérieure de l'éloquence. M. Ledru-Rollin eut tort sans doute; il eût mieux fait de ne pas recevoir une femme jeune et de mœurs faciles; mais le peu de mystère qu'il y mettait, le facile accès de son cabinet, où plusieurs personnes dans le ministère avaient la liberté d'entrer à tout instant sans se faire annoncer, semblaient le protéger contre toute interprétation équivoque. Ses adversaires eurent soin de lui prouver qu'un homme politique doit respecter jusqu'aux apparences.

Les hostilités d'ailleurs étaient à l'affût de chaque maladresse, et M. Ledru-Rollin étant le chef le plus aventuré de la Révolution, c'était lui que la haine choisissait de préférence, chaque fois qu'il s'agissait d'accuser.

Un jour MM. Garnier-Pagès et Pagnerre eurent la fantaisie d'aller chasser à Chantilly. Sans être un fait blâmable, c'était peut-être un oubli des convenances. Le public impartial s'en étonna; le public hostile cria au scandale, et soit à défaut d'informations précises, soit à dessein, on allait répétant partout qu'un seul homme était capable de pareilles insolences, M. Ledru-Rollin. Les journaux royalistes, *le Constitutionnel* en tête, tonnèrent contre l'héritier de Barras, contre le fastueux ministre qui se donnait des plaisirs de

prince et prenait des airs de souverain dans la résidence du grand Condé. M. Ledru-Rollin désavoua publiquement la calomnie ; mais beaucoup de personnes ne virent pas le désaveu et retinrent l'accusation.

On nous pardonnera sans doute une autre anecdote, dont la frivolité ne mériterait guère les souvenirs de l'histoire, si l'on n'y retrouvait encore un exemple des manœuvres et des crédulités de la haine politique.

Une actrice du Théâtre-Français fit emplette d'une riche parure, dont le paiement se faisait beaucoup trop attendre au gré du marchand impatienté. Après plusieurs vaines démarches, celui-ci s'adressa au commissaire de police du quartier. Le fonctionnaire se rendit chez l'actrice et lui apprit assez vivement que lorsqu'on avait des fantaisies coûteuses, il fallait les payer, lui signignifiant, en conséquence, d'avoir à s'acquitter ou à rendre la parure.

A peine débarrassée de cette visite malencontreuse, l'actrice fit rencontre de M. L...D...., avocat fort connu pour son dévouement fanatique au régime de Juillet ; et pleine d'indignation, elle lui fit part de la tyrannique intervention de ce commissaire mal-appris. Le défenseur de la veuve et de l'orphelin, pensant qu'il devait sa protection à une beauté affligée, se rendit en toute hâte au-

près du commissaire de police, et là, sans faire connaître ni son titre, ni son nom, lui donna une si verte semonce, et le menaça si brutalement de provoquer sa destitution, que le fonctionnaire effaré crut avoir affaire à un des puissants du jour. Mais quel était cet homme qui se plaçait ainsi entre la loi et le magistrat, ce contempteur de la morale publique qui protégeait une actrice contre ses créanciers? Évidemment ce ne pouvait être que M. Ledru-Rollin. Sur ces entrefaites, par suite des changements naturels qui se faisaient dans beaucoup d'emplois, le commissaire fut effectivement destitué par le préfet de police. Dès lors, les présomptions du fonctionnaire se changèrent en certitudes, et bientôt tout Paris apprit que Mlle *** avait acheté, sans la payer, une parure de vingt mille francs, et que, le commissaire de police étant intervenu sur la plainte du marchand, M. Ledru-Rollin, protecteur de la débitrice, avait brutalement destitué le magistrat pour avoir fait son devoir. Ce n'était pas assez de le rendre responsable d'une légèreté de ses collègues, il fallait encore mettre sur son compte les maladresses d'un avocat conservateur.

On ne saurait d'ailleurs imaginer les fables inventées par les raffinements de la colère et de la peur, pour déconsidérer le ministre de l'intérieur. Son nom était devenu un sujet de légendes: dans

les campagnes même, où ne pénètre pas d'habitude le bruit des querelles politiques, on faisait de lui un épouvantail, et les bonnes femmes qui voulaient terrifier un enfant rebelle menaçaient de le livrer à Ledru-Rollin.

Au surplus, M. Ledru-Rollin acceptait la haine avec un suprême stoïcisme; cette célébrité même ne lui déplaisait pas : elle est, en effet, le complément nécessaire de toute réputation politique, et le zèle des partisans se proportionne habituellement aux fureurs des adversaires.

CHAPITRE X.

M. Marrast.

M. Marrast est un des plus anciens et des plus infatigables lutteurs de la presse démocratique, et sans contredit le plus habile. Dans le laborieux enfantement de la République, préparé par dix-huit ans de combats, sa part de travail est immense. Tout ce qui fait la force et le mérite du tribun se rencontre dans cette existence agitée: talent et dévouement, souffrance et persécution; à côté des applaudissements, la prison; à côté de la gloire, l'exil; et pour que rien ne manque à cette histoire des grandeurs populaires, toujours la même, pour prix des services rendus, l'ingratitude et l'oubli.

Ce n'est pas un des moindres mérites des prédicateurs de la démocratie, ce n'est pas une de leurs moindres douleurs, que d'avoir à lutter contre les aigreurs, les méfiances et les accusations de ceux même auxquels ils se sacrifient. Nous sommes contraint de l'avouer, l'esprit de déni-

grement est le vice des partis populaires; et les plus vigoureux athlètes, que ne pourraient ébranler tous les efforts de l'ennemi, succombent trop souvent sous les coups répétés de ceux qui leur doivent d'être quelque chose.

M. Marrast ne pouvait se flatter d'être exempt de la loi commune. Personne cependant n'a plus fait pour la République, personne n'a préparé avec une plus intelligente persévérance l'avénement du triomphe populaire. Ce serait folie de croire, en effet, que la République ait été improvisée au 24 février; ce serait faire trop bon marché des sentiments d'une grande nation. Si la République put sortir facilement des premiers élans de la victoire, si elle fut partout et si promptement accueillie, c'est que depuis longtemps ses principes étaient entrés dans les esprits; c'est que depuis longtemps il se trouvait des hommes prêchant pour elle, souffrant pour elle, expiant dans les cachots ou sur la terre étrangère les premiers insuccès de leurs généreuses ardeurs. Pour toute idée nouvelle, il faut, avant le triomphe définitif, la sanction de la défaite; à toute religion, il faut des martyrs, et les traverses de 1832 et 1834 furent nécessaires au succès de 1848. Les idées étaient semées, le temps devait les féconder, et le fruit se cueillir plus tard. Et quel fut, à ces premières époques de troubles et de batailles,

le chef le plus intelligent, le soldat le plus actif, l'écrivain le plus osé, le plus inépuisable? M. Marrast, toujours au premier rang, toujours sur la brèche, secouant de sa plume les passions insurrectionnelles et lassant un pouvoir armé de toutes les forces sociales. La doctrine républicaine fut alors partout prêchée, partout invoquée; et si, plus tard, elle dut taire son nom, elle resta dans les cœurs plus vive et plus enracinée, grandissant en silence, et se développant d'autant plus qu'elle se révélait moins.

Lorsqu'en 1840, M. Marrast revint de son exil, l'opposition républicaine, languissante et découragée, se tenait sur la défensive et disputait pied à pied chacune des libertés menacées par un pouvoir envahisseur. M. Marrast est appelé à la tête du *National*, et aussitôt la polémique prend une nouvelle impulsion; les élans deviennent plus vifs, les ardeurs se réveillent. La plume acérée de M. Marrast multiplie les attaques; l'abus et le privilége se débattent sous ses étreintes, les hommes du parlement passent sous sa férule; le trône est sapé jour par jour, sans intermittence, sans relâche. Il serait injuste, il serait insensé de ne pas tenir compte de cette œuvre persévérante, opiniâtre, qui prépare longuement la chute et la rend facile en quelques heures. Jamais un combat matériel de deux jours ne renverserait

un trône, s'il n'était miné d'avance par le long travail de l'idée révolutionnaire et les luttes patientes de l'intelligence. D'autres écrivains, sans doute, secondèrent M. Marrast avec courage et habileté; mais aucun n'eut la même influence, et il les surpassa tous par l'éclat et la fécondité de sa verve agressive.

Et cependant, avec de si brillants états de service, M. Marrast, délaissé, n'a pas même entrée au parlement. On laisse planer sur lui de vagues accusations, qui ne reposent en somme que sur de trop faciles indulgences après la victoire; et l'on oublie son énergie indomptable avant la victoire, son attitude intrépide dans les moments de crise. Le 23 février au soir, lorsqu'un groupe populaire s'arrêta sous les fenêtres du *National*, avant que le massacre des Capucines eût exalté les esprits, M. Marrast parut aux fenêtres et, dans un discours passionné, éveilla toutes les énergies de la multitude, s'écriant qu'il n'y avait plus à s'occuper des ministres vaincus, mais que les coups devaient monter jusqu'au trône. C'était plus qu'on n'avait osé dire jusque là. Rien n'était décidé; les troupes royales pouvaient en quelques heures avoir le dessus; M. Marrast s'exposait à une condamnation certaine.

Nous le répétons, personne, avant Février, n'a plus fait pour la République.

Eh quoi! les partis sont-ils donc si riches en hommes de talent, qu'il n'en coûte rien de mettre à l'écart une des plus vives intelligences de l'époque, un des chefs les plus méritants de la lutte! Dix-huit ans de combats et de gloire doivent être effacés par quelques heures d'irrésolution au gouvernement! Les vétérans de la République doivent céder le pas à des conscrits d'hier, sans autres titres que des recommandations de coterie, sans autres antécédents que leur obscurité, exempts seulement de fautes parce qu'ils n'ont jamais rien fait.

Hommes du peuple! sachez distinguer ceux qui vous ont servi de ceux qui vous flattent. Vous êtes en possession du droit de suffrage, vous en êtes fiers à juste titre; c'est le premier signe de votre émancipation, le témoignage de votre virilité. Mais à qui devez-vous la conquête de ce droit, sinon à ces écrivains qui n'ont cessé de l'invoquer, de la proclamer, d'en faire le texte de leurs prédications et le but de leurs efforts? Au jour de la bataille définitive, vous êtes apparus pour décider la victoire; mais à qui furent réservés les luttes journalières, les combats de toutes les heures, les veilles, les persécutions, les calomnies et les haines, sinon à ces écrivains qui, pour dernière récompense, ont à supporter vos ingratitudes.

Un jour pourrait venir où des forces matérielles bien combinées vous arracheraient ces droits si longtemps disputés ; déjà quelques voix le demandent. Qui vous dit qu'un despotisme savant n'y réussirait pas ? Dans une lutte à main armée, la discipline et l'unité l'emportent souvent sur le nombre. Qui vous vengerait alors ? Déshérités de nouveau, à qui vous adresseriez-vous pour rentrer dans votre héritage ? N'est-ce pas à ces hommes de cœur et d'intelligence, qui seuls, sans soldats et sans trésors, ont renversé des trônes, pendant que vos bras innombrables étaient enchaînés impuissants, et qui, seuls encore, pourraient attaquer avec succès un despotisme victorieux ?

Hommes du peuple ! voulez-vous connaître, parmi vos défenseurs, quels sont les plus méritants ? Consultez la haine de vos ennemis, c'est un oracle infaillible; suivez les pas de la calomnie, et regardez les hommes qu'elle poursuit : ceux-là sont dignes de vos suffrages.

M. Marrast, sous ce rapport, est parmi les plus signalés, et la malveillance s'est montrée fertile en expédients. Son administration à l'Hôtel de Ville a été le prétexte des plus odieuses diatribes. Il n'entre pas dans notre sujet d'engager une polémique à cet égard; mais en faisant le résumé des travaux de la mairie, nous n'aurons

pas de peine à démontrer que les talents administratifs n'ont pas fait défaut à M. Marrast, et que sa rapide intelligence l'a porté tout à coup au même niveau que les hommes les plus exercés aux affaires (1).

Le premier soin qui l'occupa fut d'introduire l'ordre et l'économie dans l'administration centrale, de simplifier le mécanisme intérieur en supprimant les emplois inutiles, et de le fortifier en améliorant le sort des employés maintenus. Donner à chacun un travail sérieux, assurer au travail une juste rétribution, et en même temps diminuer les charges de l'administration : telles furent les pensées qui présidèrent à ses réformes.

L'administration totale formait sept divisions, elles furent réduites à quatre. La plupart des bureaux avaient un chef et deux sous-chefs, inutile hiérarchie, imaginée pour faire place à des protégés sans titres, formant un coûteux état-major, créant des rivalités et des complications. Tous les doubles emplois furent supprimés, et les attributions étant simplifiées, le travail devint plus rapide.

(1) Les détails qui suivent ont été recueillis par l'auteur lorsqu'il était chef du cabinet du préfet de la Seine, M. Trouvé-Chauvel, successeur immédiat de M. Marrast.

En même temps que le service était mieux assuré, on obtenait une économie de 86,534 francs.

Il est assez difficile dans les administrations de faire un accord équitable entre l'ancienneté et la capacité : si l'avancement se fait par droit d'ancienneté, on risque de voir arriver aux premiers emplois des hommes secondaires, ou de maintenir trop longtemps dans les rangs inférieurs des hommes éminents. M. Marrast sut combiner heureusement les droits de chacun. Pour l'ancienneté, il régla des augmentations successives de traitement par périodes de trois ou quatre années, selon les grades ; et pour la capacité, l'avancement selon le mérite et sans condition de temps. Ainsi, pour tous les travaux, une récompense ; et pour tous les grades, l'émulation.

Convaincu d'ailleurs que, pour une administration qui se renouvelle, il faut un esprit nouveau, principalement dans les chefs de service, M. Marrast se débarrassa des anciennes traditions par la mise à la retraite de la plupart des employés supérieurs. Sur les sept chefs de division de M. Rambuteau, il n'en conserva que deux, après les avoir éprouvés et jugés. A la tête des divisions vacantes, il plaça des chefs de bureau intelligents, actifs, pleins de zèle. L'élite des sous-chefs prit la direction des bureaux. Dans toute la hiérarchie, les forces intellectuelles furent augmentées,

et les employés s'attachèrent au nouvel état de choses qui rendait leur condition meilleure. Que l'on consulte les chefs les plus éclairés de l'administration, et l'on verra combien ils se félicitent du passage des républicains aux affaires.

Outre les économies sur le personnel de l'administration centrale, il s'en fit d'autres sur les services extérieurs : sur le personnel de la perception des revenus municipaux, 54,828 fr.; sur le matériel, 15,453 fr.; sur le personnel de la vérification des décès, 5,000 fr.; sur le personnel de la vérification des mémoires et services des eaux, 15,539 fr.

Sans doute, à côté de ces économies, il y avait des dépenses exceptionnelles. Mais à quoi servirent-elles? Non pas assurément aux prodigalité du maire, mais aux circonstances extraordinaires où l'on se trouvait. Nous en rappellerons les principaux articles, afin que le public, trop oublieux, se rende compte des difficultés du moment, et de la valeur des accusations qui ont pesé sur les fonctionnaires républicains.

Avances aux mairies d'arrondissement, pour fournitures de vivres aux postes de la garde nationale et autres corps armés; secours en argent ou en nature aux ouvriers sans travail et aux indigents; rachats d'armes rapportées par les citoyens, à la suite de la lutte de Février; frais d'élections

et autres dépenses diverses. .	1,839,470 f. 24 c.
Concours de la ville dans les dépenses des ateliers nationaux.	628,221 f. 95 c.
Frais occasionnés par la présence du Gouvernement provisoire à l'Hôtel de Ville ; solde des citoyens armés chargés de la garde de cet hôtel ; vivres, fournitures et dépenses diverses.	599,697 f. 15 c.
Rétablissement du pavé des barricades, réparations aux bâtiments communaux dégradés, remplacement du mobilier détruit pendant la lutte.	399,685 f. 83 c.
Habillement de la garde nationale sédentaire (exécution du décret du 8 mars 1848). . .	1,816,242 f. 67 c.
Indemnités, secours et dépenses diverses.	41,387 f. 71 c.
Total. . . .	5,324,705 f. 55 c.

Assurément ces dépenses ne peuvent guère être attribuées à M. Marrast ; nées des circonstances, elles étaient impérieuses comme elles. Ajoutons que pendant les premiers mois de la révolution, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'administration de M. Marrast, par suite de la stagnation

des affaires et de la suppression des droits d'octroi sur la viande, les recettes de la ville étaient diminuées d'un tiers.

Augmentation considérable des dépenses, diminution progressive des recettes; certes, dans ces conditions, on pourrait justement prévoir une énorme différence entre les états de caisse, à l'entrée et à la sortie de M. Marrast.

Or, voici la situation :

Au 10 mars 1848, le reste en caisse était de. . . . . 19,162,665 f. 54 c.

Mais, presque immédiatement, il fallait prélever, pour l'acquittement de dettes devenues exigibles, une somme de 9,892,000 francs, dont voici le détail :

Indemnité d'expropriation des halles.	6,500,000 f.	9,892,000 f. 00 c.
Indemnité de la rue Montmartre. .	780,000	
Restitution des dépôts et cautionnements.	1,612,000	
Solde des dépenses de l'année 1847.	1,000,000	

9,270,665 f. 54 c.

Ainsi cette dernière somme, de 9,270,665 francs 54 centimes, forme le véritable point de départ de l'administration de M. Marrast.

Or, malgré le surcroît extraordinaire de dépenses de plus de 5 millions, dont nous avons enregistré les articles, malgré l'affaiblissement des recettes, M. Marrast, en se retirant, laissa en caisse, le 21 juillet, au matin, une somme de. . . . . 7,052,830 fr. 69 c.

C'est donc une différence d'environ 2 millions, pendant quatre mois et demi de troubles, de difficultés, d'exigences imprévues et de dépenses impérieuses.

Pour compléter les renseignements, nous devons ajouter que, pendant ces quatre mois et demi, les recettes ordinaires et extraordinaires ne montaient qu'à . . . . 12,306,521 fr. 11 c.

Une situation aussi précise, aussi facile à expliquer, suffit pour répondre aux fables imaginaires sur les prodigalités de l'Hôtel de Ville.

Dans la dépense des 5 millions, sont compris les frais de table des gardes nationaux de service, des officiers de la garde républicaine, des élèves des écoles, des employés du Gouvernement provisoire. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ces réceptions à table ouverte ont été le texte d'accusations contre le maire; tandis qu'elles ont été la source pour lui d'une foule de luttes, de que-

relles et de difficultés. M. Marrast et ses adjoints réunissaient tous les jours leurs efforts pour combattre cet abus, pour diminuer le nombre des convives, pour réduire la dépense; et ils trouvaient des obstacles continuels dans la résistance des gardes nationaux, des officiers commandés par M. Rey, des affairés de toutes espèces qui prenaient part à la curée. Lorsqu'à force de résolution on avait diminué les abus, une commotion nouvelle appelait à l'Hôtel de Ville de nouveaux auxiliaires, qu'on accueillait volontiers au jour du danger, mais qu'on délogeait difficilement après la crise. Il faut avoir vécu au milieu de ces éléments de désordre, pour se faire une idée des embarras sans cesse renaissants de l'administration, et bien loin de l'accuser, on devrait s'étonner qu'elle ait pu résister avec tant d'énergie à ces débordements.

Nous voudrions ne pas entrer dans de misérables détails; mais que faire pour répondre à de misérables accusations? Il a été beaucoup parlé de la table personnelle de M. Marrast: c'est là que, selon ses adversaires, se réunissaient toutes les somptuosités du pacha républicain. Or, la table de M. Marrast et de ses trois adjoints, recevant presque tous les jours un ou plusieurs fonctionnaires, a coûté pendant quatre mois un total de 5,840 fr. Les comptes sont publiés, cha-

cun peut les vérifier, et certes il y a lieu de s'étonner qu'avec de si faciles moyens de contrôle, le mensonge ait été si audacieux et la crédulité si prompte.

Dans le même espace de temps, les frais de la table de M. Pagnerre se sont montés à 1560 fr., qu'il a entièrement remboursés de ses deniers, parce qu'il n'appartenait pas à l'administration de la mairie. Sont-ce là des hommes prodigues ou avides ?

Les graves préoccupations politiques du maire de Paris, ses luttes et son activité comme membre du Gouvernement provisoire, auraient sans doute pu le détourner des soins divers de son administration, et cependant, en aucun temps, les travaux publics du département de la Seine et de la ville de Paris n'ont été suivis avec plus de vigueur et d'ensemble. Non-seulement il fallait, en effet, rappeler beaucoup d'ouvriers à leurs occupations ordinaires; il était encore indispensable de créer des travaux pour des bras inexpérimentés.

Bien que le principe des ateliers nationaux eut été discuté à l'Hôtel de Ville, où le ministre des travaux publics avait convoqué tous les maires et les principaux conducteurs d'ouvriers, la mairie de Paris ne prit cependant qu'une part fort indirecte à cette organisation. Mais ce qui lui appartient, c'est d'avoir obtenu des brigades qu'elle

employait des travaux utiles et durables, comme le déblaiement des vastes terrains communaux près l'église Saint-Vincent-de-Paul et sur la place de l'Europe, le remblai des carrières de Chaillot, la construction en rivière des chemins de halage, et par-dessus tout l'empierrement des chemins de ronde. Ces voies publiques, d'environ cinq lieues de longueur, étaient, dans presque tout leur parcours, labourées par de profondes ornières, parsemées de flaques d'eau qui, depuis plusieurs années, compromettaient la circulation. Elles sont aujourd'hui parfaitement macadamisées, et cette incontestable amélioration est due à la direction imprimée par la mairie de Paris au travail des ateliers nationaux qu'elle surveillait.

En même temps, était ordonnée la reprise de tous les travaux de construction, aux églises, aux barrières, aux écoles, aux deux mairies nouvelles des 11e et 12e arrondissements, au Palais de Justice, etc., puis l'achèvement du dépotoir des vidanges aujourd'hui terminé, et qui permet enfin la suppression de la voirie de Montfaucon.

A côté de ces travaux, se poursuivaient l'élargissement du bas de la rue Montmartre, celui de la rue des Mathurins-Saint-Jacques, le percement de la nouvelle rue Saint-Germain-des-Prés, le pavage de la rue Soufflot, l'amélioration du quai des Tournelles, l'achèvement du boulevard de la

Contrescarpe, l'élargissement et l'abaissement du pont du canal Saint-Martin, enfin la publication des plans d'alignement d'un grand nombre de rues.

L'administration devait en outre songer aux voies et moyens, malgré les difficultés d'une crise pécuniaire. Un emprunt de 25 millions avait été, en 1847, autorisé par la loi; mais les circonstances empêchaient de le réaliser. M. Marrast entra en négociation avec la Banque de France, qui fit à la ville de Paris une avance de 10 millions. Cette heureuse transaction permit l'ajournement de l'emprunt, qui depuis fut réalisé avec un bénéfice inespéré de 2,635,000 fr. au-dessus du pair.

La mairie de Paris ne déployait pas moins d'activité dans la construction des nouveaux égouts, des nouvelles conduites d'eau, des fontaines pour l'assainissement des rues, des remaniements de pavage, des formations de trottoirs.

Elle prenait, en ce qui la concerne, les mesures les plus énergiques pour la prompte exécution des travaux de canalisation de la Seine, et le mouvement qu'elle leur a imprimé est la cause première de l'activité qui s'y fait remarquer aujourd'hui.

Mais c'est surtout dans l'amélioration des routes et des chemins du département que les travaux

furent entrepris avec une infatigable ardeur. Des milliers d'ateliers furent sur tous les points organisés pour le redressement des voies publiques, l'abaissement des pentes, la réparation des chaussées.

D'une part, se forme la route nouvelle de Grenelle au Bas-Meudon, servant en même temps de digue aux inondations du fleuve.

D'autre part, s'ouvre définitivement un chemin de grande communication de Saint-Denis à Nanterre.

Plus loin, le nouveau chemin de La Villette à Belleville ménage une pente infiniment moins rapide que celle de l'ancienne route.

Du mois de mars au mois de juillet, plus de 15,000,000 francs furent consacrés à ces divers travaux, non compris les dépenses de la navigation et des chemins de fer.

Si nous sommes entré dans des détails pratiques, c'est afin de bien démontrer que ces républicains ne furent ni si impuissants ni si étrangers aux affaires que prétendent le faire croire ceux qui les ont précédés ou remplacés.

Au ministère des finances, les profondes modifications introduites dans l'administration centrale, par MM. Garnier-Pagès et Duclerc, ont été approuvées même par des hommes du métier. La suppression de 200 employés, une économie de

800,000 francs sur le personnel, ont accéléré le travail en le concentrant; une meilleure distribution des services, une simplification dans les rouages administratifs, la réunion de la direction des tabacs aux contributions indirectes, etc., ont prouvé que les nouveaux venus n'étaient pas absolument dépourvus de la connaissance des choses.

Au ministère de l'intérieur, les services organisés sur une base nouvelle étaient distribués suivant une meilleure logique et dans un système d'économie progressif. Le vieil échafaudage fut rétabli par les successeurs plus ou moins immédiats de M. Recurt.

Dans toutes les administrations où ils passèrent, les membres du Gouvernement provisoire ont fait preuve, quoi qu'on en dise, d'une ardente activité et d'une prompte intelligence. Nous examinerons plus loin l'ensemble de leurs actes, et nous ne craignons pas de dire que, malgré les troubles du moment, les devoirs de chacun furent accomplis.

Si, dans ce chapitre, nous avons insisté particulièrement sur les actes administratifs de M. Marrast, c'est que nos adversaires, appréciant sa valeur mieux encore que nous, ont accumulé sur sa tête leurs plus odieux mensonges. Nous n'avons pas la prétention de leur demander justice;

mais nous serions heureux d'éclairer ceux qui aiment avec nous la République, et de leur faire oublier, sous une bannière commune, des rivalités dont tout le profit revient aux éternels ennemis de la démocratie.

CHAPITRE XI.

Dix-sept Mars.

Durant les premières heures de lutte, aucun dissentiment sérieux ne s'était produit au sein du gouvernement : lorsque l'existence même est en question, les systèmes se taisent. Mais l'ordre commençait à se faire. La création de la garde nationale mobile enlevait au tumulte ses éléments les plus actifs ; la commission du Luxembourg entraînait les ouvriers à des discussions pacifiques, et les maintenait par l'espérance ; M. Caussidière pliait à une certaine discipline les combattants qui l'avaient installé à la préfecture de police ; le gouvernement enfin se régularisait. Avec la sécurité, naquirent les dissidences. La majorité du conseil s'inquiétait surtout de l'importance personnelle que donnaient à M. Ledru-Rollin sa position de ministre de l'intérieur, son action sur les masses, et ses influences officielles ou occultes à la préfecture de police. Avec ses ardeurs révolutionnaires et ses secrètes alliances, sa part de pouvoir semblait un danger, ou au

moins une concession téméraire. On songea d'abord à l'amoindrir en retirant la préfecture de police à son plus redoutable lieutenant. M. Recurt, adjoint au maire de Paris, fut nommé délégué à la préfecture, en remplacement de M. Caussidière. Celui-ci devait être éloigné par une mission à l'étranger sans importance politique, mais richement payée.

Cependant l'exécution de ce projet n'était pas sans périls. On savait M. Caussidière peu disposé à céder la place. Les hommes qui l'environnaient formaient une véritable garde prétorienne dévouée à sa personne, campée comme dans une forteresse, et toute disposée à répondre par des coups de fusil aux ordres d'un gouvernement qu'elle reconnaissait à peine. Son existence d'ailleurs était attachée à l'autorité de M. Caussidière, et en le défendant il lui eût semblé défendre ses propres foyers. Une collision paraissait inévitable ; on n'avait pas les premiers éléments d'une attaque régulière, et quand même on les aurait eus, il eût fallu ensanglanter les premiers jours de la révolution. C'est ce qu'avant tout voulaient éviter M. Recurt et ses amis. D'un commun accord, ils renoncèrent au changement projeté, et la présence de M. Caussidière à la Préfecture de police fut sinon acceptée de bonne grâce, du moins tolérée jusqu'à nouvel ordre.

Cependant de ces ménagements même sortaient de nouvelles inquiétudes. Les membres de la majorité se débattaient dans un cercle infranchissable, redoutant de s'abstenir, et ne sachant agir. Ils se communiquaient leurs perplexités, y cherchant une solution, et s'excitant mutuellement à prendre un parti. Enfin un rendez-vous fut indiqué dans la nuit du 27 au 28 février, chez M. Marie, à deux heures du matin, pour aviser aux moyens de réduire le pouvoir de M. Ledru-Rollin, ou au moins de paralyser ses tendances.

A l'heure dite, MM. Marrast et Pagnerre arrivaient chez M. Marie. Celui-ci avait complétement oublié cette importante affaire, et dormait d'un paisible sommeil. Pendant qu'il s'habille et fait allumer du feu, MM. Bethmont et Carnot surviennent. M. Garnier-Pagès, épuisé de fatigue, s'était fait excuser; M. Lamartine, par un malentendu, avait cru le rendez-vous fixé au lendemain; M. Arago avait été prévenu trop tard. L'absence des deux derniers invalidait la conférence; on ne parla guère du motif de la réunion, et le temps se passa en conversations interrompues, animées par la verve étincelante de M. Marrast et les spirituelles saillies de M. Bethmont. Celui-ci, ministre de l'agriculture et du commerce, chargé de la grave question des subsistances, avait grand désir de voir remettre en place les pavés qui gê-

naient la circulation, et s'était, à cet effet, transporté à la préfecture de police. Tout ce qu'il avait vu en cet endroit l'avait tellement frappé, qu'il racontait avec une vivacité bouffonne ses étonnements et ses mésaventures. Ce sont d'abord les fusiliers avec leurs ceintures et leurs cravates rouges, inondant les cours, les vestibules, les escaliers, regardant de travers ce type de ministre bourgeois qui apporte des allures suspectes dans le sanctuaire des blouses. Puis il est introduit dans le cabinet du préfet, et il voit debout derrière le bureau un homme gigantesque avec un énorme sabre au côté et deux pistolets d'arçon passés dans la ceinture; autour de lui, des acolytes également armés, d'accoutrements divers et de figures peu engageantes. Il demande à parler au délégué de la préfecture; on lui indique le colosse. Il s'approche de lui, et lui explique combien il est important pour la circulation des subsistances que la viabilité soit rétablie dans la capitale. Il n'avait pas encore achevé, qu'un des hommes armés s'écrie: «De quoi se mêle-t-il, celui-là? il vient pour endormir le peuple. — Je viens, dit M. Bethmont, assurer la subsistance du peuple par des mesures d'ordre et de sécurité. — Ah oui, l'ordre! c'est avec ce mot-là qu'ils nous ont déjà escamoté une révolution; mais cette fois, nous verrons. D'ailleurs,

je te connais, toi, tu es un monarchiste introduit au ministère pour fausser la république; mais sois tranquille, nous avons l'œil sur toi.—Allons, allons, Sobrier, interrompt M. Caussidière, le citoyen ministre n'a que de bonnes intentions.» S'adressant ensuite à M. Bethmont avec une grande politesse, il l'assure qu'il le secondera de tout son pouvoir. Puis il le fait escorter jusqu'en bas, de peur qu'il ne rencontre quelque autre enthousiaste.

En racontant cette scène, M. Bethmont fit un tableau si original des excentricités de la Préfecture, que l'entrevue destinée à des mystères politiques ne fut autre chose qu'une aimable causerie.

Cette conférence sans résultats était cependant un symptôme grave de discorde : d'autres ne tardèrent pas à se produire.

Le 2 mars, l'arrêté suivant du Gouvernement provisoire était inséré dans le *Moniteur* :

«Le maire de Paris relève du Gouvernement provisoire; pour tous les objets de police, il doit faire les communications à M. le ministre de l'intérieur. S'il y a dissentiment entre le ministre et le maire sur quelques mesures à prendre, il en sera immédiatement référé au Gouvernement provisoire.»

Cet arrêté, sans importance apparente, passa

inaperçu du public ; c'était cependant presque un programme de guerre civile.

Lorsque le premier jour de la révolution de Février, un maire de Paris fut nommé, c'était par imitation de 1789, imitation sans portée et sans logique. En 89, le maire était une puissance révolutionnaire opposée à la puissance royale, le ministre du peuple faisant face aux ministres de la cour, le drapeau de Paris élevé contre celui de Versailles : c'est pourquoi cette haute magistrature affectait l'indépendance, sa mission étant de lutter. Paris se décentralisait pour devenir le centre d'un pouvoir nouveau. En 1848, l'indépendance de la mairie, la décentralisation de Paris, n'avait pas de sens, ou avait un sens caché et funeste. Il était évident qu'on enlevait au ministère de l'intérieur sa plus belle attribution, le gouvernement de Paris ; qu'on élevait contre lui une puissance rivale ; que de l'Hôtel de Ville allait partir une direction tout autre que de la rue de Grenelle ; enfin que les deux politiques dont nous avons signalé l'existence allaient avoir chacune son centre d'action et sa place forte. De là des conflits d'attributions, des luttes intérieures, deux marches inégales, tantôt divergentes, cause d'affaiblissement, tantôt se heurtant dans des directions opposées, cause de désordre. A ces complications, s'ajoutaient les plaintes et les prétentions

de la préfecture de police. Dans les temps ordinaires, les deux grandes magistratures de Paris, placées toutes deux sous la main du ministre de l'intérieur, avaient bien de la peine à vivre en paix, et chaque jour des empiétements de l'une ou de l'autre appelaient l'intervention de leur supérieur : ce n'étaient cependant que des questions d'attributions. Sous le Gouvernement provisoire, ces conflits devenaient des questions politiques. Ce que l'Hôtel de Ville pouvait détacher de la préfecture de police était autant d'enlevé à une influence qu'on redoutait. Derrière M. Caussidière, on voyait M. Ledru-Rollin ; et lorsque celui-ci intervenait pour un magistrat resté son subordonné contre celui qu'on avait fait indépendant, il semblait plaider sa propre cause et affaiblissait ainsi l'autorité de ses paroles.

Les deux partis qui divisaient le Gouvernement avaient chacun leur appui à l'extérieur. Les gens de finances, les grands industriels, une notable partie de l'ancienne garde nationale, certains dynastiques même, offraient à l'Hôtel de Ville leurs services et leurs conseils. Les généraux aussi, par leurs habitudes de discipline, penchaient du côté où le gouvernement paraissait plus régulier, plus éloigné de l'action populaire, que les militaires acceptent toujours avec répugnance. Cependant l'éloignement encore obligé de l'armée ne fai-

sait de ces généraux que des forces individuelles. En somme, l'Hôtel de Ville avait pour lui, outre la majorité dans le conseil, une grande partie de ce qu'on appelait autrefois le pays légal, les fonctionnaires et les magistrats, les chefs de l'armée, les républicains patients et modérateurs, enfin dans les rangs populaires, les ateliers nationaux, formés sous l'influence de M. Marie.

Le ministre de l'intérieur, représentant des idées vives et impatientes, avait pour appui tout ce qui se remuait, s'agitait, déclamait dans Paris, forces ardentes, bruyantes et indisciplinées, dont il ne se sentait pas entièrement maître, prêtes à le suivre partout où il voudrait aller, mais propres à l'entraîner bien au delà. De nombreux clubs se formaient dans tous les quartiers de Paris : c'étaient pour la plupart des exutoires aux ardeurs effrénées, aux passions démagogiques, des tribunes pour les importants méconnus, quelquefois pour des haines; d'autres avaient été organisés par des partisans des régimes passés, soit pour user d'un moyen puissant, soit pour le compromettre. Mais au milieu de ce tourbillon, quelques réunions sérieuses obéissaient à l'impulsion d'hommes politiques. La *Société républicaine centrale,* fondée par Blanqui, provoquait l'attention et les inquiétudes du gouvernement. Au lieu de l'anarchie bruyante des autres

clubs, on y rencontrait la discipline de sectaires dévoués à un seul homme et gouvernés par lui. Le *Club des droits et des devoirs*, créé sous l'inspiration de la préfecture de police, et présidé par Grandmesnil, ami de M. Caussidière, se confondit plus tard dans la *Société des droits de l'homme*, nombreuse et bien organisée. Le *club de la Révolution* était présidé par M. Barbès; des chefs socialistes y étaient affiliés : MM. Pierre Leroux, Proudhon, Bac, Thoré. D'autres socialistes, MM. Cabet et Raspail, avaient chacun organisé un club. Peu à peu le public s'accoutuma à donner aux clubs les noms de leurs chefs : on disait les clubs Barbès, Raspail, Sobrier, Cabet, Blanqui. Enfin se forma, comme centre d'action, un club composé des membres principaux des autres réunions; il s'appelait le *Club des clubs*. Ses agents les plus actifs étaient MM. Longepied et Villain.

Les masses hétérogènes des clubs offraient au ministère de l'intérieur des auxiliaires nombreux mais indociles, bons pour un coup de main, dangereux pour un triomphe. Aussi M. Ledru-Rollin n'y cherchait-il pas des relations suivies. Avec les chefs politiques, il en était autrement. M. Barbès, entre autres, dévoué au ministre de cœur et de conviction, avait de fréquents rapports avec lui et l'aidait à maintenir une certaine discipline

dans ces foyers ardents qui attendaient le moment d'éclater. Libre d'ailleurs de toute ambition personnelle, aimant la république d'un amour platonique, ardent sans haine, intrépide sans violence, M. Barbès était l'intermédiaire le plus sympathique à M. Ledru-Rollin, le mieux fait soit pour modérer jusqu'au jour d'une entreprise, soit pour oser au moment décisif. En communication constante avec le ministre de l'intérieur, les chefs du *Club des clubs* le tenaient au courant du mouvement des esprits, signalaient leurs ressources, dénombraient leurs bataillons. Accoutumé aux illusions des partis, M. Ledru-Rollin retranchait de ces renseignements ce qu'il en croyait exagéré; mais avec ce qu'il en restait, il pouvait mesurer son influence.

Quant à Blanqui, quoique ennemi déclaré de l'Hôtel de Ville, il n'était pas homme à se faire l'instrument d'un autre. Auxiliaire exigeant, il aurait fallu compter avec lui, sinon lui céder la place. Un partage de pouvoirs n'était pas ce qui arrêtait; c'étaient plutôt les pensées de violence trop souvent manifestées par Blanqui, son caractère indomptable, ses théories de proscription. On aurait accepté sa personne, on ne voulait pas de ses principes, et M. Ledru-Rollin, qu'on a si facilement accusé de témérité, avait à cœur, non moins que ses collègues, de maintenir la ré-

volution pure de tout excès. M. Lamartine a dit qu'il s'était servi de Blanqui comme d'un paratonnerre; il n'y avait pas besoin des conférences de M. Lamartine. Blanqui servait par lui-même de paratonnerre. Si les nuages accumulés sur l'Hôtel de Ville et le ministère de l'intérieur ne s'entrechoquèrent pas, si l'étincelle électrique resta concentrée dans leurs flancs, c'est que M. Ledru-Rollin craignit de déchaîner les tempêtes par une alliance avec Blanqui; c'est qu'à diverses reprises il refusa des entrevues avec lui, alors que M. Lamartine croyait le dominer par des cajoleries.

Outre les forces actives mais mal assorties des clubs, M. Ledru-Rollin pouvait compter sur la préfecture de police avec ses agents nombreux et ses intrépides montagnards, milice dévouée à son chef, ayant assez de discipline pour être le corps armé le plus redoutable et le mieux uni, en l'absence de troupes régulières. Derrière eux pouvaient venir, en colonnes serrées, les hommes nouvellement admis dans la garde nationale, les corporations d'ouvriers, obéissant à l'impulsion du Luxembourg, et peut-être la garde mobile, composée de ce qu'il y avait de plus remuant et de plus aventureux dans la jeunesse parisienne. Enfin le ministre de l'intérieur croyait devoir compter sur l'artillerie de la garde nationale; et

le chef de l'état-major, M. Guinard, était plus dans les tendances de *la Réforme* que dans celles du *National*, et l'on estimait qu'il se joindrait facilement aux républicains novateurs qui voulaient entrer résolument dans des voies plus hardies.

Avec des forces et des idées si différentes, les deux fractions du Gouvernement provisoire devaient nécessairement s'isoler, en beaucoup d'occasions, dans les éléments qui leur étaient propres, et agir chacune de son côté sans se consulter, soit par indifférence, soit par méfiance. Si les temps avaient été réguliers, M. Ledru-Rollin, chargé du département de l'intérieur, aurait dû sans doute prendre l'avis du gouvernement, au moins pour les actes de politique générale; mais dans l'état de lutte où se trouvaient les esprits, alors surtout que M. Ledru-Rollin avait la certitude de voir repousser par la majorité du conseil les mesures qu'il croyait les meilleures et la méthode qu'il croyait la plus sûre, il devait ou éviter les discussions, ou ne pas tenir compte des avis opposés. Le premier parti était le plus convenable; M. Ledru-Rollin l'adopta.

Le ministre n'était pas encore entré en communication publique avec les commissaires des départements; une parole officielle devait leur indiquer, aussi bien qu'au pays, l'esprit de l'administration, le sens de leur mission, et l'étendue

de leurs devoirs. Une circulaire fut rédigée par le secrétaire général, M. Jules Favre; elle fut lue par lui, discutée, commentée, et définitivement arrêtée, en présence du ministre et du chef du cabinet. Le 8 mars, elle était envoyée dans tous les départements. Nous n'en citerons que quelques passages, les seuls qui aient provoqué des commentaires :

« La France entière n'a eu qu'une seule voix, « parce qu'elle n'avait qu'une seule âme. Cette « union de tous dans une même pensée est le gage « le plus certain de la durée de la République; « elle doit être la source de la modération après « la victoire. Votre premier soin doit être de faire « comprendre que la république doit être exempte « de toute idée de vengeance et de réaction. Tou- « tefois que cette générosité ne dégénère pas en « faiblesse. En vous abstenant de toutes recherches « contre les opinions et les actes antérieurs, pre- « nez comme règle que les fonctions publiques, « à quelque degré de hiérarchie que ce soit, ne « peuvent être confiées qu'à des républicains « éprouvés... en un mot, *tous hommes de la veille*, « *et non pas du lendemain.* »

Ces derniers mots causèrent des explosions de fureur parmi les hommes qu'ils pouvaient atteindre, tout prêts à changer d'habit, mais voulant avoir le bénéfice de leur travestissement. Les en-

nemis de la République exploitèrent habilement les colères, crièrent à la proscription, à la loi des suspects, et soulevèrent toutes les passions endormies. Les royalistes avaient tranquillement vu tomber le trône; mais dès qu'il s'agit de leurs positions individuelles, l'audace leur revint. Retranchés dans l'administration, ils s'étaient accoutumés à la considérer comme leur propriété exclusive.

Malheureusement la majorité du gouvernement se laissa étourdir par ces clameurs; sans blâmer ouvertement le ministre, elle prêta trop facilement l'oreille aux ennemis, et à force d'écouter de perfides commentaires sur les violences de M. Ledru-Rollin, elle finit par y croire elle-même.

Et cependant la circulaire ajoutait le correctif suivant :

«Moins de rigueur à l'égard des fonctionnaires «dont le rôle est purement administratif; vous «devrez maintenir ceux qui, étrangers à toute «action politique, ont conquis leur position par «des services utiles.»

Et cependant *le National*, qui n'était pas suspect de partialité envers M. Ledru-Rollin, écrivait ces mots: «Il est impossible de ne pas donner «pleinement adhésion à la sage et patriotique «circulaire de M. le ministre de l'intérieur.»

Qu'y avait-il, en effet, au fond de ces mots,

cause de tant de rumeurs? Le principe le plus élémentaire en matière de gouvernement : on ne doit pas confier la direction d'un système nouveau à des hommes qui l'ont combattu pendant vingt ans; les forces vives de la République ne doivent pas être laissées aux mains des royalistes; les agents de M. Duchâtel ne peuvent pas être ceux de M. Ledru-Rollin. Voilà ce que disait la circulaire, ni plus, ni moins; c'était la plus naïve des vérités, et il y a certes lieu de s'étonner de l'audace des royalistes qui criaient à la spoliation, et de la bonhomie des républicains qui écoutaient leurs doléances.

Au surplus, M. Ledru-Rollin eut le tort de ne pas faire ce qu'il annonçait; si son langage fut hardi, ses actes furent timides. Les changements furent peu nombreux, et l'administration, dans son ensemble, demeura livrée à des mains hostiles. Les furieux déclamateurs de cette époque démontrèrent par eux-mêmes combien M. Ledru-Rollin avait raison, d'abord en apportant mille entraves à la République, ensuite en demandant plus tard l'éloignement de tous les hommes appelés aux affaires par la révolution. Ceux qui avaient tonné le plus haut contre le système d'épuration se firent, à leur tour, les plus acharnés épurateurs; ils ne furent certes pas proscrits, et ils se firent proscripteurs. Il fallait, disaient-

ils, qu'un gouvernement fût d'accord avec son principe ; ils étaient dans la logique, mais ils démontraient en même temps que le ministre tant accusé y était aussi. Personne n'a mieux justifié M. Ledru-Rollin que MM. Léon Faucher et Ferdinand Barrot.

Chaque fois qu'il se sentait enrayer, le ministre de l'intérieur cherchait une voie nouvelle. Au delà des populations urbaines, vivaient dans l'oubli les masses nombreuses qui fertilisent les campagnes. Loin des centres administratifs, inutiles aux ambitieux, elles n'avaient pas pris rang dans la vie politique. Mais au moment où le suffrage universel les émancipait, au moment où par l'élection toutes les portes de la politique leur étaient ouvertes, il était bon que le gouvernement leur apportât ses enseignements, non-seulement pour les empêcher de s'égarer dans le subit exercice de leurs droits, mais aussi pour étouffer la voix des factions habiles à fourvoyer l'ignorance. M. Ledru-Rollin créa *le Bulletin de la République*. L'article d'introduction, au premier numéro, fait connaître sa pensée :

« La République ouvre au peuple une ère nou-
« velle. Jusqu'ici déshérité des droits politiques,
« le peuple, le peuple des campagnes surtout, ne
« comptait pas dans la nation, ou ne comptait
« que par les impôts qui pèsent sur lui. Laborieux

« artisan de la fortune publique, l'agriculteur ne « communiquait avec le gouvernement que par « l'intermédiaire du percepteur : c'était un perpé-« tuel sacrifice sans aucune compensation. Une « fois que le peuple avait payé, le gouvernement « ne lui parlait plus. Ni enseignements, ni conseils, « ni sympathies, ni leçons, n'arrivaient jusqu'à lui. « La presse même, cette grande conquête de la « civilisation, était muette pour lui, et la parole « de la vérité ne retentissait pas à ses oreilles; « car la vérité coûtait trop cher.

« La première mission du gouvernement répu-« blicain, et c'est là ce qui rend sa tâche si diffi-« cile, est de réparer de séculaires injustices. A « ce peuple si longtemps oublié, il doit non-seu-« lement une aide matérielle, mais mieux encore « un aliment spirituel.

« Habitants des campagnes, ouvriers des cités « industrielles, la vie politique qui commence pour « vous a sa morale, ses lois, ses obligations. A « qui appartient-il mieux de vous les faire con-« naître qu'à ceux que la confiance publique a « placés à votre tête. Chaque jour le gouverne-« ment va se mettre en communication directe « avec vous; chaque jour sa parole, multipliée « dans vos hameaux, dans vos carrefours, ira vous « porter des encouragements et des conseils. Vos « rues seront autant de tribunes, et vos murs au-

« tant de voix. Le plus solide lien entre un gou« vernement et le peuple est un perpétuel échange « d'idées et de sentiments. La royauté, qui dédai« gnait le peuple, n'avait pas besoin de lui parler; « le gouvernement républicain, qui est une éma« nation du peuple, doit lui parler sans cesse pour « l'éclairer; car l'éclairer, c'est le rendre meilleur, « et le rendre meilleur, c'est le rendre plus heu« reux. »

Le *Bulletin* paraissait tous les deux jours, sous la direction du chef du cabinet. Les articles étaient d'abord rédigés par celui-ci, conjointement avec M. Jules Favre. Plus tard Mme George Sand y apporta le concours de son talent, ainsi que M. Anselme Petetin. Quelques articles furent écrits par M. A. Delvau, employé au cabinet, et par M. Lecointe, qui depuis fut attaché au cabinet du général Cavaignac (1).

Cette création nouvelle, cette tribune élevée au ministère de l'intérieur, ces harangues d'un

---

(1) M. Lamartine parle en ces termes du *Bulletin de la République* : « Cette feuille, incendiée des inspirations de commu« nisme, rappelait, par les termes, les souvenirs néfastes de la « première république; elle fanatisait les uns d'impatience, les « autres de terreur » (1). Il est évident que M. Lamartine ne parle du *Bulletin* que par ouï-dire; à l'exception du fameux n° 16, aucun article ne fut signalé, même par les ennemis.

(1) *Histoire de la révolution de 1848*, t. II, p. 138.

seul homme au nom du gouvernement, blessaient les susceptibilités de l'Hôtel de Ville. Toutefois les mécontentements furent muets ; mais après la publication du n° 16, dont nous parlerons plus tard, il fut convenu, d'un commun accord, que chaque *Bulletin* ne serait publié qu'après le visa d'un des membres du gouvernement. On annulait ainsi l'action de M. Ledru-Rollin.

Dans le premier numéro du *Bulletin*, en même temps que dans *le Moniteur*, paraissait une seconde circulaire du ministre de l'intérieur.

Les attributions des commissaires des départements n'avaient pas été exactement définies, et l'incertitude offrait un prétexte aux mauvaises volontés. Dans quelques endroits, les commandants militaires se tenaient sur la réserve, les uns courroucés, les autres méfiants, sans aller cependant nulle part jusqu'à la résistance. Des évêques, en petit nombre, firent preuve d'audace ; mais là surtout où s'agitaient de nombreuses hostilités, plus à craindre cependant par leur ensemble que par leur éclat, c'était dans le corps de la magistrature à tous les degrés. L'esprit des vieux parlements, ennemis de toute innovation, soufflait encore sur les cours supérieures ; et, dans la juridiction inférieure, le corps entier des juges de paix, choisi sous la monarchie par des influences politiques, était accoutumé d'y ré-

pondre par des services électoraux. Plusieurs commissaires eurent à lutter, dès les premiers jours, non-seulement contre des volontés inertes qui paralysaient leur action, mais aussi contre des prétentions de rivalité qui soulevaient de déplorables conflits. Il devenait nécessaire de leur assurer une position incontestée, et de placer au-dessus de toute atteinte l'autorité politique émanée du gouvernement. M. Ledru-Rollin pensa d'ailleurs que plus il accorderait publiquement à la puissance des commissaires, moins il leur faudrait en user, car moins il y aurait de résistances.

C'est dans cet esprit que fut rédigée la circulaire du 12 mars. Nous en citerons les passages les plus importants. M. Ledru-Rollin disait aux commissaires :

. . . .

« Vos pouvoirs sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investis de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public.

« Grâce à nos mœurs, cette mission n'a rien de terrible.

. . . .

« Vous exercez les pouvoirs de l'autorité exécutive ; la force armée est donc sous vos ordres. Vous la requérez, vous la mettez en mouvement ; vous pouvez même, dans les cas graves, suspendre un chef de corps, en m'en référant immédiatement. Mais vous devez apporter de grands ménagements dans cette partie de vos fonctions. Tout ce qui, de votre part, blesserait la juste susceptibilité des chefs de corps ou du soldat serait une faute inexcusable. J'ai appris que, dans plusieurs départements, les commissaires n'ont pas établi sur-le-champ un lien entre eux et l'autorité militaire : je m'en étonne, et vous invite à ne pas manquer à ces règles si simples de bonne politique et de convenance.

. . . .

« La magistrature ne relève de l'autorité exécutive que dans le cercle précis tracé par les lois. Vous exigerez des parquets un concours dévoué : partout où vous ne le rencontrerez pas, vous m'en avertirez, en m'indiquant le nom de ceux que recommandent leur droiture et leur fermeté. J'en ferai immédiatement part au ministre de la justice. Quant à la magistrature inamovible, vous

la surveillerez, et si quelqu'un de ses membres se montrait publiquement hostile, vous pourrez user du droit de suspension que vous confère votre autorité souveraine. »

Cette circulaire était dans la logique des circonstances. Amortir les résistances, pour n'avoir pas à les combattre ; anéantir les folles espérances, moins en les désarmant qu'en les empêchant de s'armer; avertir tout magistrat, tout chef militaire, que les fonctionnaires de la République cesseraient de la représenter en cessant de la servir ; placer le pouvoir central au-dessus des contestations, des rivalités, des conflits : tel était le sens véritable du manifeste ministériel. La haine lui en donna un autre, l'imprudence fit le reste.

La même circulaire contenait des instructions sur les élections. On prétendit y voir une atteinte à la liberté des consciences, une intervention du gouvernement dans les affaires électorales. Voici les passages incriminés :

« C'est de la composition de l'Assemblée que dépendent nos destinées. Il faut qu'elle soit animée de l'esprit révolutionnaire, sinon nous marchons à la guerre civile et à l'anarchie..... Sachez bien que pour briguer l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, il faut être pur des traditions du passé. Que votre mot d'ordre soit partout :

des hommes nouveaux, et autant que possible sortant du peuple..... Éclairez les électeurs, et répétez-leur sans cesse que le règne des hommes de la monarchie est fini..... Vous comprenez combien ici votre tâche est grande. L'éducation du pays n'est pas faite : c'est à vous de la guider.»

La réponse aux accusations qui se firent alors se trouve dans *le National* du 14 mars. Nous la citerons, d'abord parce qu'elle est toujours vraie, ensuite parce qu'il est connu que *le National* ne s'inspirait pas chez M. Ledru-Rollin.

.....«Il s'agit de la composition de l'Assemblée constituante. Nous demandons que l'on ne confie qu'à des républicains la tâche de fonder la République. Cela est-il donc si absurde? et a-t-on le droit de s'en étonner?

«On nous répond que tout le monde aujourd'hui pense comme nous, que tout le monde veut la République solidement constituée, grande, forte, prospère et glorieuse. A la bonne heure! voilà notre vœu le plus cher accompli. Toutes les anciennes divisions doivent s'effacer, toutes les lignes de démarcation vont disparaître; il n'y a plus en France de partis, et la nation tout entière n'est plus qu'une grande famille dont les membres ont la même opinion et forment les mêmes vœux. Dieu soit loué! notre victoire

est complète, et nous n'avons plus rien à désirer.

« Mais voilà bien des républicains. Tous ne peuvent pas être membres de l'Assemblée nationale. Il faut donc choisir parmi eux. Choisir, c'est préférer. Et quels sont ceux que nous devons naturellement préférer, sinon ceux dont nous avons pu apprécier la foi et le dévouement dans les jours d'épreuve ? Alors il en coûtait pour être républicain : aujourd'hui cela peut être utile. Nous ne nous défions de personne ; mais on peut avoir plus ou moins de confiance, et il est bien juste que nous en accordions davantage à ceux qui ont donné les gages les plus incontestables et les plus nombreux.

« Qu'y a-t-il là de violent, de tyrannique ? Et pourquoi ces cris d'effroi que poussent aujourd'hui certaines feuilles ?..... »

N'est-ce pas là mot à mot l'esprit de la circulaire ?

Une seule expression malheureuse s'y rencontrait, malheureuse à cause des perfides interprétations : « Vos pouvoirs sont illimités. » Dans la pensée du ministre et de ses conseillers, cela signifiait : « Vous n'avez pour limites aucune autorité rivale. » L'expression était absolue, il est vrai, beaucoup trop absolue, puisqu'elle devint l'occasion des diatribes les plus violentes ; mais com-

ment imaginer qu'on serait accusé de placer les commissaires au-dessus de la loi, lorsque pour la magistrature même, pour une magistrature ennemie, on disait :

« La magistrature ne relève de l'autorité exécutive *que dans le cercle précis tracé par les lois.* »

Et si cette circulaire était une théorie de dictature, comment se fait-il que pas un fait de dictature ne fut commandé par le ministre ? comment se fait-il que, sauf quelques exceptions rares et peu importantes, les commissaires aient poussé jusqu'au scrupule le respect de la légalité ? C'est que ni le ministre ni ses agents ne songeaient à se placer au-dessus des lois. Dans d'autres temps, peu de mois plus tard, la liberté de la presse fut suspendue, la liberté individuelle méconnue ; sous le Gouvernement provisoire, les journaux les plus hostiles, les plus calomnieux, insultaient impunément la République, et répandaient, sans être troublés, l'injure sur le ministre dictateur. Plus tard encore, des amis de l'ordre ont violé la propriété, brisé les presses de journaux républicains ; en mars 1848, le ministre dictateur est allé, la nuit, défendre de sa personne les presses menacées d'un ennemi politique.

Quoi qu'il en soit, l'apparition de la seconde circulaire fut le signal de colères nouvelles. Chez

les adversaires, cela devait être; chaque fois que la révolution parlait un langage énergique, il y avait matière à déclamer, et nous l'avouons, une expression mal sonnante offrait un facile prétexte. Ce n'eût été rien cependant, si la majorité du gouvernement avait prudemment réservé ses blâmes pour l'intérieur du conseil; mais, il faut le dire, les membres de la majorité se laissèrent aller à des emportements irréfléchis, et devinrent, sans le savoir, complices de détestables manœuvres. Il y avait, dans le fait, un mépris de leur autorité qui ressemblait presque à un défi: c'était un premier sujet de colère; il s'y ajouta la crainte de voir compromettre par des paroles hautaines les efforts qu'ils tentaient vers un système de conciliation. Qu'un ministre, sans prendre leur avis, eût publié un document de cette importance, engageant le gouvernement dans une voie qu'il ne voulait pas suivre, et l'exposant à des attaques qu'il voulait éviter, ils avaient le droit de lui demander compte; mais dans l'état des choses, en présence des passions faisant de tout occasion contre la République, ils n'avaient que deux alternatives: ou destituer le ministre, ou le couvrir, ou prendre la responsabilité de son acte, ou le punir. Le conserver, sans le justifier, était une faute; le désavouer en le conservant, une double faiblesse.

On a beaucoup parlé de l'émotion publique dans cette circonstance; cette émotion ne fut pas si générale qu'on le dit, ou si elle le devint, c'est qu'elle fut malheureusement encouragée.

Les anciens dynastiques, les représentants de la haute bourgeoisie, tous les hommes qui s'étaient attachés à l'Hôtel de Ville, moins comme à un principe que comme à un pis-aller, voyant des républicains bien éprouvés exhaler leur colère contre le ministre de l'intérieur, ne se firent pas faute de les imiter et de les dépasser : l'injure et la sédition furent colportées dans les quartiers opulents de la capitale; le feu des colères fut communiqué aux départements, et revint par mille voies au centre d'où il était parti. Si la majorité du gouvernement avait fait acte de vigueur, elle ôtait tout prétexte aux factions ennemies; sinon, elle devait les faire taire en se taisant elle-même.

Une marche toute contraire fut suivie; on ne fut ni fort ni réservé. Les propos continuèrent, les excitations partirent de bouches qui devaient être closes. Le 15 mars, M. Lamartine disait à une députation de la garde nationale :

« Le Gouvernement provisoire n'a chargé per-« sonne de parler en son nom à la nation, et « surtout un langage supérieur aux lois. » Ces derniers mots étaient une accusation directe contre

M. Ledru-Rollin, presque un arrêt de condamnation.

« Sachez bien, continua M. Lamartine, et dites-« le bien à ceux qui vous attendent : Le gouver-« nement de la République tout entier éprouve le « besoin de rassurer deux fois la conscience pu-« blique, une fois dans ce dialogue que nous avons « ensemble, et bientôt par une proclamation à tous « les citoyens de la France. »

On ne pouvait plus ouvertement compromettre un collègue. Après l'avoir humilié, il ne restait plus qu'à le renverser; sans quoi l'on manquait à toutes les lois de la politique et du courage.

Des conférences particulières eurent lieu entre les membres de la majorité; ils s'arrêtèrent au triste expédient d'un désaveu. S'il avait quelque puissance, il affaiblissait le gouvernement dans un de ses membres; s'il restait sans effet, il affaiblissait le gouvernement dans son ensemble. Dans tous les cas, il révélait publiquement des dissentiments intérieurs, qu'il fallait ou faire cesser par des mesures énergigues, ou couvrir d'un voile par une mutuelle discrétion.

M. Lamartine fut chargé de rédiger l'acte de désaveu en forme de proclamation.

Sur ces entrefaites, un incident nouveau produisait d'autres mécontentements.

La loi sur la garde nationale, en y introduisant

tous les citoyens sans distinction, rendait impossible le maintien des anciens cadres. D'un autre côté, les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, dites compagnies d'élite, allaient se trouver, par leur composition, leur uniforme et leurs habitudes, en regard et peut-être en opposition avec les masses d'ouvriers, d'hommes du peuple, qui prenaient tout à coup rang dans la milice citoyenne. En conservant des distinctions extérieures, on courait risque de créer l'hostilité dans les esprits, de représenter dans la garde nationale les deux éléments contraires qui ne se manifestaient que trop ouvertement dans le gouvernement, et de leur donner dans chaque légion un signe, un drapeau, des combattants. L'égalité d'ailleurs se trouvait blessée par des différences d'uniforme qui semblaient consacrer des distinctions de classes. Donner à tous les gardes nationaux un même habit, un même rang, un même esprit, était à la fois un hommage au principe d'égalité et une mesure de prudence. Le gouvernement le comprit, et par le décret du 14 mars, les compagnies d'élite furent supprimées et confondues dans la masse générale, qui devait être divisée en bataillons et en compagnies, selon la force numérique et les circonscriptions de chaque légion.

Une mesure aussi simple, aussi sage, fut ac-

cueillie avec fureur par quelques compagnies entichées de leur équipement. Le ministre de l'intérieur était naturellement chargé de l'exécution du décret : ce fut sur lui que retombèrent toutes les colères. Grenadiers et voltigeurs se réunirent pour protester contre ce nouvel acte de tyrannie de M. Ledru-Rollin. Il faut ajouter aussi que leur ardeur était excitée par les ennemis cachés de la République, profitant de tout incident pour semer le trouble et soulever les passions contre le ministre de l'intérieur. Nous tenons de bonne source que les monarchistes provoquèrent les mécontentements, dans l'espoir d'en faire sortir une contre-révolution. Quelques meneurs politiques organisaient le mouvement; beaucoup de dupes y furent entraînées.

Le 15 au soir, une députation nombreuse des compagnies d'élite de la 1re et de la 2e légion, et surtout de la banlieue, se présenta au ministère de l'intérieur. M. Ledru-Rollin refusa de la recevoir, ne voulant pas donner à une réclamation puérile même la complicité d'une audience : quelques délégués furent admis auprès du chef du cabinet. Ils exposèrent leurs griefs avec beaucoup de hauteur, accusèrent le ministre de désorganiser la garde nationale, en en divisant les éléments réunis, en dissolvant brusquement, à la veille des élections, les compagnies de grenadiers

et de voltigeurs, organisées depuis dix-huit ans, en ôtant aux citoyens faisant partie de ces compagnies l'influence individuelle qui leur appartenait dans l'élection de leurs officiers. Le chef du cabinet leur répondit que dans une organisation nouvelle et bien plus nombreuse de la garde nationale, il fallait bien briser l'ancienne organisation; qu'en y introduisant d'autres éléments, il fallait bien diviser les vieux éléments; que des compagnies d'élite organisées depuis dix-huit ans n'avaient pas plus de raison de durer qu'une monarchie de dix-huit ans; enfin que leur influence individuelle dans l'élection de leurs officiers était la meilleure justification du décret, parce que, dans le système républicain, les influences individuelles devaient partout faire place aux influences générales. Ces arguments furent peu goûtés par les réclamants. Après une discussion tumultueuse, ils se plaignirent vivement du ministre, qui outrageait, disaient-ils, la garde nationale en refusant de recevoir ses délégués. Le chef du cabinet leur répondit : « Vous êtes les dé« légués des compagnies d'élite, je suis le délégué « du ministre : nous parlons chacun au même titre ; « il n'y a là ni outrage ni inconvenance. » Mais chaque réponse augmentait les colères; les gardes nationaux se retirèrent en menaçant de faire le lendemain une manifestation imposante.

Le chef du cabinet avertit aussitôt le ministre du projet qui venait de se révéler. «Eh bien, dit M. Ledru-Rollin, s'ils font une manifestation demain, je leur en promets une pour après-demain qui leur servira de leçon.» Telle fut l'origine véritable de la journée du 17 mars. Il s'y mêla des incidents imprévus; mais si une portion de la garde nationale n'avait pas la première tenté une levée de boucliers, on n'aurait sans doute pas eu les émotions qui suivirent.

En sortant du ministère de l'intérieur, les gardes nationaux se rendirent à l'hôtel des affaires étrangères, où ils se plaignirent amèrement de M. Ledru-Rollin, sans oublier dans leurs accusations le chef du cabinet. M. Lamartine ne plaida guère la cause des accusés; ce fut même alors qu'il prononça les paroles que nous avons rapportées.

Le lendemain, les mécontents entreprirent la démonstration qu'ils avaient annoncée; mais leurs prétentions étaient si déraisonnables que, malgré la meilleure volonté de nuire à M. Ledru-Rollin, il ne se rencontra guère que neuf à dix mille hommes qui endossèrent l'uniforme pour cette menaçante échauffourée. Pendant qu'ils défilaient sur le quai Pelletier, M. Ledru-Rollin se rendait à l'Hôtel de Ville, en compagnie de M. Arago. A son aspect, des cris furieux partirent de plusieurs

rangs ; un garde national, entre autres, avocat à la Cour de cassation, se précipita vers les deux collègues, avec des gestes frénétiques, vociférant à tue-tête : « A bas, à l'eau, Ledru-Rollin ! » M. Arago le saisit au collet, et le secoua si vivement qu'il parvint à le calmer.

A mesure que les gardes nationaux approchaient de l'Hôtel de Ville, ils rencontraient des groupes d'hommes en blouse, de plus en plus compactes, qui empêchèrent les uns de passer, poursuivirent les autres de huées, et jetèrent la confusion dans les rangs. Leur nombre était considérablement réduit en arrivant aux portes de l'Hôtel de Ville. Quelques-uns se détachèrent pour aller porter leurs doléances au gouvernement. MM. Marrast et Arago, qui les reçurent, répondirent que le décret du 14 ne faisait que consacrer le principe de l'égalité républicaine, l'union fraternelle de tous les citoyens. Les gardes nationaux cédèrent enfin à un argument qui leur était partout répété. Redescendus sur la place, au milieu de leurs camarades, ils y restèrent quelque temps, criant : Vive Lamartine ! mais bientôt les groupes populaires, grossissant et se rapprochant, les enveloppèrent de leurs replis, et, n'exerçant sur eux d'autre violence qu'une pression de plus en plus forte, les contraignirent d'évacuer successivement tous les alentours de l'Hôtel de Ville. Ainsi

se termina par une retraite furtive cette fameuse démonstration, qui fut appelée la *journée des bonnets à poil.*

Pendant que ces choses se passaient au dehors, le gouvernement aussi avait sa lutte à l'intérieur. Le conseil était appelé à délibérer sur le projet de proclamation rédigé par M. Lamartine.

Il ne cacha pas, il ne pouvait pas cacher que cette pièce était destinée à servir de contre-poids aux circulaires du ministre de l'intérieur. Après le retentissement qu'elles avaient eu, le gouvernement devait formuler son programme, afin que sa responsabilité ne fût pas engagée au delà de ses propres actes ; le conseil devait prononcer entre une politique de conciliation et une politique exclusive.

La question, franchement posée, fut énergiquement débattue tant qu'on ne discuta que sur les principes ; quand on en vint à la proclamation, elle fut assez facilement accueillie par la minorité : conçue en termes généraux sur la liberté de conscience et la magnanimité du peuple, elle n'avait rien qui fût en opposition avec les sentiments de chacun. Nous devons la citer en entier, comme une des pièces importantes de cette époque :

« Citoyens,

« A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

« Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple, élire les représentants du pays, faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution toute entière! vous allez organiser la Répuplique.

« Nous n'avons fait, nous, que la proclamer; portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu, et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été des lâches, si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le recommande, nous serions des usurpateurs.

« Vous seuls êtes forts.

« Nous comptons les jours, nous avons hâte de remettre la République à la nation.

« La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté.

« L'élection appartient à tous sans exception.

« A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France. Tout Français, en âge viril, est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : « Tu es plus souverain que moi ! » Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne.

« Le règne du peuple s'appelle la République.

« Si vous nous demandez quelle république, nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelle vertu nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République.

« Le peuple a combattu avec héroïsme.

« Le peuple a triomphé avec humanité.

« Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure.

« Le peuple a brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère ; il a brûlé l'échafaud, il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

« Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne ; il a respecté la conscience dans la religion, qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilége.

« Il a respecté la propriété; il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'attendrissement de l'histoire.

« Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes, pas un cri de vengeance contre les personnes. Il a fait, en un mot, des noms du peuple, le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

« Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner, inspirez-vous du peuple, imitez-le! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui.

« Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs, et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

« A quoi bon succéder à ces gouvernements, si c'est pour leur ressembler? A quoi bon avoir créé et déclaré la République, si la République doit entrer, dès le premier jour, dans les ornières de la royauté abolie? Il considère comme un devoir de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elles; il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne, qui a perverti et dénaturé l'élection.

« Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne ; il ne s'inquiète pas des vieux partis. Les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République les convaincra, si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité : la réflexion est pour nous ; on ne peut pas remonter aux royautés impossibles ; on ne veut pas descendre aux anarchies inconnues ; on sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous ; assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous ; ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leurs bulletins, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

« Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs : voilà l'intention du gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre, voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bons sens du pays, il aura confiance en vous ; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la république.

« Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providen-

tiels, la plus grande œuvre des temps modernes, la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la république de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus !

« Les circonstances sont propices ; la paix est possible ; l'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans aucune perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle : il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants, et quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leurs intérêts et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la Constitution populaire.

« En trois jours, cette œuvre, que l'on croyait reléguée dans le lointain des temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire, n'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

« Encore quelques jours de magnanimité, de

dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie. »

Le public accepta cette proclamation comme une belle théorie de gouvernement; mais, dans la pratique, elle ne modifia pas un fait, ce n'était qu'un protocole opposé à un protocole; un appel à la paix publique, un signe de guerre au sein du Gouvernement; une concession insuffisante pour les indignations qui voyaient encore le ministre debout, une indulgence inutile pour les impatients qui ne voyaient que l'offense; en somme, une vaine harangue, n'ôtant rien aux ressentiments, rien à l'action du ministre, rien aux espérances des partis, apportant seulement quelque joie aux ennemis de la République, en mettant à nu les plaies intérieures, en donnant aux scissions et aux querelles, jusque-là silencieuses ou réser vées, une solennelle publicité. Rien n'est plus propre à faire bien connaître le véritable esprit de cette époque. Les membres de la majorité dans le gouvernement étaient franchement, profondément dévoués à la République, divisés seulement de système avec la minorité. Cependant,

malgré leur ferme résolution de ne pas créer un système opposé, ils ne tentaient nullement de l'annihiler; tout en cherchant à vaincre, ils ne voulaient pas triompher à outrance; en un mot, il leur suffisait de tenir la minorité en échec; ils se gardaient de la renverser. C'était en politique un bon sentiment; c'était dans la lutte un désavantage. Outre que la défensive affaiblit, elle ne sait pas prévoir toutes les attaques, et une surprise habilement ménagée peut avoir son effet avant qu'on l'ait aperçue : il ne reste plus alors qu'à amortir les coups et à panser les blessures. C'est ainsi que la proclamation du 16 mars ne fut qu'un remède tardif. M. Ledru-Rollin prit la leçon pour ce qu'elle valait, se promettant bien d'en donner une le lendemain.

Il est certain que la folle démarche des gardes nationaux avait indigné une portion notable de la population; il est également certain que le ministre de l'intérieur avait à cœur de montrer aux collègues qui venaient de le condamner que son influence n'était point affaiblie. L'émotion populaire était une occasion favorable, surtout si l'on obtenait une manifestation calme comme la force, régulière comme un mouvement de troupes. Pour M. Ledru-Rollin, la combinaison du 17 mars ne fut ni une pensée de violence ni un projet de renversement, mais simplement un déploiement

de forces, une revue de ses bataillons, un avertissement, et comme une pétition, afin d'être ménagé.

M. Caussidière le seconda puissamment; pendant toute la soirée du 16, durant toute la nuit, les affidés de la préfecture parcoururent les faubourgs et les quartiers d'ouvriers, recrutant des soldats pour la revue populaire, et leur assignant rendez-vous sur la place de la Concorde. Le Luxembourg agissait en même temps sur les corporations, tandis que les clubs, en permanence, s'agitaient sous l'impression de sentiments divers. Là en effet, dans ces centres de passions exaltées, l'action du ministre de l'intérieur n'était pas si directe ni si absolue. Par quelques réunions, il est vrai, comme le club Barbès et le club des clubs, il dominait une foule de réunions secondaires; mais ni Cabet ni Raspail ne se soumettaient à une influence extérieure, et le club Blanqui n'obéissait qu'à son chef, qui était loin de faire partage de son autorité. Il entrait d'ailleurs dans la politique de celui-ci de faire son profit de toutes les commotions; sans avoir assez d'influence pour provoquer un grand mouvement, il avait assez d'audace pour s'en faire le meneur: une fois dans les rangs de la multitude, il était sûr de la devancer, de saisir la parole en son nom, et de donner à ses volontés personnelles

l'autorité du nombre qui marchait derrière lui. Pour Blanqui et ses partisans, la démonstration qui se préparait offrait donc tous les hasards, toutes les ressources, toutes les espérances de l'imprévu. Il leur importait peu que les meneurs principaux eussent des intentions pacifiques, la discipline ministérielle n'était pas faite pour eux ; et s'ils consentaient à grossir les rangs de M. Ledru-Rollin, c'était dans l'espoir de confisquer son armée en route et de la faire servir à leurs propres desseins. Les desseins pouvaient varier selon les circonstances, mais le but final était de renverser le gouvernement et de saisir l'autorité ; quant aux moyens, tout était bon.

Déjà, depuis plusieurs jours, dans les clubs les plus violents, on demandait l'ajournement des élections et l'éloignement de l'armée ; depuis plusieurs, jours on projetait des pétitions à cet égard. Le prétexte était tout trouvé pour s'introduire auprès du gouvernement ; le mouvement provoqué par le ministre de l'intérieur devenait dès lors un appui pour une pétition menaçante.

Ces divers projets occupèrent la nuit du 16 au 17, l'immense majorité du peuple se préparant à une fête de famille, les révolutionnaires exaltés méditant une tentative désespérée.

Le 17 au matin, le gouvernement était averti du mouvement qui se préparait, sans en con-

naître ni la portée ni les secrets. Qu'allait il sortir de cette nouvelle épreuve? quelles étaient les intentions des meneurs? On y reconnaissait bien la main du ministre de l'intérieur, mais jusqu'où porterait-il ses ressentiments? Disposée comme l'était la majorité du conseil à voir dans les pensées de M. Ledru-Rollin beaucoup plus de violence qu'il n'y en avait réellement, elle pouvait tout redouter, et elle était sans moyens de défense. Le ministre de la guerre n'avait aucune force armée; la garde nationale était elle-même la cause de ce rassemblement, sa présence eût été le signal d'une lutte. Le gouvernement en était réduit à compter sur le hasard.

Comme faible moyen de précaution, M. Lamartine répandit dans les groupes un millier d'agents secrets. M. Marie y envoya des ouvriers des ateliers nationaux, pour opposer à toute sédition un obstacle ou un embarras.

A midi, les membres du gouvernement étaient à l'Hôtel de Ville, à l'exception des ministres de l'intérieur et de la guerre, qui arrivèrent ensemble quelques moments plus tard.

Une rumeur immense courait dans la capitale; pendant toute la matinée, les masses convoquées s'étaient dirigées vers la place de la Concorde. Maintenant, par un courant opposé, elles remontaient ensemble vers l'Hôtel de Ville; les

quais et les rues parallèles étaient inondés de mouvement, de bruit et de chants. Au-dessus des rangs flottaient des drapeaux, des banderoles, des bannières ornées d'inscriptions diverses. On reconnaissait les clubistes à leur mise plus soignée, à leur silence menaçant, à l'audacieuse attitude des chefs; on lisait sur leurs fronts des pensées de guerre. Derrière eux, l'immense multitude des hommes en blouse ne manifestait que des sentiments de joie sans emportement, et s'avançait avec tous les caractères d'une procession pacifique.

Lorsque la tête de colonne atteignit la place de l'Hôtel de Ville, les derniers rangs touchaient au Louvre, et chaque minute renforçait les phalanges par de nouveaux arrivants versés par toutes les rues affluentes; cent cinquante mille hommes environ étaient ainsi arrêtés par leur propre masse, formant une barrière vivante autour de l'Hôtel de Ville, cerné de toutes parts. Les chefs des clubs, les hommes politiques de différentes nuances, occupaient déjà les abords de la grille d'entrée.

Durant près d'une heure, chacun resta dans l'attente; le peuple et le gouvernement semblant mutuellement s'observer, comme s'ils redoutaient l'un et l'autre de prendre l'initiative d'une décision quelconque. Cependant la dignité du gouver-

nement pouvait se compromettre dans cette immobilité ; il en fallait sortir, quels que fussent les périls.

Les chefs des clubs, s'appelant les délégués du peuple, demandaient à être introduits. Ordre fut donné de les admettre ; une centaine environ de citoyens montèrent dans les salles du palais. Les plus marquants étaient Cabet, Raspail, Barbès, Sobrier, Blanqui et ses lieutenants les plus dévoués.

Tous les membres du gouvernement étaient présents. MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc virent au premier coup d'œil qu'il y avait là des hommes qui échappaient à leur influence, et qui pouvaient aller au delà de ce qu'ils avaient médité.

Un délégué, le citoyen Gérard, prit la parole, et lut une adresse au gouvernement, qui demandait : 1° l'éloignement des troupes ; 2° l'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale ; 3° l'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale.

« Hier, ajouta-t-il, une manifestation menaçante avait pour but de vous ébranler ; nous y répondons par une manifestation pacifique, pour vous défendre et nous défendre avec vous. »

Blanqui se taisait, mais dirigeait par ses regards les mouvements des groupes les plus tumultueux. Un de ses acolytes somma le gouvernement, au

nom du peuple, de délibérer immédiatement, et de faire connaître le résultat de sa délibération séance tenante.

Ce n'était plus une pétition, c'était un ordre. Le clubiste se posait en rival, presqu'en maître. Le gouvernement ne pouvait plus céder sans tomber. Les hommes qui avaient fait le mouvement ne furent pas les derniers à le comprendre. MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin prirent successivement la parole, et vengèrent noblement la dignité méconnue du gouvernement.

« Vous ne voudriez pas, citoyens, dit le premier, que le gouvernement qui est appelé à vous représenter cédât à une menace..... A ceux qui ne représentaient que les priviléges, il était permis d'avoir peur : cela ne nous est pas permis à nous, parce nous sommes vos représentants, et qu'en gardant notre dignité, nous gardons la vôtre..... Pour que nous soyons dignes de maintenir votre liberté, de travailler pour elle, il faut avant tout que la nôtre soit respectée..... Nous allons étudier profondément les questions qui vous préoccupent, avec le désir sincère de faire ce que le peuple demande, mais en conservant notre liberté, parce que la liberté est un devoir de conscience que vous ne voudrez pas méconnaître. »

Les paroles de M. Ledru-Rollin appuyèrent celles de M. Louis Blanc.

Les partisans de Blanqui furent d'abord décontenancés par la contradiction d'hommes sur lesquels ils avaient compté, sinon comme auxiliaires, au moins comme neutres: mais bientôt l'audace leur revint.

« Tout cela sont de belles paroles, s'écria l'un d'eux; mais ce ne sont pas des paroles, ce sont des actes qu'il nous faut, et qu'il nous faut sans désemparer. Nous ne nous retirerons pas que vous n'ayez délibéré ici, devant nous, sur l'heure. »

A ces mots, les membres du gouvernement laissèrent éclater leur indignation. M. Louis Blanc reprit la parole avec une énergie égale; MM. Marie, Crémieux, Dupont (de l'Eure), protestèrent dans des colloques animés. Enfin les autres clubs intervinrent. MM. Cabet, Barbès, Raspail et Sobrier, déclarèrent que le gouvernement tout entier pouvait compter sur eux : le dernier cependant avait laissé tomber quelques mots qui pouvaient devenir encore un signal de discorde. « La circulaire du citoyen Ledru-Rollin, disait-il, a été approuvée par le peuple; les départements l'approuveront comme Paris, quand ils seront éclairés. »

A peine avait-il fini de parler, que plusieurs délégués demandèrent : « Le Gouvernement provisoire tout entier approuve-t-il la circulaire? » En même temps, d'autres voix criaient : Lamartine! Lamartine!

M. Lamartine s'avança :

« Citoyens, dit-il, j'ai entendu mon nom; je le relève. Je n'ajoute rien à ce que vous a dit tout à l'heure, avec autant de dignité que de convenance, notre collègue Louis Blanc. Vous sentez, comme nous, comme nous en qui le peuple a mis sa confiance et s'est personnifié le jour du combat et de la victoire, qu'il n'y a de gouvernement possible qu'à la condition que vous ayez le bon sens de conférer une autorité morale à ce gouvernement. L'autorité morale de ce gouvernement, qu'est-ce autre chose, non-seulement pour lui, mais pour le public, pour les départements, pour l'Europe qui nous regarde; qu'est-ce autre chose que son indépendance complète de toute pression extérieure? Voilà l'indépendance du gouvernement, voilà sa dignité, voilà son unique force morale, sachez-le bien ! Que sommes-nous ici? Regardez, voilà notre vénérable président chargé du poids et de la gloire de ses quatre-vingts ans, et qui a voulu consacrer ses dernières forces, à notre tête, à l'établissement de la République (*Bravo! bravo!*), avec indépendanee, avec dignité et liberté, et certes, en liberté et en indépendance, il n'y a pas un citoyen français qui puisse démentir le nom de Dupont (de l'Eure). Autour de lui, que voyez-vous? Un petit groupe d'homme sans armes, sans appui matériel, sans soldats, sans gardes, qui

n'ont d'autre autorité que celle que le peuple leur maintient en les respectant, qui n'en cherchent pas d'autre, qui se plongent, qui s'immergent tout entier dans ce peuple dont ils sont sortis, et qui n'ont pris dans la République un rôle aussi énergique et aussi périlleux que pour y être les garants de ces intérêts populaires, sacrifiés jusqu'ici sous les monarchies, sous les aristocraties, sous les oligarchies que nous avons traversées.

« Mais pour que ce sentiment ait son effet, pour que ces principes populaires deviennent des applications utiles au bonheur et aux droits du peuple, que faut-il? La continuation possible en calme, en ordre, de cette confiance que vous nous avez donnée. Que pourrions-nous vous opposer? Rien qu'une seule chose : votre raison même! cette puissance de la raison générale qui se place seule ici entre vous et nous, qui nous inspire et qui vous arrête devant nous! C'est cette force morale invisible, et cependant toute-puissante, qui nous rend calmes nous-mêmes, indépendants et dignes en face de cette masse qui entoure ce palais du peuple, défendu par sa seule inviolabilité. (*Très-bien!* crient les clubs modérés.)

« Cette dernière barrière de notre indépendance, reprend Lamartine, comme gouvernement et comme hommes, nous la défendrions jusqu'à la

mort, si la compression de la multitude voulait la franchir ! Et ce n'est pas pour nous, c'est pour vous surtout, que nous péririons en la défendant.

« Que serait un peuple sans gouvernement, et que deviendrait pour le peuple un gouvernement avili ? (*Très-bien !*)

. . . .

« Non, destituez-nous mille fois de notre titre, plutôt que de nous destituer de nos opinions libres, de notre dignité, de notre inviolabilité évidente, évidente en dehors, sachez-le bien, autant qu'en dedans ! car pour qu'un gouvernement soit respecté, il faut qu'un gouvernement ait non-seulement le fait, mais l'apparence aussi de la liberté. (*Très-bien, très-bien !*)

« Comprenez donc votre pouvoir dans le nôtre, votre dignité dans la nôtre, votre indépendance dans la nôtre, et laissez-nous, dans l'intérêt même de ce peuple, réfléchir et délibérer de sang-froid, adopter ou repousser les vœux dont vous êtes l'organe près de nous. »

M. Lamartine ajouta en terminant :

« Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient : les *dix-huit brumaire* du peuple pourraient amener, contre son gré, les dix-huit brumaire du despotisme, et ni vous ni nous nous n'en voulons. »

Ces paroles de Lamartine, l'attitude du gouver-

nement, l'influence des clubs modérés, firent taire les résistances. Blanqui et les siens se sentirent vaincus, leur tentative était manquée; ils se retirèrent sombres et menaçants.

Cependant les cris de *vive le Gouvernement provisoire!* montaient de la place, et semblaient protester contre les violences de quelques hommes; toutes les voix de la foule appelaient avec enthousiasme les citoyens auxquels étaient confiées les destinées de la République. Ceux-ci s'empressent d'accéder à ce désir; ils descendent et viennent se placer sur une estrade dressée à la porte de l'Hôtel de Ville. Une immense acclamation accueille leur arrivée; on voit la foule des têtes se découvrir, et des milliers de mains agiter des chapeaux.

M. Louis Blanc prit la parole au nom du gouvernement, et remercia le peuple, si calme dans sa force, si pacifique dans sa grandeur. Des cris unanimes de *vive la République! vive le Gouvernement provisoire!* lui répondirent, et les masses agglomérées se mirent en mouvement pour se diriger vers la colonne de la Bastille; le défilé dura jusqu'au soir.

Un groupe d'environ dix mille hommes se détacha pour se porter au ministère de l'intérieur; là fut renouvelée la demande de l'éloignement des troupes. M. Ledru-Rollin leur répondit :

« Citoyens, vous demandez l'éloignement de l'armée. Sans doute, citoyens, lorsque l'armée se fait l'instrument de la tyrannie, lorsqu'elle se constitue en garde prétorienne, elle mérite la haine des hommes de cœur, des amis de la liberté ! Mais en est-il bien ainsi avec nos braves soldats ? se sont-ils montrés disposés à combattre pour les oppresseurs ? Assurément, citoyens, aucun de vous ne doutera de la bravoure de nos soldats, aucun ne doutera de leur force et de leur puissance ? Mais dans les journées de Février, l'armée n'a pas voulu combattre ; elle a fraternisé avec nous, et a regardé fuir sans escorte cet aveugle monarque qui voulait resserrer nos chaînes. C'est que l'armée, mes amis, c'est le peuple ; les soldats, c'est nous, c'est vous, c'est tout le monde. (*Bruyantes acclamations.*)

« Voudrez-vous repousser vos frères ? voudrez-vous proscrire, mettre au rang des parias des hommes qui sont votre sang, votre âme, une partie de vous-mêmes ? (*Bravo, bravo!*) Non, citoyens ! de pareils sentiments d'injustice, de méfiance, d'exclusion, ne sont pas en vous ; faire revivre des classifications, des catégories entre citoyens, serait une déplorable erreur. (*C'est vrai! c'est vrai!*) Et d'ailleurs, pourquoi a-t-on invoqué l'intervention, non pas d'une armée, mais de deux ou trois régiments ? Ce n'était pas pour une autre

raison que pour soulager la garde nationale. Nous vous remercions tous de votre zèle, nous remercions la garde nationale tout entière de cette admirable activité qui a maintenu le calme dans la grande cité; mais nous ne devons pas abuser de votre bonne volonté, et c'est pour cela que nous avons appelé auprès de vous vos frères de l'armée. (*Bravo, bravo!*)

«Élevons donc notre voix en faveur de cette armée : c'est elle qui, dans nos jours d'humiliation, a sauvegardé en Algérie l'honneur de la patrie. Pendant que la France, livrée à l'étranger par les gouvernants qui viennent d'être chassés, était exposée à des hontes continues, l'armée, missionnaire de la civilisation, portait haut le drapeau français et faisait reconnaître à des peuples barbares les grandeurs de notre patrie. (*Longues acclamations.*) Oubliez donc, mes amis, de fâcheuses méfiances, et vous serez justes, vous serez bons citoyens; vous montrerez que vous êtes tous unis dans une même pensée, en criant avec moi : Vive l'armée! » (*Longs cris d'enthousiasme* : Vive la République! vive Ledru-Rollin.)

Les paroles de M. Ledru-Rollin entraînèrent tous les esprits; partout répétées, elles ramenèrent le peuple aux sentiments de conciliation qu'elles exprimaient; elles permirent au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour faire

rentrer des troupes dans la capitale ; elles furent accueillies avec reconnaissance par l'armée, avec une joie mêlée d'étonnement par la bourgeoisie.

Le lendemain, le gouvernement prorogea au 5 avril les élections de la garde nationale. Le décret de prorogation était précédé d'une proclamation, où l'on remarquait les phrases suivantes :

« Citoyens, le Gouvernement provisoire croit de son devoir de vous remercier de la manifestation si imposante dont vous avez donné hier le magifique spectacle.....

« Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation si régulière et si bien ordonnée, que vous aviez été courageux sur vos barricades. »

De son côté, le général Courtais, commandant supérieur de la garde nationale de Paris, félicitait le peuple dans un ordre du jour :

« Citoyens,

« Vous vous êtes levés pour fêter le triomphe de la République. Cette manifestation spontanée, cet élan d'enthousiasme, inspiré par l'amour de la patrie, vous honorent et honoreront la France.

« Dans quel autre pays du monde pourrait-on voir deux cent mille hommes, unis comme deux cent mille frères, marcher avec plus de dignité

dans leur indépendance? Voilà bien la majesté du peuple!

«Au milieu de vos chants patriotiques, vous demandez des armes: à quelles mains plus dignes de les porter pourrait-on les confier? Vous en aurez tous! La garde nationale ainsi agrandie sera la plus solide colonne de notre république naissante.»

Cette proclamation produisit un sentiment universel d'étonnement. Un mouvement dirigé ouvertement contre une portion considérable de la garde nationale était approuvé par le commandant supérieur de ce corps! Les hommes qui le dirigeaient lui auraient volontiers pardonné le silence; la majorité du conseil trouva l'enthousiasme du général assez intempestif. Elle commença à lui donner moins de confiance.

Quant à la proclamation du gouvernement, elle ne trompa personne. Sous la pression d'une démonstration équivoque, il était plus sage de s'y associer ostensiblement que de paraître dominé par elle. On aurait pu assister à d'autres résultats, et c'était presque une victoire que de sortir en paix de cette redoutable épreuve; mais les ressentiments veillaient au fond des cœurs. Les membres de la majorité avaient trop bien compris la hautaine leçon qui leur était donnée; ils avaient compté les nombreux bataillons que faisait mou-

voir la main de leur collègue. L'ordre même qui présidait à cette pacifique sédition était une menace de plus ; car il démontrait la discipline de la force et la puissance d'une pensée unique.

Pour M. Ledru-Rollin, ce jour était un triomphe ; mais l'apparition de Blanqui devenait un sinistre avertissement. Peut-être en ce jour même, avait-elle été un obstacle. Combien de fois le serait-elle dans l'avenir ? Cette image des factions extrêmes, toujours sur son chemin, tempérait la joie du ministre et troublait ses pensées.

CHAPITRE XII.

Seize Avril.

Les remercîments au peuple et les proclamations officielles n'étaient que des voiles jetés par la majorité sur une profonde blessure; mais si elle la cachait au public, il ne lui était pas permis de se faire illusion à elle-même. Ses appréhensions pouvaient être d'autant plus vives, qu'elle ne savait pas au juste quelles avaient été dans cette journée les relations entre le ministre de l'intérieur et les clubs exaltés, représentés par Blanqui. Les apparences devaient faire croire à une complicité, et les violences premières présager des violences plus grandes. Les apparences cependant étaient trompeuses. Ainsi que nous l'avons dit, Blanqui était pour M. Ledru-Rollin plutôt un empêchement qu'un appui, plutôt un rival qu'un complice. Mais ces nuances n'étaient pas saisissables pour le public, ni même pour le gouvernement; et lorsque, dans un si grand ébranlement, Blanqui s'annonçait comme le représen-

tant des volontés populaires, il était facile de croire que le ministre qui avait dirigé le mouvement avait aussi dicté les menaces. Ajoutons que M. Ledru-Rollin n'était pas absolument mécontent de se voir attribuer une influence qu'il n'avait pas, et quoique ses amis fussent mieux informés à cet égard, c'était pour ses ennemis un épouvantail, pour son nom un surcroît de puissance.

Mais c'était aussi pour ses collègues une cause plus profonde de méfiance et de ressentiment; ils s'accoutumèrent à confondre M. Ledru-Rollin avec tous les hommes de violence, à le juger par les démagogues qui s'emparaient de chaque tumulte, à le faire responsable de toutes les motions incendiaires qui émanaient des clubs exagérés. Il est vrai que la présence de M. Ledru-Rollin au gouvernement était la seule espérance de ces derniers; ils se servaient de son nom plus qu'il ne l'aurait voulu, mais aussi ils lui donnaient en retour l'autorité de leur nombre et de leur audace, de sorte qu'il se trouvait dans cette singulière position, de servir d'encouragement à des violences qu'il déplorait, et de ne pouvoir les désavouer ouvertement sans s'affaiblir.

Mais à côté des hommes turbulents, venait de se révéler à M. Ledru-Rollin une immense force disciplinée, entièrement à sa disposition. Ce peuple accouru à sa voix, ce concours dévoué des

masses pacifiques, le remplissaient d'orgueil et de joie. Il se croyait porté au-dessus non-seulement de ses rivaux au gouvernement, mais aussi des factions anarchiques. Avec l'appui du peuple, il pouvait triompher des uns; avec son accord, il pouvait dompter les autres. Tout semblait se réunir pour l'entraîner à une tentative; tout lui disait d'écarter du gouvernement le principe énervant de la dualité, et d'imprimer aux affaires une seule pensée, une seule impulsion. C'était un coup de main contre ses collègues; mais il se croyait désormais assez fort pour pouvoir l'accomplir sans violences regrettables, sans excès d'aucun genre. Le 17 mars n'avait été qu'un acte de défense; cette défense lui avait révélé des forces inespérées : il résolut dès lors d'en finir avec une politique incertaine qui, dans sa pensée, compromettait l'avenir de la République.

M. Ledru-Rollin était de plus encouragé par les succès de l'esprit révolutionnaire à l'extérieur.

Le contre-coup de la révolution de Paris causait partout de profonds ébranlements. Vienne, le chef-lieu de l'immobilité politique, l'asile de l'absolutisme opiniâtre, Vienne accomplissait sa révolution. Le 13 et le 14 mars y avaient vu répéter les luttes et les triomphes populaires de Paris. Combats de la population contre les troupes, barricades, insurrection générale, victoire, tout

semblait s'être modelé sur les événements de Février. L'empereur seul restait debout, mais affaibli, contraint aux concessions, et proclamant avec une feinte ardeur une constitution nouvelle, la liberté de la presse, la création de la garde nationale, et la prochaine réunion d'une assemblée nationale. Il sacrifiait Metternich, comme Louis-Philippe avait sacrifié M. Guizot, et le ministre, abandonnant cette capitale soulevée contre lui, semblait emporter dans sa fuite les vieux priviléges et les poudreuses coutumes dont il avait été si longtemps l'opiniâtre gardien.

Quatre jours après, Berlin répondait à l'exemple; les 18, 19 et 20 mars, une lutte sanglante se poursuivait entre la bourgeoisie et les troupes royales. Partout l'insurrection avait été victorieuse; le roi de Prusse faisait les mêmes concessions que l'empereur d'Autriche, avec la même humilité et la même franchise.

Le 20 mars, l'étincelle gagnait la Lombardie; Milan, après des efforts héroïques, s'était affranchie de ses maîtres.

Venise s'était soulevée avec la même ardeur et le même succès; la république de Saint-Marc renaissait glorieuse.

Au commencement d'avril, Parme et Modène chassaient leurs vice-rois, branches des familles impériales; la Toscane recevait une constitution

de son prince effrayé; Rome frémissante demandait la liberté, que le Pape promettait dans de belles formules et retenait d'une main avare; la Sicile secouait le joug des Bourbons et se proclamait indépendante; enfin le roi de Sardaigne, Charles-Albert, se déclarait le défenseur de l'émancipation italienne, le protecteur de la Lombardie, et entreprenait résolument la guerre contre l'Autriche. Sur toute la surface du continent européen, l'enthousiasme des peuples apportait des forces nouvelles à l'esprit révolutionnaire.

Mais cet enthousiasme avait besoin d'être soutenu dans ses tentatives encore incertaines, dans ses moyens encore mal ordonnés, par une vigoureuse impulsion donnée à la politique intérieure de la France, par une marche résolue et des principes non équivoques. L'indécision à l'intérieur paralysait l'action extérieure; les oscillations du gouvernement affaiblissaient l'attitude de la diplomatie. Les deux partis dans le conseil se plaignaient également de ces oscillations, mais chacun y voyait des causes différentes: les uns, les attribuant à de folles témérités, les autres, à de dangereuses transactions; tous appelaient l'accord et l'unanimité, mais chacun les cherchait dans des voies différentes.

Cependant M. Ledru-Rollin et ses amis voyaient pour ainsi dire l'Europe se prononcer pour eux,

et les inviter à cette croisade générale des peuples contre les rois qui formait la base de leur politique extérieure. Cette situation inattendue, ce vaste embrasement qui demandait des aliments à la France, redoublaient leurs impatiences contre les collègues qui les enchaînaient ; ils regrettaient leur inaction au 17 mars, ils se reprochaient secrètement de n'avoir pas su s'emparer d'une occasion qui ne se retrouverait peut-être pas. Ils s'étonnaient de leur abnégation comme d'un oubli d'eux-mêmes et de leurs devoirs.

La majorité du gouvernement voyait également avec une joie sincère les triomphes extérieurs de la cause démocratique ; mais fuyant les souvenirs belliqueux de 93 avec une persévérance égale à celle que M. Ledru-Rollin mettait à les rechercher, elle redoutait tout ce qui pouvait ressembler à une propagande armée, et s'efforçait de maintenir un équilibre de dignité et de condescendance qui n'ôtât rien aux espérances des peuples et n'ajoutât rien aux ressentiments des rois. Sa résolution était de n'intervenir que sur l'appel solennel d'un peuple, et encore si ce peuple avait à se défendre contre une invasion étrangère. Ne pas intervenir dans les querelles intérieures, mais empêcher toute autre puissance d'intervenir : telle était sa politique, politique sage en apparence, mais pleine de difficultés et toujours placée sur les

limites de la guerre, sans avoir les avantages de la paix. Car si les peuples insurgés poursuivaient leurs succès, le moment n'était pas éloigné où l'alliance des rois serait contrainte de se refaire, et alors on avait la guerre selon l'opportunité des ennemis; si les démocrates étaient vaincus par la royauté, on avait la douleur d'assister l'arme au bras à la défaite de son propre principe. Cependant la France était si peu accoutumée, depuis quelques années, à parler à l'extérieur un langage imposant, que la fierté nationale fut satisfaite; et l'attitude parut au dehors assez résolue, pour que l'Autriche courbât la tête devant les soulèvements populaires. Des ouvertures officieuses furent faites à la France et à l'Angleterre, dans lesquelles l'Autriche consentait à l'abandon de la Lombardie et des duchés de Parme, et à l'indépendance de Venise, sous la vice-royauté d'un prince de la maison impériale. Ces propositions semblaient un prix suffisant à de premiers avantages, et plus tard de sérieuses négociations allaient s'établir sur ces bases, lorsque la Commission exécutive fut remplacée.

Toutefois la minorité, peu satisfaite de faciles accommodements, aurait voulu davantage; il était dans sa nature de ne pas s'arrêter à un premier succès, et pour elle les ménagements extérieurs n'étaient que le fâcheux corollaire du

système de transactions intérieures, contre lequel elle protestait. Elle sentait néanmoins que ses forces augmentaient par les insurrections continentales, et n'en était que plus décidée à prendre une position mieux assise.

De leur côté, les membres de la majorité, avertis par la journée du 17, ne se dissimulaient pas que M. Ledru-Rollin était maître de renouveler une tentative plus sérieuse. Leur police, d'ailleurs, leur disait, à cet égard, beaucoup plus qu'il n'y en avait encore, et croyant le ministre engagé, sinon avec Blanqui, au moins avec tout ce qui l'environnait, ils voyaient la République précipitée dans des violences que leurs constants efforts cherchaient à éviter. Des deux côtés, on s'exagérait les tendances que l'on redoutait : M. Ledru-Rollin accusant la majorité de pactiser avec les ennemis de la République, la majorité reprochant à M. Ledru-Rollin de faire alliance avec les hommes de sang et d'anarchie ; derrière lui on voyait toujours le comité de salut public. Chacun en conséquence prenait ses précautions.

Parmi les membres de la majorité, les plus actifs à préparer des mesures de défense étaient MM. Lamartine et Marrast, mais chacun dans des voies différentes. Le premier, utopiste et imprudent ; le second, adroit et réservé. Le plan de M. Lamartine n'était qu'une contrefaçon des fan-

taisies girondines, un appel à la province contre Paris.

Le général Négrier commandait dans le Nord une armée de 25,000 hommes. M. Lamartine y voyait le noyau des forces qu'on pourrait entraîner sur la capitale contre le parti victorieux de M. Ledru-Rollin. Son imagination ajoutait à cette armée 300,000 gardes nationaux des départements du nord, de l'est et de l'ouest, puis une vingtaine de mille hommes de l'armée du Rhin, et l'on venait avec ces forces réunies châtier les dictateurs et la cité rebelle. Vieux rêves des Barbaroux, Isnard et Grangeneuve!

Un émissaire secret porta au général les ouvertures de M. Lamartine; elles furent accueillies comme elles l'eussent été par tout chef de corps auquel un membre du gouvernement aurait fait appel pour défendre la société menacée. Le général promit le concours de son épée et de ses soldats. M. Lamartine avait pour projet, soit de faire marcher sur Paris les troupes, renforcées des gardes nationales de la province; soit d'établir le siége du gouvernement à Lille, d'où l'on combattrait la démagogie victorieuse à Paris. C'était oublier bien vite l'expérience de deux révolutions récentes, qui montraient deux rois détrônés en franchissant les barrières. Le gouvernement à Lille n'aurait pas été plus que Charles X

à Rambouillet, ou Louis-Philippe à Dreux.

Outre cette combinaison stratégique, M. Lamartine essayait l'influence des séductions personnelles. Les chefs populaires furent tour à tour entrepris par lui dans des conférences individuelles, où il déployait toutes les ressources de sa faconde. MM. Lamennais, Cabet, Raspail, applaudissaient volontiers à ses paroles de paix et de conciliation : cela devait être. Toutes les fois que l'on reste dans la théorie, la modération plaît aux cœurs intelligents. Mais M. Lamartine prenait des concessions de politesse pour des conversions politiques, et croyait se faire des partisans, parce qu'il rencontrait des hommes qui se laissaient aller de bon cœur aux charmes d'une conversation brillante. On saluait l'artiste, et l'homme politique s'attribuait les hommages.

Parmi les chefs de clubs, le nom le plus fameux était celui de Blanqui. Célèbre conspirateur du passé, il s'était déjà révélé au gouvernement nouveau par assez d'audace pour devenir important, et ses ennemis le grandissaient encore par leurs accusations. On assurait que le 17 mars il était venu à l'Hôtel de Ville avec le projet de poignarder les membres du gouvernement. On lui prêtait mille projets terribles; sa pensée était un abîme, et sa vie une perpétuelle menace. Enfin il était environné de ces haines et de ces

dévouements qui sont le partage des fortes volontés.

Un incident grave était venu le surprendre au plus fort de ses luttes, et assombrir son nom d'une tache équivoque. Dans le désordre des ministères, aux premiers jours de la révolution, avait été détournée une pièce réservée, révélation curieuse sur tous les mystères des sociétés secrètes. Les informations étaient si exactes, les détails si précis, qu'ils ne pouvaient avoir été fournis que par les plus importants des initiés, ou plutôt des initiateurs. Deux des anciens compagnons de Blanqui, autrefois ses intimes, MM. Barbès et Lamieussens déclarèrent qu'à défaut d'eux, lui seul était en mesure de connaître et de communiquer tous les renseignements contenus dans ce factum. Le possesseur de ce document, M. Taschereau, après plusieurs conférences, au ministère de l'intérieur, avec MM. Ledru-Rollin, Étienne Arago et Barbès, le publia dans le premier numéro de *la Revue rétrospective*. Le soir même, Blanqui fut signalé à l'indignation des républicains dans le club Barbès : c'était un samedi. Le lundi suivant, 3 avril, Blanqui, à l'ouverture de son club, protesta énergiquement contre l'accusation qui le frappait, puis se démit volontairement de ses fonctions de président, en annonçant qu'il ne reparaîtrait au club qu'après sa complète

justification. Huit jours après, il publiait sa réponse, qui était plutôt un réquisitoire contre ses accusateurs, qu'une défense raisonnée. Les esprits restèrent dans l'incertitude. Mais dans son club, son innocence parut pleinement démontrée; aux yeux de ses sectaires, il grandissait par la calomnie; il y eut autour de lui un redoublement de fanatisme.

Ce fut peu de jours avant l'accusation que, provoqué par M. Lamartine, Blanqui se présenta chez lui. M. Lamartine fut brillant de coquetterie, et fit valoir tous les sortiléges de son esprit. Blanqui, d'abord réservé et sobre de langage, se laissa peu à peu aller à des épanchements, pas assez pour se livrer, assez pour captiver son interlocuteur. Ils firent assaut de bonnes paroles. Le ministre se persuada qu'il avait subjugué le tribun. Le triomphe était peut-être douteux; ce qui ne le fut pas, c'est que le tribun fut protégé par le ministre contre un décret d'arrestation ordonné par le gouvernement. Blanqui, du moins, obtint un résultat positif.

Une autre excentricité de l'époque était Sobrier. Compagnon de M. Caussidière dans les journées de Février, il s'était installé près de lui à la préfecture de police, dont un instant il voulut lui disputer la possession; puis, par une transaction tacite, il s'était fait entre les deux rivaux un par-

tage d'attributions, et Sobrier, acceptant la seconde place, avait établi une succursale de la préfecture dans une maison de la rue de Rivoli appartenant jadis à la liste civile. Là il avait réuni autour de lui trois ou quatre cents hommes armés, troupe de fantaisie ayant les mêmes allures, les mêmes tendances et les mêmes besoins d'aventures que les montagnards de M. Caussidière. Au milieu des irrégularités du moment, il n'y en avait pas de plus grande assurément que le campement d'un chef de partisans au centre de la capitale, investi d'un commandement militaire qu'il avait saisi de sa propre autorité. Il y ajoutait l'influence d'un club, et la propagande d'un journal, *la Commune de Paris,* inspiré des sentiments de ce foyer démagogique. On eût dit que Sobrier aspirait à tenir dans ses mains le glaive spirituel et le glaive temporel. Il y avait en effet dans son regard quelque chose d'ascétique et de composé, en même temps que dans ses allures quelque chose de brusque et d'évaporé. Moins ambitieux qu'ami du mouvement et du bruit, il joignait à une grande douceur de caractère une excessive turbulence d'idées qui pouvait faire de lui un instrument facile à toute tentative; prompt aux entraînements, sans préméditations personnelles, il devenait, avec les siens, un excellent corps de réserve pour d'autres ambitions. M. Caussidière

comptait bien s'en servir au moment opportun; et le ministre de l'intérieur tolérait cette autorité de contrebande qui, n'existant que par sa complaisance, avait tout intérêt à lui rester dévouée.

M. Lamartine crut devoir aussi pactiser avec elle. Sobrier eut l'honneur de conférences privées, et il fut ce que tout autre eût été en présence d'un homme éminent, modeste et plein de convenances. M. Lamartine prit sa condescendance pour un acte de soumission, le compta parmi ses convertis, et, au grand étonnement de ses collègues, prit sous sa protection l'établissement de la rue de Rivoli, comme s'il avait imaginé cette nouvelle garantie d'ordre. MM. Caussidière et Sobrier le laissaient dire et faire, recevaient même de lui de secrètes instructions, et profitaient de ces connivences pour le rendre confident des armements qu'ils accumulaient dans cette singulière citadelle; mais leur véritable centre d'action était au ministère de l'intérieur, et le patronage ostensible de M. Lamartine leur servait merveilleusement à cacher la direction plus réservée et plus réelle de M. Ledru-Rollin.

D'autres meneurs plus obscurs, des chefs de clubs des différents quartiers, furent tour à tour reçus, harangués, sondés par M. Lamartine. Chez tous il rencontra des intentions droites et de faciles déférences; ces agitateurs de tribune ne

paraissent exagérés et violents que lorsque enivrés par la foule et le bruit, ils croient se grandir par des paroles orageuses et font tomber la menace comme un signe de puissance. Le calme et la raison ne sont pas des armes de clubs, et lorsqu'on veut y faire figure, on s'adresse aux passions. M. Lamartine ne pouvait donc que s'égarer en étudiant ces hommes loin du théâtre de leurs actions, et en combattant des influences de forum par une politique de coin du feu. Aucun d'eux, d'ailleurs, n'était de force à lutter avec lui en tête-à-tête : devant les charmes de son langage et les séductions de ses manières, il était facile, sans honte, de s'avouer vaincu. M. Lamartine attribuait ses succès à ses habiletés diplomatiques. C'est peut-être ici le lieu de rappeler une anecdote que raconte un témoin oculaire de l'entrée de M. Lamartine à l'hôtel des affaires étrangères, le 26 février. Après avoir parcouru quelques papiers épars sur son bureau : « Il me faut donc, « dit-il, reprendre mon ancien métier ! » Puis regardant ceux qui l'entouraient : « On s'imagine, « messieurs, que toute ma vie je ne me suis occupé « qu'à faire des vers ; mais, mon Dieu ! la poésie « n'a jamais été pour moi qu'une distraction « passagère. J'ai eu le malheur d'écrire quelques « stances, mais je n'ai jamais attaché à cela au- « cune importance véritable, et mon esprit est

« demeuré toujours acquis aux grandes, aux sé« rieuses choses de la politique » (1). Pour aspirer à une gloire équivoque, le poëte, dans son ingratitude, abaissait ce qui l'avait fait grand.

Une autre mesure de précaution contre les tentatives du ministre de l'intérieur, à laquelle M. Lamartine attribuait une grande importance, fut la création d'une réserve de 300 bataillons départementaux de garde nationale mobile, armés, exercés et encadrés, mais restant dans leurs foyers pour n'en sortir qu'à l'appel de l'autorité exécutive. Ostensiblement cette mesure ne fut proposée au conseil que comme une garantie contre l'ennemi extérieur, comme un appui à l'armée active en cas de guerre; aussi ne rencontra-t-elle aucune opposition chez la minorité, qui en reconnaissait tous les avantages. Mais M. Lamartine ne cache pas que sa pensée principale était de former dans les départements une fédération, une armée de 300,000 défenseurs qui marcherait sur Paris, pour faire expier aux républicains exaltés leur victoire d'un jour. Fol expédient qui sera toujours l'éternelle illusion des politiques désespérées!

En même temps que M. Lamartine, les autres

---

(1) *Tablettes européennes*, tome III, 1re livraison, p. 22.

membres de la majorité prenaient, chacun dans sa sphère, leurs précautions contre les tentatives qu'ils redoutaient. Le plus actif et le plus habile était M. Marrast. Profondément imbu des traditions de la Convention dans ce qu'elles ont de plus éclairé, il ne songeait pas à l'intervention tardive de la province après une défaite à Paris; persuadé que la lutte ne pouvait se décider que dans la capitale et par la capitale, c'était autour de lui qu'il cherchait ses ressources, c'était aux éléments intérieurs qu'il demandait ses moyens d'agir.

La garde nationale de Paris, grossie de l'élément populaire, n'était qu'une garantie incertaine; de profondes divisions pouvaient en sortir, les mauvaises volontés s'y faire jour; le parti modéré lui-même était peut-être le plus grand danger, parce qu'il se confondait avec le parti monarchiste, et l'on ne savait quel fonds faire sur le parti des ardents. Tout était incertitude et confusion; il fallait, pour obtenir de l'ensemble, faire un habile mélange de ces divers éléments, stimuler les hésitations par le contact des ardeurs, tempérer les vivacités par l'exemple du calme, et produire par la fusion un équilibre politique, où la République trouverait ses garanties, et le gouvernement sa sécurité. M. Marrast engagea dans cette voie toutes les ressources d'un esprit fin et délié.

Les élections de la garde nationale avaient eu lieu le 5 avril; il appartenait au maire de Paris de présider à la reconnaissance des officiers. M. Marrast fit convoquer successivement les légions dans les mairies de chaque arrondissement, jour par jour, sans bruit, sans étalage : c'était pour lui moins une vaine cérémonie qu'une campagne politique.

Après chaque reconnaissance, M. Marrast rassemblait autour de lui les principaux officiers, les encourageait tantôt collectivement, tantôt individuellement, à servir fidèlement la cause de la République, à se montrer les défenseurs énergiques du gouvernement. Sans rien laisser paraître de ses inquiétudes sur les projets de collègues impatients, il parlait de dangers prochains qui appelleraient leur concours, et par d'habiles discours les amenait au degré d'enthousiasme qu'il voulait provoquer. Quelques-uns recevaient des confidences plus intimes, assez précises pour entretenir le zèle et maintenir la vigilance, assez vagues pour n'être pas une accusation directe.

Ce n'était pas assez d'avoir pour soi les chefs et la portion opulente de la garde nationale : ces auxiliaires tout seuls eussent été impopulaires, seuls ils auraient pu amener une défaite ou compromettre une victoire; il était nécessaire de les renforcer par de nombreux ouvriers, de convo-

quer autour du gouvernement des légions de blouses, non-seulement comme signe de force, mais aussi comme manifestation de l'élément populaire en faveur des membres de la majorité. Les ateliers nationaux étaient sous la dépendance de M. Marie, obéissaient à ses impulsions, et servaient de contre-poids aux forces du Luxembourg. M. Marie, de concert avec M. Marrast, fit presser les ouvriers de s'inscrire sur les contrôles de la garde nationale; M. Émile Thomas et les brigadiers les secondèrent activement.

Aux premiers jours d'avril, près de 40,000 hommes de cette seule catégorie prirent place dans les rangs.

La garde nationale mobile était révolutionnaire par son origine et par ses mœurs; mais ces jeunes volontaires subitement enrôlés étaient fiers de marcher sous les drapeaux de la République, désireux de mériter le nom de soldats, tout prêts en conséquence à suivre une impulsion habilement dirigée. Leur commandant supérieur, le général Duvivier, avait pris sur eux un rapide ascendant, et présidait avec une rare intelligence à la formation de leurs bataillons. Mais tout était à faire; et les travaux matériels, pour ce qui concernait l'équipement et l'habillement, subissaient des lenteurs qui provoquaient les impatiences du général. La confection des uniformes avait été

confiée à l'association des tailleurs, réunis dans l'ancienne prison de la rue de Clichy. Cette association, nourrie des doctrines du Luxembourg, et placée sous le patronage de M. Louis Blanc, essayait l'application de l'égalité des salaires, et cette expérience était loin de donner de l'activité aux travaux. Le zèle sans récompense et l'oisiveté sans contrainte abaissaient nécessairement le niveau de production. Le général Duvivier, prompt et ombrageux, voyait dans les retards un parti pris, et comme la garde mobile était sous la dépendance du ministre de l'intérieur, il s'imaginait que M. Ledru-Rollin reculait à dessein la formation définitive d'un corps régulier qui serait un appui pour le gouvernement. Cette pensée, que rien ne justifiait, prit si bien racine dans l'esprit du général, qu'il en conçut de vives irritations contre le ministre de l'intérieur, et ce qu'il sentait il n'était pas homme à le dissimuler.

En présence de ces dispositions ouvertement exprimées, il n'était pas difficile aux membres de la majorité de s'assurer le concours du général Duvivier, et dès les premières ouvertures, M. Marrast put se convaincre que l'Hôtel de Ville était assuré de l'appui d'un chef militaire brave et intelligent, et d'un corps armé considérable. Le général pressa de nouveau le travail des uniformes, et, dans la première huitaine d'avril, deux batail-

lons armés, équipés et habillés, étaient installés à l'Hôtel de Ville. A mesure que les autres bataillons se complétaient, le général les concentrait sous sa main, les formait aux manœuvres, et gagnait les cœurs de ses jeunes soldats par les habiles tempéraments d'une autorité toute paternelle et d'une exacte discipline. Les enfants de la veille présentaient déjà l'aspect d'une armée régulière.

D'autres généraux, comme MM. Bedeau et Changarnier, faisaient offre de services à M. Marrast, l'éclairaient de leurs conseils, lui dictaient des mesures stratégiques. Sans que le public s'en aperçût, l'Hôtel de Ville accumulait les moyens de défense.

M. Marrast d'ailleurs était tenu au courant des projets de ses adversaires par les agents secrets qu'il envoyait dans les clubs, dans les ateliers, dans les faubourgs; et comme il arrive toujours, ces hommes payés pour aller à la découverte exagéraient ce qu'ils voyaient, pour faire preuve de zèle et d'habileté.

Les intelligences de M. Marrast s'étendaient jusqu'auprès de M. Ledru-Rollin. Le chef des agents de police au ministère de l'intérieur était M. Carlier, vieux limier de la monarchie, le plus actif à dépister les patriotes de la quasi-Restauration, et de plus créateur des brigades d'assommeurs à

gourdins. Avec de tels états de services, il n'était pas tenu d'aimer la République; mais les républicains auraient pu se dispenser de l'employer. M. Carteret, directeur de la police générale, eut le tort d'être trop généreux et de se confier à de solennelles promesses.

A peine entré en fonctions, M. Carlier aidait à la fondation de *l'Assemblée nationale*, journal ennemi de la République, en constante communication avec lui, donnant et recevant des confidences. M. Carteret fut désabusé trop tard; et lui-même alors croyait, sur les renseignements de M. Carlier, que les violences des clubs étaient encouragées et fomentées par le ministre de l'intérieur. En même temps, l'Hôtel de Ville recevait de secrets avertissements.

M. Ledru-Rollin était, il faut le dire, dans une singulière position, et qui a besoin d'être bien comprise pour avoir une idée exacte des événements de cette époque.

Persuadé que le gouvernement était retenu dans une mauvaise voie par les ménagements de la majorité et par les divisions intestines, il voulait en retremper l'esprit, y fortifier l'élément révolutionnaire, y rétablir l'unité. Convaincu en même temps que la République, pour être forte, devait rester pure de tout excès, il était résolu à ne pas pactiser avec la violence et l'anarchie;

il voulait donner toute garantie au peuple, mais aussi maintenir toute force à l'autorité. Prêt d'ailleurs à consentir, à provoquer même des changements radicaux dans les institutions, des ébranlements profonds dans la hiérarchie sociale, il avait à cœur d'épargner les personnes et de respecter les consciences : ouvrir encore l'abîme des révolutions ne l'effrayait pas, mais il n'y voulait jeter que les choses du passé, sans contraindre, sans persécuter les individus. En un mot, toutes les hardiesses de la Convention, moins l'échafaud ; tous les sacrifices à l'innovation, moins le sacrifice sanglant : tel était l'idéal politique de M. Ledru-Rollin. L'abolition de la peine de mort n'avait pas été de la part du gouvernement une vaine spéculation pour calmer les esprits et apaiser les résistances ; c'était toute une doctrine politique, un hommage rendu à l'amélioration des mœurs publiques. M. Ledru-Rollin s'y était associé d'autant plus volontiers, que ses tentatives d'innovation n'étaient plus compromises par la rigueur des moyens. Mais pourrait-il commander à d'autres, moins scrupuleux que lui, pourrait-il maintenir des auxiliaires prêts aux méthodes expéditives ? Voilà ce que ne croyaient pas ses collègues du gouvernement ; voilà aussi l'incertitude qui pesait sur son esprit, et qui gênait ses alliances avec les clubs exaltés. Il touchait à eux par le désir ar-

dent de tout innover dans les choses; il s'en écartait par la ferme résolution d'éviter tout excès contre les personnes, non-seulement par sentiment, mais aussi par calcul. Il fallait donc se sentir assez fort pour entraîner les clubs à sa suite, et les maîtriser après la victoire, pour leur donner toute satisfaction quant aux rénovations sociales, et leur ôter toute action quant aux proscriptions individuelles. C'était une œuvre doublement difficile; M. Ledru-Rollin aimait à se persuader qu'elle n'était pas impossible.

Déjà depuis longtemps les impatients le pressaient de se délivrer de collègues qui gênaient tous ses mouvements, et de créer au gouvernement une puissante unité. Parmi les plus ardents conseillers, et tout prêts à le seconder dans ses desseins, étaient MM. Louis Blanc, Albert et Caussidière. Leurs convictions, quant au système à suivre, étaient les mêmes que celles du ministre de l'intérieur; les deux premiers, en outre, s'irritaient du rôle stérile qu'on leur faisait au Luxembourg; M. Caussidière, si rapidement élevé par la fortune des révolutions, aspirait à monter plus haut, et il avait bien plus à espérer de M. Ledru-Rollin, après un succès, que des autres membres du gouvernement, qui le trouvaient déjà suffisamment récompensé. Ce n'est pas qu'il se montrât avec ceux-ci ni hautain ni exigeant;

empressé, au contraire, et plein de déférence, il se donnait à l'Hôtel de Ville comme le fonctionnaire le plus placide et le plus conciliant. Tandis que M. Ledru-Rollin, par sa fougue extérieure, faisait croire à des violences qui n'étaient pas en lui, M. Caussidière, par des paroles doucereuses, embarrassait les surveillances et endormait les soupçons. Loin d'ailleurs de faire étalage de sympathie pour les exaltés et les partisans populaires, il saisissait avec empressement les occasions de témoigner son dévouement à la bourgeoisie. Si quelque gros financier avait des alarmes, il lui faisait de gracieuses offres de services; parlant avec bonhomie le langage de l'ordre et de la paix, il s'attirait peu à peu la confiance, même des coulissiers de la Bourse, étonnés de rencontrer un protecteur chez le fonctionnaire inculte dont on leur avait fait un si effrayant portrait. M. Rothschild était en coquetterie avec lui, et le haut commerce se rassurait en voyant les pacifiques allures du géant des barricades.

Avec les hommes du gouvernement opposés à M. Ledru-Rollin, il se faisait conciliant et modéré; avec M. Ledru-Rollin, il se montrait révolutionnaire et avide d'entreprises. Le ministre et le préfet faisaient contraste. Chez le premier, les ardeurs étaient tout extérieures, et la pensée était moins vive que la parole; chez le second, la surface était

calme, et l'intérieur plein d'orageuses impatiences; le langage était humble, et le cœur gonflé d'ambition. Tous deux en politique tendaient au même but; mais M. Ledru-Rollin avait les hésitations de l'homme d'État qui calcule; M. Caussidière, les ardeurs d'un joueur qui hasarde. Il poussait le ministre à prendre un parti, faisait étalage de ses ressources, et pressait une conclusion.

MM. Louis Blanc et Albert l'appuyaient avec une chaleur toujours croissante; le socialisme était trop secondaire dans le gouvernement, et ils partageaient les idées de M. Ledru-Rollin sur les besoins de refaire le système social avant la réunion de l'Assemblée. Les conférences se multipliaient au ministère de l'intérieur: M. Flocon y prenait part, après avoir été longtemps éloigné des affaires par une maladie grave; mais il était loin de partager les vivacités de ses collègues, et tout en déplorant la marche incertaine du gouvernement, il refusait de se prêter à l'expulsion de la majorité. M. Ledru-Rollin disait avec douleur: «La maladie a brisé toute l'énergie de Flocon.» Cependant, comme il avait grande confiance dans son courage et dans son intelligence, ces résistances inattendues lui apportaient des incertitudes, et devinrent d'un grand effet au moment décisif.

Il ne faut pas croire au surplus que M. Ledru-Rollin mit beaucoup de mystère dans ses projets.

Outre les conférences nocturnes dont nous avons parlé, il s'en tenait quelquefois d'autres plus spécialement consacrées aux questions politiques. Les assistants habituels étaient, avec le ministre, MM. Jules Favre, Carteret, Portalis, Landrin, Barbès, Étienne Arago, et le chef du cabinet. On a prétendu faire de ces conférences un texte d'accusations, et la fameuse commission d'enquête, présidée par M. Odilon Barrot, a provoqué plusieurs dépositions à cet égard. Mais, comme l'a fort bien dit M. Ledru-Rollin, dans son éloquente réponse au rapport accusateur, la commission n'avait pas le droit d'interroger cette époque, entrée définitivement dans le domaine de l'histoire. Pour nous donc, seuls juges désormais, qu'y a-t-il dans ces conférences? Une politique bonne ou mauvaise, selon l'optique de l'historien, pas l'ombre d'un méfait. Ces conférences n'étaient autre chose que des conversations entre amis sur des hypothèses posées par le ministre ou par un des assistants, sur des éventualités problématiques; et la hardiesse même des questions, la franchise des arguments, écartaient toute idée de complot ou de mystère. Le malaise causé par les dissidences du gouvernement était assez sensible, pour que des hommes politiques s'en occupassent dans des causeries intimes. Qu'importe qu'on y parlât de renverser une partie du gouvernement, d'ajour-

ner les élections, d'empêcher la réunion de l'Assemblée? Toute hypothèse était soutenable, et toute s'y discutait sans détour et sans arrière-pensée, non pas avec l'unanimité d'opinions qui appartient aux faiseurs de complots, mais avec la liberté de penseurs cherchant des remèdes aux souffrances et les examinant tous.

Il était donc bien étrange qu'à propos de l'attentat du 15 mai, on vînt rappeler avec complaisance des hypothèses non accomplies et des discussions sans résultats. En supposant même les projets mis à exécution, en supposant qu'un des deux partis dans le gouvernement, n'importe lequel, eût renversé l'autre, quel rapport pouvait-il y avoir entre cet acte et celui du 15 mai? quelle similitude, quelle analogie? Le 15 mai fut une atteinte à la souveraineté populaire, une insulte à la nation toute entière, dans la personne de ses représentants, une flagrante violation du droit dans ce qu'il a de plus sacré, de plus imposant. Mais le Gouvernement provisoire n'avait que la sanction de la nécessité. C'était un fait, et un fait passager, qui pouvait être discuté et modifié. M. Ledru-Rollin sentait si bien cette importante distinction, que plus d'une fois il la fit valoir dans les discussions: « Si, disait-il, il y a un parti à « prendre, il doit être pris au plus tôt; car une « fois l'Assemblée convoquée, dût-elle même être

« peuplée d'ennemis, elle sera la représentation « du droit, et nous ne pouvons nous soulever con- « tre le droit. Quand le suffrage universel aura « parlé, qui de nous oserait lui faire violence ? » M. Ledru-Rollin n'avait qu'à rappeler ces paroles pour répondre aux singulières prétentions de la commission d'enquête, qui rapprochait des époques dissemblables et des choses qui n'avaient aucun point de contact. Entre le 16 avril et le 15 mai, il y a toute la distance d'un acte politique à un complot.

Au surplus, on a donné à ces réunions beaucoup plus d'importance qu'elles n'en méritaient. M. Ledru-Rollin, tout en étant persuadé que l'unité du gouvernement pouvait seule fortifier la République, était pris d'irrésolutions, et cherchait volontiers les conseils de ses amis ; mais des opinions divergentes n'ajoutaient et ne retranchaient rien à ses incertitudes.

Les véritables moyens d'action se concertaient avec MM. Caussidière et Louis Blanc. Chacun de ceux-ci avait sa clientèle populaire, qu'il devait préparer à une manœuvre générale pour le jour qui serait indiqué.

Pendant que, de part et d'autre, se faisaient des préparatifs de lutte, de nouvelles complications survenaient, moins comme des dangers que comme des embarras.

Dans son manifeste aux nations étrangères, M. Lamartine s'était engagé, et avait engagé le gouvernement avec lui, à ne donner aucune assistance à la propagande armée soit du dedans, soit du dehors. M. Ledru-Rollin avait subi cet engagement, quoiqu'il ne fût pas d'accord avec ses traditions et ses tendances; les exigences politiques firent taire ses sentiments.

Cependant un immense espoir s'était emparé de tous les proscrits politiques, à l'avénement de la République française; ils y voyaient le signe de leur délivrance, la fin de leurs maux, le gage de leur retour dans des foyers longtemps déserts. Comptant sur les généreuses ardeurs de la France, ils croyaient qu'à leur premier appel la nation entière se lèverait pour les reconduire dans leur patrie. Comme tous les émigrés d'ailleurs, pleins d'illusions sur leurs propres ressources et sur des mécontentements intérieurs, que la distance leur grossissait, ils s'étonnaient des retards apportés à de faciles réparations, et s'en plaignaient presque comme d'une trahison. Les Polonais surtout, accoutumés aux sympathies de la France, s'irritaient de ne pas voir ces sympathies se traduire en actes; une nombreuse députation porta au gouvernement des protestations qui allèrent jusqu'à la menace. M. Lamartine répondit en termes convenables, dignes, pleins d'adresse en

même temps que d'une honorable fermeté. Les Polonais comprirent qu'ils avaient outrepassé les droits de la prière ; beaucoup d'entre eux cherchèrent leur salut en eux-mêmes, et partirent par différentes voies pour aller porter l'insurrection au sein de leur pays. Les clubs accusèrent l'indifférence du gouvernement.

Les Irlandais, à leur tour, se présentèrent à l'Hôtel de Ville. Il y avait quelque chose de si honorable pour la France à cet appel successif des opprimés vers elle, que l'on comprend la révolte des cœurs généreux contre les nécessités de la politique. Chaque fois que la voix des proscrits montait vers l'Hôtel de Ville, il y avait au dehors de longs retentissements pour appuyer la pétition du malheur; et les dissidences sur les questions extérieures aggravaient les discordes intestines ; les prudences diplomatiques devenaient un excitant aux témérités du dedans.

Parmi les réfugiés politiques, à Paris, les Belges formaient une colonie importante, non pas tant à cause de leur nombre, que par la proximité de leur pays et les idées de facile adjonction, qui ne pouvaient échapper à quelques meneurs. Le gendre de Louis-Philippe ne paraissait pas un prince à ménager, et l'établissement de la république à Bruxelles en faisait facilement un chef-lieu de département français

Tout plein de ces idées, M. Caussidière, accompagné de deux ou trois Belges, se présenta chez le ministre de l'intérieur, dans les premiers jours de mars. Deux mille Belges, disait-il, étaient prêts à partir pour soulever leur pays; il proposait de leur adjoindre deux mille gardes municipaux licenciés par la révolution, inoccupés et dépopularisés à Paris, et tout prêts à chercher en Belgique la gloire des combats. Pour tenter cette expédition avec des ressources suffisantes, les chefs des Belges demandaient que le ministre mît à leur disposition une somme de cent mille francs.

M. Ledru-Rollin répondit naturellement que rien ne l'autorisait à disposer des fonds de l'État pour une entreprise que n'avouait pas le gouvernement. Il ne cachait pas, du reste, ses sympathies pour les réfugiés, et ses tendances vers une politique plus hardie; mais comme membre du gouvernement, il devait s'abstenir.

A quelques jours de là, M. Caussidière renouvelait ses tentatives auprès du ministre; les Belges se contentaient d'une subvention moins forte. M. Ledru-Rollin refusa positivement de consentir aucune dépense irrégulière; toutefois, comme il était lui-même séduit par l'idée de faire une diversion révolutionnaire dans le Nord, il promit l'appui de son influence personnelle, pourvu que

rien ne se fît à l'aventure et qu'il n'y eût aucun commencement d'exécution sans qu'il l'autorisât formellement. Ainsi il se rendait maître des occasions, conservant la faculté d'agir ou de s'abstenir.

Il s'engageait en outre à fournir ostensiblement aux réfugiés les moyens de transport pour regagner leur pays, assuré de n'être pas désavoué en cela, le gouvernement étant tout disposé à délivrer la capitale d'ouvriers étrangers, qui étaient, dans la crise industrielle, une cause de troubles et de jalousies. Pour tout le reste, il était recommandé à M. Caussidière d'agir avec la plus grande circonspection.

Au même moment, le commissaire du Nord, M. Delécluse, entièrement dévoué à la politique de M. Ledru-Rollin, lui faisait des ouvertures dans le même sens que M. Caussidière. Un mouvement en Belgique souriait à ses ardeurs, et placé dans le département limitrophe, il offrait son concours pour venir en aide à l'expédition. Le ministre accueillit ses propositions avec les mêmes réserves que celles de M. Caussidière, en y joignant les mêmes recommandations. Il fut convenu de préparer toutes choses pour une entreprise, en conservant des ménagements qui permettraient soit d'attendre, soit de reculer.

Les armes manquaient; mais il en fallait aussi

pour les gardes nationales du département du Nord. Le ministre de l'intérieur en fit demander à son collègue de la guerre. Le général Négrier reçut ordre de délivrer 15,000 fusils au commissaire du Nord.

Pendant ce temps, les réfugiés belges, croyant le ministre de l'intérieur engagé beaucoup plus qu'il ne l'était réellement, faisaient leurs préparatifs de départ. Mais déjà la division était parmi eux, et ils formaient deux colonnes séparées d'environ douze cents hommes chacun. La première était dirigée par un nommé Fosse; la seconde, par Blervacq. Ces deux fractions d'émigrés se renvoyaient de mutuelles accusations : les partisans de Blervacq signalant Fosse et les siens comme des agents du prince d'Orange, ceux-ci traitant Blervacq d'agent provocateur. Et comme pour augmenter cette scission, les deux colonnes recevaient des moyens de transport de deux autorités différentes : Blervacq et les siens communiquant avec le ministre de l'intérieur, Fosse et ses partisans avec l'Hôtel de Ville. La mairie de Paris n'avait qu'un seul objet : délivrer la ville de ces hôtes turbulents qui augmentaient la masse des ouvriers en chômage, et pouvaient par leur concurrence amener des collisions. Aussi mettait-elle un grand empressement à presser leur départ, ne se préoccupant guère de leurs projets ulté-

rieurs ; de sorte que, sans s'être concertées, sans tendre au même but, les deux autorités rivales agissaient dans le même sens.

Par une fâcheuse coïncidence, le jour et l'heure du départ furent les mêmes pour les deux colonnes ; elles se rencontrèrent à la gare, s'outragèrent mutuellement, furent sur le point d'en venir aux mains, et ayant menacé de mettre le feu à la gare, elles demandèrent deux trains séparés.

M. Mercier, beau-frère du préfet de police, intervint avec énergie, et contraignit les uns et les autres de partir par le même convoi.

Le lendemain, un second détachement se mit en route.

Cependant les préparatifs s'étaient faits avec si peu de mystère, que le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique à Paris, en connaissait les plus petits détails. Le gouvernement belge, averti, avait pris ses précautions.

Par un étrange malentendu, les premiers wagons du convoi s'étaient laissés remorquer à Valenciennes par des locomotives belges, qui les entraînèrent sans s'arrêter jusqu'à Quiévrain, où deux cents réfugiés environ mirent pied à terre au milieu d'un bataillon belge. Soixante français qui se trouvaient parmi eux furent reconduits en France par le chemin de fer ; les Belges furent dirigés vers leurs résidences. Quelques-uns seule

ment, reconnus pour des repris de justice, furent livrés aux autorités.

Ceux qui restaient sur le territoire français, au nombre d'environ dix-huit cents hommes, se maintinrent aux environs de Lille. Avec la colonne de Blervacq, s'étaient embarqués quatre élèves de l'École polytechnique; ils se mirent en communication avec M. Delécluse.

Deux ou trois jours se passèrent sans autre incident que l'enlèvement par les Belges d'un convoi de quinze cents fusils, placé par hasard ou à dessein sur leur route.

Cependant le commissaire du Nord, sans instructions précises, ne savait que résoudre. Cette troupe d'étrangers au centre d'un département français pouvait être un grave sujet de troubles; il fallait prendre un parti. Le 22 mars, M. Delécluse écrivait au ministre de l'intérieur, pour lui faire part de ses perplexités; il terminait sa lettre en disant: «Faut-il autoriser les Belges à franchir la frontière? Le temps presse, répondez-moi par le télégraphe, oui ou non.»

La lettre, parvenue à Paris le lendemain, ne put être communiquée que fort tard dans la journée au ministre, appelé dehors par les affaires du gouvernement. On avait juste le temps de faire agir le télégraphe avant le crépuscule. M. Ledru-Rollin transmit une dépêche ne contenant que ce

seul mot : *non*. Mais voilà qu'à peu de distance en deçà de Lille, le directeur du télégraphe, oubliant que ses fonctions sont purement passives, s'avise de commenter la dépêche. Ce mot isolé lui paraît une erreur ; il ne le répète pas, et M. Delécluse attend en vain une réponse. Pour maîtriser l'impatience des Belges, il lui fallait un ordre du ministre; dans l'incertitude, il ne peut plus les retenir. Le 23 au soir, les colonnes expéditionnaires se mettent en marche, et se dirigent sur la route de Menin. Leur projet était d'entrer en Belgique par Bousbecque, sous la conduite d'un contrebandier. Mais deux de leurs chefs, dont la loyauté fut fortement compromise, les empêchèrent de suivre ce plan. Laissant donc Bousbecque et Menin sur leur gauche, elles rabattirent à travers champs vers Mouscron, point extrême du territoire belge, qui était depuis longtemps protégé par des troupes nombreuses : ce ne fut pas la seule imprudence ou la seule trahison qui devait déjouer leurs projets. De longs détours furent faits inutilement, de sorte qu'il était grand jour lorsque les envahisseurs pénétrèrent sur le territoire belge, en débouchant, par Neuville, sur deux colonnes.

Une section de vingt hommes fut envoyée pour fouiller le poste de la douane. N'y ayant trouvé personne, cette avant-garde fit signe aux deux

colonnes d'attaque de se porter en avant. Alors tout à coup apparurent les troupes belges, sans doute prévenues à l'avance. Elles se composaient du 8e régiment d'infanterie, de quelques pelotons du 2e chasseurs à cheval, et d'une demi-batterie d'artillerie. Ces troupes ouvrirent aussitôt le feu.

Les colonnes expéditionnaires ripostèrent vivement, malgré plusieurs décharges successives de mitraille. Cette artillerie ne fit pas d'ailleurs beaucoup de mal, les insurgés s'étant éparpillés en tirailleurs.

La lutte se prolongea pendant environ une heure; mais vers onze heures et demie, le feu cessa entièrement, et les colonnes expéditionnaires rentrèrent sur le territoire français sans y être suivies.

De part et d'autre, il y eut sept ou huit hommes tués, et une vingtaine de blessés.

Cette tentative avortée fut appelée l'affaire de *Risquons-tout*, du nom d'un village situé dans le voisinage. Elle eût un grand retentissement, moins pour son importance en elle-même que pour les suites qu'elle aurait pu avoir. Les esprits émus calculaient les ressentiments de l'Angleterre, protectrice de Léopold, son intervention obligée et une guerre générale; on se passionnait à l'idée du danger auquel on venait d'échapper; puis on cherchait les auteurs, et l'on désignait en mur-

murant le ministre de l'intérieur, toujours prêt aux témérités. Cette initiative prise sans ses collègues, au mépris de leurs volontés, au rebours de leur politique, exaltait les mécontentements.

Une entreprise analogue tentée, sans plus de succès, sur Chambéry, par des Savoisiens et des Italiens réfugiés, fut également attribuée à M. Ledru-Rollin, quoiqu'il y fût entièrement étranger. La scission devenait de jour en jour plus profonde.

Les hommes exaltés des clubs accusaient au contraire M. Ledru-Rollin de trahison, pour n'avoir pas mis assez de vigueur à soutenir les Belges; et M. Caussidière, qui avait pris à cœur cette affaire, nourrissait de secrets mécontentements pour avoir été si peu secondé. Mais M. Ledru-Rollin était l'homme nécessaire et pour les clubs et pour le préfet ambitieux; les rancunes ne pouvaient durer.

Il est vrai de dire que M. Ledru-Rollin était dans une fausse position : enchaîné à la volonté de ses collègues et poussé par ses penchants vers les républicains ardents, il n'obéissait qu'à demi aux uns, et n'aidait qu'à demi les autres, mécontentant également les deux partis. Il y avait pour lui nécessité de choisir, sous peine de se compromettre à jamais.

Son attitude avec les uns et les autres se ressentit constamment de cet embarras; il ne rassura

jamais complétement ses collègues, il ne se livra jamais entièrement aux impatients, mais leur offrit assez d'encouragements pour leur permettre d'oser ; ils comptèrent sur lui, et il ne les désabusa pas, tout en conservant des ménagements qu'ils attribuaient facilement aux nécessités de sa position officielle.

Quant à MM. Caussidière et Louis Blanc, ils persistaient résolument dans leurs projets; l'un agissant sur les éléments populaires de toute espèce, l'autre sur les trente ou quarante mille ouvriers qui suivaient, de près ou de loin, les conférences du Luxembourg.

Les clubs s'agitaient avec un redoublement de violence. Sans entraves, parce qu'ils n'avaient aucune action dans le gouvernement, les chefs formulaient hautement leurs prétentions, et de plus exaltés se rencontrant toujours pour demander au delà, il se faisait au gouvernement d'effrayants rapports et de sinistres avertissements.

En résumé, les projets des meneurs politiques consistaient dans l'ajournement des élections et l'épuration du gouvernement. Ils étaient convaincus que si les élections se faisaient sous la pression des anciennes influences, sous l'empire des anciennes habitudes, avant que les populations eussent le temps d'acquérir la conscience de leurs droits et de se dégager des soumis-

sions traditionnelles, l'Assemblée serait livrée aux hommes de la monarchie, ou du moins tellement affaiblie dans son essence que le principe républicain s'y trouverait compromis ou paralysé. D'un autre côté, il était évident pour tous que l'unité manquait au gouvernement, et les hommes ardents déploraient les timidités et les incertitudes qui résultaient d'un assemblage hétérogène.

Telle était la véritable portée politique du mouvement qui se préparait, se traduisant souvent par des excès de paroles et des violences de langage, moyens ordinaires des conspirateurs subalternes, mais raisonnée, réfléchie et maintenue dans de justes limites par les chefs sérieux.

Les conférences se multipliaient entre le ministre de l'intérieur et le préfet de police. MM. Louis Blanc et Albert redoublaient d'ardeur; M. Flocon, quelquefois appelé, persistait dans son abnégation; M. Jules Favre, peu confiant dans le préfet de police, cherchait à combattre ses influences; M. Carteret, averti par M. Carlier, qui exagérait même l'action du ministre dans les clubs, s'inquiétait de ces desseins, d'où pouvaient sortir de terribles bouleversements et peut-être même la perte de M. Ledru-Rollin, auquel il était sincèrement attaché. MM Étienne Arago et Barbès, initiés aux projets, s'associaient à la fortune de M. Ledru-Rollin, prêts à le suivre, prêts à s'ar

rêter avec lui. Dans les mêmes dispositions étaient MM. Longepied, Villain, et les membres les plus influents du Club des clubs. M. Sobrier, dévoué à M. Ledru-Rollin, était cependant, sans s'en apercevoir, dominé par M. Caussidière, et laissait croire à M. Lamartine qu'il était entièrement à sa disposition.

Telle était la physionomie générale des esprits et des événements dans la première quinzaine d'avril. Il fut enfin décidé par les meneurs qu'une manifestation populaire serait faite le dimanche 16 avril, premier moyen pour arriver à une issue.

En même temps, M. Ledru-Rollin, toujours préoccupé du désir d'éviter les violences, se concertait avec M. Caussidière pour faire arrêter Blanqui aussitôt après le succès, afin d'enlever aux excès un nom et un drapeau.

Le gouvernement et tous les citoyens étaient avertis du mouvement qui se préparait; les esprits étaient dans l'attente, lorsque, le 15 avril, un incident inattendu vint répandre dans la capitale une prodigieuse excitation et soulever contre M. Ledru-Rollin les plus furieuses accusations.

Le *Bulletin de la République*, émané du minis tère de l'intérieur, contenait l'article suivant :

« Citoyens,

« Nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure. Une heure d'inspiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consacrer le principe de la vérité! mais dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas. Les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devraient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades: ce serait de manifester une seconde fois sa volonté, et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale.

« Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir? A Dieu ne plaise! Non; la France a confié à Paris une grande mission, le peuple français ne voudra pas rendre cette mission incompatible avec l'ordre et le calme nécessaires aux délibérations du corps constituant. Paris se regarde, avec raison, comme le mandataire de toute la population du territoire national; Paris est le poste avancé de l'armée qui

combat pour l'idée républicaine; Paris est le rendez-vous, à certaines heures, de toutes les volontés généreuses, de toutes les forces morales de la France. Paris ne séparera pas sa cause de la cause du peuple, qui souffre, attend et réclame d'une extrémité à l'autre du pays. Si l'anarchie travaille au loin, si les influences sociales pervertissent le jugement ou trahissent le vœu des masses dispersées et trompées par l'éloignement, le peuple de Paris se déclare solidaire des intérêts de toute la nation.

«Sur quelques points, on abuse, on égare les populations; sur quelques points, la richesse réclame ses priviléges à main armée. Ceux qui agissent ainsi commettent un grand crime, et nous menacent de la douleur de vaincre, quand nous aurions voulu seulement persuader.

«Que, de toutes parts, le peuple des campagnes se rallie au peuple des villes, et que le peuple des villes s'unisse à celui qui, au nom de tous et pour la commune gloire, a conquis le principe d'un heureux et noble avenir. Partout la cause du peuple est la même, partout les intérêts du pauvre et de l'opprimé sont solidaires. Si la République succombait à Paris, elle succomberait non-seulement en France, mais dans tout l'univers, qui, les yeux fixés sur nous, s'agite héroïquement pour sa délivrance.

« Citoyens, il ne faut pas que vous en veniez à être forcés de violer vous-mêmes le principe de votre propre souveraineté. Entre le danger de perdre cette conquête par le fait d'une assemblée incapable ou par celui d'un mouvement d'indignation populaire, le Gouvernement provisoire ne peut que vous avertir et vous montrer le péril qui vous menace. Il n'a pas le droit de violenter les esprits et de porter atteinte au principe du droit public. Élu par vous, il ne peut ni empêcher le mal que produirait l'exercice mal compris d'un droit sacré, ni arrêter votre élan le jour où, vous apercevant vous-mêmes de vos méprises, vous voudriez changer dans sa forme l'exercice de ce droit.

« Mais ce qu'il peut, ce qu'il doit faire, c'est de vous éclairer sur les conséquences de vos actes. Jadis les représentants du Peuple sauvaient la patrie en proclamant le danger de la patrie. Dans une nation comme la France, l'idée du danger ne peut démoraliser que ceux qui n'ont pas le cœur français. Le vrai Français aime l'idée du danger, qui est pour lui l'idée même de la victoire! Eh bien, si la patrie n'est plus en danger comme aux jours de notre première république, si l'ennemi n'est plus à nos portes, si la lutte matérielle n'est plus établie dans nos propres rangs, il y a une lutte intellectuelle, un danger moral,

qu'un grand courage moral et une grande foi dans les idées peuvent seuls conjurer.

«Citoyens, ayons ce courage; détachons-nous de l'intérêt matériel mal entendu, des étroites passions de localité. Préservons-nous des ennemis qui nous flattent en nous caressant, pour mieux étrangler la liberté qui leur sert d'égide. Sauvons à tout prix la République. Il dépend encore de nous de la sauver sans convulsions et sans déchirements.»

Aux yeux de tous, cet article était un manifeste du ministre pour la journée du lendemain, un programme complet du mouvement qui allait s'accomplir. Évidemment M. Ledru-Rollin avait dicté les pages qui répondaient si bien à sa pensée; évidemment il y avait une perfide préméditation, un appel audacieux à la révolte. La parole n'était que la préparation de l'acte.

Eh bien, rien de tout cela n'était vrai: M. Ledru-Rollin était complétement étranger à la rédaction de l'article; il ne l'avait ni médité, ni dicté, ni lu. Il n'en prit connaissance qu'après avoir entendu les reproches de ses collègues, et il en fut vivement contrarié. En effet, c'était au moins une maladresse.

Nous sommes en mesure de faire connaître la vérité entière à cet égard. On nous pardonnera d'entrer dans quelques détails.

La direction du *Bulletin* était, ainsi que nous l'avons dit, spécialement confiée au chef du cabinet, et comme c'était une œuvre politique bien plus que littéraire, il conservait sur la rédaction une autorité souveraine, retranchant, ajoutant ou modifiant, selon qu'il le jugeait à propos; les écrivains, du reste, acceptant volontiers ce contrôle, et Mme George Sand le demandant toujours, avec une abnégation et une modestie rares chez les artistes. Elle craignait ses entraînements dans la poésie politique, et se méfiait elle-même de ces formules idéales, qui souvent semblent des menaces pour un présent matérialiste. Ce contrôle, d'ailleurs, l'exemptait du soin pénible de mesurer ses expressions; elle comptait sur la surveillance d'un écrivain politique.

Pour le numéro du 15, il avait été convenu que Mme Sand écrirait le premier article. Mais, comme le 14 au matin, elle devait partir pour la campagne, elle avait promis de laisser l'article sous enveloppe chez son concierge, où le chef du cabinet devait aller le chercher.

Le 14, en effet, celui-ci allait se mettre en route, lorsqu'il reçut une lettre qui lui annonçait que sa mère, depuis quelques jours malade, était à ses derniers moments. Il se jeta promptement dans une voiture, courut chez Mme George Sand, prit l'article chez le concierge, l'apporta à l'imprimerie

sans le regarder, se transporta chez sa mère expirante, et ne rentra au ministère que dans la soirée. Le *Bulletin* était alors tiré et distribué, sans que personne au ministère en eût vu les épreuves. Voilà l'histoire exacte de ce bulletin incendiaire dont on fit un si grand crime à M. Ledru-Rollin, qui ne se doutait assurément pas de sa culpabilité.

Dans leur déposition devant la commission d'enquête, MM. Jules Favre et Carteret ont l'un et l'autre dit qu'il y eut trois articles composés, et que le hasard fit mettre la main sur celui qui fut publié. C'est une erreur dont nous cherchons vainement la source.

Au moment où tout Paris s'agitait à la lecture du *Bulletin*, il se passait un autre fait qui fut alors inaperçu, mais qui depuis a eu un grand retentissement. Dans la journée du 15, le préfet de police demanda, par écrit, au ministre de l'intérieur 1,000 fusils et 30,000 cartouches. Le chef du cabinet reçut l'ordre de M. Ledru-Rollin de transmettre la demande au ministre de la guerre; il remit une lettre, à cet effet, au citoyen qui avait apporté celle de M. Caussidière. Depuis, le chef du cabinet apprit que ce citoyen était M. Sobrier, et que celui-ci avait fait transporter rue de Rivoli une partie des armes et des munitions. En formulant la demande, le chef du cabinet n'était pas informé de cette dernière circonstance; mais quand même

il l'eût été, cela ne l'eût pas arrêté : il recevait des ordres et les exécutait. La distribution et l'emploi des armes ne le regardaient pas.

Le colonel Bressol, chargé au ministère de la guerre de la distribution des armes, a déposé qu'il ne livra les fusils, le 15 avril, qu'après être allé au ministère de l'intérieur, demander au chef du cabinet si une portion était destinée à Sobrier. M. le colonel se trompe de date. Une nouvelle demande fut faite par M. Caussidière le 17; il réclamait 500 fusils, 500 carabines de Vincennes, 300 paires de pistolets de l'ancienne garde municipale, 6,000 paquets de cartouches, 20,000 capsules de guerre. La lettre de M. Caussidière ajoutait : «Pour éviter des circuits, l'on pourra «expédier au citoyen Sobrier, 16, rue de Rivoli, «que j'ai chargé de l'organisation d'une partie «du service, ce qui lui sera nécessaire.» Ce fut ce jour-là que M. le colonel Bressol se rendit au ministère de l'intérieur, et consulta le chef du cabinet, qui lui répondit de se conformer aux ordres reçus.

Depuis plusieurs jours, les discussions au sein du conseil devenaient plus orageuses; les passions s'y prononçaient comme à la veille d'une crise. Enfin, à la séance du 14, MM. Albert et Louis Blanc avaient annoncé à leurs collègues qu'une manifestation immense était préparée pour

le surlendemain 16, et qu'il ne dépendait pas d'eux de l'empêcher. L'apparition du *Bulletin*, le 15, fut pris pour un nouvel avertissement. Les collègues de M. Ledru-Rollin ne doutèrent pas qu'il ne fût prêt à un coup de main qu'il semblait annoncer lui-même : tout d'ailleurs leur disait de se tenir sur leurs gardes.

Ce qui les inquiétait le plus, c'est qu'ils ne savaient s'ils pouvaient compter sur la garde nationale. Mais chacun usa de ses influences individuelles : M. Marrast agissait auprès des mairies, M. Lamartine répandait des émissaires dans les faubourgs, M. Marie donnait des instructions aux ateliers nationaux. Les deux légions de la banlieue furent convoquées, pour le 16 au matin, sur l'esplanade des Invalides, sous prétexte de reconnaître les officiers. On décida en outre que le conseil du gouvernement ne se réunirait pas le lendemain à l'Hôtel de Ville, pour n'être pas exposé aux premiers assauts d'un mouvement populaire; il devait rester en permanence au ministère des finances, sous la garde de bataillons choisis de la 1re légion.

A l'Hôtel de Ville, on prenait des dispositions militaires. Le colonel Rey commandait la garde spéciale du palais, composée de 300 hommes du peuple; deux bataillons de garde mobile et une centaine d'élèves des écoles formaient une force

totale d'environ dix-huit cents combattants. M. Marrast et ses adjoints, MM. Edmond Adam, Buchez et Recurt, surveillaient toutes les mesures et stimulaient les ardeurs. Toute la journée se passa en préparatifs qui se poursuivirent pendant la nuit.

De leur côté, les clubs principaux, constitués en permanence à onze heures du soir, apprêtaient des armes et des munitions ; des mesures extrêmes s'y organisaient, et les agents que M. Lamartine y avait glissés, jugeant la pensée générale par les propos de quelques fanatiques, couraient lui annoncer pour le lendemain les plus terribles catatrophes.

Quelques jours avant, dans le club Sobrier, on avait discuté les noms qui devaient former le nouveau gouvernement, soit comme comité de salut public, soit sous toute autre forme. MM. Ledru-Rollin, Flocon, Albert et Louis Blanc, avaient été conservés. On leur adjoignait MM. Raspail, Blanqui, Kersausie et Cabet. Mais Blanqui ne voulait pas s'associer à M. Ledru-Rollin, auquel il attribuait les révélations de M. Taschereau. De son côté, M. Ledru-Rollin ne voulait accepter aucune combinaison avec Blanqui. Flotte, partisan dévoué de Blanqui, fut dépêché vers le ministre, qui refusa de le recevoir. Sobrier s'y rendit à son tour, et ne put rien obtenir. Après de lon-

gues explications, Sobrier quitta M. Ledru-Rollin en lui disant : « Eh bien, si vous ne voulez pas marcher avec nous, vous serez jeté par la fenêtre, dimanche, avec les autres ; nous sommes en mesure » (1). Déjà M. Ledru-Rollin voyait qu'au lieu d'alliés, il allait avoir des maîtres. Le mouvement le débordait de toutes parts ; il frémissait de se trouver en face de l'inconnu. Au lieu d'être le directeur d'un mouvement politique, il pouvait ne devenir peut-être que l'instrument d'une sédition sanglante. Un tel rôle répugnait et à sa dignité et à son cœur. Et encore, sacrifier sa personne, il s'en sentait le droit ; mais livrer la République à des mains égarées, voilà ce qui le troublait et le retenait. M. Flocon, d'ailleurs, son ami, son vieux compagnon de luttes, désapprouvait toute tentative violente, et cette prudence, chez un homme de résolution, agissait profondément sur M. Ledru-Rollin. Il est certain qu'une effrayante responsabilité allait peser sur lui, et qu'il n'était pas assez maître des éléments qui s'agitaient pour l'accepter sans réflexion.

M. Caussidière cependant, qui doutait moins et se jugeait en mesure de dominer les violents, s'évertuait à vaincre les hésitations du ministre ;

(1) Rapport de la Commission d'enquête.

mais d'autres démarches se faisaient en sens contraire. Quand même les choses qui se préparaient n'eussent pas été connues de tout le monde, M. Carteret en eût été informé par ses agents. Ami dévoué de M. Ledru-Rollin, il voyait avec crainte l'influence croissante du préfet de police sur le ministre, et cherchait à préserver celui-ci de pernicieuses tendances; il s'en ouvrit à M. Jules Favre, qui de son côté surveillait avec inquiétude les menées de M. Caussidière. M. Landrin, également attaché au ministre, reçut les mêmes confidences avec les mêmes impressions. Tous trois résolurent d'arracher M. Ledru-Rollin à des entraînements qui pouvaient le perdre.

Le 14, vers minuit, ils pénétrèrent ensemble dans le cabinet du ministre, et après avoir invoqué leur vieille amitié qui leur commandait de lui parler avec franchise, ils s'élevèrent avec énergie contre les projets désordonnés de M. Caussidière, le supplièrent de ne pas se laisser entraîner à des conseils qui devaient compromettre la République, et l'engagèrent à suivre avec patience la majorité du gouvernement. « Sans doute, ajoutaient-ils, on pourrait désirer « une attitude plus énergique, une voie plus ou- « verte, une plus grande expansion révolution- « naire; mais que sont ces retardements à côté « des incertitudes d'un bouleversement? Que serez-

« vous demain, si vous ne réussissez pas? que « serez-vous, si vous réussissez? Rejeté comme un « obstacle, ou complice involontaire d'excès que « vous déplorerez. »

C'était répéter tout haut les réflexions que M. Ledru-Rollin s'était faites tout bas. Des hommes de cœur et d'intelligence se faisaient l'écho de ses propres pensées. Cette démarche d'ailleurs tout affectueuse et désintéressée lui faisait impression; il promit à ses amis de se conformer à leurs conseils. Ils ne le quittèrent qu'à trois heures du matin.

Cependant une journée le séparait encore du moment de l'exécution; il la consacra tout entière à sonder les chances diverses et les résultats probables des événements qui se préparaient, et il se convainquit de plus en plus qu'avec toute la responsabilité, il n'aurait pas toute la puissance d'agir ou de modérer. Quelques rapports lui annonçaient que Blanqui resterait maître du mouvement, que les clubs exaltés proféraient de sinistres menaces; il voyait aussi, non sans inquiétude, l'action de M. Louis Blanc grandir et diriger les esprits vers les tentatives mal définies du socialisme. Il consentait bien à être l'allié, mais non l'instrument aveugle du Luxembourg. Toute la journée se passa aussi dans de muettes agitations; comme homme politique,

M. Ledru-Rollin laissait échapper à regret l'occasion de donner au gouvernement la force avec l'unité; comme citoyen, il redoutait les excès d'une collision violente.

Le 16 au matin, debout avec le soleil, il était poursuivi par les mêmes réflexions, et laissait flotter sa pensée dans le même dilemne; enfin, comme se défiant de ses impressions personnelles, il se rendit vers dix heures chez M. Lamartine. Le ministre des affaires étrangères, tout alarmé des rapports de la nuit, était persuadé que M. Ledru-Rollin trempait profondément dans toutes les machinations, lui attribuant même bien au delà de ce qu'il pouvait ou voulait; mais il dissimula ses soupçons et lui fit un cordial accueil. M. Ledru Rollin, plus sincère, fit part à son collègue et des propositions qui lui avaient été faites, et des périls imminents qui menaçaient le gouvernement. Ces confidences n'indiquaient pas un conspirateur. M. Lamartine en sut profiter habilement pour invoquer la loyauté et l'énergie de son interlocuteur : « Vous êtes ministre de l'intérieur, lui dit-il, vous pouvez convoquer la garde nationale; si elle répond à votre appel, tout est sauvé. » Les dernières irrésolutions de M. Ledru-Rollin furent vaincues; il se rendit à l'état-major de la garde nationale, et ordonna de faire battre le rappel.

Déjà cependant, à son insu, le tambour retentissait dans plusieurs quartiers. M. Marrast, prévoyant le cas où le ministre de l'intérieur s'abstiendrait, avait fait passer des ordres secrets dans les différentes mairies. Toutefois il n'y avait encore ni ensemble ni empressement.

Durant ces entrefaites, les masses populaires affluaient de toutes parts vers les lieux de rendez-vous; les corporations dépendant du Luxembourg se réunissaient au Champ-de-Mars; les hommes obéissant aux impulsions de la préfecture de police se rassemblaient à l'Hippodrome.

Le motif apparent de la réunion au Champ-de-Mars était un scrutin préparatoire pour la désignation de quatorze ouvriers aux grades d'officiers d'état-major de la garde nationale; car, dans la nouvelle organisation de cette milice, le gouvernement avait fait une large part aux éléments populaires.

De tous côtés, les ouvriers arrivaient précédés ou suivis de bannières sur lesquelles on lisait: *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme! Organisation du travail pacifique! Égalité!*

Les drapeaux furent plantés dans le sol, et les délibérations commencèrent. Pendant qu'elles se poursuivaient, il se fit une collecte en offrande à la patrie, et l'on décida de partir du Champ-de-Mars pour porter cette offrande au gouverne-

ment, en même temps que le résultat de l'élection. Les meneurs savaient que les colonnes parties de l'Hippodrome se joindraient en route à celles du Champ-de-Mars.

A l'Hôtel de Ville, tout se préparait pour une défense désespérée. On ignorait si la garde nationale répondrait à l'appel du tambour, et quoiqu'on n'eût qu'une poignée d'hommes à opposer à des masses dont on n'osait calculer le nombre, tout se faisait avec une calme résolution. M. Lamartine s'y présenta vers midi. « Eh bien ! lui dit M. Mar-« rast, que pensez-vous de la journée ? — J'ai fait « mon testament, répondit M. Lamartine ; Mme La-« martine est en sûreté ; je suis préparé à tout. » Bientôt survint le général Changarnier, offrant ses services pour la défense du palais. Il fut accueilli avec empressement ; et, sans perdre de temps, il parcourut les différentes parties de l'édifice, distribua les postes, animant les soldats de la voix et du geste, et les électrisant par les ardeurs de ses regards et de ses mouvements. Tous ceux qui ont vu le général Changarnier sur le champ de bataille s'accordent à reconnaître en lui les plus brillantes qualités de l'homme de guerre. Ceux qui l'entouraient à l'Hôtel de Ville furent stupéfaits de la métamorphose qui s'opéra en lui, dès qu'il saisit le commandement militaire. Ce n'était plus le même homme ; ses yeux étince-

laient, son front semblait se dilater, sa physionomie s'ennoblissait d'enthousiasme et de joie; ses ordres, rapides et précis, donnaient une vie nouvelle aux soldats; à chaque mouvement qu'il ordonnait, ils semblaient bondir plutôt que marcher; tous les cœurs étaient agités de frémissements magnétiques, et l'impatience du combat courait dans tous les rangs. Jamais ne se révéla mieux la toute-puissance d'un commandement habile et d'un courage communicatif.

Le général Changarnier ne négligeait pas le plus petit détail, et l'impétuosité de ses élans n'altérait en rien la sûreté de son coup d'œil. Il disait à part à M. Marrast: « J'ai vu deux officiers « qui ont des figures ingrates. Après les avoir fait « sortir des rangs, je leur ai dit: Je vous recon« nais pour des braves; vous ne me quitterez pas « dans l'action. A présent, je suis sûr d'en faire « ce que je veux. » — Général, lui dit M. Lamartine, si vous tenez trois heures, la journée est à nous. — Je réponds de sept heures, s'écria le général Changarnier. Et personne n'en doutait en le regardant.

Remonté dans ses appartements, M. Marrast écrivit, de concert avec M. Changarnier, une lettre au général Duvivier, lui prescrivant de rassembler au plus tôt les bataillons de la garde mobile, de les faire partir en masse de la place

Vendôme, et de les faire déboucher ensuite en colonnes divisées par toutes les rues perpendiculaires au quai, depuis le Louvre jusqu'à la Grève, de manière à prendre en écharpe les masses populaires ; lui recommandant surtout de ne se servir de ses armes qu'à la dernière extrémité, et de n'opérer la dispersion des groupes que par la pression des colonnes en marche. Le général Duvivier renvoya aussitôt la lettre avec cette seule réponse écrite au bas : « C'est bien. »

Cependant le temps s'écoulait dans une pénible attente. MM. Marrast et Lamartine consultaient la marche lente de la pendule, sans qu'aucun bruit vînt leur annoncer l'apparition de la garde nationale : le premier calme et patient, le second fébrile et abattu. M. Lamartine ajoutait une foi trop entière aux rapports de ses agents, et ils lui avaient tant parlé de bouleversements, de projets homicides, d'exécutions désespérées, qu'il prenait les cris de quelques énergumènes pour la voix de l'opinion publique, et croyait à l'approche d'un cataclysme social : étendu sur un canapé, affaissé sur lui-même, il s'apprêtait au sacrifice de sa vie, résigné plutôt qu'énergique.

Bientôt on vint annoncer que les colonnes populaires s'avançaient par le quai ; peu après elles se montraient à la hauteur du Louvre, enfin elles

atteignaient le Châtelet: mais nulle apparence de garde nationale. On commençait à accuser le ministre de l'intérieur d'avoir manqué à sa parole. Déjà la tête de colonne des masses populaires apparaissait à l'angle de la place de Grève. Rien ne semblait devoir plus arrêter les flots pressés de la multitude, lorsqu'au même instant la 10e légion se montra sur la rive gauche, débouchant au pas de course sur le pont d'Arcole. Sans s'arrêter, elle se précipita jusqu'au milieu de la place de Grève, brisa par son impulsion la colonne envahissante, et prit position autour de l'Hôtel de Ville. Dans le même temps, comme à un signal donné, les troupes du général Duvivier s'élançaient de toutes les rues sur les quais, et séparaient la grande colonne populaire en une multitude de tronçons qui se dispersèrent dans toutes les directions. Enfin, dans tous les quartiers, à la fois, sur toutes les places, apparurent les bataillons de la garde nationale, nombreux, animés, pleins d'élan. La ville, en un clin d'œil, se hérissa de baïonnettes; une armée de 200,000 hommes courait vers l'Hôtel de Ville en criant: « Vive le Gouvernement provisoire! » M. Barbès y apparut à la tête de la 12e légion, dont il était colonel. M. Lamartine respira; M. Marrast voyait réussir à souhait toutes ses combinaisons. Les députations de chaque légion pénétrèrent succes-

sivement jusqu'à eux, et furent haranguées tantôt par l'un, tantôt par l'autre.

Cependant la masse des ouvriers engagés à l'entrée de la place ne pouvait ni avancer ni reculer, serrée de toutes parts par la garde nationale. Les meneurs criaient qu'ils étaient trahis, les plus calmes demandaient un passage; quelques-uns s'adressèrent aux généraux Courtais et Duvivier pour qu'il leur fût permis de défiler devant les membres du Gouvernement. Une double haie de gardes nationaux fut formée sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville, ne laissant au défilé qu'un espace étroit où s'engagèrent les ouvriers, qui eurent à dévorer plus d'une insulte au passage.

Un autre groupe demanda à être introduit auprès du Gouvernement pour lui faire l'offrande patriotique, produit de la collecte. La réception se fit par les trois adjoints du maire dans les salles supérieures du palais. L'orateur, débutant par un ton de menace, fut vivement interrompu par M. Edmond Adam, qui lui enjoignit de parler un langage convenable.

La députation en se retirant fit rencontre de MM. Albert et Louis Blanc, auxquels elle se plaignit amèrement de la réception qui lui avait été faite. M. Louis Blanc lui promit satisfaction, courut à la salle du conseil, où se trouvaient enfin rassemblés tous les membres du gouvernement,

et réclama hautement la destitution de M. Edmond Adam. Il ne fut pas écouté.

Toute la soirée fut consacrée par la garde nationale à défiler triomphalement devant la façade de l'Hôtel de Ville. Chaque légion venait à son tour saluer les membres du gouvernement; plusieurs fois ceux-ci durent répondre par leur présence aux acclamations de la milice citoyenne, tantôt debout sur les marches du perron, tantôt penchés aux fenêtres. La nuit venue, le défilé continua à la lueur de flambeaux étincelants.

Il est à remarquer que les sentiments exprimés par la garde nationale dans ses cris et dans ses discours étaient beaucoup moins hostiles à M. Ledru-Rollin qu'à M. Louis Blanc. C'est contre ce dernier, c'est contre les doctrines du Luxembourg que s'exhalaient toutes les fureurs. *A bas le communisme!* était le cri qui dominait tous les autres; c'était comme le mot d'ordre de la journée, habilement choisi pour remuer les passions, sans compromettre en rien le sentiment républicain. La bourgeoisie parisienne se soulevait d'indignation contre des systèmes qui ne présentaient à son esprit que des idées de spoliation, et les ouvriers enrôlés des ateliers nationaux suivaient aveuglément l'impulsion qui leur était donnée, rivaux du Luxembourg, plutôt par discipline que par raisonnement. Tous regardaient M. Louis

Blanc comme le principal auteur du mouvement populaire, et c'était contre lui que se dirigeaient les plus furieuses accusations.

Déjà le triomphe apportait des embarras aux membres de la majorité. Durant toute la soirée, M. Marrast eut à lutter contre les entraînements d'une victoire qui n'avait été de sa part qu'une savante défensive, que d'autres voulaient changer en une agression téméraire. Des maires, des officiers supérieurs de la garde nationale, le pressaient de faire arrêter M. Louis Blanc; ils lui demandaient un ordre et se chargeaient de l'exécuter. Quelques républicains même n'étaient pas éloignés d'adopter cet avis. Aux premiers, M. Marrast répondit par un refus péremptoire; aux seconds, il expliqua les motifs de son refus. « Vous « ne voyez donc pas, disait-il, derrière la garde « nationale les dynastiques de toutes les nuances; « gardons-nous de les faire profiter d'un succès « qui ne tient qu'à une querelle de famille. M. Louis « Blanc est un frère politique, rival seulement « de circonstance; les autres sont nos ennemis « éternels. Nous avons été obligés de vaincre pour « nous défendre; mais la victoire est pleine de « dangers. Nous n'avons plus à rassurer la garde « nationale, mais le peuple. »

La majorité du gouvernement fut si bien persuadée de la nécessité de donner des gages à la

révolution, qu'elle prit coup sur coup plusieurs mesures populaires. Le 18 avril, on supprimait, à Paris, les droits d'octroi sur la viande de boucherie; le même jour, un décret ordonnait la modification du droit d'octroi sur les vins, suivant une base proportionnelle à la valeur.

En même temps, l'inamovibilité de la magistrature était déclarée incompatible avec le gouvernement républicain, et plusieurs destitutions notables satisfaisaient l'opinion révolutionnaire.

Soixante-cinq généraux furent mis à la retraite avec une foule de colonels et d'officiers d'état-major.

C'était s'engager dans une bonne voie; on n'y entra pas assez profondément.

Les motifs qui portèrent les membres de la majorité à ménager leurs collègues les engagèrent à dissimuler au public et les divisions qui les agitaient et le sens véritable des mouvements qui venaient de s'accomplir. Dans une proclamation du 17, le gouvernement adressait ses félicitations à la population entière, et confondait à dessein, dans ses remercîments, des éléments contraires.

«Le 16 avril, disait-il, n'a fait qu'ajouter une «consécration à ce qu'avait si puissamment inau-«guré le 17 mars. De même que le 17 mars, le «16 avril a montré combien sont inébranlables «les fondements de la République. Citoyens, l'u-

« nité du Gouvernement provisoire représente « l'unité de la patrie. C'est ce que vous avez com- « pris ; grâces vous en soient rendues ! »

Malheureusement ce besoin de proclamer en toute occasion l'unité du gouvernement était la continuelle révélation des discordes. Chaque félicitation publique était un voile jeté sur une plaie nouvelle, et le rapprochement des deux journées était une dernière contradiction, qui, ne trompant personne, témoignait plus de bonne volonté que de franchise. Les deux journées cependant se ressemblaient, en ce sens que dans toutes deux les moyens agressifs furent condamnés. Au 17 mars, le ministre de l'intérieur ne faisait que répondre à l'insolente provocation de la garde nationale : c'était de sa part une protestation et une défense ; il triompha. Au 16 avril, la majorité du gouvernement se défend contre une démonstration populaire ; le succès lui revient. Mais il faut l'avouer, à partir de ce jour, l'élément républicain perdit de sa vigueur, l'esprit novateur fut comprimé, et les hommes des anciens jours reprirent courage. M. Marrast et ses amis eurent beau se roidir contre les efforts de la réaction ; elle leur apportait déjà les amertumes de son alliance, en attendant le jour où elle les sacrifierait eux-mêmes.

CHAPITRE XIII.

Actes généraux.

L'activité du Gouvernement provisoire devait être prodigieuse pour répondre à la multiplicité des travaux : elle ne se démentit pas un seul jour. La plupart de ses membres, chargés de la direction spéciale d'une vaste administration, assistaient encore aux délibérations générales sur les affaires extérieures et intérieures, discutaient les mesures d'ensemble, et préparaient de concert l'établissement des institutions nouvelles, quelquefois avec des idées diverses, toujours avec le même zèle et le même désir du bien.

Le conseil se réunissait deux fois par jour, matin et soir, et souvent les délibérations se prolongeaient bien avant dans la nuit. M. Dupont (de l'Eure) présidait.

A l'ouverture de chaque séance, les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères faisaient des rapports généraux sur l'ensemble des choses et l'état des esprits au dedans et au dehors; ces

rapports étaient habituellement suivis de résolutions diverses sur des matières générales. Le ministre des finances prenait ensuite la parole pour faire l'exposé de la situation du trésor. Puis se débattaient successivement les motions diverses que chacun formulait dans un but d'intérêt public ou spécial.

Si l'on se reporte aux difficultés des temps, à la crise pécuniaire, aux luttes intérieures du gouvernement, aux obstacles créés soit par les sourdes hostilités de la réaction, soit par les intempérances d'un zèle excessif, on s'étonnera qu'en si peu de mois tant de choses se soient accomplies.

Nous avons déjà parlé des travaux de l'Hôtel de Ville; nous pouvons, avec non moins de confiance, rappeler les actes des autres administrations.

Le ministère de l'intérieur se trouva tout à coup en face d'une administration départementale entièrement renouvelée; ce ne fut pas même le fait du ministre. A la première nouvelle de la révolution, les préfets se retirèrent d'eux-mêmes ou furent expulsés; partout se formèrent des commissions départementales ou municipales qui prirent la direction des affaires, en attendant les envoyés du pouvoir nouveau. Nous ne disons pas cela pour justifier M. Ledru-Rollin; il n'eût assu-

rément pas songé à conserver les préfets de M. Duchâtel, et leur révocation immédiate était une conséquence obligée de l'état des choses; mais les populations lui épargnèrent le soin des destitutions. Par un mouvement spontané, la France entière fut debout, et les commissaires du ministre trouvèrent partout l'administration aux mains du parti populaire.

Ce n'était pas une tâche facile que d'improviser des administrateurs dans toutes les localités à la fois, et si quelques choix ne furent pas heureux, il y a lieu de s'étonner que dans une si grande précipitation il n'y ait pas eu plus d'erreurs et de mécomptes. En général, il faut le dire, M. Ledru-Rollin n'eut pas à se repentir des choix faits par lui directement, et si quelques-uns des commissaires, en bien petit nombre, ont laissé de fâcheux souvenirs, ce fut surtout parmi ceux qu'il admit sur de trop faciles recommandations. Pour ne pas nous faire accusateur, nous ne citerons qu'un homme notoirement connu, et dont la nomination a servi de texte à toutes les déclamations, le sous-commissaire du Havre, Riancourt. Il est incontestablement prouvé que c'est sur la recommandation expresse de l'archevêque de Paris que Riancourt fut adressé, par M. Buchez, au ministre de l'intérieur : celui-ci transmit la note au commissaire de la Seine-Inférieure, à qui

appartenait la nomination au poste du Havre. Nous ne prétendons pas faire remonter la responsabilité jusqu'à l'Église : un archevêque peut être trompé comme tout autre ; mais le ministre qui tient compte d'un si respectable patronage devra-t-il subir les blâmes de l'erreur ?

Ce qu'il est vrai de dire, c'est qu'au milieu du renouvellement de toutes les administrations de département et d'arrondissement, travail immense accompli en quelques jours, les choix regrettables formaient l'exception, les protestations furent infiniment rares. Entre celles-ci, une seule eut quelque importance, non qu'elle fut fondée, mais parce qu'elle attira l'attention du gouvernement. Le commissaire nommé au département de la Seine-Inférieure était M. Deschamps, avocat distingué du barreau de Rouen, connu depuis longtemps par ses opinions radicales, directeur de ce qu'on appelait avant la révolution le parti avancé. Son rival au barreau et en même temps en politique était M. Senard, homme influent dans l'opinion constitutionnelle, oracle de la haute bourgeoisie, des commerçants libéraux et de la garde nationale. Depuis quelque temps, les querelles avaient été fort animées, à Rouen, entre l'opposition dite modérée et l'opposition radicale. Les dissentiments avaient surtout éclaté, à l'occasion du banquet, sur la fameuse question du

toast au Roi. Les constitutionnels l'avaient emporté; mais la lutte avait enflammé les cœurs, et les partis personnifiant toujours leurs colères, les accusations mutuelles retombaient surtout sur les deux chefs, MM. Senard et Deschamps.

Lors donc que vint la nouvelle de la nominationde M. Deschamps, les constitutionnels, qu'alarmait déjà la révolution, se crurent livrés à un ennemi. S'assemblant en tumulte, ils résolurent d'envoyer des délégués à Paris pour protester contre ce choix. Des gardes nationaux de toutes armes mirent leur uniforme, et arrivèrent en solennelle députation au ministère de l'intérieur. Leur attitude était hautaine, presque menaçante. M. Ledru-Rollin les pria d'articuler leurs griefs. Avaient-ils quelque plainte à faire sur la loyauté, l'intelligence ou le patriotisme de M. Deschamps? Ils convinrent qu'ils n'en avaient aucune, que M. Deschamps était un homme estimable par son caractère et son talent; ils l'accusèrent seulement d'avoir un mauvais entourage, et d'être livré à des hommes turbulents. Accusation banale des partis, dont M. Ledru-Rollin ne voulut pas tenir compte. M. Deschamps fut maintenu.

Des oppositions plus silencieuses se rencontrèrent aussi dans d'autres localités, et les commissaires eurent à lutter contre l'intrigue, rarement

contre la violence. Au surplus, la plupart d'entre eux usèrent fort modérément de leur autorité, et les pouvoirs illimités que leur accordait la circulaire du ministre s'exercèrent avec une réserve souvent fort imprudente. Il se répand trop fréquemment dans le public des accusations qui, demeurant sans réponse, passent à l'état de tradition, et finissent par s'accréditer dans tous les esprits. C'est ainsi que mille fables ont été répétées et accueillies sur la domination arbitraire des commissaires de la République. Et cependant il est vrai de dire que non-seulement les commissaires mettaient une modération extrême dans l'exercice de leurs fonctions, mais que le gouvernement lui-même entravait par la timidité de ses restrictions chaque mesure qui sortait des voies ordinaires. Ainsi un commissaires des plus éclairés, et assurement des plus modérés, M. Bordillon, de Maine-et-Loire, change un chef-lieu d'arrondissement, et le transporte de Beaupréau à Chollet. Enfant du département, mieux en mesure que quiconque de juger l'opportunité de ce changement, homme d'études sérieuses, et ne livrant rien à l'aventure, M. Bordillon ne se comportait ainsi qu'après de mûres réflexions. Ce pays, qui touche à la Vendée, conserve encore de nos jours les traditions des guerres de la révolution. Or, Beaupréau avait été le centre

des menées royalistes, Chollet était au contraire une ville de souvenirs républicains. Excellent juge des opinions populaires, et bon administrateur politique, M. Bordillon avait estimé qu'il donnerait des forces à la révolution nouvelle, en donnant la prépondérance à la ville révolutionnaire. Mais les réclamations arrivèrent au ministère de l'intérieur. M. Jules Favre, défenseur de la légalité, tonna contre le commissaire; M. Ledru-Rollin ne le défendit que faiblement. Le gouvernement, saisi de la question, ordonna le rétablissement de l'ancien état de choses.

Dans les mêmes régions de l'Ouest, M. Audiat, commissaire général, demanda avec instance, et à plusieurs reprises, la suspension de l'évêque de Luçon, le même qui aujourd'hui fait la guerre aux professeurs hérétiques des colléges, et qui dès lors faisait montre des sentiments les plus hostiles à la République; M. Audiat ne put rien obtenir.

Dans le Midi, M. Joly avait prononcé la suspension de deux percepteurs qui se montraient ouvertement ennemis; ils furent rétablis dans leurs fonctions, malgré toutes les réclamations du commissaire.

Nous pourrions multiplier ces exemples, et l'on verrait à quoi se réduisent les actes d'arbitraire dont on fait tant de bruit.

Mais pour mettre les accusateurs plus à l'aise, nous voulons examiner dans les faits les plus saillants l'administration de celui qui a été si complaisamment cité comme le type du proconsul, M. Emmanuel Arago.

Pour qui ne connaît pas Lyon, il est difficile d'imaginer les périls extrêmes qu'offrait l'administration de cette ville redoutable. Deux populations ennemies vivent en face l'une de l'autre, vivent l'une par l'autre, et puisent dans leurs rapports mutuels d'implacables ressentiments. Fabricant et ouvrier, salaire et capital, prolétaire et spéculateur, misère et bien-être, sont tous les jours côte à côte, pied à pied, et, pour ainsi dire, la main dans la main par des transactions quotidiennes, et tous les jours s'accusant et se maudissant. Selon les uns, l'ouvrier est toujours mécontent; selon les autres, le maître toujours avide. Pour les uns et les autres, l'échange de services est un échange de haines; et pour tous l'heure du combat, mais d'un combat furieux et exterminateur, serait une heure de satisfaction.

A tout moment de trouble, Lyon se partage en deux camps également avides de destruction: la bourgeoisie, aussi implacable que le prolétaire; la garde nationale, aussi furieuse que l'atelier.

En 1834, outre les forts élevés autour de Lyon, un mur crénelé avait été construit sur le plateau

même de la Croix-Rousse, faubourg principal des ouvriers, de sorte que la ville était coupée en deux, comme pour mieux établir la séparation des populations rivales, tandis que la plus nombreuse et la plus pauvre était cernée par l'appareil menaçant des bouches à feu. En effet, les meurtrières de ces fortifications étaient disposées de telle sorte qu'elles plongeaient, à portée de pistolet, sur les fenêtres et dans l'intérieur des maisons habitées par les ouvriers; à la moindre tentative, ils eussent été enveloppés dans un cercle de feu qui les aurait atteints jusqu'au pied de leurs grabats.

C'était une perpétuelle menace et une perpétuelle injure. Ils la supportèrent longtemps en courbant la tête; mais, au jour de la révolution, leur première pensée fut de démolir cette enceinte ennemie, qui transformait leurs demeures en prisons.

Déjà les ouvriers de la Croix-Rousse étaient en possession des forts des Bernardines et de Saint-Laurent, lorsque M. Emmanuel Arago fit son entrée à Lyon. La bourgeoisie inquiète s'organisait fortement en garde nationale; les deux éléments rivaux étaient en présence et en armes. M. Emmanuel Arago venait avec une pensée dominante: éviter à tout prix l'effusion du sang.

La première démarche des ouvriers auprès du

commissaire fut de demander avec instances la démolition des ouvrages qui menaçaient leurs habitations. M. Emmanuel Arago ne pouvait méconnaître la justice de leurs réclamations, cependant il ne se sentait pas autorisé à y faire droit sans le concours du gouvernement; il écrivit en conséquence à Paris. Mais à Paris, où l'on ne connaissait pas d'ailleurs les urgences de la situation, la mesure semblait tellement grave que l'on craignait de se compromettre par une réponse précipitée.

Tous les jours cependant, à toutes les heures, les ouvriers se présentaient au commissaire, demandant une solution. M. Emmanuel Arago ne pouvait donner qu'une réponse : il attendait des ordres de Paris. Mais les ordres ne venaient pas, les impatiences redoublaient; le peuple d'ailleurs, ne pouvant admettre la possibilité d'un refus, se mit à l'œuvre et commença la démolition. Le silence du gouvernement, le fait qui s'accomplissait sous les yeux du commissaire sans qu'il pût l'empêcher, lui commandaient d'intervenir; il prit le parti de régulariser ce qui se faisait, ce qu'il regardait d'ailleurs lui-même comme un acte de justice, et, par un arrêté du 5 mars, il ordonna la démolition du mur crénelé : l'exécution en fut confiée au génie militaire.

Il n'est pas besoin sans doute de beaucoup

d'arguments pour démontrer qu'en cette occasion M. Emmanuel Arago se conduisit avec prudence et justice; s'il engagea sa responsabilité au delà de ce que permettait la loi écrite, il fit rigoureusement ce que commandaient les circonstances.

Ce n'est pas là d'ailleurs la véritable source des fureurs réactionnaires contre le commissaire de Lyon; elle est surtout dans le décret du 12 mars, qui ordonna la dissolution des communautés religieuses non reconnues par la loi.

Depuis vingt ans, les congrégations religieuses avaient pris dans le département du Rhône un immense développement. Des achats successifs de terrains et d'immeubles, des constructions monumentales, témoignaient de leurs richesses et de leur influence. Au centre de toutes ces fédérations monacales, et comme un pouvoir dirigeant, s'élevait l'établissement des jésuites, dans la rue Sala, à Lyon. La présence seule de ces corporations se multipliant en dépit de la loi, leur haine bien connue de toute idée de liberté, les justes méfiances de la population, suffisaient assurément pour autoriser le commissaire à mettre un terme à de flagrantes illégalités; la politique peut-être le lui commandait. Cependant il s'abstenait encore, lorsqu'il fut averti que la population irritée projetait d'accomplir elle-même

l'exécution de la loi, d'expulser les jésuites, et peut-être de saccager leur maison. M. Emmanuel Arago, qui avait déjà tant fait de sacrifices pour éviter l'effusion du sang, devait-il risquer une collision pour protéger un établissement illégal? Devait-il assister paisiblement à une dévastation? devait-il l'empêcher par la violence lorsqu'elle se faisait au nom de la loi? Il prit la seule mesure qui pouvait concilier le respect de la propriété avec les principes de la légalité: il décida que la loi suivrait son exécution, non par les mains du peuple, mais par les soins de l'autorité. Il lui suffisait de rappeler les décrets de la Constituante, la loi de 1792, les articles organiques, le décret du 3 messidor an XII, les lois de 1817 et 1825.

Cependant, par esprit de convenance, et pour qu'on ne pût se méprendre sur les sentiments qui le faisaient agir, il manda près de lui le supérieur des jésuites, l'avertit des dispositions du peuple, lui fit connaître le décret qu'il venait de signer, et lui persuada de faire évacuer l'établissement pour éviter toute occasion de violence.

En effet, le lendemain, quand le peuple se présenta devant la maison des jésuites, il n'y trouva que M. Emmanuel Arago, qui lui apprit que la loi était satisfaite par le départ des congréganistes. Les citoyens calmés se retirèrent sans qu'il y eut à regretter un seul acte de désordre.

De la même manière et dans le même but, les capucins furent invités à s'éloigner; et leur cloître fut, dans un intérêt de conservation, affecté au logement de la garde mobile. Mais un grand nombre de communautés de femmes non autorisées furent épargnées par l'administration, qui partout fit preuve d'une excessive tolérance, lorsqu'elle le pouvait sans danger.

Cependant les indulgences ne désarmèrent pas les colères; un appel à la légalité était pour les jésuites la plus cruelle injure. Voici en quels termes un de leurs principaux organes parle du décret qui les a sauvés dans leurs personnes et dans leurs biens:

«Nous refoulons de toutes nos forces l'indignation qui déborde notre âme, à la lecture de cet inqualifiable décret. Cet ukase est sérieux: s'il s'exécute, si le Gouvernement provisoire le tolère, si l'Assemblée nationale le sanctionne, il faut se voiler la tête, s'envelopper dans son manteau, et se résigner au déchaînement des vengeances divines sur notre patrie; il faut reconnaître que tout a été déception, tromperie et infâme mensonge dans la révolution nouvelle, et que la République est un monstre qui déchire et extermine ses enfants avec plus de cruauté et de cynisme que ne pourraient le faire les plus méchants despotes. Oui, s'il dépend d'un homme de

se poser ainsi en proconsul, d'interpréter à son gré des lois abrogées par la révolution... de s'ériger en pacha... Si, en un mot, la liberté, qu'on dit être la propriété du peuple, c'est-à-dire des 35,000,000 de Français, n'est que la liberté laissée aux disciples de Voltaire d'écraser les catholiques, qu'on le dise, qu'on l'avoue ouvertement : les catholiques ont des moyens légaux de se défendre, ils les emploieront, et au besoin le refus de l'impôt est un droit pour eux comme pour tout le moude. »

Ces aménités montrent clairement quelle fut la source des clameurs suscitées contre l'administration de M. Emmanuel Arago. Depuis vingt ans, une orgueilleuse coterie bravait la loi ; un commissaire pousse le despotisme jusqu'à invoquer la loi ! Il n'y a pas assez d'imprécations pour un tel proconsul.

Ajoutons que, malgré la protestation de l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, le gouvernement donna son adhésion la plus complète à la mesure prise par M. Emmanuel Arago.

Passons à un autre fait qui ne touche pas aux passions religieuses, et qui cependant, au premier coup d'œil, semble une énormité : nous voulons parler du décret du 19 mars, interdisant l'exportation du numéraire. Assurément les principes de la liberté commerciale, les notions les plus élé-

mentaires de l'économie politique, semblent se réunir pour frapper de réprobation un pareil décret; quelques 'explications cependant suffiront pour le justifier.

La stagnation des affaires, la peur, et aussi la malveillance, avaient presque entièrement arrêté la circulation des espèces; elle s'était encore resserrée par suite d'un arrêté du commissaire qui rendait obligatoire la circulation des billets de la banque de Lyon descendus jusqu'à des coupures de 25 francs. Le numéraire manquait pour les besoins les plus ordinaires de la vie. Le peuple, toujours méfiant, s'imaginait que les riches transportaient à dessein tout leur numéraire au dehors, soit par crainte, soit par calcul; mille bruits couraient à ce sujet, mille fables se débitaient. Soudain des masses armées se portent aux barrières, arrêtent les voyageurs, les interrogent, quelquefois les fouillent, et font en désordre la police d'entrée et de sortie. Que pouvait le commissaire? Il n'avait pas de forces suffisantes, et eût-il eu les forces à sa disposition, il ne pouvait livrer bataille à toutes les barrières. Il résolut, pour la sécurité de tous, de faire intervenir l'autorité, et encore son intervention ne fut-elle qu'apparente. En effet, que portait le décret? « Aucune somme « en numéraire, au-dessus de cinq cents francs, « ne pourra sortir de Lyon sans un laisser-passer

« du commissaire du gouvernement ou d'un ci-
« toyen délégué par lui à cet effet. » Or le laisser-passer se délivrait à tout le monde ; il n'y eut pas exemple d'un refus. Le premier résultat du décret fut donc de faciliter l'exportation ; un autre résultat non moins important fut de remplacer aux barrières les masses armées du peuple par de paisibles agents de l'administration. La liberté des transactions, la sécurité des personnes, se trouvaient en même temps garanties, et tout le monde eut à s'applaudir de ce fameux décret qui paraissait violer les lois fondamentales de la liberté individuelle et de l'économie politique. Du reste, les heureux effets s'en firent si promptement sentir, que, dès le 28 mars, le décret put être rapporté sans que le peuple lui-même fît entendre une seule réclamation. Non-seulement on avait assuré protection aux citoyens, mais, ce qui est plus difficile, on avait apaisé les préjugés.

Nous ne voudrions pas, dans une œuvre historique, nous appesantir longuement sur des questions de personnes ; mais les passions politiques ont tellement abusé de la calomnie, que nous sommes obligé de faire justice d'une accusation infâme, à propos d'une somme de 500,000 francs dont M. E. Arago aurait arbitrairement disposé.

Il suffira de raconter les faits.

Pour les achats de vivres, de blouses, de chaus-

sures à distribuer chaque matin, pour le payement des travaux qui seuls empêchaient la guerre civile en occupant des affamés, il fallait des ressources considérables, et les ressources s'épuisaient rapidement : revenus de la ville, impôt extraordinaire, souscriptions volontaires, tout était insuffisant. M. Emmanuel Arago voyait avec terreur approcher le jour où cesseraient les distributions et les payements, car ce jour devait être pour Lyon le commencement d'un épouvantable désordre. Tous les jours, il pressait de demandes le Gouvernement provisoire, lui peignant dans les termes les plus énergiques la terrible extrémité où il allait se trouver réduit. Enfin le receveur général du Rhône reçoit avis que 500,000 fr., à prendre au comptoir de la banque de Grenoble, sont mis à sa disposition ; il s'empresse d'en avertir M. Arago. Celui-ci décide aussitôt que les mandats pour distribution en nature et payements de salaires seront soldés sur cette somme, à la recette générale, lors de l'épuisement absolu des ressources antérieures, ce qui ne devait pas se faire attendre.

Cependant une deuxième dépêche du ministère des finances l'informe que les 500,000 fr. sont destinés au comptoir national d'escompte. Cette dépêche le consterne et l'accable. Il répond aussitôt, à Paris, qu'il ne peut accepter la position

que lui fait le Gouvernement, que sous peine des plus horribles malheurs, il ne peut interrompre les payements des salaires et les distributions; il termine en suppliant le gouvernement de laisser à sa disposition les 500,000 fr. annoncés. Mais, jusqu'à ce que vienne la réponse du gouvernement, il faut vivre : quarante mille ouvriers attendent, et la caisse municipale est vide.

M. Arago réunit autour de lui le receveur général, M. Delahante, M. Magimel, inspecteur général des finances, en mission à Lyon; le maire, M. Laforest; le général Neumayer, commandant la division, leur expose la situation et demande leur avis. Tous sont d'accord pour qu'il fasse emploi des 500,000 fr. L'inspecteur général des finances, M. Magimel, n'hésite pas à déclarer que, dans son opinion, les termes de la seconde dépêche sont le résultat d'un malentendu; car le comptoir national d'escompte n'a pas fait une demande d'espèces, mais seulement de garantie.

Sur cet avis unanime, M. Arago ordonne un virement de fonds, et autorise la recette générale à employer les 500,000 fr. au payement des travaux. La réponse du gouvernement fut une approbation complète.

Un fait aussi simple, aussi facile à expliquer et à justifier, est pourtant devenu le prétexte d'odieuses accusations. L'histoire dédaignerait

même de les réfuter, si les passions politiques ne trouvaient de trop faciles échos non-seulement dans la malveillance, mais aussi dans la crédulité oisive.

Au milieu des circonstances terribles où se trouva M. Emmanuel Arago, bien d'autres irrégularités auraient pu lui être pardonnées. Nous avons cité à dessein celles qui lui ont été reprochées, et tout homme impartial reconnaîtra que le dictateur de Lyon a fait rigoureusement ce qui lui était commandé par la prudence et par les nécessités du moment. Si nous avons insisté quelque peu sur cette administration spéciale, c'est que les difficultés même d'une situation exceptionnelle ont servi d'arguments contre celui qui en avait triomphé, c'est que les accusations d'arbitraire, tant prodiguées contre les commissaires de M. Ledru-Rollin, ne se justifient pas même dans le département où l'arbitraire pouvait le mieux s'excuser.

On comprend cependant combien il fallait d'activité à M. Ledru-Rollin pour suivre ce vaste mouvement de rénovation dans son ensemble et dans ses détails, pour tenir tous les fils de ce réseau administratif en tous lieux modifié, pour tout voir et tout diriger; ici modérant les impatiences, là stimulant les ardeurs, tantôt guidant l'inexpérience, tantôt combattant les vieilles habitudes,

au milieu des craintes et des espérances, des regrets et des élans joyeux, de la résistance des préjugés et des hardiesses d'un zèle intempestif.

En même temps, il fallait organiser, armer, équiper toute la garde nationale de Paris et des départements, présider à la formation de la garde mobile, constituer les gardiens de Paris, corps de création nouvelle, établissant un lien entre la police municipale et la police judiciaire, et assurant à la capitale une surveillance de tous les instants.

Puis venait l'application du suffrage universel, ce grand problème social, si longtemps traité d'utopie, œuvre immense, à laquelle manquait tout précédent, et qui, ne pouvant rien demander à la tradition et à l'expérience, dépendait de la prévoyance du gouvernement nouveau et de la sagesse du peuple. Les partisans même les plus prononcés du suffrage universel osaient à peine se flatter que cette gigantesque opération se ferait avec le calme et la dignité que comporte l'émancipation d'un grand peuple, et les ennemis de la République ne voyaient pas sans de secrètes espérances une occasion de désordre dans ce premier acte de souveraineté nationale. La sagesse du gouvernement et l'intelligence des populations répondirent dignement aux amis et aux ennemis. On doit faire aussi la part du ministre qui servit d'in-

termédiaire dans cette redoutable épreuve, et qui, dans l'espace d'un mois, prépara dans tous ses détails la législation de ce grand mouvement social.

Les autres ministères n'étaient pas inactifs ; celui de la guerre surtout attirait l'attention du gouvernement. Dans l'incertitude où l'on se trouvait sur les dispositions de l'Europe, il était urgent de prendre une attitude digne d'une grande nation.

Mais le grand âge du général Subervic semblait à quelques-uns de ses collègues un obstacle à l'activité qu'exigeait le vaste département de la guerre. Son remplacement fut décidé, et le portefeuille fut offert au général Lamoricière. Celui-ci, malgré son ardeur, peut-être à cause de son ardeur, recula devant les difficultés de la situation. A la personne qui lui faisait des ouvertures, il répondit : « Je ne saurais accepter dans les conditions où se trouve l'armée. Que dis-je ? Nous « avons à peine une armée, ou du moins elle est « incapable d'entrer en campagne. La plupart des « généraux, des colonels, des officiers supérieurs, « usés par l'âge et une longue oisiveté, sont impuissants à supporter les fatigues d'un mois de « guerre. Je me verrais obligé de faire des réformes innombrables, de me créer d'implacables « hostilités parmi tous mes compagnons d'armes. « Il est impossible à un militaire d'affronter tous

« ces obstacles, et il est impossible de rien orga-
« niser s'il ne les affronte pas. Prenez un habit
« noir, un ministre qui n'appartienne pas à l'ar-
« mée ; il pourra faire ce que nous n'oserions pas
« tenter. »

Vainement on insista auprès de M. Lamoricière ; il persista résolument dans ses refus.

Alors on songea au général Cavaignac ; on lui envoya aussitôt sa nomination, et le général Changarnier fut désigné pour le remplacer en Algérie, avec ordre de partir dans les vingt-quatre heures.

Peu de jours après cependant, le gouvernement reçut du général Cavaignac une réponse qui contenait non-seulement un refus formel, mais encore des reproches assez vifs, exprimés en termes fiers et hautains. Sa lettre, soumise au conseil, y produisit une discussion assez animée. MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc, indignés de voir un subordonné faire la leçon au gouvernement, demandaient avec énergie la destitution immédiate du général et son rappel de l'Algérie. Leurs collègues jugèrent plus prudent de laisser passer la chose en silence.

Pendant ce temps, le général Changarnier touchait au port d'Alger pour prendre possession de son gouvernement. A la nouvelle de son arrivée, le général Cavaignac lui fit annoncer qu'il con-

servait son commandement d'Afrique, et lui fit défense expresse de débarquer. Le général Changarnier dut revenir en France sans quitter son vaisseau.

Le gouvernement, ne pouvant vaincre les susceptibilités des chefs militaires, confia, par intérim, le portefeuille de la guerre à M. Arago.

Déjà, le 3 mars, avait été créé un comité de défense, composé des généraux Bedeau, Lamoricière et Oudinot. Ce comité mit toute son ardeur à réorganiser promptement les forces militaires. Il y avait immensément à faire.

Le gouvernement avait décrété la formation d'une armée de 62,000 hommes au pied des Alpes; il distribuait 100,000 hommes sur le Rhin, 30,000 au nord, 20,000 aux Pyrénées. L'Algérie occupait 90,000 hommes. Les garnisons intérieures, la défense des côtes, les colonies, exigeaient avec les combinaisons nouvelles un effectif réel d'au moins 500,000 hommes, et au 1er mars l'armée se composait, en effectif immatriculé, de 370,000 hommes, dont 90,000 en Algérie. Mais le nombre réel des combattants n'était que de 336,000 hommes, dont 82,000 en Algérie. Il y avait insuffisance d'hommes, de chevaux, d'équipages, de personnel et de matériel. Le gouvernement ne se laissa pas rebuter par les obstacles, et décida que l'armée serait portée à 580,000

hommes. Le comité se mit résolument à l'œuvre; ses travaux furent immenses, ses mesures énergiques et prévoyantes. Tout ce qui se fit dans le courant de l'année ne fut que la continuation de l'impulsion vigoureuse donnée par le Gouvernement provisoire. En peu de mois, l'armée fut portée de 370,000 hommes à 465,000; les chevaux, de 40,000 à 75,000; l'artillerie se développait à proportion; les armes, les équipements, les uniformes, la défense des côtes, l'armement des forts, tout était l'objet des soins constants, de la surveillance active du comité.

Et cependant ces vastes travaux s'accomplissaient au milieu des plus terribles difficultés financières.

Nous n'avons pas à exposer dans tous ses détails la situation financière. Une dette inscrite de 4,295,000,000, une dette flottante de 960,000,000, le budget courant réglé avec un découvert de 76,000,000 qui devait nécessairement s'augmenter par une diminution de recettes, les réserves de l'amortissement absorbées jusqu'en 1855: tel était le bilan officiel de la monarchie au 24 février.

Cette situation était menaçante, même dans un temps de paix; à la suite d'une révolution, elle paraissait désespérée. Une profonde commotion politique entraîne nécessairement de graves perturbations dans le crédit, et par suite dans le

travail. Les sources de la richesse se trouvent subitement taries, et la gêne publique s'aggrave de toutes les gênes individuelles. A ces maux réels, s'ajoutent les imaginations de la peur ; les dépositaires de fonds, assiégés de demandes subites et multipliées, ne pouvaient plus suffire aux remboursements. Le trésor était en face des exigences journalières de la dette flottante ; les bons du trésor et les dépôts de la caisse d'épargne, ressources des jours de prospérité, étaient devenus le fardeau le plus accablant des moments de détresse.

En prenant possession du portefeuille des finances, M. Goudchaux, épouvanté, avait exigé du gouvernement la promesse de ne toucher à aucun des impôts existants. Mais bientôt les cris unanimes de la presse se soulevèrent contre le timbre des feuilles périodiques ; il fallut faire droit aux réclamations : c'était une concession assez peu importante. M. Goudchaux s'en émut plus que de raison. Peut-être cependant se fut-il apaisé, si d'autres inquiétudes n'avaient pesé lourdement sur lui. La commission du Luxembourg était un grave sujet d'alarmes pour tous les capitalistes, industriels et fabricants, qui, retranchés dans le monopole, se croyaient menacés d'une guerre sociale. Les spéculateurs de la finance, les dominateurs de la bourse, maîtres

d'ouvrir ou de fermer à leur gré les sources du crédit, firent entendre au ministre qu'il n'y avait plus à compter sur eux tant que le prolétariat conserverait son trône au Luxembourg. Les bourses se resserrèrent, le numéraire devint plus rare, les transactions s'arrêtèrent. M. Goudchaux, consterné, donna sa démission; toutes les instances pour le retenir furent vaines. M. Garnier-Pagès fut appelé, le 7 mars, au ministère des finances. Il aborda les difficultés avec résolution.

Au 24 février, le gouvernement avait trouvé en caisse 192 millions : c'était une somme inférieure à ce qui se rencontrait ordinairement dans le trésor, à cette époque de l'année, où il fallait faire face au paiement du semestre de rente du 22 mars, montant à plus de soixante treize millions. Cette somme déduite, il restait à peine de quoi assurer sans interruption les services publics, et l'on avait devant soi une dette flottante de près d'un milliard immédiatement exigible, un peuple d'affamés à nourrir, une armée à refaire, la misère à combattre, la dignité intérieure et extérieure à maintenir.

M. Garnier-Pagès s'occupa en même temps du crédit privé et du crédit public. La plupart des maisons de banque étaient fermées ou ne fonctionnaient plus; les comptoirs nationaux d'escompte furent organisés en quelques jours.

MM. Pagnerre et Marrast s'en occupèrent spécialement avec une activité et une intelligence qui assurèrent promptement au commerce et à l'industrie de nouveaux moyens de crédit.

L'influence salutaire de ces établissements fut immense, moins peut-être à Paris, parce que les ressources étaient de beaucoup inférieures aux besoins de ce vaste centre industriel, que dans les départements, où ils apportèrent des bienfaits inattendus. Dans beaucoup de localités, où l'argent coûtait d'habitude 12 à 15 pour 100, ce fut une ère nouvelle pour le travail que de le voir abaissé à 6; c'est un bienfait désormais irrévocablement acquis à de nombreuses populations. Dans une occasion toute récente, le gouverneur de la Banque, M. d'Argout, a rendu publiquement hommage aux services incontestables des comptoirs nationaux d'escompte.

A la retraite du Gouvernement provisoire, quarante-quatre villes de département possédaient des comptoirs d'escompte; dix-huit les organisaient, vingt autres étaient en instance pour en obtenir. En l'absence d'établissements privés, ces institutions furent d'un grand effet; elles apportèrent à la province des avantages qu'elle n'avait pas connus, et qui ne pourront plus lui être retirés.

Le gouvernement décréta pour les comptoirs

nationaux un crédit de 60 millions; mais il ne leur en fut compté que dix, et les administrations qui suivirent ne se montrèrent pas disposées à aller au delà.

En même temps qu'on venait en aide au crédit privé, il fallait assurer des ressources au trésor. Un emprunt était impossible. Le papier-monnaie était repoussé par les malheureux essais du passé et par des terreurs exagérées. Le gouvernement résolut de s'adresser à la Banque de France.

Mais la Banque elle-même partageait les périls de la crise générale. Du 26 février au 15 mars, elle avait escompté à Paris une somme de 110 millions, dans les départements 43 millions; sur les 125 millions qu'elle devait au Trésor, elle en avait remboursé 77, plus 11 millions, qu'elle avait mis à la disposition du Trésor, dans différents comptoirs, pour subvenir aux besoins urgents des services publics dans les départements; dans le même intervalle, l'encaisse de Paris s'était réduit de 140 à 70 millions. Une panique générale faisait accourir les porteurs de billets à tous les guichets d'échange: dans la seule journée du 15, plus de 10 millions avaient été payés en numéraire, il ne restait le soir en caisse que 59 millions; encore quelques jours, et les espèces pouvaient être épuisées. La chute de la Banque était imminente, et par suite la ruine de l'État. Le gou-

vernement prit une résolution prompte, hardie et salutaire : le 15 mars, sur la demande du conseil général de la Banque, il décréta le cours forcé des billets, en réduisant le chiffre total des émissions à 350 millions. Le conseil général avait demandé, en outre, l'autorisation d'émettre des billets de 200 francs ; le gouvernement, plus heureusement audacieux, descendit les coupons à 100 francs.

Ce décret fut d'abord accueilli par les hommes intelligents avec faveur, par le public mal éclairé avec une sorte de stupeur. Les actions et les billets de la Banque subirent une forte dépréciation, mais quelques jours d'expérience suffirent pour rassurer les esprits, le public reprit confiance ; la Banque retrouva ses forces et sa liberté d'action, elle put à son tour venir en aide à l'État : des emprunts jusqu'à concurrence de 230 millions furent successivement versés au Trésor.

Ainsi, par un heureux échange de services, l'État sauvait la Banque, et la Banque sauvait l'État ; l'État ouvrait un crédit à la Banque en faisant de ses billets une monnaie légale, et la Banque ouvrait un crédit à l'État en versant dans ses caisses les billets qui venaient de recevoir une valeur métallique. Isolés l'un de l'autre, l'État et la Banque restaient dépourvus de ressources ; réunis, ils développèrent mutuellement leurs richesses ; et ce-

pendant l'apport social de chacun était une valeur purement idéale, et le capital réel ne s'était pas accru d'un centime. Le public ne s'aperçut pas qu'il y avait là une véritable création de papier-monnaie, et les bienfaits qu'il en ressentit prouvent évidemment que le danger n'est pas dans le papier-monnaie en lui-même, mais dans les vaines terreurs qui s'attachent à un mot. On dira, il est vrai, que le danger était amoindri par le chiffre limité des émissions; mais depuis ce temps, ce chiffre s'est élevé successivement jusqu'à 525 millions, sans que le danger se soit accru, et l'on peut hardiment assurer que ce chiffre devra nécessairement être dépassé dans un temps assez rapproché. Ne nous en plaignons pas: les transactions en deviendront plus faciles, les affaires y gagneront, et ce sera encore un des bienfaits que le Gouvernement provisoire laissera derrière lui pour répondre aux ingratitudes.

Avant 1848, les billets de la Banque circulaient à peine hors de la capitale; même dans des chefs-lieux de département, on ne les prenait que moyennant escompte. Quant aux campagnes, elles les repoussaient ou les connaissaient à peine; on en était encore à la barbarie des gros sous. Aujourd'hui les billets ont pénétré partout, partout accueillis avec confiance. Les coupures de 100 fr. ont apporté dans les transactions une prompti-

tude et une facilité qui prouvent bien ce que valent les déclamations de la routine. En présence des incontestables bienfaits de cette heureuse innovation, on ne peut s'empêcher de rappeler cette fameuse discussion parlementaire où les grands docteurs de la finance, MM. Thiers et Duchâtel, prédisaient la ruine du crédit et la perte de la Banque, si l'on osait consentir des coupures de 200 francs; en cette occasion, du moins, les vétérans de la monarchie devront avouer qu'ils ont reçu des hommes nouveaux une mémorable leçon.

Cependant les avances faites par la Banque à l'État avaient besoin d'être garanties par une bonne situation du Trésor, et les charges nouvelles exigeaient de nouvelles ressources. Les contributions directes se percevaient avec facilité, se payaient avec empressement; mais les contributions indirectes décroissaient rapidement par la diminution de la consommation : il se faisait un vide immense dans la recette, en même temps que des masses innombrables d'ouvriers sans travail demandaient à l'assistance publique près d'un million par jour. Combler ce vide par un emprunt public, il ne fallait pas y songer : la Banque de France avait fait tout ce qu'elle pouvait, les banques particulières étaient impuissantes. Il fallait encore recourir à l'impôt; c'était une dure

mais rigoureuse nécessité. Le gouvernement décida de frapper les quatre contributions directes de 45 centimes par franc.

Bien des voix se sont élevées contre cet impôt, même parmi les républicains. Chez eux ce fut une injustice; chez les adversaires, ce fut une tactique habilement combinée. Devenus tout à coup protecteurs des pauvres et défenseurs des contribuables, les monarchistes ont pris texte des souffrances populaires, et n'ont rencontré que de trop faciles échos. On eût dit que la contribution nouvelle était l'épuisement du pays. On grossissait avec complaisance la privation qu'elle imposait, et l'on oubliait les maux incalculables qu'elle empêchait. Que le trésor se fût trouvé un seul jour à bout de ressources, qu'au chômage des travaux particuliers se fût jointe la suspension des travaux publics, que l'État fût obligé de dire aux affamés : il ne reste plus de pain ! aussitôt se serait produit un bouleversement immense, une ruine totale, une guerre sans nom, un épouvantable déchirement. Combien aurait-il fallu de jours de désordre pour mettre tout le monde à la fois en perte de 150 millions, somme totale du recouvrement des 45 centimes ? Sans doute la propriété foncière était déjà fortement grevée. Mais qui a plus intérêt à la tranquillité publique ? qui souffre plus des crises

sociales? qui doit contribuer plus volontiers à les empêcher ou à les faire cesser? Si le revenu du propriétaire doit être assuré moyennant un sacrifice temporaire, ne vaut-il pas mieux consentir ce sacrifice que de tout perdre en voulant tout retenir? Quel est le poids des 45 centimes, à côté des charges de la guerre civile? En 1831, la propriété fut frappée d'un supplément de 30 centimes; pas une plainte ne s'éleva, et les circonstances étaient moins difficiles. C'est qu'en général ce ne sont pas les intéressés qui se plaignent, ce sont les partis qui provoquent les mécontentements; et en 1848, les partis exploitèrent avec une merveilleuse adresse l'impôt supplémentaire, et avec d'autant plus de fureur qu'ils comprenaient toute l'importance d'une ressource qui mettait fin aux craintes et aux désordres. Aussi, après les premiers apaisements des clameurs, un ministre dont la voix ne saurait être suspecte de partialité, M. Passy, a-t-il hautement rendu justice aux mérites de cette opération financière; et les accusateurs ont fait silence devant les hommages de la probité intelligente.

Une autre mesure qui doit valoir à M. Garnier-Pagès un juste tribut d'éloges est la concentration des banques et le développement de la circulation des billets par la création d'une puissante unité.

Par un décret du 25 mars, les banques départementales avaient été dispensées de l'obligation de rembourser leurs billets, et ces billets avaient cours de monnaie légale, mais seulement dans la circonscription du département où chacune des banques avait son siége.

Ce décret obviait d'une manière salutaire aux premières difficultés du moment, en assurant la valeur des signes d'échange, et en facilitant les transactions intérieures; mais il présentait de nombreux inconvénients. Cessant d'être monnaie légale à la frontière, le billet s'y arrêtait; les relations entre les départements pourvus de banques et les départements limitrophes étaient forcément rompues. Les différentes banques, interrompant leurs mutuels rapports, étaient obligées de concentrer autour d'elles toute la puissance de leur action. Or, pour les banques, la condition essentielle non-seulement de prospérité, mais d'existence, est l'expansion : l'isolement est la ruine.

Déjà, par le défaut d'appuis extérieurs, et dans la nécessité de répondre aux demandes multipliées de crédit, les banques départementales avaient augmenté dans des proportions énormes les émissions de leurs billets. Dans quelques localités, ces émissions étaient portées jusqu'à huit fois la valeur du capital réel; dans d'autres, jus-

qu'à onze fois. Il y avait à ces expédients d'immenses dangers.

D'un autre côté, le service même du trésor était entravé. En effet, d'une part, ses agents étaient contraints de recevoir en paiement les billets des banques locales; d'autre part, ils ne pouvaient envoyer ces mêmes billets à Paris, où ils n'avaient pas cours.

Tous ces embarras appelaient un prompt remède. On le trouva en créant l'unité des banques, et par suite l'unité des billets.

Le décret du 29 avril fut le résultat de cette pensée.

Toutes les banques réunies devinrent les éléments d'une vaste association financière, dont la Banque de France fut le centre; les banques départementales continuèrent de fonctionner comme comptoir de la Banque de France. Une puissante solidarité releva les forces de chacune et de toutes; les billets des banques locales se transformèrent, dans les six mois, en billets uniformes de la Banque de France, jouissant immédiatement du cours légal dans toutes les localités; les rapports mutuels se rétablirent entre tous les départements; l'industrie et le commerce trouvèrent une circulation active, non interrompue, et le crédit prit un essor inaccoutumé.

Le Gouvernement provisoire n'a pu recueillir

lui-même les fruits de cette excellente mesure, qui fut un de ses derniers actes; mais il les a légués à la France, avec la conscience d'avoir fait une œuvre utile, féconde et durable. Ce n'est point une de ces opérations transitoires, un de ces expédients créés pour les exigences du moment, et qui n'offre que le mérite de la difficulté vaincue; c'est un acte de prévoyance et d'avenir, dont nous avons pu depuis apprécier les avantages, et qui sera compté dans l'histoire comme une intelligente hardiesse et un immense bienfait.

Mais il y avait dans les portefeuilles d'autres valeurs dépréciées et immobiles, dont la reprise et la circulation eussent apporté au crédit de merveilleux développements. Les actions de chemins de fer, au capital de plus de trois milliards, s'amoindrissaient chaque jour dans les mains des porteurs. Les transactions étaient nulles; c'était une masse considérable de valeurs presque entièrement enlevées à la circulation. M. Garnier-Pagès songeait à raviver cette source de richesses éteintes, par le rachat des chemins de fer à prix débattus avec les compagnies. Celles-ci, pour la plupart, appelaient instamment cette mesure de salut qui leur rendait une fortune perdue; personne alors ne prononçait le mot de spoliation, excepté quelques spéculateurs intéressés qui voulaient se faire payer plus cher. Mais les

hommes intelligents entrevoyaient avec espoir l'accroissement immédiat de toutes ces valeurs garanties par l'État, une immense circulation multipliant les richesses du pays, la reprise générale des grands travaux, et la fortune publique rapidement augmentée par le rétablissement des fortunes particulières. Ce projet de rachat se combinait avec un projet d'emprunt négocié avec la Banque pour alimenter les premiers travaux, et donner la première impulsion aux entreprises. Malheureusement le Gouvernement provisoire n'eut pas le temps de réaliser cette grande pensée.

Malheureusement encore, les embarras financiers ne lui permirent pas de répondre immédiatement aux exigences impérieuses de la dette flottante. Le remboursement des bons du trésor et des dépôts des caisses d'épargne dut être arrêté : cruelle nécessité qui devint cependant un mémorable exemple de la patience populaire. Parmi les créanciers de l'État, ce fut aux plus pauvres que l'on demanda terme et délai ; pendant que les rentiers de la dette inscrite touchaient leurs revenus intégralement et à jour fixe, les dépositaires des caisses d'épargne, les infiniment petits du capital, les nécessiteux et les prolétaires de l'industrie, étaient ajournés à des temps meilleurs. Débiteur ponctuel avec les ri-

ches, le trésor demandait crédit à l'obole du pauvre, au denier de la veuve, et pas une plainte ne s'éleva : le peuple accepta le sacrifice avec confiance et résignation.

Au milieu des difficultés de tous les jours, le gouvernement s'occupait encore de questions d'avenir. L'agriculture, trop oubliée par le pouvoir depuis cinquante ans, abandonnée à la routine et restée stationnaire au milieu des progrès généraux, n'avait pas même d'enseignement élémentaire. M. Bethmont créa des fermes-écoles qui sont pour l'agriculture ce que les établissements d'instruction primaire sont dans l'éducation publique. Neuf établissements de ce genre furent créés du 24 février au 4 mai.

Réunissant autour de lui des commissions spéciales pour le guider dans toutes les améliorations que réclame cette branche importante des richesses publiques, le ministre provoquait les examens, soulevait les discussions, éclairait le pays en s'éclairant lui-même. Une commission choisie examinait les théories du crédit agricole, mobilier et immobilier; une autre était chargée de réviser et de compléter la législation sur le régime des eaux, et surtout de proposer une solution à la question des irrigations; une troisième s'occupait d'organiser l'instruction professionnelle en France. L'industrie chevaline, l'enseignement et

l'exercice de la médecine vétérinaire, étaient également l'objet d'études sérieuses.

Ni les luttes intérieures ni les préoccupations du dehors ne détournaient le gouvernement des soins pacifiques d'une industrie qui a besoin d'être fécondée par la sécurité générale.

Le ministère de l'instruction publique, dirigé par M. Carnot, sortait des traditions immobiles des vieilles universités. Dès le 29 février, fut formée une haute commission des études scientifiques et littéraires, chargée de l'examen des questions nouvelles que soulevait dans l'instruction l'ordre républicain. Une école spéciale d'administration était créée, destinée au recrutement des diverses branches de l'administration, jusqu'alors dépourvues d'écoles préparatoires. Les gouvernements venus depuis ont supprimé cette institution; il faudra qu'on y revienne.

Enfin le ministre proclamait hardiment le principe de l'instruction gratuite et universelle. Combien nous sommes déjà éloignés de ces temps!

Au ministère de la justice, se rattachent un grand nombre de décrets dont la pensée appartient d'ailleurs au gouvernement tout entier.

En matière criminelle, abolition de la peine de mort, de l'exposition publique, des lois de septembre, décrets qui changent la majorité du jury, qui restituent à cette juridiction le jugement des

diffamations contre les fonctionnaires publics, qui autorisent, sans cautionnement en argent, la mise en liberté provisoire, qui facilitent la réhabilitation.

En matière civile, abolition du serment politique, abrogation de la loi sur les annonces judiciaires, suspension de la contrainte par corps, diminution des frais de justice, suppression de l'inamovibilité. La naturalisation des étrangers occasionna au ministère de la justice un travail immense; les demandes étaient innombrables. On a blâmé le Gouvernement provisoire de sa trop grande facilité à cet égard. Nous ne saurions nous associer à ces reproches: plus on détruira les différences fictives qui séparent les hommes, plus on développera les véritables sentiments de fraternité.

Les mêmes principes appelaient nécessairement l'abolition de l'esclavage, fait monstrueux des sociétés antiques, trop longtemps maintenu par les sociétés chrétiennes. L'émancipation des noirs fut le plus bel hommage rendu au droit humain, une heureuse hardiesse que commandait la morale, que récompensa le succès. La justice se fit sans transition, et la politique n'eut pas à s'en repentir.

Aux travaux publics, M. Marie gouvernait la lourde et stérile phalange des ateliers nationaux.

Nous touchons à une des plus graves accusations qui pèsent sur le Gouvernement provisoire, et les sanglantes journées de Juin semblent un argument irréfutable. Nous ne voulons pas dissimuler les fautes, mais nous avons le droit de restreindre la responsabilité dans les limites du juste et du vrai. Constatons d'abord que les luttes sanglantes n'appartiennent pas à l'époque du Gouvernement provisoire; or, l'insurrection dépendant trop souvent des circonstances qui l'environnent, on ne saurait accuser de ces circonstances un gouvernement qui n'existe plus. Ensuite, quant à la création des ateliers nationaux, il est bon de se reporter aux faits dont elle est sortie.

Dans les jours qui suivirent la révolution, une foule d'ouvriers sans travail et sans pain recevaient dans tous les arrondissements des distributions de secours. Chaque jour leur nombre grossissant se pressait aux portes des mairies, et les employés ne pouvaient suffire à leur tâche; les rues adjacentes étaient encombrées d'une multitude impatiente et désordonnée. Il y avait danger pour la paix publique, danger de tous les jours, de tous les instants. Le gouvernement s'en inquiétait à bon droit, lorsqu'il lui fut proposé de concentrer les distributions, d'embrigader les ouvriers, de leur donner des chefs, des travaux

et une certaine discipline. On les faisait en outre disparaître de la voie publique, où ils se montraient comme une perpétuelle menace; on éloignait de chaque arrondissement le spectacle de ses pauvres dont le nombre l'effrayait. Cette mesure fut adoptée, et la sécurité revint. On oublie trop facilement ce premier résultat; on en tenait compte alors.

La formation des ateliers nationaux était donc avant tout un expédient pacifique; il aurait fallu de plus que ce fût une sérieuse organisation du travail. Malheureusement c'était d'une exécution presque impossible, avec les éléments divers qu'envoyaient la souffrance et le chômage. Des ouvriers de tous états et de tout âge, chargés d'une besogne stérile, entassés pour ne rien faire, enrégimentés pour recevoir l'aumône publique, devaient promptement devenir un embarras ou un danger. Ils n'étaient d'abord que 20,000; en peu de jours, leur nombre dépassa 100,000. Un dépôt de mendicité se transformait en une armée.

Cependant le gouvernement les maintenait; une certaine discipline assurait l'ordre, et les ouvriers, relégués loin du centre de la capitale, n'étalaient plus leur misère dans chaque carrefour. On obtenait la paix pour tous, et l'on apaisait la faim d'une foule de malheureux; résultats qui, après tout, méritent quelque considéra-

tion. Le Gouvernement provisoire ne saurait être responsable des faits qui vinrent après lui; s'il forma les ateliers nationaux, il les tint sous sa main, et il transmit son autorité sans qu'elle eût été compromise.

La critique est bien à l'aise quand elle rappelle et les dépenses et les dangers des ateliers nationaux, mais elle oublie de tenir compte des désordres qu'il fallait empêcher et des misères qu'il fallait soulager. Les éléments tumultueux déchaînés dans la ville se trouvèrent tout à coup disciplinés, d'une part au Luxembourg, de l'autre aux ateliers nationaux; mesures transitoires, nous le voulons bien, remèdes insuffisants, d'accord. Mais il en sortit tout d'abord la paix et la tranquillité. A-t-on bien le droit d'en demander davantage lorsque le temps manque pour compléter un système?

Assurément, si l'on veut, dans l'examen des faits et des hommes du Gouvernement provisoire, conserver quelque sentiment de justice, on s'étonnera des choses qui furent conçues et exécutées. Nous n'avons pu qu'indiquer en passant la pensée et les intentions de chacun et de tous; mais nous croyons en avoir dit assez pour démontrer que cette époque ne fut ni stérile, ni dénuée de grandeurs. Les républicains portés aux affaires peuvent sans crainte appeler la lumière

sur leurs actes, et si, dans les premiers moments de précipitation, quelques irrégularités commises dans les détails fournissent des arguments à la critique, il faut reconnaître que chacun des ministres, dans l'ensemble de son administration, a fait preuve non-seulement de zèle, mais d'intelligence, non-seulement d'une rapide conception des affaires, mais d'une habile prévoyance dans toutes les questions d'avenir. Aujourd'hui que l'on s'attache à combattre toutes les tendances de cette époque, à en effacer toutes les traditions, il est dans la logique de déverser sur elle le blâme. Plus tard, la justice se fera, et l'avenir trouvera dans les essais du Gouvernement provisoire, sinon des enseignements complets, au moins d'excellents éléments de progrès.

CHAPITRE XIV.

Les Élections.

Les républicains novateurs n'étaient pas sans inquiétudes sur le résultat des élections : le gouvernement issu de la révolution devait cesser d'être au moment où les élus du suffrage universel se réuniraient en assemblée. Cette assemblée allait tenir en main les destinées de la République : le scrutin était donc une décision suprême, et comme un jugement du 24 Février ; la secrète espérance des dynastiques opiniâtres était même d'en faire sortir une condamnation.

Il est certain que le peuple, si longtemps déshérité des droits politiques, n'était pas préparé à en user suivant ses véritables intérêts ; les plus riches même parmi les habitants des campagnes, les anciens censitaires, avaient trop souvent été entraînés par les influences traditionnelles des grands propriétaires ; ils exerçaient à leur tour le même empire sur les volontés de ceux qui relevaient d'eux par le travail et le salaire. Les habi-

tudes de dépendance avaient besoin d'être combattues par une éducation politique qui partout faisait défaut. La République semblait se confier aux hasards de l'inconnu.

C'est ce que redoutait M. Ledru-Rollin; c'est ce qu'il voulait éviter en provoquant l'ajournement des élections, secondé en cela par les prédications des clubs les plus exagérés.

Deux éléments différents allaient en effet se trouver en présence : l'un formé de ce qu'on appelait naguère le pays légal, accoutumé aux manœuvres électorales, rompu aux intrigues, savant dans l'art de gagner ou d'effrayer les consciences; l'autre novice et incertain, prêt à chercher des guides dans l'essai de ses premières forces, ne pouvant ni penser ni choisir avec utilité, si quelques enseignements préparatoires ne l'éclairaient dans cette voie nouvelle. Le trop soudain exercice des droits politiques livrait donc le peuple aux influences déjà établies, aux coteries déjà disciplinées.

Et encore, si les élections avaient pu se faire aux premiers jours de la Révolution, alors que le pays légal courbait la tête et n'élevait la voix que pour célébrer la bienvenue de la République, au milieu des élans du peuple affranchi, l'intrigue et les regrets eussent fait silence, et la vérité serait sortie d'un vote de premier jet.

Il fallait donc ou se hâter et livrer le suffrage aux premiers instincts du peuple, ou gagner du temps et préparer le suffrage par un commencement d'éducation.

On composa malheureusement avec les deux alternatives. Les élections, fixées au 9 avril, furent ajournées au 23 ; ce délai de quinze jours permettait à la réaction de développer ses ressources, et restait insuffisant pour éclairer le parti populaire.

Ce fut M. Ledru-Rollin qui provoqua cette mesure, dans des intentions bien différentes assurément ; mais elle était incomplète, et produisit le contraire de ce qu'il en attendait.

La majorité du gouvernement fuyait le reproche d'ambition, ne voulait pas être accusée de se perpétuer au pouvoir, et ses décisions se ressentaient souvent d'un désir trop vif peut-être de témoigner son désintéressement ; aussi M. Ledru-Rollin échouait-il constamment lorsqu'il parlait de reculer l'époque des élections. S'il obtint un délai de quinze jours, ce ne fut qu'en invoquant des impossibilités matérielles d'exécution. Mais, nous l'avons dit, c'était trop ou trop peu : trop par rapport à la réaction, trop peu par rapport au peuple. Les anciens parlementaires gagnèrent à ce délai un grand nombre de voix.

Ce qui affaiblit encore considérablement l'as-

tion des républicains ardents, c'est que la plupart des commissaires se présentèrent comme candidats. A combien de ménagements, de compromis, de transactions, doit consentir un fonctionnaire public qui fait appel aux suffrages de ses administrés! Il y avait là certes un correctif suffisant aux pouvoirs illimités; car le représentant de l'autorité, se faisant candidat, ne conserve plus aucun pouvoir. De là vinrent des affaiblissements, dont on plaçait la cause ailleurs; de là des concessions aux candidats d'une autre couleur, que certains commissaires appuyaient tout doucement pour être appuyés par eux.

M. Ledru-Rollin cependant profitait des moments qui restaient pour tâcher de répandre chez le peuple les principes de la révolution : plus d'un reproche lui a été adressé à ce sujet. Il a été accusé de s'être immiscé dans les élections, d'avoir usé de son pouvoir administratif pour influencer les suffrages, d'avoir excité les commissaires à intervenir dans des questions de conscience et de liberté : ces accusations sont exagérées comme beaucoup d'autres. M. Ledru-Rollin pensait que le peuple avait besoin d'être éclairé sur ses droits; il jugeait que des enseignements bien entendus le rendraient plus promptement digne de la vie politique qui lui était ouverte, il se croyait autorisé à faire sa part dans l'éducation commune,

et il communiquait, à cet égard, ses instructions aux commissaires. Quelques agents sans doute, par un zèle maladroit, allèrent au delà de ce qu'il prescrivait, et firent usage de leur autorité, là où il ne fallait faire emploi que de conseils et de persuasion. Nous ne le contestons pas; mais nous devons rappeler quels furent les principes du ministre, et ces principes furent toujours favorables à la plus entière liberté, éclairés autant qu'il était en lui par l'enseignement. Ce ne fut pas dans une autre intention qu'il créa le *Bulletin de la République*, destiné à faire pénétrer dans les plus obscures communes les lumières de la discussion.

Dans le même but, M. Ledru-Rollin avait demandé et obtenu du gouvernement un crédit de 120,000 fr. pour l'envoi, dans les campagnes, d'ouvriers intelligents, ayant mission d'éclairer le peuple, et de le diriger, non pas dans ses votes, mais dans l'exercice pratique de ses droits électoraux. C'était un acte légitime de prévoyance, à condition qu'il fût accompli avec la plus grande réserve. Malheureusement les agents ne furent pas choisis avec le discernement nécessaire. Le ministre de l'intérieur avait confié l'exécution de cette mesure au Club des clubs, auquel étaient affiliés de nombreux ouvriers; les émissaires furent désignés plutôt à cause de leur exaltation

politique que de leur intelligence. Quelques-uns troublèrent les campagnes, au lieu de leur apporter de bonnes leçons. Le ministre, mal secondé, fut exposé à de nouvelles accusations.

La commission parlementaire chargée d'examiner les comptes du Gouvernement provisoire a énergiquement blâmé l'envoi de ces agents; elle a ensuite conclu au rejet de la dépense.

Quant au blâme, nous n'avons pas besoin de le discuter : chacun est libre dans son appréciation. Quant à la proposition de rejeter la dépense, la commission est allée au delà de ses droits. En ouvrant un crédit, le Gouvernement provisoire agissait comme pouvoir législatif, et lorsqu'en vertu d'un crédit législatif, un ministre a fait une dépense quelconque, une législature postérieure n'a jamais le droit d'annuler le crédit employé : ce serait le renversement de tout principe et la destruction de toute comptabilité. Un crédit ouvert et non employé peut être annulé par une législature suivante, mais un crédit voté et employé ne peut plus être discuté; il ne reste plus que le droit de surveillance dans les détails d'exécution. Il est étrange qu'on méconnaisse un principe aussi élémentaire.

Le jour des élections approchait, et chacun attendait avec une impatience inquiète les enseignements de cette solennelle épreuve. Le suffrage

universel, si longtemps contesté comme droit, si longtemps signalé comme impossible même dans l'exécution matérielle, se présentait à beaucoup d'esprits comme un immense problème. On se rappelait que, dans les faibles colléges des électeurs censitaires, peu de scrutins étaient paisibles, que beaucoup se terminaient par des rixes, des voies de fait et des rencontres; que serait-ce donc lorsque la France entière, debout le même jour, à la même heure, se mêlerait à la lutte politique, lorsque les adversaires se mesureraient par milliers, lorsque les passions enverraient des armées de votants? Où se placerait cette foule? comment s'écouleraient ces multitudes? Où trouver des forces nécessaires pour empêcher ou apaiser des tumultes? Le suffrage universel pouvait-il être autre chose qu'un trouble général, un désordre universel? Tels avaient été les constantes objections, les éternels arguments de l'injustice et de la peur. La sagesse du peuple et la prévoyance du Gouvernement provisoire leur réservaient un éclatant démenti.

Le 23 avril, la France, appelée pour la première fois à l'exercice complet de ses droits, se montrait en tous lieux digne d'un subit affranchissement: ceux qui avaient prédit de terribles commotions ne virent pas même une scène bruyante; pas un désordre ne troubla les solennités de ce prodi-

gieux mouvement. Dans les campagnes, des processions calmes et recueillies s'acheminaient vers les chefs-lieux d'arrondissement, comme allant accomplir un acte religieux; dans les villes, chacun se rendait isolément à sa section, déposait silencieusement son vote, et s'étonnait de trouver tant de facilités dans une opération que les grands théoriciens politiques avaient déclarée impraticable. Ce fut partout une fête sans accidents, des joies sans regrets, un magnifique témoignage de dignité nationale, une imposante manifestation de la conscience publique.

Les résultats généraux furent moins satisfaisants que ne l'auraient souhaité les républicains; beaucoup de noms appartenant à l'ancienne opinion dynastique présageaient des luttes et des obstacles. L'empire des habitudes et la puissance des influences devaient nécessairement avoir leur part dans la première expérience du suffrage universel; mais cette grande institution était désormais acquise à la France : impérissable conquête de la Révolution, inébranlable gardienne de la République, elle nous a été transmise par le Gouvernement provisoire comme la sauvegarde de tous les autres droits et la garantie de l'avenir. Le suffrage universel peut commettre de passagères erreurs, mais il porte en lui-même la puissance qui les corrige et les

empêche de se perpétuer; immuable dans son essence, comme expression de la vérité, varié dans ses manifestations, comme instrument du progrès, il emprunte quelque chose à toutes les idées, et les consacre par ses décisions, tantôt les modérant dans leur trop rapide essor, tantôt les propageant avec la promptitude de l'éclair, et déjouant par ses merveilleux instincts la sagesse des docteurs et les combinaisons des plus habiles politiques. Que l'on conteste, si l'on veut, les autres mérites du Gouvernement provisoire: l'établissement du suffrage universel est un titre suffisant à une éternelle reconnaissance.

Tous les membres du gouvernement furent élus par la population parisienne, quelques-uns furent aussi désignés par les départements; mais les plus beaux triomphes, les plus éclatants hommages, revinrent à M. Lamartine. Nommé par 260 mille voix à Paris, proclamé dans dix départements à la fois, il semblait concentrer en lui seul toute l'expression de la reconnaissance publique. Ce succès électoral était surtout un résultat de la journée du 16 avril. A la suite des événements que nous avons racontés, le parti populaire avait été considérablement affaibli, la bourgeoisie avait repris de l'audace, les anciens partis de l'espérance. Trop craintifs encore cependant pour arborer franchement leur drapeau,

les dynastiques bornaient tous leurs efforts à combattre l'influence de M. Ledru-Rollin, en favorisant la grandeur de celui qu'ils considéraient comme son adversaire le plus éminent. A ces tacticiens hypocrites, s'étaient joints un grand nombre d'hommes désintéressés, admirateurs du talent de M. Lamartine, et reconnaissants de ses services, et enfin tous les républicains qui avaient pris parti pour l'Hôtel de Ville contre le ministère de l'intérieur. Ajoutons que dans le suffrage universel, il s'établit quelquefois des courants d'opinion qui entraînent les votes irréfléchis, et donnent à chaque élection une physionomie particulière. Or, à ce moment, le courant général semblait défavorable au ministre de l'intérieur, soit que ses adversaires eussent habilement exploité ses témérités, soit que ses partisans se fussent refroidis par ses irrésolutions. La position de M. Ledru-Rollin était encore considérable, mais amoindrie. Naguère chef du gouvernement, il ne semblait plus qu'un chef d'opposition. On voyait en lui le vaincu du 16 avril, on oubliait le vainqueur du 17 mars. Il supportait, du reste, avec calme ces revirements d'opinion, qui sont dans l'essence de la démocratie, bien persuadé que les faveurs populaires reviennent facilement à qui ne se laisse pas décourager par des oublis passagers.

Ce fut M. Marrast qui apprit à M. Lamartine son éclatant triomphe aux élections de Paris. Le poëte, fatigué des émotions de la journée, et palpitant d'espérance, se reposait chez lui, étendu sur un canapé, ayant à ses côtés sa levrette favorite. Lorsque M. Marrast lui eut fait connaître le chiffre des suffrages, M. Lamartine s'élança de son siége, et debout, les yeux levés au ciel, les bras étendus, il s'écria : « Me voilà donc plus grand de la tête qu'Alexandre et César ! » Puis il reprit : « Du moins ils le disent ! »

Le succès de M. Lamartine reposait du reste sur des éléments contraires qui ne représentaient rien de durable. Ceux qui ne voulaient que déprécier M. Ledru-Rollin par l'élévation de son rival devaient faire bon marché de celui-ci, lorsqu'il ne leur servirait plus d'instrument. C'est ce que la suite démontra plus promptement encore qu'on ne l'eût imaginé.

Quoiqu'il en soit, pour le moment, M. Lamartine semblait l'arbitre des destinées de la France, et déjà dans ses réceptions on voyait accourir la foule des hommes qui s'attachent en tout temps aux triomphateurs du jour. Les salons du ministère des affaires étrangères avaient cette puissance d'attraction que donne le succès. Étrangers et nationaux y affluaient, convaincus que là se trouvait l'avenir. Personne ne doutait que M. La-

martine ne fût le président obligé de la République; c'était le thème constant des complaisants et des flatteurs, et le héros de tant d'hommages se laissait volontiers aller aux espérances qui se murmuraient autour de lui. Il y avait dans les ornements même des salons comme des présages d'une grandeur prochaine, et presque des signes de culte personnel. Des bustes, des portraits, des statuettes du candidat heureux, se voyaient sur tous les meubles, images multipliées qui semblaient correspondre aux empressements de la France.

Les autres membres du gouvernement assistaient modestement au triomphe d'un seul; M. Ledru-Rollin et ses amis attendaient en silence que cet engouement s'usât de lui-même.

La France cependant, moins préoccupée des questions de personnes, appelait avec impatience le jour où la représentation nationale viendrait inaugurer la République par une sanction définitive, et le Gouvernement provisoire mettait tous ses soins à terminer dignement sa difficile mission. Il y parvint, non sans quelque mérite.

Le 4 mai, la première assemblée émanée du suffrage universel prenait possession de la souveraineté nationale. Le 6, le Gouvernement provisoire déposait ses pouvoirs, rendait compte de

ses actes, et se livrait avec confiance au jugement du pays. Une décision unanime déclara qu'il avait bien mérité de la patrie. L'histoire confirmera le décret des contemporains.

CONCLUSION.

Nous venons de parcourir les diverses phases du Gouvernement provisoire. Nous l'avons fait avec toute franchise, sans rien dissimuler des fautes, sans rien exagérer des mérites. Pour les esprits impartiaux, ce récit sera peut-être accueilli comme une réponse satisfaisante à de malveillantes accusations. Nous aimerions mieux encore qu'il fût pour les républicains un enseignement utile. De funestes divisions ont affaibli leur action politique au gouvernement : c'est incontestable; s'ils doivent s'en souvenir, que ce ne soit pas pour s'accuser mutuellement, mais pour se rapprocher davantage. Chaque fois que l'accord se fait parmi eux, le triomphe leur appartient; chaque fois qu'ils ont échoué, c'est qu'ils ont eux-mêmes dispersé les éléments de leur force. L'esprit de dénigrement et de rivalité a fait le profit de la réaction.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de perpétuer des accusations rétrospectives, et de continuer hors du gouvernement les vieilles querelles de l'Hôtel

de Ville et du ministère de l'intérieur. L'ennemi s'est chargé de nous apporter de meilleurs enseignements, et en confondant tous les républicains dans les mêmes proscriptions, il leur montre assez qu'ils ont les mêmes intérêts. Chacun de nos hommes d'élite a été successivement défiguré par les calomnies royalistes; et par une étrange et aveugle complicité, chaque calomnie a trouvé de l'écho dans les rangs de la démocratie. Nous croyons avoir été plus juste et plus vrai en tenant compte à chacun du bien qu'il accomplit, du bien qu'il médita, en signalant chez tous les bonnes intentions, jusque dans leurs erreurs.

Au surplus, les divisions ne furent ni si profondes ni si insensées que le prétend la malveillance. Des deux systèmes qui se combattaient, chacun avait sa raison d'être, et chacun a porté ses enseignements.

Aux impatients qui se plaignent que rien n'a été fait, on peut montrer la République définitivement assise, inébranlable, indestructible, bravant les mauvaises volontés même chez ceux qui la gouvernent, et se développant, par sa fécondité propre, sous les mains stériles auxquelles elle a été momentanément confiée. Pour que cette force fût en elle, il fallait peut-être que la République s'annonçât modestement au monde, qu'elle

prouvât partout, et à tous, qu'elle pouvait régner sans violence, vivre sans lois exceptionnelles, et durer sans même être secondée par une présidence de passage.

Aux timides qui blâmaient les témérités et les méfiances, on peut opposer l'insolence actuelle des ennemis de la République, leurs implacables rancunes, leurs opiniâtres vengeances. On faisait reproche à M. Ledru-Rollin de ne pas accueillir les anciens dynastiques, de suspecter leur soudaine conversion, leurs soumissions serviles. Ils ont eux-mêmes entrepris de le justifier : tout, dans leurs actes présents, est la démonstration de leurs mensonges passés; chaque jour vient confirmer l'hypocrisie de leurs adhésions.

La réputation même de violence si gratuitement faite à M. Ledru-Rollin eut son influence salutaire : beaucoup d'hostilités furent muettes, beaucoup de passions s'apaisèrent par la crainte seule d'offrir une occasion aux projets qu'on attribuait au ministre audacieux. Si l'élément modéré eût été seul au gouvernement, les royalistes peureux seraient devenus braves; les mauvaises volontés se seraient démasquées, et peut-être auraient-elles tenté, à l'ouverture de l'Assemblée nationale, de mettre la République en discussion. La présence des hommes ardents paralysa toute opposition, et le souvenir même des circulaires agissait sur

les cœurs rebelles et les empêchait d'oser. Les convictions sans doute entraînaient la majorité des représentants; la peur fit l'unanimité.

Ainsi les deux éléments qui divisaient le Gouvernement provisoire avaient chacun leur utilité: l'un, en produisant une république pacifique; l'autre, en faisant une république inattaquable.

Dans la vie des nations, il y a des moments de transition nécessaires, qui ne sont ni l'image du passé ni la représentation de l'avenir, et qui participent également de l'un et de l'autre. Les hommes appelés au pouvoir dans ces circonstances sont naturellement exposés aux soupçons et aux mécontentements, parce qu'ils ne peuvent ni faire droit aux regrets, ni satisfaire entièrement les espérances; placés, pour ainsi dire, sur la limite de deux mondes, appartenant à l'un par les souvenirs, à l'autre par l'intelligence, ils seront repoussés par les deux s'ils veulent les faire composer. A ceux-là seuls est réservé un rôle important, qui franchissent résolument l'abîme et se prononcent avec hardiesse.

Toutefois l'histoire doit tenir un grand compte aux hommes qui, malgré les entraînements de leur esprit, malgré l'ardeur de leurs convictions, ont tenté d'abord les voies de la conciliation; eux-mêmes, après ce premier essai, ont le droit de se montrer désormais plus exigeants et plus

sévères. Les républicains modérés, vraiment républicains et vraiment modérés, n'oublieront pas qu'ils ont offert la paix à des ennemis vaincus, et qu'il leur a été répondu par des cris de guerre. Ils ont été indulgents, et ils sont proscrits; ils se sont montrés conciliants, et ils n'ont rencontré que des rancunes implacables. De jour en jour, les hostilités deviennent plus vives, et voici que déjà l'on recommence à prévoir encore de terribles luttes; mais quels que soient les malheurs qui pourraient survenir, ce n'est pas aux républicains qu'en reviendra la responsabilité.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.





